

13/24
0331
11
09

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ETAT
SUR SA GESTION
PENDANT L'ANNÉE
1912



SION
IMPRIMERIE GESSLER





PARTIE GÉNÉRALE

LE CONSEIL D'ETAT
AU
GRAND CONSEIL
DU
CANTON DU VALAIS



Tit. !

Nous avons l'honneur de soumettre à la Haute Assemblée le rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion pendant l'année 1912 avec mention des conventions internationales, ainsi que des lois, arrêtés, ordonnances et règlements fédéraux dont nous avons reçu communication dans la même année.

Législation fédérale

Arrêté fédéral

concernant l'émission d'emprunts fédéraux ou d'obligations des Chemins de fer fédéraux (du 22 Octobre 1911).

Convention

entre la Suisse et les Pays-Bas relative à la reprise réciproque des ressortissants des deux États (entrée en vigueur 3 Janvier 1912).

Loi fédérale

sur la bibliothèque nationale suisse (du 29 Septembre 1911).

Loi fédérale

modifiant l'organisation judiciaire fédérale (du 8 Août 1911).

Arrêté fédéral

modifiant le tarif des frais applicable à la loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite (du 11 Octobre 1911).

Traité d'établissement

et de commerce entre la Suisse et le Japon (entrée en vigueur 21 Décembre 1911).

Traité d'extradition

entre la Suisse et la Grèce (entrée en vigueur 15 Février 1912).

Organisation judiciaire fédérale modifiée

entrée en vigueur 1^{er} Février 1912).

Ordonnance

concernant les mesures de longueur et de capacité, les poids et les balances en usage dans le commerce (du 12 Janvier 1912).

Loi fédérale

sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (du 13 Juin 1911).

Règlement

pour le Tribunal fédéral suisse (du 26 Mars 1912).

Ordonnance

sur l'organisation de l'état-major de l'armée (du 7 Mai 1912).

Ordonnance

sur l'avancement dans l'armée (du 28 Mai 1912).

Arrêté fédéral

concernant les traitements des membres du Conseil fédéral et du Chancelier de la Confédération (du 11 Mars 1912).

Ordonnance

fixant la vitesse maximale des trains sur les chemins de fer principaux (du 17 Juillet 1912).

Règlement

concernant la direction et l'administration de la bibliothèque nationale (du 7 Septembre 1912).

Loi fédérale

prohibant le vin artificiel et le cidre artificiel (du 7 Mars 1912).

Règlement

de l'examen pratique pour l'obtention du brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur fédéral ou cantonal (du 8 Août 1912).

Ordonnance

sur la poste de campagne (du 1^{er} Novembre 1912).

Règlement

- des examens fédéraux sur les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires (du 29 Novembre 1912).

Votation fédérale

Le 4 Février 1912, le peuple suisse a été appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, du 13 Juin 1911.

Cette votation a donné le résultat suivant dans le Canton:

La loi a été rejetée par 12765 non contre 6721 acceptants.

Dans l'ensemble de la Suisse, la loi a été acceptée par 286728 oui contre 240692 non.

Les Cantons romands ont tous rejeté la loi.

Grand Conseil

Nous donnons ci-après la liste des affaires qui ont été traitées dans la session de Novembre 1911 prorogée au 18 Mars 1912 et dans les sessions ordinaires de Mai et Novembre 1912.

Session de Novembre 1911 prorogée au 18 Mars 1912

Affaires législatives

Loi d'application du code civil suisse.

Décret route de Conthey (2^{mes} débats).

» Séparation de Salvan (1^{ers} débats)

» Etat-civil (1^{ers} débats).

» Agrandissement et rachat de Malévoz (1^{ers} et 2^{mes} débats).

Règlement. Loi sur les denrées alimentaires. (Message).

Affaires administratives

Bâtiment de la Caisse hypothécaire et d'épargne.

Convention avec l'Abbaye de St-Maurice (Cours de l'école industrielle).

Agrandissement et rachat de Malévoz. Message.

Crédits supplémentaires. Message.

Pétitions

Séparation de Vionnaz.

Réhabilitation Jergen.

Huit recours en grâce

— — — —

Session de Mai 1912

Nomination du Bureau du Grand Conseil;

Nomination du Président et du Vice-Président du Conseil d'Etat;

Nomination du Président et du Vice-Président du Tribunal cantonal.

Affaires législatives

Loi d'application du Code civil suisse.

Article 84 de la Constitution.

Décret sur l'organisation de l'état-civil (2^{es} débats).

Projet de décret route Salquenen (1^{ers} débats).

Décret route Daviaz-Vérossaz (2^{es} débats).

Revision de la Constitution. Proportionnelle.

Projet de décret : route Sion-Vex-Mayens (1^{ers} débats).

Projet de loi modifiant la loi sur les élections (1^{ers} débats).

Affaires administratives

Gestion financière.

Gestion administrative.

Séparation de Daillon.

Taux d'impôts des communes. Message.

Concordat concernant la circulation des automobiles.

Rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargne. Message.

Concession de mine Blardone. Message.

Rapport du Tribunal cantonal.

Crédits supplémentaires. Message.

Entrée en vigueur de la loi d'application du Code civil suisse.

Naturalisations

Fröhlich.

Cerutti.

Pétitions

Bourgeois forains de Chandolin.

Employés du Pénitencier.

Lorétan, chef de gare.

Gendarmerie.

Clivaz. Réhabilitation.

Neuf recours en grâce



Session de Novembre 1912

Décès de MM. Albert de Preux et Auguste Gentinetta.

Démission de M. le député Gross Fréd.

Affaires législatives

Règlement du Grand Conseil (1^{ers} débats).

Projet de décret concernant les hôpitaux de district, etc. (1^{ers} débats).

Projet de décret concernant l'endiguement du St-Barthelémy (1^{ers} et 2^s débats).

Art. 84 de la Constitution. Représentation proportionnelle.

Projet de décret. Arrondissements électoraux (1^{ers} et 2^s débats).

Projet de décret route Sion-Mayens (2^s débats).

Concordat pour la pêche.

Décret. Séparation Salvan-Vernayaz (2^s débats).

Concordat pour les prestations de droit public.

Loi électorale (2^s débats).

Décret route Salquenen-Varone (2^s débats).

Affaires administratives

Budget.

Chemin de fer Ayent-Montana.

Budget du 10% de l'alcool.

Concessions de mines: Lorétan-Pernollet; Duruz-Haenni-Pernollet; Joris-Troillet.

Naturalisations

Allegro.

Ammann.

Spira.

Pétitions

Commune de Trient. Route.

Comité de l'asile pour pauvres et vieillards.
Subside.

Employés de l'Etat. Traitements.

Bourgeois de Chandolin.

Commune de Graechen. Route.

Constantin. Réhabilitation.

Dix-neuf recours en grâce



Conseil d'Etat

— — — —

Le Conseil d'Etat a tenu 152 séances pendant l'année 1912.

Nous donnons ci-après la nomenclature des arrêtés, approbations, etc., qu'il a portés :

Arrêté

du 5 Janvier, concernant la votation populaire du 4 Février 1912 sur la loi fédérale relative à l'assurance en cas de maladie et d'accidents, du 13 Juin 1911.

5 Janvier

Approbation du règlement bourgeoisial de Lens.

Arrêté

du 5 Janvier, imposant le ban sur le bétail du hameau de Riedji (commune de Stalden).

Arrêté

du 17 Janvier, instituant un casier judiciaire central en remplacement du registre des jugements criminels et correctionnels.

Arrêté

du 3 Février concernant le contrôle à exercer sur la circulation des vélocipèdes.

13 Février

Approbation du règlement pour la police urbaine de Martigny-Ville.

13 Février

Approbation du règlement pour la police des eaux de la commune de Chamason.

Arrêté

du 16 Février concernant la reconstruction du quartier incendié du village de Vernamiège.

23 Février

Approbation du règlement bourgeoisial de la commune de Goppisberg.

Arrêté

du 2 Mars modifiant l'arrêté du 5/6 Janvier 1912 concernant l'imposition du ban sur le bétail de la commune de Stalden.

Arrêté

du 29 Mars concernant la levée du ban établi sur le bétail de Riedji (commune de Stalden).

Arrêté

du 21 Mars concernant la vaccination obligatoire en 1912.

21 Mars

Approbation du règlement de police de la commune de Martigny-Ville.

Arrêté

du 30 Mars, concernant la revision des mesures sanitaires prises contre le bétail provenant du Canton de Vaud.

Arrêté

du 5 Avril, concernant la votation relative au décret concernant l'agrandissement et le rachat de l'asile de Malévoz.

Arrêté

du 3 Mai, concernant l'élection d'un député et d'un député-suppléant au Grand

Conseil pour le cercle électoral de Sembrancher-Bourg-St-Pierre.

Arrêté

du 1^{er} Mai sur la destruction des animaux nuisibles.

3 Mai

Approbation du règlement du service du feu et du corps des sapeurs-pompiers de Martigny-Ville.

7 Mai

Homologation, moyennant certaines réserves, de la concession des eaux de la Viège par la commune de Viège à la Société électrique de la Lonza.

Règlement

du 28 Mai, concernant la circulation des automobiles et des motocycles sur la route de Martigny-Trient-Châtelard par le Col de la Forelaz et Tête-Noire.

1^{er} Juin

Approbation du règlement bourgeoisial de la commune de Chermignon et du règlement relatif à la jouissance des vignes communales.

Règlement

du 1^{er} Juin concernant la circulation des automobiles et véhicules à moteur sur la route du Simplon.

Arrêté

du 1^{er} Juin concernant la votation :

- a) sur la loi d'application du code civil suisse votée par le Grand Conseil le 15 Mai 1912;
- b) sur l'initiative populaire demandant la revision de l'article 84 de la Constitution cantonale, et sur le contre-projet voté par le Grand Conseil, le 20^e Mai 1912.

Arrêté

du 4 Juin ordonnant une collecte dans les districts de Sierre, Loèche, Sion, Hérens et Conthey, en faveur des incendiés du village de Erdesson (commune de Grône).

Arrêté

du 11 Juin concernant la levée de la quarantaine contre le bétail vaudois.

du 22 Juin

Approbation des statuts de la Caisse d'assurance du bétail bovin de la commune de Vouvry.

du 22 Juin

Approbation du Règlement de fabrique de H. Wittwer, menuiserie et scierie, à Glarey, Sierre.

Arrêté

du 22 Juin concernant la reconstruction du village incendié de Erdesson, commune de Grône.

12 Juillet

Approbation du règlement sur la police du feu et l'organisation du corps des sapeurs-pompiers de la commune de Sion.

Arrêté

du 18 Juillet imposant le ban sur le bétail occupant le pâturage de Champex, commune de Val-d'Illiez.

Arrêté

du 26 Juillet concernant l'exécution des articles 4 et 12 de la loi sur la chasse.

30 Juillet

Approbation du règlement pour les abonnés à la lumière électrique de la commune de Loèche-les-Bains.

2 Août

Approbation du règlement de la cabane « Britannia » à la section genevoise du C. A. S.

Arrêté

du 2 Août imposant le ban sur le bétail de la commune de St-Gingolph.

Arrêté

du 6 Août promulguant la loi d'application du Code civil suisse.

Arrêté

du 17 Août imposant le ban sur le bétail occupant les alpages de la commune de Vouvry.

Arrêté

du 18 Septembre concernant la levée du ban établi sur le bétail des pâturages de

Champex et de l'Haut, commune de Val-d'Iliez.

Arrêté

du 4 Octobre prescrivant un cours d'accouchement pour sages-femmes.

Arrêté

du 25 Octobre promulguant l'art. 84 révisé de la Constitution cantonale.

Arrêté

du 29 Octobre concernant la levée du ban établi sur le bétail des communes de St-Gingolph et de Vouvry.

29 Octobre

Approbation du règlement d'ouvriers de la fabrique de meubles E. Blaser, à Magnot-Vétroz.

Règlement

d'organisation du Service technique du registre foncier, du 17 Septembre 1912.

Arrêté

du 29 Octobre promulguant le Règlement d'organisation du Service technique cantonal du registre foncier.

Arrêté

du 26 Novembre concernant la nomination des autorités communales de Salvan et de Vernayaz.

Arrêté

du 7 Décembre concernant le contrôle à exercer sur la circulation des vélocipèdes.

Arrêté

du 14 Décembre concernant la quarantaine à imposer sur le bétail à pieds fourchus provenant des cantons contaminés par la fièvre aphteuse.

Arrêté

du 21 Décembre concernant la votation relative :

1. à la loi du 20 Novembre 1912, modifiant la loi sur les élections et les votations ;
2. au concordat intercantonal concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public.

21 Décembre

Approbation du règlement de fabrique du moulin Maurer et Iudermatten, à Viège.

Le Conseil d'Etat a, de plus, accordé 29 autorisations pour établir des canalisations le long ou à travers des routes cantonales.



La Chancellerie d'Etat a eu à légaliser 1564 pièces avec 554 actes d'origine.

Votations cantonales

En 1912, les assemblées primaires ont été convoquées :

1. le 5 Mai à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet du décret concernant l'agrandissement de l'asile de Malévoz.

Le décret a été accepté par 4383 oui contre 2846 non.

2. le 23 Juin à l'effet de se prononcer : 1. sur la loi d'application du Code civil suisse.

La loi a été acceptée par 9848 oui contre 2424 non.

2. sur la révision de l'art. 84 de la Constitution (réduction du nombre des députés).

Cette votation a donné les résultats suivants :

Le texte de l'initiative a été rejeté par 10800 non contre 1133 oui.

Par contre, le contre-projet du Grand Con-

seil a été adopté par 7889 acceptants contre 4071 rejetants.

Dans cette votation, 12397 électeurs sur 30728 ont pris part à la votation.

Décisions administratives

— — — — —

Le nombre des contestations portées à la connaissance du Conseil d'Etat, en sa qualité de tribunal administratif, tend à augmenter d'année en année. Il a été de 36 en 1912. En voici l'énumération, avec la mention de la décision intervenue :

12 Janvier. — Recours de quelques citoyens d'Isérables contre l'élection du juge et du juge-substitut de cette commune. Recours écarté.

26 Janvier. — Recours Eugène Pillet, à Vétroz, contre la bourgeoisie de Conthey qui refuse de le reconnaître comme bourgeois de l'ancienne commune de Conthey. Le Conseil d'Etat se déclare incompétent, cette question relevant du Tribunal du contentieux de l'administration.

9 Février. — Recours de l'hoirie In-Albon à Viège et de Difrancesco Silvestro, à Brigue, contre la commune de Brigue, pour refus de concession de débit de boissons. Recours écarté.

16 Février. — Recours du consortage de la montagne de l'Allée contre la commune d'Ayer qui se refuse à reconstruire le pont de Singliuz. Recours admis, sous réserve des droits

résultant, pour la commune d'Ayer, vis-à-vis des tiers, en vertu de conventions antérieures.

16 Février. — Recours F. Valentini et fils, entrepreneurs, contre la taxe industrielle qui leur est réclamée par la commune de Sierre. Recours écarté.

16 Février. — Recours de la Banque de Sierre contre l'imposition qui lui est réclamée par la commune de Sierre pour ses créances hypothécaires. Recours écarté.

2 Mars. — Recours Filliez, Besse et consorts contre le fonctionnement de la caisse d'assurance du bétail du cercle inférieur de Bagnes. Recours écarté. Un recours adressé au Tribunal fédéral contre cette décision a été écarté.

5 Mars. — Recours Franz Kalbermatten contre la commune de Saas Almagel en matière d'impôt industriel. Recours admis.

5 Mars. — Recours de l'entreprise Dupont et Schaffner contre l'impôt industriel qui lui est réclamé par la commune d'Éggerberg. Recours partiellement admis.

5 Avril. — Recours des hoirs Théodore de Preux contre la commune de Sierre, au sujet de l'expropriation, avec prise de possession immédiate, d'une parcelle de terrain. Recours écarté.

12 Avril. — Recours Clément Gemmet contre la Municipalité de Brigue lui refusant l'autorisation d'ouvrir, dans son auberge, une porte donnant sur la place du marché. Recours admis.

16 Avril. — Recours Joseph Mutti, à Sion, contre la commune de Saxon, concernant le paiement, par lui, des impôts dus par ses ouvriers, le recourant invoquant l'inconstitutionnalité de l'art 66 de la loi des Finances de 1903. Il n'est pas entré en matière, pour cause d'incompétence.

Cette décision a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, qui l'a écarté.

19 Avril. — Recours Chrétien Berthod et consorts contre la commune de Vernamiège, au sujet de l'élévation du taux de l'impôt et spécialement des dépenses résultant de l'érection de cette commune en paroisse séparée. Recours écarté.

Cette décision du Conseil d'Etat a pareillement été frappée d'appel au Tribunal fédéral, qui l'a confirmée.

7 Mai. — Recours Jérémie Caillet-Bois contre la commune de Val d'Iliez, au sujet de la concession, à divers particuliers, de quelques sources, appartenant à la bourgeoisie. Recours écarté.

15 Juin. — Recours J. Mariaux-Berger contre la Caisse d'assurance du bétail de Colonges, concernant paiement d'une amende. Recours partiellement admis.

25 Juin. — Réclamation Victor Schmidt, demandant l'annulation d'une vente de bois effectuée par le consortage de Mattenstafel. Réclamation écartée.

28 Juin. — Contestation entre Modeste Germanier et Pierre Udry, à Daillon, d'une part, et Daniel Évéquoz, teneur des registres d'impôt de Conthey, d'autre part, au sujet du paiement des frais occasionnés pour le relevé des propriétés situées sur Daillon. Les émoluments sont fixés à raison de 0,04 cts. par numéro.

5 Juillet. — Recours Henri Défago contre l'impôt qui lui est réclamé par la commune de Monthey. Recours écarté.

5 Juillet. — Recours Vincent Tschieder contre la bourgeoisie de Brigue, qui refuse de le reconnaître pour son ressortissant. Il n'est pas entré en matière pour cause d'incompétence.

9 Juillet. — Recours Eggel et Panizzi contre les procès-verbaux dressés contre eux pour vente de viande non estampillée. Recours écarté.

9. Août. — Réclamation des propriétaires du parchet de Ravanay contre la commune de Chamoson, au sujet de l'entretien d'un canal d'irrigation. Réclamation admise, sans préjudice, le cas échéant, du recours de la commune contre qui de droit.

30 Août. — Requête d'Othmar Nanzer, demandant la revision des jugements du 11 mai 1908 du tribunal du 1er arrondissement pour le district de Brigue et du 9 Juillet 1908 du tribunal cantonal. La demande est écartée.

30 Août. — Recours Daniel Schmidt contre la bourgeoisie de Rarogne pour refus d'incorporation. Recours admis.

6 Septembre. — Recours de Veuve Gentinetta-Kluser contre la commune de Loèche-Ville, au sujet de l'impôt qui lui est réclamé par celle-ci. Recours écarté.

6 Septembre. — Réclamation des communes de Balen, Grund, Fee et Almagel au sujet de la répartition des frais de construction du pont de Martiswald. Réclamation partiellement admise.

22 Octobre. — Recours de la Cie du chemin de fer Viège-Zermatt contre la taxe industrielle cantonale 1910 et 1911. Recours écarté.

2 Novembre. — Recours Denis Germanier pour refus, par la commune de Conthey, de

lui délivrer un certificat de pauvreté. Il n'est pas entré en matière, pour cause d'incompétence.

8 Novembre. — Réclamation des avocats Wellig et Perrig contre le conservateur des hypothèques de Brigue pour refus d'inscription d'un acte au registre foncier. Réclamation écartée.

Un recours contre cette décision à l'Office fédéral du Registre foncier a été pareillement écarté.

9 Novembre. — Recours Dupont et Schaffner contre la commune d' Eggerberg en matière d'impôt industriel. Recours écarté.

23 Novembre. — Recours Robert et Gustave Schmid contre la bourgeoisie de Loèche-les-Bains contre la finance d'incorporation qui leur est réclamée par la bourgeoisie de Loèche-les-Bains. Recours admis.

17 Décembre. — Recours Mounir et de Preux contre les élections communales de Randogne, en raison de l'incompatibilité signalée entre deux élus pour cause de parenté. Recours admis.

17 Décembre. — Recours Jos. Emery et consorts contre les élections communales de Lens.

Recours écarté, les erreurs signalées n'étant pas de nature à modifier le résultat du scrutin.

17 Décembre. — Recours Antille et consortis contre les élections communales de St.-Luc. Recours écarté.

Il a été porté, en outre, plusieurs décisions sur des recours relatifs à l'établissement des registres électoraux, à l'occasion des élections communales du 1er Décembre 1912.







Département de l'Intérieur



H. BIOLEY, Chef du Département.
J. BURGENER, remplaçant.





DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR



I. Personnel

Les mutations suivantes ont eu lieu dans le corps préfectoral, au cours de 1912:

1. Le 17 Janvier 1912, M. l'ancien Conseiller d'Etat Charles de Preux a été nommé préfet du district de Sierre, en remplacement de M. Romaillet, démissionnaire.

2. Le 13 Février 1912, M. l'avocat Pierre Berclaz a été nommé préfet-substitut du même district, en remplacement de M. Tabin, démissionnaire.

3. Le 3 Octobre 1912, M. le Dr Eugène de Cocatrix, préfet-substitut du district de St-Maurice, a été promu préfet de ce district, en remplacement de M. Charles de Bons, décédé le 1er du même mois.

4. M. Charles Vouilloz, à Vernayaz, a été nommé préfet-substitut du district de St-Maurice, le 8 Novembre 1912.

5. M. le Dr A. Bayard, préfet-substitut du district de Loèche, a été élu, le 14 Janvier 1913, préfet de ce district, en remplacement de M. Auguste Gentinetta, décédé en Novembre 1912.

6. M. Ignace Zen-Ruffinen a été élu préfet-substitut du même district, le 28 Janvier 1913.

II. Législation

Les lois et décrets concernant plus spécialement le Département de l'Intérieur, portés ou entrés en vigueur en 1912, sont les suivants:

1. Loi sur la *police du feu*, du 19 Mai 1911, entrée en vigueur le 1er Janvier 1912;

2. Loi cantonale d'exécution, approuvée par le Conseil fédéral, concernant les *denrées alimentaires*, et remplaçant le règlement cantonal du 15 Janvier 1911. Entrée en vigueur le 1er Janvier 1912;

3. Règlement du Tribunal cantonal, relatif à la loi sur les denrées alimentaires;

4. Décret concernant l'agrandissement et le rachat de Malévoz;

5. Décret du 21 Mai 1912 sur l'organisation de l'état civil, exécutoire dès le 1er Janvier 1913.

6. Loi du 20 Novembre 1912, modifiant celle sur les élections et les votations, déclarée immédiatement exécutoire, par arrêté du 24 Janvier 1913.

7. Décret sur les arrondissements électoraux.

III. Administration générale

En dehors des affaires plus particulièrement confiées à des Services spéciaux (Contrôle des comptes des communes, Génie rural, Secrétariat agricole, Contrôle des denrées alimentaires, Laboratoire cantonal, Contrôle des viandes), et de celles qui font l'objet de chapitres spéciaux ci-après, l'activité du Département ressort surtout des données statistiques suivantes :

a) *Affaires diverses*

	Entrées	Liquidées
Règlements communaux et bourg.	11	11
Jouissance des avoirs bourgeoisiaux	5	4
Droits de bourgeoisie	7	6
Vente de terrains bourgeoisiaux	17	11
Expropriations	8	5
Demandes d'emprunt par les communes	12	11
Edilité	7	5
Police sanitaire	1	1
Canalisation, égouts, fontaines, etc.	4	3

Recours c. fonction. caisses d'assur.	2	2
Loteries (dont 5 refusées)	9	9
Questions d'état civil	25	22
Assistance	55	38
Rapatriements	4	4
Recours en matière d'impôt	20	14
Recours en matière de vot. et élections	6	6
Demandes en démission (dont 13 accordées)	75	75
	<hr/>	<hr/>
	268	227
En 1911:	218	155
	<hr/>	<hr/>
Différence en plus:	50	72
	<hr/>	<hr/>

b) *Circulaires.*

1. Circulaire du 26 Janvier 1912, adressée aux administrations communales, concernant les mesures à prendre contre le typhus et la fièvre typhoïde.
2. Circ. du 27 Janvier 1912, aux administrations communales, concernant la statistique de l'assistance intercantonale.
3. Circ. du 12 Avril 1912, aux vérificateurs des poids et mesures, concernant l'outillage.
4. Circ. de même date, aux mêmes, concernant un cours d'instruction.

5. Circ. du 1er Mai 1912, aux administrations communales et bourgeoisiales, concernant les armoiries des communes.
6. Circ. du 18 Juin 1912, aux administrations communales, concernant la votation du 23 du même mois.
7. Circ. du 20 Juillet 1912, aux officiers de l'état civil, concernant la publication de l'acte de mariage et la célébration du mariage.
8. Circ. du 27 Juillet 1912, au corps médical, aux hôpitaux, infirmeries, etc., et aux autorités communales, concernant la communication au Département militaire, de cas de maladie contagieuse en vue des prochains cours de répétition et manœuvres.
9. Circ. au corps médical, du 27 Juillet, concernant les bulletins sanitaires périodiques.
10. Circ. du 15 Octobre 1912, aux administrations communales, concernant la statistique de l'assistance intercantonale.
11. Circ. du 16 Décembre 1912, aux administrations communales, concernant le même objet.
12. Circ. du 17 Décembre 1912, aux officiers de l'état civil, concernant le mariage des ressortissants de la principauté de Schwarzbourg-Sandershausen.

13. Circ. de Juillet 1912, aux officiers de l'état civil, concernant le mariage des ressortissants de la Principauté de Lichtenstein.

c) Publications dans le « Bulletin officiel » en 1912.

1. Liste des propriétaires de taureaux primés ou autorisés (Bull. No 1).
2. Mise au concours de la place d'inspecteur cantonal du feu. (No 2.)
3. Liste des agents d'émigration en Valais. (No 3.)
4. Pépinières subventionnées (No 3.)
5. Taux d'impôt des communes (Nos 4, 10, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 25, 32, 44, 45.)
6. Trafic du bétail avec la France. (No 8.)
7. Barbues américaines. (No 9.)
8. Levée de l'interdiction d'entrée du bétail d'estivage de provenance française. (No 12.)
9. Stations de monte (Nos 12, 13, 17, 28.)
10. Inspection des laiteries. (No 15.)
11. Trafic-frontière du bétail. (No 15.)
12. Cours de fromagerie. (No 15.)
13. Résultat de la votation du 5 Mai 1912, re-

lative au décret sur l'agrandissement et le rachat de l'asile de Malévoz. (No 20.)

14. Résultat de la votation du 23 Juin 1912, a) sur la loi d'application du Code civil suisse; b) sur le projet de revision de l'art. 84 de la Constitution cantonale. (No 27.)

15. Expropriation des terrains compris dans la partie incendiée du village d'Erdesson, commune de Grône. (No 27.)

16. Liste des inspecteurs des viandes et de leurs suppléants. (No 31.)

17. Résultat du recensement fédéral du 1er Décembre 1910. No 32.)

18. Autorisations d'entrée pour moutons d'origine étrangère. (No 32.)

19. Subsidés pour pépinières commerciales. (No 32.)

20. Concours d'arbres fruitiers. (No 33.)

21. Concours fédéraux de pouliches et de juments. (No 33.)

22. Concours de chevaux à Tourtemagne. No 34.)

23. Programme des concours de bétail pour 1912. (No 37.)

24. Contrôle des poids et mesures: Etalonnage des tonneaux, futaille et bonbonnes. (No 38.)
25. Interdiction des vins et des cidres artificiels. (No 44.)

d) *Amendes prononcées*

1. Police sanitaire:

a) Police sanitaire des hommes	2	
b) Police sanitaire du bétail	37	
c) Denrées alimentaires, commerce des viandes	77	
		116

2. Poids et mesures 3

3. Etat civil 2

Total 121

Le produit des amendes, en tenant compte des remises et réductions, s'est élevé à 2,980 fr. 05, contre 1,920 fr. 10 en 1910, et 3,136 fr. 65 en 1911.

e) Arrêtés portés sur la proposition du Département.

Bans et levée de bans	11
Reconstruction de villages incendiés	2
Vaccination obligatoire	1
Votations et élections	4
Destruction des animaux nuisibles	1

Expropriations (en dehors de celles liquidées sans opposition par le Département directement)	3
Collecte en faveur d'incendiés	1
Promulgations de lois	2
Cours d'accouchement	1
Nomination d'autorités communales (Salvan, Finhaut)	1
Total	<u>27</u>

f) *Correspondance du Département.*

Les lettres du Département, dont il a été pris copie, s'élèvent aux chiffres suivants:

		en 1911
Lettres expédiées par le canal du Secrétariat ordinaire	2803	2447
Lettres expédiées par le bureau de l'ingénieur rural	750	717
Lettres expédiées par le Secrétariat agricole	728	847
Lettres envoyées par le Contrôleur des comptes des communes	153	172
Lettres du Laboratoire cantonal (v. observ. au Rapport de 1911)	861	878
Total	5295	5061
Différence en plus		<u>234</u>
	<u>5295</u>	<u>5295</u>

Ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus les lettres envoyées par le Conseil d'Etat, concernant de objets rentrant dans les attributions du Département de l'Intérieur, et rédigées par celui-ci.

IV. Administration communale

A. Gestion financière

Les comptes des communes de Baltschieder, Vernamiège et Port-Valais, pour l'année 1911, ne sont pas parvenus, au moment de la mise sous presse du rapport pour l'année 1912.

Il nous est impossible de contrôler les comptes de l'exercice précédent, pour la Session de Mai du Grand Conseil.

Le rapport sur la gestion financière des communes pour l'année 1912, sera remis en annexe pour la Session de novembre.

Le Conseil d'Etat n'accorde des autorisations d'emprunts aux communes qu'après avoir constaté par le dépôt des extraits des procès-verbaux des Conseils communal et bourgeoisial, de l'Assemblée primaire et de l'Assemblée des bourgeois, que les prescriptions des art. 75 et 83 de la Cons-

titution du 8 Mars 1907, et des art. 2 et 6 de la loi sur le régime communal du 2 Juin 1851, sont observées.

Il a été accordé, en 1912, par ordre de date de l'autorisation, onze autorisations d'emprunts.

Viège	Fr.	60.000
Viège	»	80.000
Sion	»	1.400.000
Massongex	»	35.000
St-Nicolas	»	25.000
Stalden	»	20.000
Zermatt	»	100.000
Hérémenche	»	30.000
Brigue	»	600.000
Salins	»	30.000
Randogne	»	5.000

Tous ces emprunts sont destinés à couvrir des dépenses prévues par la loi du 29 Novembre 1886 sur la répartition des charges municipales, et à des conversions d'emprunts.

B. Gestion administrative

Nous devons tout d'abord rappeler les observations générales, consignées dans notre rapport de l'année dernière. En ce qui concerne spécialement les différents districts, nous extrayons ce qui suit des rapports de MM. les préfets :

Conches.

Les *Administrations municipale et bourgeoisiale* sont généralement bonnes. Quelques communes n'ont pas encore élaboré leur *règlement bourgeoisial*. Les *protocoles* des séances sont régulièrement tenus.

Les *bâtiments publics* sont en bon état, mais plusieurs communes ne les ont pas encore assurés contre l'incendie. Oberwald a assuré les siens en 1912.

La *collection des lois* est complète partout, sauf un volume manquant à Steinhaus.

La *police des étrangers* ne fait l'objet d'aucune observation.

Les *registres des bourgeois* sont négligés dans quelques communes. Le préfet a donné à celles-ci un délai pour les mettre à jour.

Les *registres électoraux* sont à jour, sauf à Ausserbim, où le registre fait défaut, ce qui a lieu de nous étonner, certains que nous sommes d'avoir envoyé le registre à toutes les communes.

Assistance. — Dans les communes qui possèdent des caisses de secours, celles-ci font l'objet d'une comptabilité séparée. La totalité des fonds, dans le district, s'élève à environ 18,000 fr.; mais

une partie en a été versée à l'asile des vieillards, à la Souste, où le district s'est assuré 12 places.

Pas d'observations relativement à la *danse*, à la *police des auberges*, et la *police sanitaire*.

Quelques communes accordent trop facilement la permission de travailler les *dimanches et jours de fête*, notamment en ce qui concerne les travaux du chemin de fer.

Pas d'observations quant à la *police rurale* et *forestière*. En ce qui concerne la *police du feu*, les visites et les exercices se sont faits assez régulièrement; mais, à l'endroit des constructions nouvelles, on laisse chacun bâtir comme il l'entend. Espérons que les nouvelles dispositions édictées en la matière remédieront à cet état de choses.

Les *Tribunaux de police* existent partout, mais les protocoles de quelques-uns sont mal tenus.

L'inspecteur des *poids et mesures* a visité, en 1912, le tiers des communes du district.

Les *comptes municipaux* sont généralement bien tenus, ainsi que les *registres de l'impôt* et les *états sommaires* pour le renouvellement de celui-ci. Les *mutations* annuelles se font régulièrement.

Dans un certain nombre de communes, le président remplit en même temps les fonctions de *re-*

ceveur ou *boursier*, ce qui est irrégulier. Nous avons invité les communes respectives à faire cesser cet état de choses.

Les comptes des *fonds spéciaux* sont régulièrement rendus, ainsi que les *comptes des bourgeois*. Les finances versées pour réception de nouveaux bourgeois et pour vente de terrains au chemin de fer de la Furka ont été capitalisées.

Pas d'observations relativement aux *inventaires* municipaux et bourgeoisiaux.

Ernen, Mühlebach et Münster se sont éclairés à l'*électricité*.

Pour les districts qui vont suivre, nous relèverons seulement les lacunes. Les rubriques du formulaire qui ne font pas l'objet d'aucune indication impliquent conséquemment l'idée d'un état de choses satisfaisant. Comparés à ceux des années précédentes, les rapports des préfets révèlent une amélioration sensible de la situation.

Rarogne- Oriental

Betten, Bister, Goppisberg, Grengiols et Martisberg n'ont pas encore assuré leurs *bâtiments*.

Le *registre des bourgeois* est généralement mal tenu.

Le *registre électoral* est établi partout, mais sa tenue laisse généralement quelque peu à désirer.

Les *Commissions de salubrité publique* existent dans toutes les communes, mais déploient peu d'activité.

Les *Commissions de contrôle des denrées et boissons existent aussi*, mais jusqu'ici, elles n'ont pas tenu de protocole de leurs délibérations.

On peut dire des agents de la *Police rurale* ce que nous venons de dire des *Commissions de salubrité publique*.

Six procès-verbaux ont été dressés par les communes de Bister, Grengiols, Filet et Ried, pour contraventions à la *police du feu*. Le total des amendes prononcées s'élève, frais compris, à 74 fr. 40. — La surveillance des nouvelles constructions laisse à désirer.

Les journées de corvées sont partout taxées au-dessus du tarif prévu à l'art. 14 du règlement du 8 Février 1888, sur les travaux publics dans les communes.

A Grengiols, les différentes colonnes des *registres d'impôt* ne sont pas additionnées.

Quelques capitaux ne sont pas garantis par hypothèque, mais bien par des fidéjusseurs de l'endroit, de toute solvabilité.

Brigue.

A Birgisch, les *bâtiments publics* ne sont pas assurés.

Dans quelques communes, le *Recueil des lois* n'est pas au complet. Le Département avait cependant envoyé les volumes qu'on lui avait dit manquer.

A Thermen, le *registre électoral* n'est pas encore établi; à Naters, le livre des radiations est en blanc.

Les *autorisations de danser* sont trop fréquentes à Naters.

Le service des *gardes-champêtres* laisse généralement trop à désirer.

Les *contraventions forestières* sont nombreuses.

Dans la plupart des communes, les *receveurs* ne fournissent pas de cautionnement.

A Birgisch, 4 *créances* sont à renouveler.

A Mund, plusieurs créances, d'ailleurs garanties par hypothèque, n'ont pas été présentées au bureau des hypothèques. Ces capitaux appartiennent partie à la Municipalité et partie à la Bourgeoisie.

Viege.

Les *archives communales* laissent généralement à désirer.

Les *repas de funérailles* ne sont plus qu'une rare exception et ne sortent pas des limites convenables.

Faute de gendarmerie, l'on *braconne* un peu dans les vallées de Saas et de Zermatt.

La *police sanitaire* laisse généralement à désirer.

La plupart des communes n'ont pas de protocole pour le *contrôle des boissons*.

La *police forestière* est en progrès, grâce surtout à la stabilité, trop méconnue jusqu'ici, de l'inspecteur forestier d'arrondissement.

La construction des *nouveaux bâtiments* n'est pas assez surveillée. Espérons que les dispositions de la nouvelle loi sur la *police du feu* remédieront à cette situation.

Quelques communes n'avaient pas encore soumis leurs *comptes* à l'Assemblée primaire, lors de l'inspection préfectorale.

Une partie des *capitaux* de la Municipalité et de la Bourgeoisie ne sont assurés que par fidéjussions.

Quelques communes n'ont pas de *registre des bourgeois*; toutes l'ont cependant depuis longtemps reçu.

Rarogne-Occidental.

Le rapport du préfet de ce demi-district ne nous est pas parvenu.

Loèche.

Les *protocoles des séances* des conseils sont mal tenus dans quelques communes.

Quelques *édifices publics* ne sont pas encore assurés contre le feu.

Les *archives communales* ne sont nulle part méthodiquement tenues.

A l'exception d'Agaren, toutes les communes possèdent le registre pour l'inscription des *certificats d'origine* délivrés. Quelques-unes n'ont pas de registre pour le *contrôle des étrangers*. Le *registre des bourgeois* fait défaut dans la plupart des communes, malgré la circulaire du Département, du 11 Décembre 1905 et les instructions et invitations par lui données depuis.

Les communes de Varone, Ergisch, Erschmatt, Gampel, Tourtemagne, Inden et Loèche-les-Bains, possèdent des *fonds pour les pauvres*, dont l'administration est, dans la plupart de ces communes, confiée à un membre de la Chambre pupillaire, qui rend compte au Conseil.

Toutes les communes ont leur Commission de *salubrité publique*, mais l'activité de ces commissions laisse beaucoup à désirer, notamment à l'endroit des lieux d'aisance et de la propreté des places et chemins publics.

Le registre de *vaccination* manque dans quelques communes.

Les communes de Feschel, Ober- et Unter-Ems, Tourtemagne et Inden n'ont pas de gardes-champêtres.

Les Tribunaux de police des communes de Feschel, Ergisch et Albinen ne tiennent pas protocole de leurs délibérations.

Les *mutations* ne se font pas partout dans le délai voulu.

Dans quelques communes, le président remplit en même temps les fonctions de *receveur*. Nous leur avons adressé la même invitation qu'aux communes du district de Conches qui se trouvent dans le même cas.

La loi sur les *auberges* et la *danse* n'est généralement pas suffisamment observée.

Sierre.

Les *archives communales* exigeraient une inspection minutieuse.

Les *registres électoraux* laissent encore à désirer.

Il y aurait lieu de réagir contre le nombre exagéré des *débils de boissons*.

A part ces quelques observations, le préfet se

déclare satisfait de la marche des administrations communales de ce district.

Sion.

Arbaz n'a pas encore terminé son *registre d'immatriculation des bourgeois*; Savièse va mettre la main au sien.

Arbaz a établi toute *sacanalisation d'eau potable*, en tuyaux de fer galvanisé. — Sion va terminer son réseau d'*égouts*. La Commission de *salubrité publique* continue activement à procurer à la ville plus d'air et de lumière, par la réfection de places, ruelles, etc. Sion a un inspecteur des viandes, un inspecteur des denrées alimentaires, farines, etc., et un inspecteur du lait. Un médecin visite les écoles chaque deux mois.

Sion et Arbaz ont quelques procès-verbaux pour *contraventions forestières*. Savièse en a beaucoup. Est-ce à dire qu'il se commet plus de délits dans cette dernière commune qu'ailleurs? Nous estimons plutôt que l'on n'est pas assez sévère ailleurs, et qu'il y a lieu de décerner un bon point aux communes qui n'ont pas crainte de punir les délinquants.

Arbaz, Salins et Bramois ont eu des conférences, sur l'*arboriculture* principalement.

Bramois a établi une pépinière, qui lui a rapporté 1464 fr. en 1912.

Hérens.

La commune d'Ayent a dépensé 2000 fr. pour la réparation du presbytère, et celle de Mase 32,000 francs pour la reconstruction de son église.

Les églises ne sont pas *assurées* contre l'incendie.

Les *archives communales* manquent d'ordre et d'un bon classement.

Le *registre d'immatriculation* des bourgeois n'est pas encore établi à Vex, et n'est pas achevé à St-Martin. Dans les autres communes, il est à jour.

A Vex, le *registre électoral* n'existe pas. A Ayent, Evolène et Mase, celui des radiations est encore en blanc. Ces deux registres sont à jour et bien tenus dans les autres communes.

Il existe des *fonds pour les pauvres* à Ayent, Vex et Hérérence; ils sont administrés par une Commission du Conseil, et les comptes sont à jour.

Les *Commissions du feu* font leurs inspections, dans toutes les communes, mais elles déploient peu d'activité. La propreté dans les villages laisse bien à désirer.

Les *Commissions de salubrité publique* existent mais les nouvelles constructions ne sont guère surveillées.

Le rapport du préfet signale certaines irrégularités dans la *tenue des comptes* de trois communes.

Ayant, les propriétaires du parchet de « Beulet » sont préterités dans la distribution de l'eau d'irrigation, bien que supportant les charges publiques comme les autres. — Nous avons pris les mesures que comportent les différents cas signalés.

Les autres rubriques du formulaire n'ont pas donné lieu à observations.

Conthey.

Les *bâtiments publics* sont généralement très négligés et ne sont pas maintenus dans un état inspiré par l'ordre et la propreté.

Les *archives* ne sont, en général, pas très soignées. Il est rare de trouver, dans une commune, un classement pratique des affaires courantes.

Les *volumes des lois* n'existent pas au complet, ce qui doit provenir de la négligence des administrations communales, toutes les communes ayant été pourvues récemment des volumes manquants, sauf peut-être du dernier.

Les registres de la délivrance des *certificats d'origine* ne sont pas tenus à jour; ceux d'*immatriculation des bourgeois* sont mal tenus.

Le *registre électoral* n'est pas tenu à jour. Les

communes n'ont pas saisi l'importance de ce registre, qu'elles confondent avec la liste électorale. Il y aura lieu de donner des instructions plus précises sur ce point.

Les prescriptions de la loi sur l'*assistance* sont généralement assez négligées.

Les *débîts de boissons* sont trop nombreux et trop peu surveillés.

Les Commissions de *salubrité publique* sont, en général, peu actives. On constate cependant un progrès réjouissant dans les sacrifices que s'imposent les communes pour la fourniture de l'*eau potable*.

La loi sur le contrôle des *denrées et boissons* laisse trop indifférentes les commissions locales.

La *police rurale* est en progrès, bien que laissant encore beaucoup à désirer. La propriété est mieux respectée. La *police forestière* se fait mieux aussi.

Les *nouvelles constructions* ne sont pas surveillées au point de vue du danger d'incendie. — Les exercices de *sapeurs-pompiers* ne se font pas régulièrement. La nouvelle loi sur la *police du feu* et les conférences et instructions dont elle fera l'objet, ne tarderont pas à remédier à cet état de choses.

Le district réclame la nomination d'un *vérificateur des poids et mesures*, pris dans le district.

Les administrations communales se montrent trop peu soucieuses des dispositions concernant la destruction des *insectes nuisibles*. Les propriétaires en défaut ne sont pas punis. Il en résulte que le travail de destruction ne va pas avec ensemble et ne produit que peu d'effet. Le Département veillera à l'observation plus rigoureuse des prescriptions légales.

Entremont.

Les considérations d'ordre général sont, comme pour les autres districts d'ailleurs, consignées plus loin, au chapitre *Situation économique*. Les observations spéciales sont les suivantes :

Le *registre électoral* est partout établi ou en voie de confection, mais il n'est pas partout établi d'une manière uniforme.

Les administrations communales n'ont pas assez d'initiative en matière d'*œuvres d'utilité publique*, en matière de voies de communications, notamment. Quelques bourgeoisies sont très riches et pourraient appliquer à des œuvres semblables, dont le besoin se fait grandement sentir, les argents qu'elles distribuent aux bourgeois.

En matière de *mutations*, l'on n'est pas bien au

clair au sujet des pièces exigées.

Pas d'autres observations particulières.

Martigny.

Le *protocole* du Conseil de Fully est mal tenu.

Les *bâtiments publics* sont assurés contre l'incendie, sauf les chalets des montagnes de Martigny-Combe, Leytron, Riddes et Trient.

Les églises de Leytron, Riddes et Isérables ne sont pas assurées.

A Charrat, le *repos du dimanche* n'est pas suffisamment bien observé.

Martigny-Bourg n'a pas de *Commission de salubrité publique*, et la Commission d'Isérables n'a pas fonctionné en 1912.

Les Commissions de *contrôle des boissons* ne tiennent pas protocole de leurs opérations.

La *police rurale* laisse à désirer à Isérables et La Bâtiаз.

Le *Tribunal de police* de Leytron n'a pas de protocole.

Martigny-Combe, Bovernier et Leytron n'ont pas encore organisé leurs *corps de pompiers*, d'après les prescriptions de la nouvelle loi sur la *police du feu*.

Quelques communes ont de la tendance à met-

tre en première catégorie des dépenses de deuxième, notamment Riddes et Martigny-Bourg, pour quelques postes. — Leytron ne reporte pas dans ses *comptes* les soldes des années précédentes. — La commune de Saxon n'a pas dressé ses comptes.

Le *registre de l'impôt* de Martigny-Combe n'est pas tenu bien à jour.

A Charrat, quelques créances de *fonds spéciaux* sont à reconstituer. Il en est de même pour quelques *créances* de la commune de Martigny-Combe.

Martigny-Ville a fait une installation complète de ses *égouts*.

La commune d'Isérables se plaint que les *mutations* des propriétés de ses ressortissants situées sur territoire de Nendaz ne se font pas régulièrement.

La peinture du *pont sur le Rhône*, entre Saxon et Saillon, est urgente.

La *propreté* laisse beaucoup à désirer à Fully et à Leytron.

St-Maurice.

A Vérossaz, Collonges et Mex, le protocole de quelques *séances* n'est pas signé.

Deux *bâtiments publics*, l'un à Doréraz, l'autre à Finhaut, ne sont pas assurés.

A Salvan, Eviomaz, Finhaut, Mex et Doré-

naz, les *archives communales* sont renfermées dans des armoires en bois, pas suffisamment à l'abri du feu.

A Vérossaz et Dorénaz, il manque quelques *volumes des lois*.

Le *registre d'immatriculation* des bourgeois et le *registre électoral* ne sont pas tenus à Salvan.

St-Maurice, Salvan et Finhaut ont trop de *débîts de boissons*, et, dans cette dernière commune, la fermeture de ces débîts pendant les offices divins n'est pas observée.

Salvan encore et Dorénaz accordent trop facilement des *permissions de danser*.

A St-Maurice et Massongex, les commissions de *salubrité publique* laissent beaucoup à désirer; dans la plupart des communes, elles n'ont pas de protocole. Cette dernière observation s'applique aussi aux commissions de contrôle des *denrées alimentaires*.

Les *comptes de la Municipalité*, à Collonges, Salvan et Massongex, donnent lieu, au point de vue de leur dressement, à certaines observations, qu'il appartient surtout au Contrôleur des Comptes des communes, de vérifier et de rectifier.

Salvan n'a pas établi ses *comptes de Fabrique*.

Monthey.

Dans certaines communes, les Commissions de *salubrité publique* fonctionnent un peu irrégulièrement; cependant il y a, d'une année à l'autre, quelques améliorations à signaler en cette matière.

L'exécution de la loi sur le contrôle des *denrées* et *boissons* laisse encore passablement à désirer dans certaines communes, et toutes ne tiennent pas protocole de leurs opérations. Une fois que les membres des Commissions seront mieux au fait de leurs attributions, on peut espérer que la nouvelle loi sera bien exécutée.

La situation financière de la commune de *Port-Valais* fait l'objet des préoccupations actuelles du Conseil d'Etat, auquel le Département a présenté un rapport.

Le préfet exprime sa satisfaction en ce qui concerne les autres rubriques.

V. Situation économique des districts

Le rapport du préfet de *Conches* ne signale rien, en dehors de ce que nous avons relevé au chapitre précédent.

Dans le district de *Rarogne-Oriental*, l'agriculture et l'élevage du bétail sont en honneur.

Les communes de Bitsch et de Ried sont en voie de se procurer de meilleures eaux potables.

La situation économique du district peut être tenue pour satisfaisante.

Pendant la longue période de construction du Simplon, du Lœtschberg et du chemin de fer de la Furka, les conditions matérielles de la population du district de *Brigue* — et, dans une certaine mesure au moins, on pourrait en dire autant de celle des deux districts supérieurs — se sont sensiblement améliorées, beaucoup d'argent étant resté dans la contrée.

La revision de la loi des finances et de celle sur les auberges est généralement désirée.

Les communes du district de *Viège* sont généralement dans une situation satisfaisante, à l'exception de celle de Täsch, qui s'est fort endettée du fait de la construction de son hôtel. La situation de cette commune fera l'objet d'un rapport spécial du préfet.

La population de la grande vallée attend avec impatience l'exploitation du chemin de fer V. Z. pendant l'hiver. Cette question est connexe à celle de la création d'une route carrossable, qui devra aussi desservir la vallée de Saas.

Une nouvelle maison d'école a été construite à Herbriggen.

Dans le district de *Loèche*, la saison des étrangers a souffert des intempéries de l'été.

Le préfet signale la difficulté toujours plus grande que l'on rencontre à trouver des sujets dûment qualifiés pour faire partie des conseils communaux, et notamment pour en occuper la présidence. C'est à qui se prévaudra de la dispense accordée par la loi, une fois accompli le nombre des années de service obligatoire. Le préfet en voit surtout la cause, en ce qui concerne le président, dans la gratuité des fonctions, qui ne peut plus guère se concilier, dit-il, avec les exigences actuelles de la vie.

L'industrie continue à prendre un essor réjouissant dans le district de *Sierre*, et exerce une heureuse influence sur l'état économique du district. L'agriculture continue également à progresser.

La fondation d'une infirmerie de district est actuellement à l'étude.

L'agriculture, et spécialement la viticulture et l'arboriculture continuent à progresser dans le district de *Sion*, grâce surtout à l'intelligente activité des sociétés agricoles. — Le chef-lieu continue à donner le bon exemple sous tous les rapports, notamment sous celui de l'édilité.

Sous le rapport économique et agricole, l'année 1912 a été bien médiocre pour le district d'*Hérens*.

Par suite des pluies persistantes de l'été, les récoltes n'ont pu être rentrées dans de bonnes conditions, et le prix du bétail a sensiblement baissé. L'industrie hôtelière s'est aussi ressentie du mauvais temps persistant.

En ce qui concerne l'assistance, l'honorable magistrat estime que les communes du district ou de plusieurs districts, à l'instar de ce qui s'est fait récemment à La Souste, devraient se réunir et verser les sommes qu'elles consacrent à l'assistance, pour créer des asiles pour indigents et vieillards. Aux versements des communes viendraient sans doute s'ajouter des dons particuliers. L'assistance se ferait ainsi dans de bien meilleures conditions, tant pour les assistants que pour les assistés.

Dans le district de *Martigny*, l'on a commencé les travaux des forces motrices du lac de Fully.

La Bâtiaz a terminé son cadastre.

Martigny-Ville a canalisé ses égouts.

St-Maurice. — Le rapport ne signale rien de particulier, mais, de l'ensemble de son contenu, on peut inférer que ce district progresse économiquement. On signale notamment la construction ou l'achat de chalets par les communes de Vérossaz et de Collonges, l'installation d'eaux potables, d'hydrants et d'égouts à Massongex, etc. Rappelons à

ce propos que des installations d'eaux potables ou d'égouts, ou des deux à la fois, nous ont encore été signalées à Bitsch, Ried-Merel, Arbaz, Martigny-Ville et dans plusieurs communes du district de Gonthey.

La situation continue donc à s'améliorer très sensiblement dans ce domaine, dans lequel il reste d'ailleurs encore beaucoup à faire. Mais les saines idées d'hygiène ne pénètrent dans nos populations qu'à force de recharges et d'insistance. Les exemples des communes qui font bien exercent toutefois une influence salutaire sur les communes voisines.

Dans le district de St-Maurice encore, les bâtiments et les registres publics, sauf l'exception que nous avons signalée, sont bien tenus. La police rurale, la police forestière et la police du feu se font bien.

Dans le district de *Mouthey*, l'industrie hôtelière a aussi laissé à désirer, à cause du temps pluvieux et froid.

L'agriculture a été une bonne moyenne; les foins ont été abondants, mais de qualité médiocre.

Le bétail et ses produits se sont vendus à des prix très rémunérateurs.

Les industries établies dans le district sont prospères.

VI. Etat civil

Nous n'entrerons pas dans le fastidieux détail des observations présentées par les inspecteurs à l'endroit d'un certain nombre de bureaux, observations d'ailleurs peu importantes pour la plupart, et qu'il suffit de communiquer aux officiers respectifs.

Les rapports d'inspection constatent, d'une manière générale, un progrès constant dans la tenue des bureaux, et l'on peut se déclarer relativement satisfait de la situation actuelle.

Statistique de l'état civil en 1912

Arrondissements	Naissances	Décès	Mariages
Bellwald	8	10	2
Biel	9	10	4
Binn	8	—	—
Blitzingen.	8	3	2
Ernen	19	14	1
Fiesch	27	18	4
Lax	7	8	2
Münster	22	12	2
Niederwald	4	3	1
Obergesteln	5	5	—
Oberwald.	9	11	2
Reckingen	8	15	5
Ulrichen	4	3	1
	138	112	26
Betten	8	2	2
Grensiols.	20	13	4
Mœrel	33	18	8
Ried-Mœrel	4	5	1
	65	38	15
Glis-Brigue	121	103	21
Eggerberg	13	4	1
Mund	17	9	5
Naters	119	43	16
Ried-Brigue	22	12	6
Simplon	17	9	—
Gondo.	6	2	1
	315	182	50

Arrondissements	Naissances	Décès	Mariages
Eisten	19	5	3
Embd	8	3	2
Grächen	15	7	4
Randa	12	3	—
Saas-Almagel	9	2	—
Saas-Fee	7	5	4
Saas-Grund	25	9	6
St-Nicolas.	37	13	16
Stalden	19	6	8
Staldenried	10	2	2
Täsch	11	6	—
Törbel	18	15	2
Visp	79	32	13
Visperterminen	18	12	1
Zeneggen.	10	4	—
Zermatt	22	13	6
	319	137	67
Ausserberg	24	8	3
Bürchen	13	9	2
Eischoll	19	8	7
Lötschen	38	21	8
Niedergesteln-Steg.	54	17	14
Raron	48	19	8
Unterbäch	7	3	4
	203	85	46

Arrondissements	Naissances	Décès	Mariages
Ardon	37	22	19
Chamoson	54	31	10
Conthey	97	48	22
Nendaz	72	52	23
Vétroz	18	11	5
	278	164	79
Bagnes	74	51	17
Bourg-St-Pierre	6	6	3
Liddes	19	23	7
Orsières	76	59	13
Sembrancher	11	13	3
Vollèges	20	8	8
	206	110	51
Bovernier	19	10	3
Fully	46	17	11
Isérables	42	20	5
Leytron	45	14	6
Martigny	181	119	55
Riddes	31	19	10
Saillon	13	7	4
Saxon	56	22	14
Trient	5	5	4
	438	233	112

Arrondissements	Naissances	Décès	Mariages
Evionnaz	18	15	6
Finhaut	8	8	1
Massongex	22	14	6
Outre-Rhône.	20	18	6
St-Maurice	69	43	13
Salvan	60	30	14
Vérossaz	13	8	—
	210	136	46
Champéry	19	14	3
Collombey-Muraz	41	21	2
Monthey	136	89	38
Port-Valais*	26	13	3
Revereulaz	6	4	1
St-Gingolph	19	17	5
Troistorrents.	44	39	6
Vald'Illicz.	32	10	5
Vionnaz	19	12	3
Vouvry	26	19	6
	368	238	72

Arrondissements	Naissances	Décès	Mariages
▷ Récapitulation pour la partie française			
Sierre	519	231	116
Hérens.	215	120	47
Sion	304	189	60
Conthey	278	164	79
Entremont	206	110	51
Martigny	438	233	112
St-Maurice	210	136	46
Monthey	368	238	72
	2538	1421	583
	1421		
Excédent des naissances	1117		
 Ensemble du canton			
Excédent des naissances de la partie allemande			591
Excédent des naissances de la partie française.			1117
Excédent total			1708

VII. Emigration

Le rapport de l'Office fédéral de l'émigration, pour 1912, indique que 5871 personnes ont quitté la Suisse pour les pays d'outre-mer. Le nombre des émigrants augmente, depuis quelques années d'une manière constante.

En 1908, il était de 3656.

» 1909 » » » 4915

» 1910 » » » 5178

» 1911 » » » 5512

Le Valais a fourni, en 1912, 166 émigrants, dont 19 étrangers au canton. 75 se sont rendus dans les États-Unis d'Amérique du Nord, 8 au Canada, 1 au Brésil, 77 dans la République Argentine, 1 au Pérou et 4 dans l'Australie.

Nous rappelons ici les observations que nous avons consignées dans notre rapport précédent.

Les sous-agents d'émigration autorisés en 1912 sont les mêmes que ceux indiqués dans notre rapport pour l'exercice de 1911.

VIII. Police du feu

L'inspecteur cantonal du feu, M. Lot Wÿer, de Viège, est *entré en fonctions* le 12 Avril 1912. Avec notre assentiment, il a fait, en Suisse, un voyage de 15 jours, en vue de s'orienter sur les améliorations amortées dans les autres cantons, en particulier dans celui des Grisons, dont les conditions topographiques se rapprochent le plus des nôtres.

Il a soumis au Conseil d'Etat un *règlement-type*, qui a été approuvé et envoyé, le 8 Août 1912, aux communes, pour leur faciliter l'élaboration de leurs règlements locaux. En même temps, on leur a fait tenir :

1. Une circulaire concernant l'application de la loi;
2. un questionnaire d'orientation;
3. les statuts de la Société suisse des Sapeurs-pompier.

Au 31 Décembre 1912, 10 *règlements locaux* avaient reçu l'approbation du Conseil d'Etat.

Les corps de sapeurs-pompier *assurés* à la même date s'élevaient à 30.

L'inspecteur cantonal a demandé à chaque commune d'établir un *dossier* comprenant :

1. La copie du règlement local, avec l'effectif du corps ;
2. les noms des membres de la Commission du feu, du commandant du feu et de son remplaçant, avec indication des moyens d'alimentation d'eau ;
3. l'inventaire du matériel et de l'équipement ;
4. la copie de la correspondance ;
5. les rapports annuels de la Commission du feu ;
6. les rapports d'incendie ;
7. la copie de tous les ordres adressés à la commune, à la Commission du feu et aux chefs de corps, et de toutes les observations faites.

Il a été fixé des *cours d'instruction* de trois jours pour les Commissions du feu, afin d'avoir, dans chaque localité, un personnel instruit sous tous les rapports relativement à la police du feu et à l'organisation du corps des sapeurs-pompiers. Ces cours avaient d'abord été fixés en Octobre et Novembre 1912, mais, tenant compte des changements qui allaient se produire lors des élections communales de Décembre, ils ont été renvoyés au commencement de cette année, pour se terminer au 9 Avril. Le programme de ces cours comprenait essentiellement : l'élaboration du règlement communal ; l'organisation des corps de

sapeurs-pompiers; leur assurance; l'inspection des bâtiments; le contrôle de ramonage; le mode de confection de l'inventaire du matériel et de l'équipement, et des différents rapports; les moyens d'alimentation d'eau, etc. — Des exercices pratiques d'inspection des bâtiments et de contrôle du ramonage ont suivi les cours théoriques.

L'inspecteur s'est déclaré très satisfait de l'empressement des communes à envoyer des délégués à ces cours, et de la bonne volonté et de l'application de ces derniers.

Outre les documents mentionnés plus haut comme devant composer le dossier, les Commissions du feu ont reçu l'ordre d'être continuellement en possession:

- a) du registre des inspections des bâtiments, avec indication des déficiences constatées, des observations faites et des ordres donnés aux propriétaires et aux locataires des bâtiments;
- b) du carnet de contrôle du ramonage;
- c) de la quittance de la prime payée à l'assurance, avec la copie de la proposition d'assurance pour l'année courante;
- d) d'un exemplaire de la loi, de l'arrêté sur la fabrication, le transport et l'emploi des matières explosibles et inflammables, ainsi que

des formulaires de rapports d'incendie et des questionnaires pour les Commissions du feu et les ramoneurs

Ces pièces ont été remises à tous les participants aux cours d'instruction, et serviront de base pour les inspections des communes.

Le caissier de la Société suisse des Sapeurs-pompiers est chargé de porter à la connaissance de l'inspecteur cantonal les noms des communes dont la prime annuelle d'assurance (caisse de secours mutuels), est en retard.

Un projet de règlement sur le *ramonage* a été soumis au Conseil d'Etat: néanmoins il est nécessaire d'en continuer l'étude, les conditions si différentes de nos localités ne permettant pas l'adoption d'un règlement unique, applicable à toutes les communes du Canton.

Vu la grande importance de l'industrie des *hôtels* en Valais, une ordonnance spéciale a été élaborée et se trouve actuellement entre les mains du Conseil d'Etat, pour étude et approbation. Cette ordonnance prévoit les installations nécessaires à faire dans ces établissements, et l'instruction à donner au personnel de l'hôtel sur la manière de procéder en cas d'incendie.

Vu la diversité des *usines et fabriques*, la direction de chaque établissement sera informée, par

une circulaire spéciale, du mode d'application des prescriptions de l'art. 50, avec invitation de faire le nécessaire à cet effet.

L'inspection en sera faite, comme pour les hôtels, par l'inspecteur cantonal du feu.

L'inspecteur cantonal du feu aura à suivre, dans le courant de 1913, un cours pour instructeurs, organisé par la Société suisse des Sapeurs-pompiers.

L'inspecteur exprime, dans son rapport, quelques desiderata, qui seront examinés par le Département et auxquels il sera donné la suite voulue.

IX. Catastrophes, accidents, etc.

Un violent incendie a détruit, en mai, la plus grande partie du village d'Erdesson, commune de Grône. Le Chef du Département, accompagné de M. le Préfet de Preux, et de M. le géomètre Solioz, s'est immédiatement rendu sur les lieux, pour se rendre compte de l'étendue du sinistre, et donner les premières directions.

Le désastre touche 25 propriétaires, dont un certain nombre pour des valeurs peu importantes, il est vrai, la plupart des bâtiments, quelques-uns appartenant à différents propriétaires, consistant en constructions rurales, granges, écuries, fenils et réduits. La plupart des bâtiments n'étaient malheureusement pas assurés.

Une Commission composée de MM. Alf. Solioz, géomètre, Modeste Arbella et Eugène Torrent, a été chargée de procéder au lotissement des places à bâtir et à la surveillance des nouvelles constructions. Nous avons rencontré les meilleures dispositions de la part des sinistrés, dont l'attitude nous a pleinement édifiés, et qui ont accepté presque sans discussion les nouveaux lots qui leur étaient assignés en échange des emplacements qu'ils devaient abandonner dans l'intérêt de la reconstructionnelle du village.

Une collecte ordonnée dans les districts de Loèche, Sierre, Hérens, Sion et Conthey, a produit la somme en espèces, de 3831 fr. 35. Quelques communes ne doivent pas encore avoir versé le produit de leur collecte, à moins qu'elles aient négligé celle-ci.

Nous extrayons des rapports des médecins de district les données suivantes :

District de Conches. — Trois accidents mortels à Oberwald, 1 à Fiesch et 1 à l'Eggishorn.

District de Brigue. — Plusieurs accidents mortels survenus sur les lignes du Lœtschberg et de la Furka.

District de Rarogne-Occidental. — 3 cas de mort, ensuite d'accidents survenus sur la ligne du Lœtschberg.

District de Loèche. — 2 accidents suivis de mort.

District d'Hérens. — 2 morts par accidents.

District de Sion. — 3 morts par accidents.

District de Conthey. — 10 morts par accidents et 3 autopsies.

District d'Entremont. — 2 morts par accidents

District de Martigny. — 3 morts accidentelles, 2 autopsies.

District de St-Maurice. — 2 morts par accident.

District de Monthey. — 12 morts par accident.

X. Affaires sanitaires

I. Conseil de santé

Le Conseil de santé a eu à s'occuper des objets suivants :

1. *Rapport sur l'inspection des pharmacies.*

Les inspecteurs signalent quelques irrégularités, que le Département a communiquées aux intéressés, en les invitant à les faire disparaître. — Mme T., à S. dessert elle-même la pharmacie de l'endroit, prétendant ne faire que de la droguerie. Elle a été invitée d'enlever son enseigne portant *Pharmacie*.

2. *Publication d'annonces immorales.*

Le vice-président du Conseil signale l'annonce d'un *remède secret*, publiée dans le *Bulletin officiel*, et prie le Conseil d'Etat d'empêcher le retour de publications semblables. Le Département a adressé à la feuille visée l'invitation nécessaire. Quant aux publications immorales, considérées à un point de vue général, le Département de Justice et Police les surveille attentivement, et ne manque pas de prendre les mesures nécessaires pour en empêcher la propagation.

3. *Demande pour la gérance d'une pharmacie.*

M. B. a demandé de faire desservir sa pharmacie de M. par un commis qui, quoique ayant déjà une assez longue pratique, n'a pas de diplôme régulier. Le Conseil de santé s'est opposé à cette demande, la pharmacie ne pouvant être desservie que par un commis diplômé.

4. Le Dr D., médecin français, porteur d'un diplôme de son pays, demande à pouvoir pratiquer à Morgins-les-Bains, pendant la saison d'été, comme assistant du Dr E. — Vu la recommandation de ce dernier et les motifs invoqués à l'appui, le Conseil estime qu'il y a lieu de faire droit à cette demande.

6. Un membre du Conseil de santé a signalé la transgression par les pharmaciens de l'art. 41 de la loi sanitaire. — Le Conseil a demandé qu'une circulaire soit adressée aux pharmaciens et aux journaux du pays, pour les avertir que toute annonce de remède secret sera punie selon la loi.

Un autre membre du Conseil a demandé que les pharmacies des médecins soient inspectées, et que l'on revise la liste des médicaments que les droguistes peuvent vendre. Ces motions n'ont pas été prises en considération, au moins pour le moment.

II. Personnel

Ont été autorisés à pratiquer dans le canton, tous étant porteurs d'un diplôme fédéral :

Médecins :

MM. Fasel Léon, de Vuissens ;
Carasco Alfred, de Malaga (Espagne) ;
Chessex G., de Montreux ;
Droz Louis, du Locle ;
Erath, J.

Dentiste :

M. de Rivaz Paul, de Sion.

Pharmacien :

M. Zimmermann Pierre, de Sion.

III. Ecole de Sage-femmes

Au commencement de novembre 1912, s'est ouvert, à Sion, sous la direction de M. le Dr Sierro, un cours pour élèves sages-femmes de la partie française du canton. Nous donnerons, dans notre rapport pour l'année 1913, un compte-rendu de ce cours, qui s'est terminé le 29 Avril 1913.

IV. Vaccination

La vaccination a eu lieu, dans tout le Canton, au printemps de 1912. Nous en donnons ci-après les résultats :

<i>Districts</i>	<i>Nombre d'enfants vaccinés</i>	
Conches	187	résultat environ 100 %
Mörel	127	
Brigue(*)	—	
Viège	601	6 sans succès
Rarogne	298	
Loèche	334	tous avec succès
Sierre	786	..
Hérens	380	..
Sion	476	..
Conthey	501	..
Entremont	337	
Martigny	658	résultat bon
St-Maurice	335	
Monthey	476	résultat très satisfaisant

(*) Nous n'avons pu nous procurer le rapport, pour le district de Brigue.

V. Pharmacies

La visite des pharmacies a eu lieu, en 1912, par M. le Dr Bonvin, vice-président du Conseil de santé, et M. le Dr Zurbriggen, chimiste cantonal. La généralité des pharmacies sont très bien tenues. Nous avons communiqué aux intéressés les observations de détail qui les concernent. Nous rappelons aussi ce que nous avons dit au chapitre *Conseil de Santé*, sous No 1.

VI. Rapports des médecins de district

Nous extrayons ce qui suit des rapports des médecins de district :

1. *Pratique illégale de la médecine.* — Des mères ou rebouteurs, continuent à pratiquer dans les districts de Loèche, Hérens, Sion, Entremont, Martigny et Monthey, bien que nous ayons déjà sévi contre certains d'entre eux. Nous prendrons de nouvelles mesures pour faire cesser ces agissements abusifs.

2. *Sages-femmes.* — District de *Rarogne-Or.* : Les instruments sont bien soignés par les jeunes sages-femmes; les anciennes les tiennent un peu moins bien. Greich, Goppisberg, Martisberg et Bister n'ont pas de sage-femme. — Dans le district de *Brigue*, quatre petites communes en manquent. La sage-femme de Glis n'avait pas ses instruments en assez bon état. — Hothenn et Bürchen, dans le district de *Rarogne-Occid.*, n'ont pas de sages-femmes. — Dans le district de *Loèche*, les anciennes sages-femmes ne soignent pas suffisamment leurs instruments. Trois sages-femmes devraient être remplacées. Deux communes en manquent. — Arbaz et Veysoinaz manquent de sages-femmes. — Dans le district de *Martigny*, les jeunes sages-femmes seules soignent suffisamment bien leur trousse. Trient n'a pas de sage-femme. — Quelques communes du district de *St-*

Maurice ont des sages-femmes trop âgées, qu'il serait bon de remplacer. *Massongex* n'en a pas. — Le rapport de *Monthey* dit que les instruments sont très propres et qu'il y a un grand progrès depuis quelques années.

3. *Etat sanitaire.* — L'état sanitaire a été généralement bon dans les districts de *Conches* et de *Marcl*. Les maladies les plus fréquentes sont la bronchite, la pneumonie, le vitium cordis, la diphthérie et le croup.

L'état sanitaire a été, en général, bon également dans les districts de *Brigue* et de *Viège*. Les maladies les plus fréquentes sont les mêmes que celles indiquées pour les deux districts précédents. La température a été plutôt favorable à la santé. La population se nourrit rationnellement.

Dans les quatre districts précités, il n'y a pas eu d'épidémies en 1912.

Dans le district de *Raroguc*, les autorités communales n'ont aucun souci de l'hygiène; aussi la santé publique s'en ressent-elle d'une manière fâcheuse. — Les maladies les plus ordinaires sont la pneumonie et la tuberculose. — Les appartements sont généralement mal éclairés et mal aérés, surtout dans la plaine. — Il n'y a pas eu d'épidémie dans le district.

VI. Rapports des médecins de district

Nous extrayons ce qui suit des rapports des médecins de district :

1. *Pratique illégale de la médecine.* — Des mères ou rebouteurs, continuent à pratiquer dans les districts de Loèche, Hérens, Sion, Entremont, Martigny et Monthey, bien que nous ayons déjà sévi contre certains d'entre eux. Nous prendrons de nouvelles mesures pour faire cesser ces agissements abusifs.

2. *Sages-femmes.* — District de *Rarogne-Or.* : Les instruments sont bien soignés par les jeunes sages-femmes ; les anciennes les tiennent un peu moins bien. Greich, Goppisberg, Martisberg et Bister n'ont pas de sage-femme. — Dans le district de *Brigue*, quatre petites communes en manquent. La sage-femme de Glis n'avait pas ses instruments en assez bon état. — Hothem et Bürchen, dans le district de *Rarogne-Occid.*, n'ont pas de sages-femmes. — Dans le district de *Loèche*, les anciennes sages-femmes ne soignent pas suffisamment leurs instruments. Trois sages-femmes devraient être remplacées. Deux communes en manquent. — Arbaz et Veysoinaz manquent de sages-femmes. — Dans le district de *Martigny*, les jeunes sages-femmes seules soignent suffisamment bien leur trousse. Trient n'a pas de sage-femme. — Quelques communes du district de *St-*

Maurice ont des sages-femmes trop âgées, qu'il serait bon de remplacer. *Massongex* n'en a pas. — Le rapport de *Monthey* dit que les instruments sont très propres et qu'il y a un grand progrès depuis quelques années.

3. *Etat sanitaire.* — L'état sanitaire a été généralement bon dans les districts de *Conches* et de *Mareil*. Les maladies les plus fréquentes sont la bronchite, la pneumonie, le vitium cordis, la diphtérie et le croup.

L'état sanitaire a été, en général, bon également dans les districts de *Brigue* et de *Viège*. Les maladies les plus fréquentes sont les mêmes que celles indiquées pour les deux districts précédents. La température a été plutôt favorable à la santé. La population se nourrit rationnellement.

Dans les quatre districts précités, il n'y a pas eu d'épidémies en 1912.

Dans le district de *Rarogne*, les autorités communales n'ont aucun souci de l'hygiène; aussi la santé publique s'en ressent-elle d'une manière fâcheuse. — Les maladies les plus ordinaires sont la pneumonie et la tuberculose. — Les appartements sont généralement mal éclairés et mal aérés, surtout dans la plaine. — Il n'y a pas eu d'épidémie dans le district.

La fièvre typhoïde, qui régnait autrefois, pour ainsi dire, à l'état permanent, dans quelques communes du district de *Loèche*, devient toujours plus rare, grâce à l'établissement de fontaines donnant une bonne eau potable. Il n'y a plus une seule commune du district où l'on puisse dire que l'eau est réellement malsaine. — Il n'y a pas eu d'épidémies dans le district. — La plupart des communes abattent encore le bétail sur la voie publique.

Il y a eu épidémie de typhus abdominal, à Aigent, qui a sévi pendant plusieurs mois. Le nombre des malades a été de 20, et celui des décès, de 5. Les autorités locales ne font rien pour faire exécuter les mesures hygiéniques prescrites. Au hameau de Lucques, dans la dite commune, où l'épidémie sévissait, il n'y a pas de fontaine, et l'on se sert de l'eau du torrent. Ordre a été donné à l'autorité communale d'avoir à remédier au plus tôt à cet état de choses. — La scarlatine et la rougeole se sont manifestées à Vex et aux Agettes. — Les maladies les plus fréquentes sont la fièvre typhoïde, le pneumonie, la pleurésie, l'influenza, la scarlatine, la rougeole et la diphtérie.

Dans les districts de *Sierre* et de *Sion*, l'état sanitaire a été satisfaisant. — Maladies prédominantes: pneumonie, grippe, bronchite, rhumatisme. — L'eau potable est défectueuse à Grimisuat, Arbaz et St-Léonard. Nous avons envoyé sur place

le chimiste cantonal et, dans ces deux premières communes, le médecin du district de Sion, pour procéder à l'analyse des eaux et donner les instructions nécessaires.

Dans le district de *Conthey*, la santé publique a été très bonne. — Toutes les années, quelques cas de fièvre typhoïde se manifestent à Nendaz et à Vétroz, dont les eaux potables laissent à désirer. Il n'y a cependant pas eu de décès en 1912. — Les maladies les plus fréquentes sont la pleurésie, la pneumonie, l'entérite et la tuberculose. La santé publique s'en trouverait mieux, si l'on buvait moins.

Dans l'*Entremont*, l'état de santé est bon, mais les mesures de salubrité publique laissent à désirer. — Il n'y a pas eu d'épidémie. — Les maladies dominantes sont les affections pulmonaires et cardiaques et les rhumatismes. — Le village de Cries, dans la commune de Vollèges, a une eau potable défectueuse.

L'état de santé a été bon dans le district de *Martigny*. — Maladies prédominantes: Hiver et printemps, affections des voies respiratoires; été et automne, affections gastro-intestinales. — Fully a une captation d'eau mal faite.

L'état sanitaire du district de *St-Maurice* a été bon, en 1912. — Toutes les communes sont four-

nies de bonne eau potable. Quelques cas de coqueluche et de fièvre typhoïde se sont manifestés à Daviaz, commune de Massongex. L'existence de ces derniers cas doit être vraisemblablement attribuée au fait que l'on a bu de l'eau, probablement contaminée, du torrent qui coule à ciel ouvert. — Les maladies des voies respiratoires, notamment la tuberculose et la bronchite, sont les plus fréquentes.

Dans le district de *Monthey*, l'état sanitaire a été très bon. Quant aux mesures de salubrité, bien qu'elles laissent encore à désirer, on remarque, d'une année à l'autre, de notables améliorations. — Sauf quelques cas de coqueluche, il n'y a pas eu d'épidémie. — Chaque commune a sa Commission de salubrité publique, qui s'efforce de son mieux à se conformer aux ordonnances fédérales. Quelques directions leur seraient cependant nécessaires. Ceci s'applique, à plus forte raison, aux Commissions des autres districts. — Toutes les communes sont actuellement alimentées par des eaux potables très saines. — Les populations du district, topographiquement inférieur, ont fini par comprendre la grande utilité de l'hygiène. On aère beaucoup mieux les habitations, et les appartements sont plus proprement tenus. — Dans certaines communes, l'on fait abus de café noir, et l'on n'a pas une nourriture suffisamment saine, cela par pure ignorance d'un régime rationnel.

De l'ensemble des rapports des médecins de district, il ressort notamment que la question des eaux potables a fait de grands progrès, et que les communes qui ne sont pas encore fournies d'eaux véritablement salubres ne sont plus que le très petit nombre.

VII. Asile de Malévoz

Mouvement de la population en traitement.

	Hommes	Femmes	Total
Effectif au 1er Janvier			
1912	27	27	54
Entrés dans le courant de l'année	17	20	37
Total en traitement	44	47	91
Sortis: guéris	3	4	7
améliorés	2	6	8
sans changement	6	6	12
Décédés	3	4	7
	14	20	34
Restent en traitement le 31 Décembre au soir	30	27	57

Sur les 37 malades admis, 30, soit le 81 % sont Valaisans; 7 sont étrangers, dont 4 domiciliés dans le canton, soit une proportion de 91,8 % pour les admissions des malades valaisans et des étrangers domiciliés dans le canton.

Les places réservées aux malades de l'assistance publique étant presque toutes occupées par des incurables, les admissions dans cette catégorie sont très peu nombreuses.

La construction de l'annexe du pavillon des hommes, qui avait été différée pour les motifs indiqués dans notre dernier rapport, a été commencée dans le courant de l'année; elle n'est pas encore complètement terminée.

Cette annexe comprend, au rez-de-chaussée, une salle pour les malades gâteux; à l'étage au-dessus, deux chambres à coucher et une salle de réunion pour les employés.

Relativement à l'exercice de 1912, nous ne pouvons que répéter ce que nous disions des exercices précédents. A cause du manque de places et de l'impossibilité de séparer complètement les agités des malades tranquilles, le chiffre des admissions reste bien inférieur à celui des demandes.

XI. Contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels

1. Généralités.

Des progrès ont été réalisés dans le contrôle des denrées alimentaires durant l'année 1912. Nous ne pouvons cependant pas encore affirmer que nous ayons atteint le but et que l'organisation cantonale du contrôle des denrées réponde à tous égards à l'esprit de la loi fédérale.

En premier lieu, il manque un élément important de toute l'organisation, soit le Laboratoire cantonal, qui est encore à créer. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans notre dernier rapport, l'installation du Laboratoire actuel avec ses locaux trop petits, ne répond pas aux exigences du règlement fédéral. La construction ou l'aménagement d'un Laboratoire cantonal sont à l'étude. Nous nous efforcerons de donner à cette question, prochainement, la solution qu'elle comporte.

Le 1er Janvier 1912, est entrée en vigueur la Loi cantonale concernant l'exécution de la Loi fédérale du 8 Décembre 1905, sur le commerce des denrées alimentaires et des objets usuels.

Les cours d'instruction pour les experts locaux ont été remis à l'année 1913, pour tenir compte des changements qui interviendraient au renouvellement périodique des conseils communaux, du 1er Décembre 1912.

Nombre des contraventions transmises en 1912 par le Laboratoire cantonal aux autorités de répression et des contraventions qui ont été liquidées:

Contraventions transmises au Tribunal cantonal	12
Contraventions transmises aux Préfets des districts	24
Contraventions liquidées par le Tribunal cantonal	10
(Total des amendes prononcées fr. 1880)	
Contraventions liquidées par les Préfets des districts	29

Nous avons trouvé que le mode de procéder du Tribunal cantonal pour la répression des cas qui lui sont soumis a fait ses preuves. Par contre, la répression des contraventions par les Préfets, consistant le plus souvent à fixer l'amende proposée par le chimiste cantonal et à transmettre ensuite le cas au Département de l'Intérieur pour l'encaissement, laisse à désirer. Nous estimons que, dans l'intérêt aussi bien du dénonciateur que de

l'accusé, les parties devraient être entendues, et ainsi il y aurait moins de difficultés et de réclamations dans la suite.

Exploitations autorisées pour la fabrication de succédanés: Margarine, graisses comestibles, cidre et miel artificiels: Point.

Trois exploitations autorisées pour fabrication de vins artificiels (10.000, 4.000 et 2.000 l.). Une inspection spéciale de ces exploitations n'a pas donné lieu à des plaintes. Le vin n'a été vendu qu'à des personnes privées.

2. Laboratoire cantonal.

Nombre des analyses faites pour le Service des denrées alimentaires et des objets usuels, 499, contre 433 en 1911.

Pour l'inspection des 21 pharmacies du Canton, 122 analyses des médicaments ont été faites.

La tâche du Laboratoire consiste, en bonne partie, en travaux d'écritures (correspondance avec les autorités sanitaires, rapports, etc. (861 pages au copie de lettres).

Inspections faites par le Laboratoire cantonal.

Nombre des maisons inspectées: 128, contre 111 en 1911.

Nombre des échantillons prélevés sur les marchandises soumises au contrôle: 51.

Décisions prises par les inspecteurs cantonaux au sujet des denrées alimentaires, sans faire d'analyse: 152.

Recours contre les rapports du Laboratoire cantonal et des inspecteurs cantonaux: Point.

3. Experts locaux et autorités sanitaires locales.

Echantillons prélevés: 226 contre 115 en 1911.

Décisions prises par les experts locaux, sans faire d'analyse: 55.

Recours contre ces décisions: Point.

Nous avons cherché, au moyen de circulaires adressées surtout aux grandes communes, à stimuler l'activité des experts locaux. De là l'augmentation des échantillons prélevés.

Les autorités sanitaires locales doivent procéder, chaque année, aux inspections prescrites, et tenir des relevés de leurs opérations, conformément aux articles 11 et 14 de l'Ordonnance fédérale fixant les attributions techniques des inspecteurs cantonaux.

Tableaux

I

Relevé des analyses faites de marchandises soumises au contrôle, exécutées dans le Laboratoire

cantonal, classées suivant les autorités et les personnes qui les ont demandées.

Echantillons envoyés par :	Nombre des objets analysés			Total des contestat.
	Denrées alimentaires	Objets usuels	Total	
1. les bureaux de douane	13	7	20	12
2. les inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires	49	2	51	18
3. les autorités sanitaires locales et les experts locaux	226	—	226	24
4. d'autres autorités et administrations	12	—	12	2
5. des autorités judiciaires	—	—	—	—
6. des particuliers	53	1	54	25
Total	353	10	363	81

II

Relevé des analyses de marchandises soumises au contrôle, exécutées dans le Laboratoire cantonal, classées suivant la nature des objets analysés.

a) <i>Denrées alimentaires</i>	Nombre d. analyses	Contestations
1. Eaux de vie et liqueurs	15	7
2. Pain	12	4
3. Beurre	11	—
4. Oeufs (2 envois)	2	2
5. Viande et préparations de viande .	6	—
6. Glace	1	—

7. Epices	2	1
8. Miel	3	1
9. Café	9	5
10. Succédanés du café	4	4
11. Cacao	1	—
12. Fromages	3	2
13. Farines	17	2
14. Laites	128	7
15. Fruits, frais	1	1
16. Champignons, frais	1	—
17. Chocolat	2	—
18. Graisses comest. (beurre excepté)	11	—
19. Huiles comestibles	22	5
20. Pâtes alimentaires	1	1
21. Eaux potables (anal. bact.)	4	—
22. Vins	65	23
23. Moûts	8	—
24. Sucre (sucrose)	1	—
Total	<u>353</u>	<u>73</u>

b) *Objets usuels*

Couleurs pour denrées alimentaires, Bouilloires, Produits pour traitements des vins, Remèdes secrets, etc.	10	7
--	----	---

c) *Analyses faites pour des objets non soumis au contrôle*

Statistique des vins valaisans, Produits pour sulfatage des vignes, huile de lin, etc.	136	1
--	-----	---

Récapitulation générale.

Objets soumis à l'analyse pour le contrôle des denrées alimentaires	363	80
Autres analyses	136	1
Total	<u>499</u>	<u>81</u>

B. Reste à ajouter:

122 analyses des médicaments faites pour l'inspection des pharmacies, dont deux échantillons ne répondaient pas aux exigences de la *pharmacopœa helvetica* IV.

39 pèse-moûts ont été contrôlés pour le service du contrôle des moûts.

III

Nombre des établissements inspectés par les inspecteurs cantonaux et des échantillons prélevés pour le contrôle des denrées alimentaires par les inspecteurs cantonaux et des autorités sanitaires locales.

<i>Communes</i>	Etablissements inspectés par les inspecteurs canton.	Echantillons prélevés par les inspecteurs cantonaux	Echantillons prélevés par les autorités sanitaires locales
Oberwald	4	—	—
Obergesteln	1	—	—
Ulrichen	1	—	—

Münster	4	1	—
Reckingen	1	—	—
Blitzingen	2	—	—
Fiesch	10	3	—
Mörel	4	—	—
Naters	5	3	—
Brigue	10	8	10
Viège	—	—	24
St-Nicolas	—	—	1
Gampel	11	2	—
Steg	12	4	—
Loèche-les-Bains	1	—	—
Sierre	13	2	7
Granges	9	2	—
Lens	—	—	5
Vissoie	—	—	1
St-Léonard	2	2	—
Ayent	—	2	—
Arbaz	—	2	—
Grimisuat	—	6	—
Sion	10	7	139
Savièse	1	1	—
Ardon	5	2	—
Riddes	2	1	—
Leytron	1	1	—
Vétroz	1	1	—
Martigny-Ville	7	—	4
Martigny-Bourg	6	—	9
Sembracher	1	—	—

St-Maurice	—	—	2
Monthey	3	—	22
Vionnaz	—	—	1
Bouveret	—	—	1
Total	128	51	226

Les échantillons prélevés par les divers bureaux de douanes suisses, les analyses remises par les particuliers et ceux prélevés pour la statistique des vins et des moûts valaisans ne sont pas compris dans ce tableau.

Nous espérons pouvoir dresser aussi, pour l'année prochaine, un tableau des établissements inspectés par les autorités sanitaires locales.



XII. Service cantonal de contrôle et de surveillance de l'inspection des viandes.

1. Nomination des inspecteurs des viandes et de leurs suppléants.

Les cadres des inspecteurs des viandes ont été complétés en 1912, à la suite des cours que nous avons fait donner en mars dernier. Dans un seul cercle, nous avons dû laisser encore provisoirement remplir cette fonction par l'inspecteur du bétail, qui offre, au reste, toute garantie à cet égard. La liste des inspecteurs des viandes et de leurs suppléants a été publiée en juillet 1912. (No 31 du *Bulletin officiel*).

2. Cours d'instruction pour inspecteurs des viandes.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, nous avons fait donner deux cours d'instruction, dont l'un du 4 au 9 Mars pour candidats de langue française, et le second, du 18 au 23 Mars, pour candidats de langue allemande.

Ces cours ont eu lieu à Sion, sous la direction de M. le Dr Favre, vétérinaire-inspecteur, qui est

Relevé des inspections de viandes en 1912

Animaux abattus	Nombre des animaux			Abattage d'urgence	Résultat de l'inspection				Nombre des animaux abattus qui ont présenté des signes de tuberculose		
	provenant du canton	d'un autre canton	de l'étranger		Propre à la consommation	Conditionnel propre à la consommation	Impropre à la consommation	Organes séquestrés	Tuberculose locale	Tuberculose d. l. mamelle	Tuberculose généralisée
	Animaux	Animaux	Animaux	Animaux	Animaux	Animaux	Animaux	Nombre			
Taureaux	137	5	6	8	140	6	2	3	2	—	—
Bœufs	160	21	494	4	672	3	—	67	12	—	—
Vaches	1425	595	104	233	1897	189	38	328	138	10	16
Génisses	392	18	10	55	382	26	12	33	5	—	3
Veaux	7465	84	302	86	7771	54	26	41	—	—	1
Moutons	3567	116	406	2	4082	6	1	519	14	—	—
Chèvres	2372	—	—	4	2364	6	2	2	1	—	—
Porcs	2185	36	21	45	2194	30	8	43	2	—	—
Chevaux	44	6	3	5	45	5	3	3	—	—	—
Total	17747	881	1346	442	19547	325	102	1039	174	10	20

Envois de viande sou- mise à l'inspection et de préparations confec- tionnées avec cette viande	Provenant du pays			Provenant de l'étranger			Total		
	kg.	Résultat d. l'inspection		kg.	Résultat d. l'inspection		kg.	Résultat d. l'inspection	
		Trouvé bon	Séquestré		Trouvé bon	Séquestré		Trouvé bon	Séquestré
	kg.	kg.		kg.	kg.		kg.	kg.	
<i>1. Viande fraîche</i>									
Viande de taureau	1451 60	1451 60	—	—	—	—	1451 60	1451 60	—
» bœuf	116166 05	116125 05	41	—	—	—	116166 05	116125 05	41
» vache	34185 15	34020 15	165	619 —	619 —	—	34804 15	34639 15	165
» génisse	6638 80	6568 80	70	—	—	—	6638 80	6568 80	70
» veau	49376 70	49331 70	45	2422 —	2422 —	—	51798 70	51753 70	45
» mouton	30996 30	30993 30	3	1645 —	1645 —	—	32641 30	32638 30	3
» chèvre	6688 10	6669 10	19	—	—	—	6688 10	6669 10	19
» porc	23931 85	23931 85	—	660 —	660 —	—	24591 85	24591 85	—
» cheval	911 —	911 —	—	—	—	—	911 —	911 —	—
Total	270345 55	270002 55	343	5346 —	5346 —	—	275691 55	275348 55	343
<i>2. Préparations de viande</i>									
Saucisse et charc.	36656 80	36653 80	3	13748 —	13748 —	—	50404 80	50401 80	3
Autres préparat.	34178 85	34178 85	—	44808 30	48808 30	—	82987 15	82987 15	—
Total	70835 65	70832 65	3	62556 30	62556 30	—	133391 95	133388 95	3

Envoi de volaille, de pois- son, de gibier, de crustacés, de mollusques, de grenouil- les et de tortues et de pré- parations confectionnées avec la chair de ces ani- maux	Provenant du pays			Provenant de l'étranger			Total		
	kg.	Résultat d. l'inspection		kg.	Résultat d. l'inspection		kg.	Résultat d. l'inspection	
		Trouvé bon	Séquestré		Trouvé bon	Séquestré		Trouvé bon	Séquestré
	kg.	kg.		kg.	kg.		kg.	kg.	
<i>1. Viande fraîche</i>									
Volaille	8333 15	8333 15	—	1719 70	1719 70	—	10052 85	10052 85	—
Poisson	8198 45	8198 45	—	3007 70	3003 70	4	11206 15	11202 15	4
Gibier	239 —	239 —	—	518 —	518 —	—	757 —	757 —	—
Autres animaux ou cadavres d'au.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	16770 60	16770 60	—	5245 40	5241 40	4	22016	22012	4



chargé aussi de notre Service cantonal de surveillance de l'inspection des viandes.

L'instruction a été donnée au premier cours par M. Favre, directeur des cours, et par M. Jos. Martin, vétérinaire-inspecteur à Monthey, et au deuxième cours, par MM. Favre, et Amherd, vétérinaire-inspecteur, à Brigue.

Comme cela s'est déjà pratiqué en 1911, et afin de connaître leur degré d'instruction, les candidats ont dû subir un examen d'entrée par devant une commission désignée à cet effet.

Sur 45 candidats présentés, un seul a été renvoyé à la suite de cet examen.

Le premier cours (français) a été fréquenté par 26 participants. A l'exception d'un candidat, qui pourra d'ailleurs refaire son examen à la suite d'un autre cours, tous les autres ont obtenu le certificat de capacité.

Au second cours (allemand) sur les 18 candidats qui y ont pris part, un seul a échoué.

Nous avons fait suivre ces cours par un certain nombre de gendarmes, comme cela a été le cas en 1911. Ces agents peuvent intervenir utilement dans la question de l'inspection des viandes là où ils sont stationnés, par exemple sur les emplacements d'entreprises de travaux, etc.

Les dépenses pour les cours d'instruction, achat de matériel, organisation et surveillance de l'inspection des viandes se sont élevées à fr. 2141.80. Toutefois, la somme pour laquelle la Confédération devra verser une subvention du 50 pour cent est de 1675 fr. 60. Le surplus est à la charge du canton.

3. Etat des abattoirs publics.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans le rapport de 1911, les localités suivantes possèdent des abattoirs publics aménagés conformément aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'inspection des viandes: Brigue, Loèche-Ville, Sierre, Sion, Martigny-Ville et Bourg, St-Maurice et Monthey. — L'abattoir communal de Loèche-les-Bains devra subir des modifications pour répondre aux prescriptions de la susdite ordonnance.

4. Abattoirs privés.

Nous avons cité dans notre dernier rapport les principaux abattoirs privés qui répondent aux conditions exigées.

Il nous a été adressé des demandes d'autorisation pour la construction d'autres abattoirs privés qui ne sont pas achevés et par conséquent pas encore reconnus. Ils seront indiqués dans notre prochain rapport.

5. Activité des inspecteurs des viandes.

Le rapport récapitulatif figurant ci-après renferme les données de 105 communes ou cercles d'inspection.

Lors des cours de répétition qui auront lieu en 1913, il sera possible de vérifier l'état des registres de l'inspection des viandes et d'examiner de plus près la tenue des registres et formulaires, ainsi que l'activité déployée par les inspecteurs concernant l'exécution de la législation sur la matière.

6. Locaux destinés à la préparation, à la détention et à la vente de la viande et des préparations de viande. - Machines et ustensiles.

Les rapports des inspecteurs nous signalent que ces locaux, dans plusieurs localités ne répondent pas encore aux prescriptions de la législation fédérale. Après avoir fait vérifier par les vétérinaires d'arrondissement les déficiences signalées, nous appliquerons les sanctions nécessaires.

Il ne nous est pas parvenu des observations concernant les machines et les ustensiles.

7. Observations faites à l'occasion du contrôle. - Surexpertises. - Pénalités.

Il nous a été signalé un cas de surexpertise au

sujet d'une viande tuberculeuse pour laquelle les experts ont donné raison au réclamant.

Il a été prononcé 38 pénalités par voie administrative pour infractions à la législation fédérale concernant l'inspection et le commerce des viandes et des préparations de viande.

Le montant des amendes prononcées s'élève à fr. 620.

Il y a eu trois infractions punies par la voie judiciaire. La somme des amendes prononcées s'élève à 330 fr.

Observations concernant l'inspection des viandes.

Pour nous conformer aux dispositions de l'art. 8 de la loi cantonale concernant l'exécution de la loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires, etc., du 15 Nov. 1911, pour compléter ou modifier les prescriptions qui n'avaient pas pu être prévues, il y a trois ans, notamment au sujet de la vente des viandes congelées, du colportage des viandes, des tarifs, etc., nous avons estimé nécessaire de reviser notre ordonnance cantonale d'exécution du 14 Décembre 1909. Dans ce but, nous avons fait élaborer par une commission d'experts un projet complet d'ordonnance sur l'inspection des viandes, projet que nous avons exa-

miné avec soin et que nous avons soumis au Conseil d'Etat, en date du 12 Décembre 1912. Ce projet n'a pu être discuté jusqu'ici.

XIII. Poids et mesures.

Par arrêté du Conseil fédéral, du 12 Janvier 1912, la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance concernant les poids et mesures, a été fixée au 1er Avril 1912. Cette ordonnance contenant une foule de prescriptions absolument nouvelles, le Bureau fédéral des poids et mesures a organisé dans différentes villes suisses des cours d'instruction pour les vérificateurs. Un cours a eu lieu à Sion, au printemps de 1912, auquel ont pris part tous les vérificateurs des poids et mesures.

Les participants ont reçu de la Caisse fédérale une indemnité de 5 fr. et la Caisse d'Etat cantonale leur a remboursé les frais de voyage et d'entretien.

Par circulaire du 12 Avril 1912, nous avons fait savoir aux vérificateurs des poids et mesures quels étaient les objets dont ils devaient être obligatoirement en possession en vertu de l'ordonnance du 12 Janvier, précitée, et nous les avons invités à nous indiquer les objets qui leur faisaient défaut. A la suite des indications par eux fournies, nous avons prié le Bureau fédéral des poids et mesures, de leur faire tenir le matériel qui leur manquait, — ce qui a occasionné à la caisse de l'Etat un surcroît de dépenses assez considérable.

XIV. Service des améliorations foncières.

1. Personnel.

Durant l'exercice, le personnel du Service comprenait l'ingénieur rural cantonal, un technicien, et, pendant cinq mois, un ingénieur-adjoint, qui nous a quittés à la fin de l'année.

Grâce à ce renfort, le bureau a pu étudier lui-même la plupart des projets d'amélioration foncière annoncés au cours de l'année.

2. Travaux exécutés en 1912.

Le coût des travaux exécutés et reconnus en 1912 ascende à 368,759 fr. 52, en augmentation de 5,746 fr. 46 sur la moyenne des cinq exercices précédents.

Alors que les améliorations alpestres, retardées par le temps défavorable de l'été 1912, sont en recul de 51,220 fr. 85 sur la moyenne, les autres travaux, parmi lesquels prédominent les entreprises d'irrigation et de dessèchement, accusent, au contraire, avec un total de 110,333 fr. 98, une augmentation de 56,967 fr. 31 sur la moyenne.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats de l'année 1912, comparés à la moyenne de ceux des cinq exercices précédents.

Nombre d'entreprises	Année 1912	Moyenne 1907-1911	Augmentation ou diminution
Alpages	39	39	± 0
Autres travaux	14	11	+ 3
Total	53	50	+ 3
Coût des travaux reconnus	Fr.	Fr.	Fr.
Alpages	201,458 23	252,679 08	— 51,220 85
Autres travaux	167,301 29	110,333 98	+ 56,967 31
Total	368,759 52	363,013 06	+ 5,746 46
Subsides cantonaux échus			
Alpages	30,000 —	— —	— —
Autres travaux	344 65	378 —	— 23 35
Total	30,344 65	— —	— —
Subsides fédéraux échus			
Alpages	51,687 85	67,046 50	— 15,358 65
Autres travaux	50,108 87	38,635 99	+ 11,472 88
Total	101,796 72	105,682 49	— 3,885 77

Etat des travaux d'amélioration foncière exécutés en 1912

N ^o	ENTREPRISES	TRAVAUX EXÉCUTÉS	Devis Fr.	DÉPENSES		Subside cantonal		Subside fédéral	
				à fin 1912 Fr.	reconnues en 1912 Fr.	échu pour 1912 ‰	Fr.	échu pour 1912 ‰	Fr.
I. Améliorations alpestres									
1. Entreprises achevées en 1912									
1.	Préalpes de Bergiy, Grächen	Adduction d'eau pour abreuvement	4800 —	4742 35	— —	—	85 59	—	— —
2.	Oberstealpe, Visperterminen	Etable pour 96 vaches	16000 —	13920 —	6920 —	25	1730 —	13	1554 60
3.	Préalpes de Malanaz-Borrino, Savièse	Canal d'irrigation	7500 —	8346 40	— —	—	75 —	—	— —
4.	Alpage du Fay, Vérossaz	Etable, adduction d'eau.	10500 —	8190 65	5190 65	25	1254 95	15	1202 95
5.	Alpages de Petit, Jeurs, Cleudruz et Plagnioix, Val d'Illicz	Adduction d'eau	13500 —	10000 —	700 —	25	250 —	12	900 —
6.	Alpages bourgeoisiaux de Vionnaz	Chemins, adduction d'eau, étable	31775 —	29114 07	10919 90	25	2758 77	15	2880 27
7.	Alpage de la Chaux, Troistorrents	Adduction d'eau	4000 —	3665 55	3665 55	25	916 39	10	366 55
8.	Alpage de Savalayre, Troistorrents	Adduction d'eau	2800 —	2660 —	2660 —	25	665 —	10	266 —
9.	Alpages bourgeoisiaux de Collombey.	Adduction d'eau, chemin	17379 —	14347 05	775 98	25	357 19	15	1294 31
10.	Alpage de la Lonnerre, Mase	Défrichements, adduction d'eau	6900 —	5800 —	150 —	25	425 —	13	601 —
11.	Alpage de Fontaine-Blanche, Troistorrents	Etable, adduction d'eau	19350 —	16700 —	1430 —	25	940 50	15	1864 30
12.	Alpage de Creux-du-Mat, Bourg-St-Pierre	Etable, porcherie	14200 —	14521 65	14521 65	25	3550 —	13	1846 —
13.	Alpage de Chassoure, Riddes	Drainage, épierrage	4600 —	4396 —	4396 —	25	1099 —	13	571 48
14.	Ruschbeckalpe, Visperterminen	Adduction d'eau	4900 —	3301 85	1813 85	—	475 46	13	379 24
2. Entreprises en cours de construction en 1912									
15.	Alpages bourgeoisiaux, Leytron	Etable chemins, canalisations	28700 —	25680 95	15000 —	25	3920 —	15	2470 —
16.	Alpage d'Orzival, St-Jean	Défrichements	14000 —	5856 40	1945 90	25	650 —	13	435 —
17.	Nanzalpe, Visperterminen	Etable	14000 —	8733 10	8733 10	25	2000 —	13	920 —
18.	Moos et Bifigen, Tœrbel	Défrichements, épierrages, chemin	3800 —	1710 20	1710 20	25	400 —	15	195 —
19.	Alpe de Giétroz, Bagnes	Etable drainage, épierrages	16800 —	12806 —	3407 —	25	950 —	13	920 —
20.	Alpe de Combire, Nendaz	Chemin, adduction d'eau, étable	51100 —	20050 —	13215 —	25	3300 —	13	1910 —
21.	Alpe de Combaz, Arbaz	Adduction d'eau	5000 —	4511 50	2073 45	25	625 —	13	415 —
22.	Illalpe, Loèche	Etable, adduction d'eau, épierrages	15500 —	5600 —	5600 —	25	1400 —	13	590 —
23.	Alpe de Pontimia, Zwischbergen	Chemin d'accès, étable	53550 —	32200 —	32200 —	25	8000 —	15	3910 —
24.	Alpage de Cailleux, Val-d'Illicz	Etable	9800 —	5000 —	5000 —	25	1200 —	10	400 —
25.	Champey, Esserts et Champs, Val d'Illicz	Adduction d'eau	8400 —	2600 —	2600 —	25	650 —	10	215 —
26.	Alpages de Louise et Lériez, Fully	Défrichements	4400 —	1600 —	1600 —	25	400 —	15	195 —
27.	Alpage de la Giète, Martigny-Combe	Défrichements, drainage	7800 —	4300 —	4300 —	25	1075 —	13	450 —
28.	Alpage de Laquin, Simplon	Chemin d'accès	11000 —	2400 —	2400 —	25	600 —	13	245 —
29.	Alpage de Véronet, Ardon	Etable	7700 —	6390 —	6390 —	25	1500 —	—	— —
30.	Alpage de Glaisigen, Binn	Etable	7400 —	7000 —	7000 —	25	1600 —	13	725 —
31.	Alpage de l'Arpettaz, Mase	Adduction d'eau, nettoyage, étables	13400 —	7300 —	7300 —	25	1800 —	13	725 —
32.	Alpages de Champaren et de Temelets, Val-d'Illicz	Adduction d'eau	2300 —	1400 —	1400 —	25	300 —	10	100 —
33.	Alpe de Broccard-la-Sassaz, Orsières	Adduction d'eau	1500 —	1440 —	1440 —	25	360 —	—	— —
34.	Alpage de la Lys, Bagnes	Chemin d'accès	11000 —	6300 —	6300 —	25	1575 —	13	655 —
35.	Alpage de Noveli-Servais, Nendaz	Chemin, épierrages, drainages	11200 —	4000 —	4000 —	25	1000 —	13	415 —
36.	Alpage de Cleuson, Nendaz	Chemin, correction du torrent, drainages, pont	19000 —	5000 —	5000 —	25	1250 —	—	— —
37.	I Alpage des Pas, Champéry	Etable, adduction d'eau	11800 —	3500 —	3500 —	25	875 —	10	285 —
38.	II Alpage des Pas, Champéry	Adduction d'eau, porcherie	4300 —	2900 —	2900 —	25	700 —	10	230 —
II. Améliorations foncières proprement dites									
1. Entreprises achevées en 1912									
1.	Canal de dessèchement, Chalais	Assainissement de la Plaine du Rhône	53000 —	50569 85	— —	35	699 45	—	— —
2.	Aqueducs de Rossboden, Simplon	Réfection d'un canal d'irrigation	4500 —	3697 70	2298 55	25	584 42	15	344 65
3.	Aqueduc de Drieri, Grächen	Réfection d'un canal d'irrigation	5500 —	5740 —	740 —	25	375 —	—	— —
4.	Untermatt-Wasserfuhr, Bitsch-Thermen	Aqueduc sur le Rhône	3500 —	3300 —	3300 —	25	825 —	—	— —
2. Entreprises en cours de construction en 1912									
5.	Bisse d'irrigation, Iséables	Bisse pour l'irrigation	20000 —	10000 —	10000 —	25	2500 —	—	— —
6.	Tunnel du Mt Gebüden, Visperterminen	Tunnel pour eau d'irrigation	40000 —	24285 18	50568 80	40	20000 —	—	— —
7.	Plateau de Niouc, St-Luc	Installation pour l'irrigation du Plateau	48000 —	39039 15	39039 15	25	9700 —	—	— —
8.	Aqueduc de Feldery, Tœrbel	Aqueduc pour irrigation	5600 —	6848 71	2630 04	30	400 —	—	— —
9.	Etang de la Moubra, Montana	Réservoir pour eau d'irrigation	25000 —	22748 60	14836 60	30	4500 —	—	— —
10.	Vignoble de Tricrettaz, Conthey	Installation pour l'irrigation du vignoble	4000 —	2116 20	2116 20	25	500 —	—	— —
11.	Bisse du Torrent-Neuf, Savièse	Réfection du bisse	13000 —	12884 30	12884 30	25	3000 —	—	— —
12.	Assainissement des Iles Daval, Chalais et Sierre	Canal de dessèchement principal	60000 —	31503 70	11446 —	25	2800 —	—	— —
13.	Kehrwasserfuhr, Naters	Réfection d'un canal d'irrigation	9000 —	6250 —	6250 —	25	1500 —	—	— —
14.	Bisse de Salins	Correction du bisse au Passage de l'Ogenze	18000 —	7094 20	7094 20	25	1750 —	—	— —
15.	Bisse de la Zaudraz, Conthey	Correction du bisse à Coppex	11000 —	7397 45	7397 45	25	1800 —	—	— —



3. Subventions payées.

a) Subventions fédérales.

En 1912, nous avons perçu de la caisse fédérale, pour être répartie entre les entreprises exécutées en 1911, une somme totale de 108,313 fr. 17, en augmentation de 5,110 fr. 07, sur la moyenne des cinq années précédentes. Cette somme nous est parvenue dans le courant du mois d'Avril, et a été versée aux intéressés dès sa réception par la caisse d'Etat.

b) Subventions cantonales.

1. Le crédit de 30,000 fr., porté au budget pour subsides cantonaux aux améliorations alpestres a été complètement absorbé; une somme de 17,378 francs a même dû être reportée sur l'exercice de 1913.

2. Une somme de 504 fr. 40 a été versée en 1912 sur le fonds pour la remise en culture des terrains inondés, qui est réduit de ce fait au montant de 5928 fr. 40.

4. Subventions allouées.

a) par la Confédération.

Dans le courant de l'exercice, le Conseil fédéral nous a alloué, en faveur de 40 projets que nous

lui avons soumis, des subventions, au montant maximum total de fr. 121,360. Le taux de ces subventions atteint le 25 %; ces subventions sont allouées à condition que, de leur côté, le canton et les communes accordent des subsides au moins équivalents.

b) *par le Canton.*

Le Conseil d'Etat a alloué, en 1912, pour 18 projets d'améliorations alpestres, des subventions cantonales ascendant au maximum de 23,449 fr. à un taux moyen de 13 %.

Vu les nombreux travaux subventionnés au cours des années précédentes, plusieurs projets ont dû être renvoyés à l'année prochaine, pour éviter que la somme des subsides alloués ne soit en trop forte disproportion avec les crédits disponibles.

Une subvention de 1550 fr. au taux de 10 % a été, en outre, allouée à un consortium de propriétaires, pour la remise en culture des terrains inondés en 1912 par la Farre, à Riddes.

Le tableau synoptique ci-joint mentionne les entreprises exécutées en 1912, et indique, pour chaque projet, le coût des travaux reconnus et le montant des subventions échues durant l'exercice.

Améliorations foncières depuis 1904

Année	Nombre d'entreprises	Coût des travaux reconnus de l'année	Subsides cantonaux	Subsides fédéraux
1904	35	210,628 65	20,561 55	54,281 59
1905	28	180,264 95	14,154 85	48,262 97
1906	45	319,722 88	19,584 50	95,916 27
1907	39	305,043 59	24,690 98	99,497 74
1908	45	264,895 32	49,980 09	75,330 14
1909	55	427,610 77	52,531 31	130,770 41
1910	48	384,136 90	30,228 40	114,501 —
1911	63	433,378 70	47,883 24	108,313 17
		<u>2525,681 76</u>	<u>234,614 92</u>	<u>726,873 29</u>

Taux moyen des subsides cantonaux pour alpages: Ca. 13,5 %.

Taux moyen des subsides fédéraux: 28,9 %.

Du 11 au 15 Septembre 1912, a eu lieu, dans notre Canton, la réunion annuelle des ingénieurs ruraux de la Suisse. Ces messieurs se sont montrés enchantés de l'accueil qui leur a été fait, et ont adressé au Conseil d'Etat une lettre de remerciements des plus chaleureuses. D'autre part, un article inséré dans le *Bund* du 18 Septembre, donnait un récit très sympathique et très bienveillant pour notre Canton, de la réunion de nos spécialistes.

Ceux-ci ont été vivement intéressés par les travaux de canalisation et de colmatage qu'ils ont visités, et leurs courses au bisse de Clavoz, au bisse Riccard, au domaine Bellini, près Sion, et dans la vallée de St-Nicolas. Ils se sont déclarés enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu, tant des autorités cantonales et communales que de la population.

XV. Service de l'agriculture.

1, Généralités.

Au point de vue agricole, l'année 1912 a été diversement appréciée, suivant les régions, et aussi, suivant le genre des cultures pratiquées.

Les contrées où l'on vit surtout du bétail, considèrent l'année écoulée comme médiocre, parce que le fourrage, saturé de pluie, a été de qualité inférieure et que le bétail a baissé de prix.

Par contre, dans le vignoble, en général, le bilan a été bon, grâce aux prix élevés de la vendange et à son facile écoulement.

Les arbres fruitiers, abricotiers exceptés, ont donné une récolte satisfaisante qui s'est vendue à des prix rémunérateurs.

Le rendement des céréales, plantes sarclées et légumes, a été satisfaisant.

En somme, le bilan économique général est légèrement supérieur à celui d'une année moyenne.

2. Organisation du Service agricole.

Les affaires relevant du Service agricole se sont considérablement développées dans la dernière décade. Ce mouvement doit nécessairement con-

tinuer, et de par la force acquise, et en raison des besoins nouveaux. Il ne saurait être question de l'arrêter, ni même de le modérer. L'agriculture reste et restera longtemps encore, la base principale de notre vie économique; elle a donc droit à la sollicitude agissante des pouvoirs publics. Mais, ce développement lui-même, est, en grande partie, lié à la possibilité de travail du personnel affecté à la direction de ce service. Or, si le Service agricole, depuis sa fondation qui date de 16 ans, a vu doubler ou tripler son travail, son personnel est resté le même, et la situation qui lui est faite, n'est plus en rapport avec les responsabilités qui lui incombent.

Rappelons, pour mémoire, que le Valais, canton essentiellement agricole, est le seul, dans la Suisse romande, qui se contente d'un fonctionnaire pour la direction de son agriculture.

Vaud en a 5. Fribourg 4. Genève 3. Neuchâtel 2. Inutile d'ajouter que la même disproportion existe par rapport aux traitements.

3. Ecole d'agriculture.

Les cours ont été fréquentés par 35 élèves, dont 16 en division supérieure, 17 en division inférieure, et 2 en préparatoire (élèves de langue allemande étudiant le français).

Les élèves de la division supérieure ont fré-

quenté les cours, du 10 Novembre 1910 au 14 Mai 1912.

Examens. — Les examens de clôture, qui ont eu lieu, à cette dernière date, ont été présidés par M. Bioley, Chef du Département de l'Intérieur, et Mgr Bourgeois, Rme Prévôt du St-Bernard.

Contre son habitude, le Département fédéral de l'Agriculture ne s'y est pas fait représenter.

Le Jury a été composé de MM. Giroud, Chef du Service de l'Agriculture, de Riedmatten, Président de l'Association agricole, Dr Zurbriggen, chimiste cantonal, Ribordy Ch., député, et Dela-loye, Président des Anciens élèves d'Ecône.

Le cours supérieur, dans son ensemble, était composé de très bons éléments, aussi les résultats de examens ont-ils été excellents.

Voici, par ordre de mérite, la liste des élèves sortants:

Luisier Albert, St-Maurice;
Coudray Oscar, Vétroz;
Carron Abel, Fully;
Marquis Ephyse, Liddes;
Gay Joseph, Salvan;
Lonfat Joseph, Charrat;
Favre Camille, Vex;
Antille Fridolin, Chippis;

Dondainaz Alexis, Liddes;
Maye Marius, Chamoson;
Putallaz André, Chamoson,
Besse Georges, Martigny-Bourg;
Métroz Joseph, Liddes;
Crettaz Cyrille, Vex;
Métroz Cyrille, Orsières.

Les 13 premiers ont obtenu le diplôme de mérite et les deux derniers, le certificat d'études.

C'est le premier en liste, Luisier Albert, qui a obtenu le prix de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Les autres élèves ont reçu, chacun selon son rang, un prix offert par le Département de l'Intérieur.

Les élèves du cours inférieur ont aussi donné une bonne moyenne. Tous ont été promus au cours supérieur.

Personnel. — Le personnel dirigeant et enseignant de l'École n'a pas subi de changement, en 1912. A cette occasion, nous nous faisons un devoir de manifester à M. le Directeur, à MM. les professeurs et surveillants, notre satisfaction et notre reconnaissance pour le labeur éclairé et soutenu qu'ils ont fourni.

Nous devons également, aux élèves, le témoignage qu'ils se sont bien conduits, qu'ils ont bien

travaillé et se sont ainsi montrés dignes des sacrifices que le pays a consentis en leur faveur.

Comptes. — Les dépenses faites pour l'École d'agriculture en 1912, s'élèvent à 20,575 fr. 80, et se répartissent comme suit:

Traitements	Fr. 17,528.—
Matériel d'enseignement	» 261.90
Bourses aux élèves valaisans	» 2,475.—
Course d'étude	» 180.—
Examens et divers	» <u>130.90</u>
Total	Fr. 20,575.80
En 1911	Fr. <u>19,298.50</u>
Excédent en 1912	Fr. <u>1,277.30</u>

La Confédération nous a remboursé, sur ces dépenses, une somme de Fr. 8.984.95.

Avenir de l'École. — La période transitoire de deux ans, jugée nécessaire pour permettre une appréciation positive de la valeur du système d'études actuellement en vigueur à Ecône, se terminera à fin 1913.

C'est, en tenant compte de l'expérience faite, que nous avons remanié notre projet de réorganisation de l'École, en vue de la reprise, à ce sujet, des tractations avec la Maison du St-Bernard.

Il appartiendra, sans doute, au nouveau Conseil d'Etat, de mettre le point à ces négociations.

Nous ne nous étendons pas davantage sur cet objet, que nous traitons dans un rapport spécial.

Comme d'habitude, les détails de l'organisation et de la vie intérieure de l'École, ainsi que les renseignements sur l'exploitation du domaine d'Écône, sont consignés dans une brochure imprimée et distribuée à part.

4, Amélioration du bétail bovin.

L'innovation introduite dans le programme des concours de 1911, concernant l'échelle de progression de la valeur des points, a été maintenue en 1912.

Dans notre précédent rapport, nous avons exposé les raisons qui militent en faveur de cette innovation, et ces raisons gardent toute leur valeur.

D'autre part, en accord avec la manière de voir du Département fédéral de l'Agriculture, nous avons restreint au minimum la faculté d'exposer aux concours, les familles isolées, voulant, par ce moyen, encourager la formation de syndicats d'élevage dans toutes les parties du pays.

Au point de vue statistique, les concours de gros bétail ont donné les résultats globaux suivants:

Taureaux.

Année	Concours	Présentés	Primés	Autorisés	Primes Fr.
1912	16	857	159	497	18.066
1911	15	852	155	574	17.777
	+ 1	+ 5	+ 4	— 77	+ 289

Groupes.

	Concours	Pièces présentées	Primées	Primes
1912	28	4271	3749	27.593
1911	25	3996	3467	27.660
	+ 3	+ 275	+ 282	— 67

Utilisation du crédit.

Les primes payées, sur l'exercice de 1912, pour le bétail bovin, se classent comme suit:

1. Pour 151 taureaux	fr. 16,618 50	(17,290 en 1911)
2. Pour 3447 pièces prim. a. conc. gr. »	27,504 —	(25,595 id.)
3. „ 17 concours de jeune bétail	5,241 80	(5376,80 id.)
Totaux	Fr. 49,364 30	(48,261,80 id.)

Augmentation en 1912: fr. 1.102.50.

Sur la somme des primes pour gros bétail, la Confédération nous a remboursé fr. 28,095.50 (fr. 27.853,10 en 1911). Il est donc resté à la charge du Canton, la somme de fr. 21,268.80 (en 1911 fr. 20,408.70), augmentation en 1912 fr. 860,10.

(Voir pour plus amples renseignements, la bro-

chure spéciale « Résultats des concours de bétail en 1912 »).

Conformément à ce que nous avons annoncé dans notre rapport de gestion de 1911, nous avons préparé l'avant-projet de revision de la loi du 24 Novembre 1884, sur l'amélioration du bétail, en tenant compte, d'une part, de la situation particulière de nos éleveurs et, en nous inspirant d'autre part, des dispositions nouvelles reconnues utiles, dans la législation de cantons avancés, en matière d'élevage.

5. Petit bétail.

Il n'y a rien de saillant à relever quant à l'amélioration du petit bétail. Les concours ont été tenus avec le même programme, et dans les mêmes localités que d'habitude. En voici les résultats récapitulatifs :

Année	Verrats	primes	Boues	Primes	Béliers	Primes
1912	25	1690	116	845	180	1695
1911	27	1385	97	810	138	1490
Augm. ou dimn.	— 2	+ 305	+ 19	+ 35	+ 42	+ 205

Année	<i>Syndicats caprins</i>		<i>Syndicats ovins</i>	
	Nombre	Primes	Nombre	Primes
1912	4	261.20	6	492.80
1911	6	210.—	10	310.—
Augm. ou dim.	— 2	+ 51.20	— 4	+ 182.80

Il n'existe encore — fait regrettable — aucun syndicat d'élevage pour l'espèce porcine.

L'impression qui se dégage de l'examen des résultats des concours, c'est qu'il y a trop d'indifférence, chez nos populations, en ce qui concerne l'amélioration du petit bétail. Nos montagnards, en particulier, pourraient cependant y trouver une source de profits très appréciable.

6. Espèce chevaline.

Les concours de chevaux, organisés de concert avec le Département fédéral de l'Agriculture, ont eu lieu, selon l'usage, à Tourtemagne, à Sion et à Martigny.

Il a été accepté, dans ces trois concours, 54 juments âgées de 3 ans et plus, 9 pouliches de 2 $\frac{1}{2}$ ans, 8 pouliches de 18 mois et 6 pouliches de 6 mois, en tout: 77 sujets qui ont trouvé grâce devant le jury.

Dans son rapport, ce dernier n'est guère élogieux pour nos éleveurs, ni même pour les étalons que la Confédération leur a fournis. Il conclut par l'appréciation suivante: 1. Les muletons issus du baudet Vulpin sont bons. On devrait vouer plus de sollicitude à l'élevage du mulet, en Valais, puisque cet élevage est lucratif et que les mulets sont très recherchés dans la région; les ju-

ments d'ailleurs, s'approprient très bien à cet élevage. Les éleveurs, dans leurs achats de juments, devraient tenir compte de ce fait. »

Nous sommes d'accord avec le jury, pour reconnaître que c'est vers la production du mulet que le Valais doit orienter son élevage. C'est, sans doute, ce qu'il ferait si la Confédération consentait à traiter cet élevage sur le même pied que l'élevage chevalin, proprement dit, ce qui n'est pas le cas. En effet, la Confédération qui fournit gratuitement les étalons, aux stations de monte, se contente d'offrir le 50 $\frac{0}{10}$ pour l'achat de nouveaux baudets dont nous aurions besoin. Les démarches tentées jusqu'ici, par notre Département et par le syndicat valaisan d'élevage, en vue d'obtenir la fourniture gratuite des baudets comme des étalons, n'ont pas encore obtenu de résultat.

Nous ne croyons pas que la partie doive être abandonnée pour autant.

7. Police sanitaire.

Fièvre aphteuse. — L'an de grâce 1912 a été marqué par une recrudescence extraordinaire de la fièvre aphteuse, dans la plupart des Etats européens. La Suisse n'a point été épargnée, quoique la police sanitaire des animaux y soit mieux organisée que dans tous les autres pays limitrophes. Seuls, les deux plus petits cantons et quatre

demi-cantons sont restés indemnes de la contagion.

Le Valais, entouré de régions contaminées, (cantons de Vaud et du Tessin, Savoie et Italie du Nord,) ne pouvait guère espérer une préservation complète. Il s'en est tiré à relativement bon compte, avec 548 pièces de gros bétail et 216 pièces de petit bétail, infectées ou suspectes.

Dans le Ier Arrondissement, deux étables ont été infectées au hameau de Riedji, commune de Stalden; dans le IVme, deux alpages de Val-d'Illiez, Clos Druz et Champex, un alpage de Vouvry, Looz et deux alpages de St-Gingolph, Lovénay et Laudemorge.

L'épizootie, vigoureusement combattue, fut heureusement circonscrite dans les foyers que nous venons de citer.

A cette occasion, nous adressons des félicitations méritées aux administrations de Val d'Illiez et de Vouvry, pour la coopération énergique qu'elles ont apportée à la lutte contre le fléau. Nous n'en pouvons dire autant de St-Gingolph, où le laisser-aller complet et déplorable de la commune française déteint quelque peu sur la commune suisse.

Charbon symptomatique. — Cette maladie contagieuse sévit surtout dans le IVme Arrondissement (districts de St-Maurice et de Monthey), où

l'on devrait généraliser la pratique de la vaccination préventive.

Quinze pièces de bétail bovin ont péri du charbon symptomatique.

Le charbon sang-de-rate a fait quatre victimes.

Rouget du porc. — Etables infectées: 83; porcs périés ou abattus: 148; infectés ou suspects: 94.

8. Assurance du bétail.

L'assurance du bétail, dont l'introduction, en Valais, ne remonte qu'à 5 ans, se développe de façon normale et réjouissante, pour le grand avantage des éleveurs.

Ce développement ressort nettement des chiffres suivants:

Années	Caisse	Propriét.	Pièces	Valeur	Pertes	Subsides
1908	4	451	1,681	503,050	22,720	2 876
1909	24	3743	12,636	3,482,260	62,529	25,272
1910	30	4512	14,954	4,128,708	79,255	29,908
1911	37	5041	17,600	5,706,286	113,405	35,200
1912	41	5919	22,157	7,508,357	167,893	44,314

Parallèlement au développement du champ d'action de l'assurance, quoique, en proportion plus restreinte, ont augmenté les pertes de bétail.

En 1908, les pertes ont atteint le 1,20 % de l'effectif assuré; en 1909, le 1,86 %; en 1910, les 2,02 %; en 1911, les 2,13 % et en 1912, les 2,31 %.

Caisses d'assurance	Propriétaires	Têtes assurées	VALEUR TAXÉE	Contributions des assurés	Pertes	VALEUR	Valeur des dépouilles	INDEMNITÉS	Subside cantonal	Subside total	Boni	Déficit	Fonds de réserve
Ardon	192	547	181180	1297 98	5	1790	398 20	1033 80	547	1094	687 98	— —	2970 40
Bagnes	469	1840	540310	2208 —	18	5660	1438 60	3089 40	1840	3680	— —	1827 95	— —
Bourg-St-Pierre	64	313	103160	803 25	10	2700	1023 55	1136 45	313	626	218 75	— —	266 15
Bovernier	81	216	65890	358 40	4	1320	457 50	426 50	216	432	108 40	— —	813 50
Bramois	95	367	133720	1347 30	5	1750	725 75	674 25	367	734	749 60	— —	749 10
Chamoson	257	1017	316240	1891 20	20	6280	2146 50	2877 50	1017	2034	319 85	— —	1819 85
Charrat	100	472	153510	767 55	15	4440	1764 50	1787 50	472	944	— —	— —	1151 35
Collombey-Muraz	136	709	275620	2952 90	19	6990	3097 10	2494 90	709	1418	— —	— —	— —
Collonges	69	309	111830	783 25	8	2680	986 05	1157 95	309	618	— —	114 95	— —
Conthey	583	1998	742360	4870 05	55	20570	5608 90	10847 10	1998	3996	— —	2513 75	— —
Dorénaz	80	283	165060	878 95	12	4310	1169 35	2278 65	283	566	— —	1427 47	— —
Eviornaz	108	400	144990	2058 60	7	2620	1143 —	953 —	400	800	805 35	— —	805 35
Gampel	93	446	128980	1031 84	12	2810	517 40	1730 60	446	892	— —	382 81	— —
Granges	74	337	101460	679 —	11	3500	1736 55	1665 20	337	674	64 30	— —	64 30
Grône	139	665	149124	1151 20	20	4913	1782 50	3930 40	665	1330	50 30	— —	650 30
La Bâtiаз	61	166	63380	385 90	2	850	328 50	320 —	166	332	203 05	— —	680 90
Leytron	193	909	252000	1260 —	20	4430	1477 —	2067 —	909	1818	246 10	— —	1298 75
Loèche-Ville	192	552	204806	2183 10	18	7670	2792 65	3343 35	552	1104	— —	1420 20	— —
Loèche-les-Bains	103	377	123785	1238 85	5	1510	283 60	924 40	377	754	422 10	— —	477 15
Martigny-Ville	139	382	139095	837 25	10	2970	1029 70	1346 30	382	764	187 85	— —	202 60
Massongex	81	387	190700	2577 85	9	4400	887 30	3520 —	387	774	— —	622 15	— —
Mex	28	131	44520	251 15	1	280	188 —	224 —	131	262	295 60	— —	231 65
Monthey	177	850	350440	3504 40	15	8000	2693 40	3076 60	850	1700	— —	1030 55	72 10
Port-Valais	64	328	117900	705 80	10	3570	630 10	2856 —	328	656	— —	45 65	— —
Randa	52	239	78250	507 —	5	1950	612 —	1560 —	239	478	— —	130 65	179 55
Riddes	130	353	112130	831 30	3	1160	305 90	622 10	353	706	555 30	— —	1349 90
Saillon	74	271	74110	373 55	3	850	435 —	280 —	271	542	343 70	— —	664 65
St-Nicolas	154	609	194770	1243 65	11	3130	395 75	2504 —	609	1218	— —	1270 10	— —
Salquenen	125	341	113400	1134 —	7	1750	293 —	1390 —	341	682	— —	120 55	— —
Salvan	233	667	231030	1855 —	12	3850	1226 80	1853 20	667	1334	— —	189 55	— —
St-Maurice	105	342	172377	1930 58	8	3990	1216 20	1953 60	342	684	— —	395 66	— —
Savièse	437	1363	382820	4147 60	45	12840	2984 —	7498 —	1363	2726	— —	1816 30	— —
Saxon	190	583	162670	1142 95	9	3040	1128 20	2394 —	583	1166	270 65	— —	667 65
Sion	175	753	289700	2897 —	15	6200	2928 55	2031 45	753	1506	1292 65	— —	2479 55
Täsch	46	195	63050	382 45	3	740	164 50	592 —	195	390	203 —	— —	250 —
Varen-Inden	119	441	141755	2136 10	15	4130	746 20	2557 80	441	882	4 55	— —	19 15
Vernayaz	83	262	99230	992 30	5	1980	914 75	669 25	262	524	393 85	— —	393 85
Vérossaz	87	398	169790	1585 —	5	1300	552 60	1040 —	398	796	117 70	— —	60 —
Vétroz	118	391	131395	861 60	10	3480	1190 05	1593 95	391	782	— —	462 80	— —
Vionnaz	73	372	135480	1083 92	7	2210	805 70	962 30	372	744	87 23	— —	87 23
Vouvry	140	576	216340	4348 90	28	9280	1301 —	6123 —	576	1152	— —	1378 70	1693 35
Totaux	5919	22157	7508357	63476 67	502	167893	51505 90	89415 70	22157	44314	— —	— —	— —

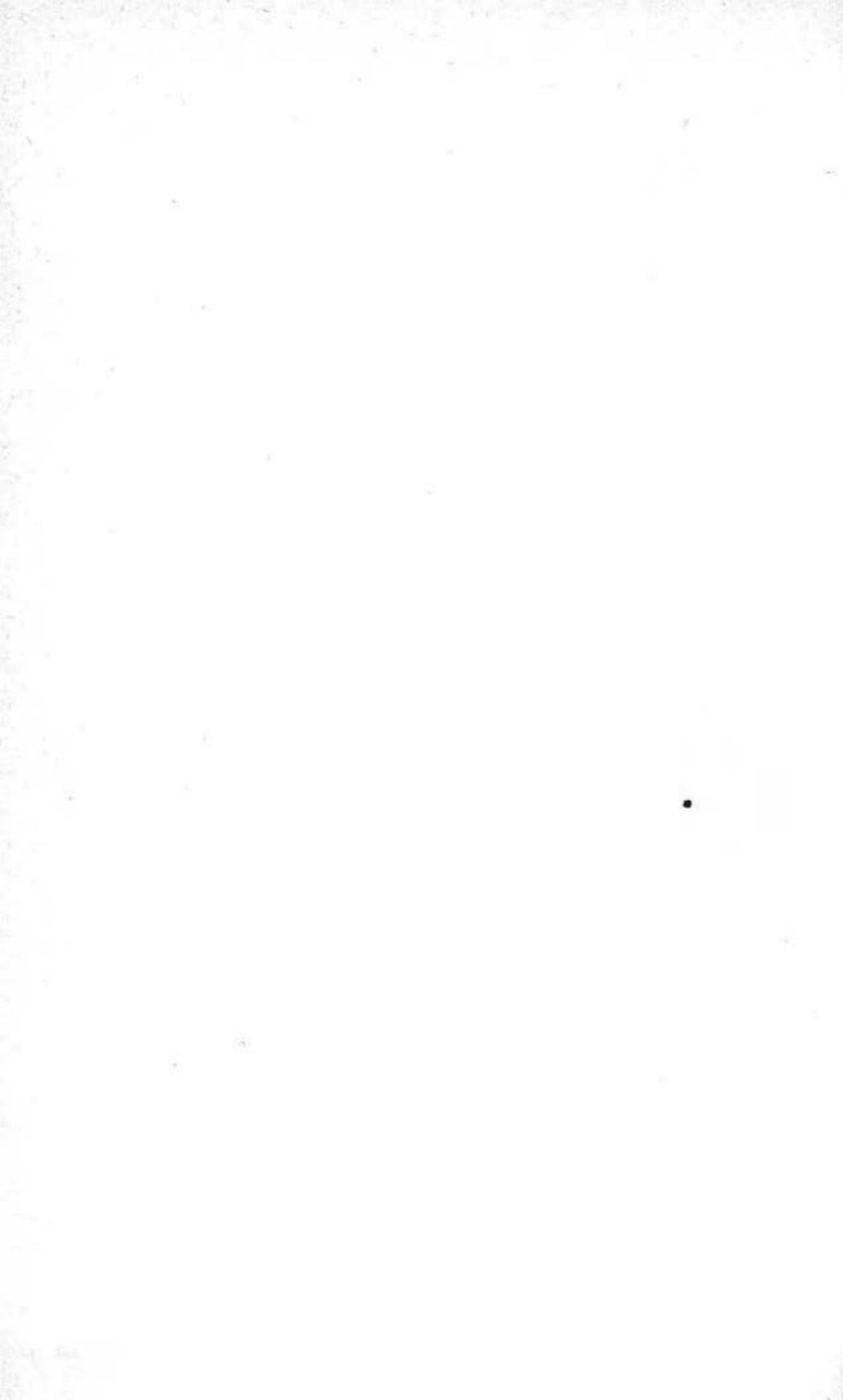
Statistique des ma

Siège des Foires	Nombre de Foires	Anim				
		Chevaux		Mulets		Taur
		Nombre	Prix moy.	Nombre	Prix moy.	Nombre
Brigue	5	6	730	1	425	290
Champéry	1	—	—	—	—	90
Glis	1	3	850	—	—	130
Martigny-Bourg	4	24	645	21	625	300
Martigny-Ville	4	17	690	14	572	180
Monthey	10	38	642	8	378	1150
Orsières	3	1	450	2	400	110
Sembrancher	2	—	—	—	—	0
Sierre	6	5	600	16	587	190
Sion	12	52	547	63	600	570
Val d'Illiez	1	—	—	—	—	0
Viège	3	10	750	6	700	670
	52	156	656	131	536	880

anés au bétail en 1912

mandus et prix moyen de vente

	Vaches Genisses		Veaux		Pores		Chèvres		Moutons	
	Nombre	Prix moy.	Nombre	Prix moy.	Nombre	Prix moy.	Nombre	Prix moy.	Nombre	Prix moy.
2 00	555	535	77	175	307	65	113	42	132	50
2 40	89	505	—	—	—	—	—	—	52	42
3 00	91	565	9	63	31	63	33	50	41	55
0 50	422	415	35	175	450	42	48	47	110	35
8 50	389	511	36	127	290	51	40	41	64	30
5 50	1317	623	220	102	1343	63	137	48	141	39
1 00	150	300	35	108	38	64	57	33	157	33
9 00	243	320	58	102	40	45	12	30	235	32
7 00	542	435	26	166	839	63	127	49	337	38
3 00	4740	334	600	108	3760	67	1605	38	2319	24
0 00	85	600	13	260	—	—	15	32	65	35
0 50	471	522	50	180	312	56	93	47	887	40
8 00	9094	472	1159	142	7410	58	2280	42	4540	38



L'augmentation qui paraît un peu forte, pour les deux derniers exercices, est due, en partie, à des accidents collectifs et exceptionnels, qui se sont produits à Collombey, Vouvry, Conthey, Savièse et Grône.

Pour donner une idée exacte de l'activité déployée par les caisses locales d'assurance, pendant l'année 1912, nous présentons, dans un tableau ci-annexé, un état récapitulatif complet des opérations des dites caisses.

9. Viticulture.

Le vignoble valaisan, si l'on en excepte ses deux extrémités orientale et occidentale, a traversé une série d'années prospères. 1911 a donné des résultats brillants; 1912, sans égaler sa devancière, en a donné de très satisfaisants: quantité plus que moyenne, bonne qualité, prix élevés, écoulement facile.

De mémoire d'homme, on n'a vu un empressement pareil aux achats, ni une hausse aussi continue des prix.

Les prix que le grand commerce, mal renseigné sur l'importance de la récolte pendante et sur sa qualité, voulait tenir entre 40 et 45 cent., sont montés, échelon par échelon, jusqu'à 60 et même au-delà.

Les viticulteurs valaisans doivent cette bonne fortune à la réputation, maintenant reconnue et toujours grandissante de leurs crus; ils la doivent aussi en partie, à la législation fédérale sur les denrées et boissons, qui a amené enfin un contrôle efficace à la frontière.

Les expéditions de moûts, extrêmement actives, entre le 10 et le 31 octobre, ont accusé une quantité totale de 4.448.229 litres, représentant une valeur approximative de 3 millions.

Comme quantité expédiée, la campagne des moûts de 1912 vient en 3^{me} rang, après 1911 (6.012.000), et 1906 (4.456.000).

On trouvera, ci-après, les quantités respectives expédiées par nos stations de chemin de fer:

<i>Gares</i>	<i>Fûts</i>	<i>Litres</i>	<i>Degrés</i>
Salquenen	179	39.826	70 à 94
Sierre	479	315.325	68 à 92
Granges-Lens	684	438.493	72 à 92
St-Léonard	403	273.022	70 à 98
Sion	2399	1.405.123	75 à 94
Ardon	1102	653.439	80 à 90
Riddes	1386	868.991	70 à 85
Saxon	19	10.110	81 à 88
Charrat	229	122.875	68 à 85
Martigny	500	319.525	75 à 85
Monthey	2	1.500	76
	7376	4.448.229	

Phylloxéra. — Le service de surveillance du vignoble n'a signalé aucune constatation suspecte en 1912. Faut-il, pour autant, croire à l'extinction complète du foyer phylloxérique des Balettes? Ce serait une chance inespérée, mais, en cette matière, le doute est de mise et le service des recherches ne doit point se relâcher.

C'est grâce à cette surveillance vigilante que nous espérons conserver, longtemps encore, notre bonne vigne indigène.

Le répit que nous laisse le phylloxéra nous permet d'étudier, à loisir, la question de la reconstitution éventuelle du vignoble au moyen de cépages résistants d'origine américaine.

Des essais, dans ce sens, se font chaque année, dans les différentes parties du pays, sous la direction de la Commission cantonale de surveillance du vignoble.

Parmi ces essais, il est juste de citer, en première ligne, comme étant les mieux organisés et les mieux suivis, ceux établis par la Société d'agriculture de Sierre.

Maladies. — Le mildiou et l'oïdium ont causé des dégâts assez sensibles dans la plupart des communes viticoles. Ces dégâts étaient toutefois localisés aux vignes traitées insuffisamment ou tardivement. Les propriétaires vigilants et soi-

gneux n'ont pas subi, de ce chef, de pertes appréciables.

Par contre, la pourriture du raisin, amenée, en fin de saison, par des pluies persistantes, a notablement amoindri la récolte.

Cochylis et pyrale. — Largement décimée par la sécheresse de 1911, la cochyliis n'a pas pu faire grand mal, en 1912; par contre, elle a bénéficié de l'oubli que lui a valu son anéantissement partiel, pour reconstituer son effectif. Il est donc à prévoir que, l'an prochain, il faudra de nouveau engager la lutte contre ce ver malfaisant.

Nous tenons en réserve quelques *flacons* de nicotine, à l'intention des propriétaires qui désirent faire de nouvelles expériences.

La pyrale, émule de la cochyliis, comme insecte ampélophage, n'a pas encore pullulé suffisamment pour causer des dommages importants.

Accidents. — Le gel du 5 Avril a atteint les cépages précoces et les parchets les mieux exposés, qui ont ainsi vu réduire d'un tiers environ les perspectives de récolte.

Une petite chute de grêle sur le vignoble de Vétroz et sur une partie de celui de Conthey, a aussi causé des dégâts **appréciables**.

Subventionnement du sulfatage. — Le projet dont nous avons, dans notre précédent rapport,

annoncé la préparation, ayant reçu, quant à son principe, l'approbation du Grand Conseil, le subventionnement du sulfatage de la vigne contre le mildiou, deviendra effectif dès et y compris 1913.

Grâce aux sacrifices consentis, dans ce but, par l'Etat et les communes, les vigneron valaisans seront désormais en situation de bénéficier du subside que la Confédération affecte, dans le même but.

10. Arboriculture.

Cette branche d'avenir, à laquelle le climat et le sol du Valais sont si propices, continue à se développer de la façon la plus réjouissante. On plante, chaque année, des milliers et des milliers d'arbres, on améliore la manière de les soigner, on vise à unifier la production en s'inspirant des préférences commerciales, on développe la culture des fruits de luxe par la création de nombreux jardins fruitiers. Bref, le mouvement est bien lancé et il répond parfaitement à la sollicitude des autorités qui l'ont encouragé.

Subvention aux pépinières commerciales. — Cette subvention est légitimée par le souci d'aider nos pépiniéristes à soutenir la concurrence qui leur est faite par les marchands importateurs d'arbres, et d'assurer aux acheteurs valaisans le moyen

de se procurer, dans le pays, des arbres de bonnes variétés et de bonne venue.

Nous faisons, en outre, à nos pépiniéristes, une réclame gratuite en publiant leurs noms et les quantités de sujets dont ils disposent, dans le *Bulletin officiel*, dans le *Valais agricole* et dans notre rapport de gestion.

Pépiniéristes	<i>Pommiers</i>	<i>Poiriers</i>	<i>Abricotiers</i>	<i>Pêchers</i>	<i>Cerisiers</i>	<i>Pruniers</i>	<i>Cognassier</i>	<i>Arbres nains divers</i>	<i>Totaux</i>
Peter Charles, Martigny .	5000	3000	2000	600	800	1000	500	10000	23000
Ecole d'agriculture, Ecône	2000	100	—	—	100	100	—	1000	3300
Zufferey Ignace, Sierre .	1400	—	150	—	100	—	100	—	1750
Grand Eugène, Bramois .	1600	—	70	—	—	—	—	—	1670
Erhardt Rod., Sion . . .	1200	50	100	—	100	—	—	—	1450
Antille Maurice, Sion . .	700	50	50	—	—	30	50	400	1280
Torrent E. et Julien, Grône	800	100	—	—	50	—	—	—	950
Kuriger Benoit, Uvrier .	850	—	50	—	—	50	—	300	1250
Solleroz Eloi, Conthey .	450	150	—	—	—	100	—	—	700
Commune de Grône . . .	500	100	—	—	—	—	—	—	600
Revaz Henri, Uvrier . . .	600	—	—	—	—	—	—	—	600
Viaccoz Marcellin, Grône	400	100	—	—	—	—	—	—	500
Egg-Keller, Saxon	400	—	50	—	—	—	—	—	450
Théoduloz Mce, Grône .	200	100	—	—	—	—	—	—	400
TOTAUX	16100	3750	2470	600	1150	1280	650	11700	37950

Concours de plantations. — Nous avons commencé, en 1912, le second cycle des concours annuels de plantations d'arbres fruitiers, institués par l'Arrêté du 5 Juillet 1905. Comme pour le premier cycle, c'est par le district de Sierre que nous avons commencé.

Le programme prévoyait que les plantations inscrites seraient divisées en trois catégories:

- 1re catégorie, de 100 arbres et au-dessus,
- 2me catégorie, de 50 à 100 arbres,
- 3me catégorie, de 20 à 50 arbres.

Une somme de 600 fr. a été affectée au concours.

Les primes pouvaient s'élever de 15 à 40 fr. dans la première catégorie, de 10 à 30 fr. dans la seconde et de 5 à 20 fr. dans la troisième.

Le Jury a été composé de MM. Giroud, Rézert et Berger.

La distribution des récompenses a coïncidé avec la fête annuelle de la Société d'agriculture de Sierre.

Voici la liste des lauréats du concours:

1re Catégorie. — Primes de 1re Classe:

1. Hoirie Ant. Ribordy (Sion), plantations à Planis, St-Léonard, 433 arbres.

2. Domaine agricole, Granges, 500 arbres.
3. Bagnoud Fr., président, Lens, 257 arbres.

Primes de II^{me} classe.

1. Torrent Eugène, Grône, 110 arbres.
2. Pernollet Mce, Grône, 108 arbres.
3. Vœgeli Albert, Mangold, Granges, 500 arbres.

Primes de III^{me} Classe.

1. Institut de Géronde, 135 arbres.
2. Dubuis Germain, Granges, 252 arbres.

II^{me} Catégorie. — Primes de Ire classe.

1. Cortello Jos., Chef de gare, Granges, 65 arbres.
2. Bagnoud François, Agron., Granges, 66 arbres.
3. Berclaz Basile, Agron., Venthône, 80 arbres.
4. Théoduloz Mce, Grône, 57 arbres.

Primes de II^{me} classe.

1. Zermatten Grégoire, St-Léonard, 74 arbres.
2. Crettol Alexis, Loc, 86 arbres.

Prime de III^{me} classe.

1. Devantéry Emile, Grône, 53 arbres.

III^{me} catégorie. — Primes de Ire classe.

1. Studer Joseph, St-Léonard, 48 arbres.
2. Bitz Joseph, St-Léonard, 28 arbres.
2. Tabin Georges, député, Sierre, 20 arbres.

Primes de II^{me} classe.

1. Tissières Joseph, St-Léonard, 46 arbres.
2. Schwéry Jn-Marie, Président, St-Léonard, 28 arbres.
1. Gillioz Charles, St-Léonard, 26 arbres.
4. Clavien Léon, député, Miège, 42 arbres.
5. Loye Pierre, Sierre, 20 arbres.
6. Torrent Charles, Venthône, 20 arbres.
6. Rey Adolphe, juge, Sierre, 25 arbres.
6. Bétrisey Henri, St-Léonard, 22 arbres.
9. Bagnoud Fçois, d'Ant., Lens, 20 arbres.

Primes de III^{me} classe.

1. Nanchen Ernest, Lens, 30 arbres.
2. Studer Fçois, St-Léonard, 30 arbres.
3. Pont Gabriel, Sierre, 28 arbres.

Chaque lauréat a reçu un diplôme avec une prime en argent.

Exposition de fruits. — Le gel ayant à peu près anéanti les fruits précoces, l'exposition ordinaire de fruits a été renvoyée à une année plus favorable.

11. Inspection des alpages.

Les inspections spéciales d'alpages, dont nous avons confié la direction à M. le Dr Wuilloud, professeur d'agriculture, ont dû être suspendues, en 1912, en raison des conditions atmosphériques

défavorables de l'époque (fin août), qui avait été fixée pour ces inspections.

La série en sera reprise l'an prochain.

12. Inspection des laiteries,

L'inspection annuelle des laiteries a été combinée avec celle qu'organise périodiquement la Société laitière de la Suisse romande.

La région à visiter comprenait les trois districts de Sion, Hérens et Sierre. Les laiteries de Châble (Bagnes) et de Dorénaz, inscrites à l'avance, ont été autorisées à se mettre sur les rangs.

Les experts, MM. A. Chardonnens, professeur à Fribourg et A. Masson, directeur de la Laiterie centrale, à Lausanne, accompagnés de M. Giroud, Chef de service, ont visité 34 laiteries, soit, à part les deux déjà citées, celles de Sion, Bramois (2), Vex, St-Léonard, Grône, Réchy, Chalais, Sierre, Miège, Mollens, Randoigne, Montana, Chermignon (2), Lens, Ayent (Fortuno, St-Romain, Place, Botyre, Blignoud et Saxone), Arbaz, Grimi-suat (2), Drône (2), St-Germain (2), Chandolin, Granois, Roumaz et Ormone, ces huit dernières, situées dans la commune de Savièse.

Ces inspections ont pour but de signaler aux comités des laiteries et aux fromagers, les défauts d'organisation, de construction, d'installation,

d'outillage, de fabrication, de manutention, de propriété et aussi, de récompenser, par des subsides, les améliorations apportées, sur les conseils des experts, aux installations et à l'outillage.

La Commission pouvait disposer, en subsides et pour ses frais, d'un crédit de 3160 fr., fourni, par égales parts, par l'Etat du Valais et par la Société laitière romande.

Les subsides suivants furent distribués :

Vex	Fr. 1000
Randogne	» 600
Miège	» 400
Dorénaz	» 300
Botyre (Ayent)	» 180
Bramois (nouvelle)	» 90
Roumaz (Savièse)	» 45
Sion	» 40
Châble (Bagnes)	» 30

Le village de Réchy-Chalais, aurait aussi émarginé pour sa bonne part au crédit si, malgré des conseils pressants et réitérés, il ne s'était payé le luxe de construire deux laiteries rivales, au lieu d'une réunissant tout le village. C'est là un obstacle à toute allocation de subside.

13. Cours de fromagerie.

Le cours habituel de fromagerie a été tenu du 18 au 30 avril, à la laiterie modèle de Chamason,

sous la direction de M. le professeur Chardonnens, assisté, pour la partie pratique de M. Félix Vallette, fromager diplômé de Péroles, et de M. Pierre Comby, fruitier titulaire de la Laiterie modèle.

Le cours fut suivi assidument et avec fruit, par huit élèves.

Chaque élève a reçu un certificat attestant son travail et son succès.

14. Cours, conférences et subsides agricoles.

Nous avons subventionné 62 conférences publiques sur des sujets se rattachant à l'agriculture, un cours temporaire, général, d'agriculture, pour les agriculteurs de langue allemande et un cours de fromagerie. Nous avons également continué à subventionner l'établissement et le contrôle de champs d'essais d'engrais.

Les dépenses que nous avons assumées, de ce fait, se répartissent comme suit :

Conférences	Fr. 1,292 50
Cours temp., région. de Brigue	» 504 70
Cours de fromagerie	» 958 20
Champs d'essais	» 288 45
Total Fr.	<u>3,043 85</u>

Sur cette somme, la Confédération nous a remboursé fr. 1,305 10.

Subsides. — Les subsides suivants ont été accordés:

Société suisse d'économie alpestre	Fr.	200	—
Union suisse des paysans	»	127	50
Association agricole du Valais	»	500	—
Société d'agriculture de Sierre	»	50	40
Société valaisanne d'horticulture pour exposition de Sion	»	234	15
Journal Valais agricole (subs. annuel)	»	1200	—
Total Fr.		2312	05

15. Assurance contre la grêle.

Le nombre des polices d'assurance augmente chaque année, bien qu'elles ne proviennent toujours que des deux districts occidentaux. En 1910, il y eut 63 polices, pour un capital de 43,700 fr.; en 1911, il y eut 70, pour un capital de 50,900 fr. et en 1912, le nombre des polices s'est chiffré par 88, représentant une valeur de 74,960 fr.

Le montant des primes s'est élevé à fr. 3407,50, y compris les subsides fédéral et cantonal, de même valeur, faisant ensemble, fr 1256,85.

16. Recensement du bétail.

Nous avons publié, l'an dernier, les résultats provisoires du recensement du 21 avril 1911. Nous sommes maintenant en possession des résultats définitifs qui sont les suivants:

Districts	Chevaux	Mulets	Anes	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins
Conches	106	7	7	4659	942	3324	2432
Brigue	246	26	3	3717	1168	3167	3403
Viège	102	131	3	5098	1683	4193	3003
Rarogne Or.	14	4	—	2118	532	309	850
„ Occ.	103	69	5	3234	689	3845	1445
Loèche	227	48	46	4599	1485	3254	1963
Sierre	192	353	4	6633	2261	3408	2343
Hérens	33	602	39	7160	1907	5021	2821
Sion	219	316	5	3752	2001	1088	1841
Conthey	217	288	29	5621	2710	1415	3170
Martigny	517	196	85	5694	2342	1261	3951
Entremont	194	396	241	7106	2085	3564	3980
St-Maurice	150	66	32	3219	1567	193	2696
Monthey	406	46	7	5871	2219	857	2274
Valais	2726	2548	506	68481	23591	34899	36172

17. Statistique de l'importation et de l'exportation cantonales.

Par lettre du 11 novembre 1912, la Direction des C. F. F. du 1er arrondissement, nous a communiqué un office à elle adressé par le Département fédéral des chemins de fer, portant que des plaintes avaient été transmises au dit Département au sujet des communications faites par les C. F. F. au Gouvernement valaisan sur le trafic par chemin de fer de diverses industries exercées en Valais.

Le Département fédéral précité estime que les C. F. F. ne sont pas obligés de fournir des renseignements quelconques sur le trafic aux Gouvernements cantonaux, et en conséquence leur interdit de donner, sans l'assentiment formel des intéressés, des renseignements sur leur trafic à des tiers.

Dans cette situation, nous avons jugé qu'il n'y avait pas lieu de continuer la publication de tableaux statistiques, qui ne pourraient plus être tenus même comme approximativement exacts.

Statistique de l'importation et de l'exportation dans le Canton du Valais en 1912

I. Animaux et leurs produits, matières animales

OBJETS	IMPORTATION			EXPORTATION			EXCÉDENT	
	Pièces Q. M.	Prix Fr.	VALEUR Fr.	Pièces Q. M.	Prix Fr.	VALEUR Fr.	IMPORTATION Fr.	EXPORTATION Fr.
Chevaux, mulets	1,004	550	552,200	486	500	243,000	309,200	—
Gros bétail	2,230	450	1,003,500	3,659	450	1,646,550	—	643,050
Veaux	1,168	55	64,240	664	50	33,200	31,040	—
Moutons	1,834	25	45,850	733	20	14,660	31,190	—
Chèvres	348	40	13,920	101	40	4,040	9,880	—
Porcs	745	40	29,800	644	60	38,640	—	8,840
Poissons Q. M.	797	230	183,310	108	230	24,840	158,470	—
Ecrevisses	4	60	240	6	60	360	—	120
Escargots	17	50	850	684	70	47,880	—	47,030
Beurre	4,927	220	1,083,940	4,250	300	1,275,000	—	191,060
Fromage	10,159	110	1,117,490	4,063	220	893,860	223,630	—
Saindoux, suif	3,284	80	262,720	186	115	21,390	241,330	—
Oeufs	2,838	150	425,700	59	150	8,850	416,850	—
Viande fraîche	5,014	120	601,680	471	180	84,780	516,900	—
Viande salée	3,314	160	530,240	3,333	220	733,260	—	203,020
Miel, ruches	173	60	10,380	197	180	35,460	—	25,080
Gibiers, poissons	1,809	40	72,360	83	220	18,260	54,100	—
Peaux brutes	365	80	29,200	3,649	200	729,800	—	700,600
Crip, laines	1,181	200	236,200	10	260	2,600	233,600	—
Edredons	320	450	144,000	5	460	2,300	141,700	—
Os	20	10	205	2,005	10	20,050	—	19,845
Lait	153,170	0,20	30,634	4,970	0,20	994	29,640	—
			6,438,659			5,879,774	2,397,530	1,838,645
			5,879,774			—	1,838,645	—
Excédent de l'importation			558,885			558,885		

II. Produits agricoles et forestiers

Raisins	1,476	45	66,420	293	70	20,510	45,910	—
Vins	83,260	40	3,330,800	105,797	58	6,136,226	—	2,805,426
Céréales	178,145	20	3,562,900	74,699	26	1,942,174	1,620,726	—
Farine, pain	79,449	24	1,747,878	36,678	24	880,272	867,606	—
Son	18,611	10	186,110	8,747	10	87,470	98,640	—
Châtaignes	1,712	22	37,664	115	24	2,760	34,904	—
Riz	51,814	30	1,554,420	22,475	30	674,250	880,170	—
Café	3,960	120	475,200	425	120	51,000	424,200	—
Fruits verts	5,831	22	128,282	21,966	20	439,320	—	311,038
Fruits secs	4,868	40	194,720	979	60	58,750	135,970	—
Tabacs bruts	4,189	110	460,790	1,625	140	327,500	133,290	—
Plantes, arbres	916	75	68,700	108	75	8,100	60,600	—
Foin, paille	37,263	7	260,841	16,059	8	128,472	132,369	—
Epices	2,132	180	283,760	751	170	127,670	156,090	—
Pommes de terre	2,158	10	21,580	1,683	12	20,186	1,384	—
Echalats, traverses	4,620	6	27,720	2,552	9	22,968	4,752	—
Bois à brûler	16,984	2	33,968	12,400	2	24,800	9,168	—
Charbon	36,704	9	330,336	1,928	9	17,352	312,984	—
Bois de construction	83,670	5	418,350	44,926	4	179,704	238,646	—
Planches	33,455	10	334,550	10,880	9	97,920	236,630	—
Osiers	55	30	1,650	493	30	14,790	—	13,140
Ecorces	1,827	9	16,443	3,107	9	27,963	—	11,520
Balais	2,018	45	90,810	1,548	40	61,920	28,890	—
Rite, chanvre	885	90	79,650	1,039	90	93,510	—	13,860
Conserves alimentaires	3,522	120	422,640	14,947	120	1,793,640	—	1,371,000
Légumes	3,264	25	81,600	—	25	—	81,600	—
			14,217,772			13,239,227	5,504,529	4,525,984
			13,239,227			—	4,525,984	—
Excédent de l'importation			978,545			978,545		

Récapitulation

OBJETS	Importation Fr.	Exportation Fr.	EXCÉDENT	
			Importation Fr.	Exportation Fr.
I. Animaux et leurs produits	6,438,659	5,879,774	558,885	—
II. Produits agricoles et forestiers	14,217,772	13,239,227	978,545	—
III. Minéraux, Métaux et leurs produits	25,473,570	26,877,431	—	1,403,861
IV. Produits industriels	26,034,513	20,443,375	5,591,138	—
V. Divers	1,532,929	1,681,577	—	148,648
	73,697,443	68,121,384	7,128,568	1,552,509
Excédent de l'importation sur l'exportation	68,121,384		1,552,509	
	5,576,059		5,576,059	

III. Minerais, métaux et leurs produits

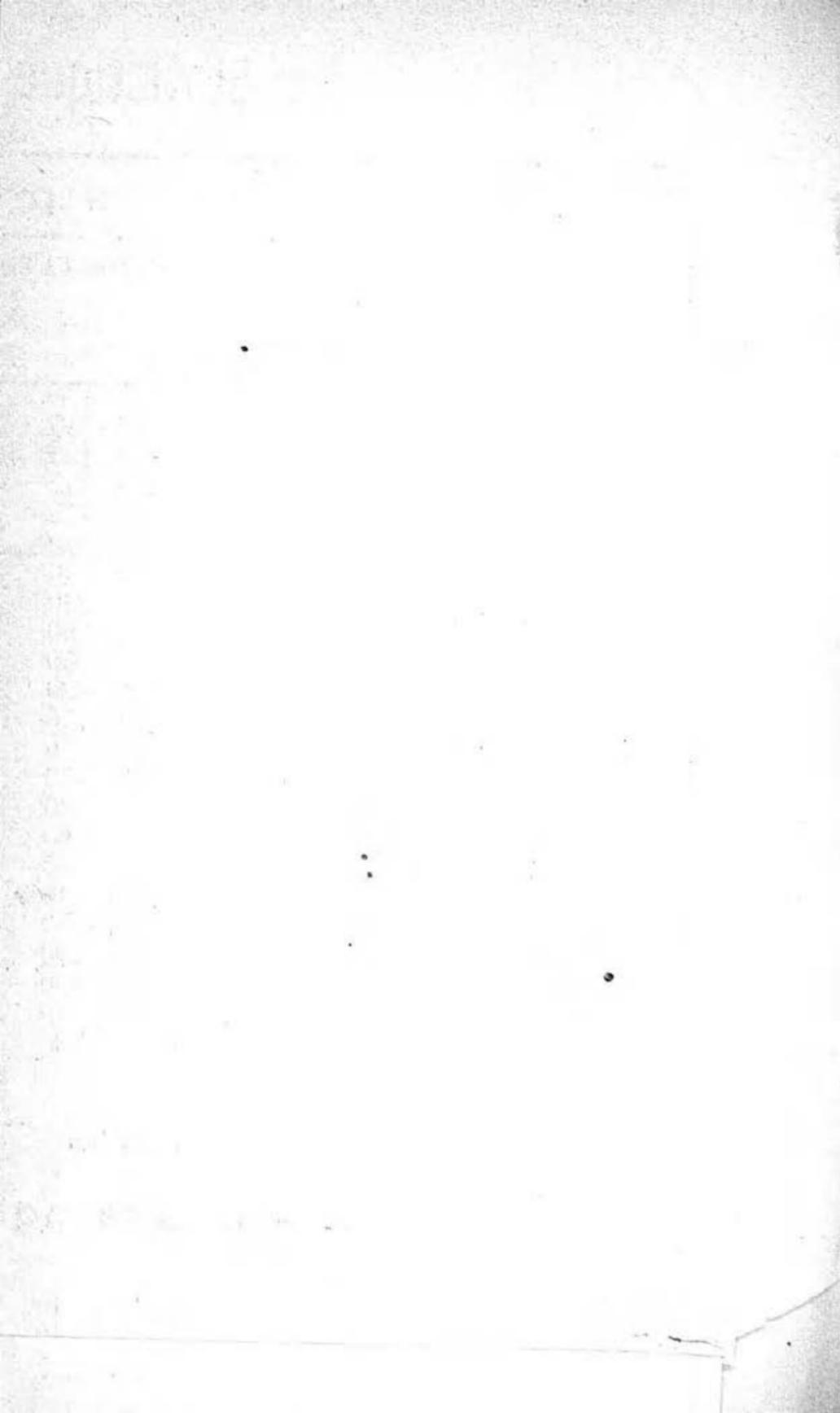
OBJETS	IMPORTATION			EXPORTATION			EXCÉDENT	
	Pièces Q. M.	Prix Fr.	VALEUR Fr.	Pièces Q. M.	Prix Fr.	VALEUR Fr.	IMPORTATION Fr.	EXPORTATION Fr.
Fers, métaux bruts	79,190	22	1,742,180	79,645	22	1,752,190	—	10,010
Ouvrages en fer	105,407	40	4,216,280	18,938	40	757,520	3,458,760	—
Ouvrages en cuivre	3,394	400	1,357,600	503	400	201,200	1,156,400	—
Ouvrages en fer blanc	5,119	250	1,279,250	6,537	250	1,634,250	—	355,000
Anthracite, houille, etc.	370,231	5	1,851,155	26,098	2	52,196	1,798,959	—
Ardoises, briques	51,395	4	205,580	50,623	7	354,361	—	148,781
Grès, Quartz	48,152	3	144,456	907	3	2,721	141,735	—
Gyps, ciment, chaux	183,356	4	733,424	22,675	3	68,025	665,399	—
Sonde	5,600	8	44,800	4,243	8	33,944	10,856	—
Eaux minérales	17,781	45	800,145	12	45	540	799,605	—
Sels	30,713	5	153,565	100	5	500	153,065	—
Pétrole	17,883	20	357,660	1,407	20	28,140	329,520	—
Granit	41,335	5	206,675	26,636	4	106,546	100,131	—
Minerai, aluminium	165,064	75	12,380,800	145,902	150	21,885,300	—	9,504,500
			25,473,570			26,877,431	8,614,430	10,018,291
			—			25,473,570	—	8,614,430
Excédent de l'exportation						1,403,861		1,403,861

IV. Produits industriels

Bière	56,446	27	1,524,042	1,103	27	29,781	1,494,261	—
Liqueurs e. d. v.	8,761	100	876,100	1,070	150	160,500	715,600	—
Sucre	41,719	45	1,877,355	2,570	45	113,650	1,763,705	—
Chocolat	3,127	200	625,400	380	200	76,000	549,400	—
Chicorée	1,210	55	66,550	26	55	1,430	65,120	—
Huiles	15,170	80	1,213,600	790	180	142,200	1,071,400	—
Confiserie	2,526	100	252,600	63	200	12,600	240,000	—
Chandelles	868	120	104,160	11	120	1,320	102,840	—
Savon, amidon	4,789	50	239,450	3,362	60	201,720	37,730	—
Allumettes	1,180	60	70,800	1,113	60	66,780	4,020	—
Produits chimiques	41,800	100	4,180,000	116,458	100	11,645,800	—	7,465,800
Cuir ouvré	711	300	213,300	154	350	53,900	159,400	—
Ouvrage en cuir	1,654	700	1,157,800	512	700	358,400	799,400	—
Papeterie, carton	3,646	75	273,450	815	35	28,525	244,925	—
Verrerie	5,587	30	167,610	9,955	50	497,750	—	330,140
Vannerie	437	70	30,590	15	45	675	29,915	—
Poterie	2,774	200	554,800	62	150	9,300	545,500	—
Droguerie	1,823	150	273,450	102	300	30,600	242,850	—
Tabacs fabriqués	4,005	250	1,001,250	253	250	63,250	938,000	—
Quincaillerie, mercerie	2,504	700	1,752,800	120	700	84,000	1,668,800	—
Fil, lin, laine	796	400	318,400	1,801	400	720,400	—	402,000
Cordages	669	150	100,350	73	90	6,570	93,780	—
Confection	664	1100	730,400	64	1600	102,400	628,000	—
Chapellerie	1,074	2000	2,148,000	3	2500	7,500	2,140,500	—
Tissus	2,812	700	1,968,400	248	700	173,600	1,794,800	—
Soierie	244	4000	976,000	19	3000	57,000	919,000	—
Horlogerie, bijouterie	148	500	74,000	7	500	3,500	70,500	—
Meubles, ouvrages en bois	11,530	200	2,306,000	15,930	200	3,186,000	—	880,000
Voitures	6,346	30	190,380	7,526	30	225,780	—	35,400
Objets pharmaceutiques	378	300	113,400	15	300	4,500	108,900	—
Engrais chimiques	20,586	12	247,032	2,472	12	29,664	217,368	—
Pâtes	9,251	44	407,044	53,370	44	2,348,280	—	1,941,236
			26,034,513			20,443,375	16,645,714	11,054,576
			20,443,375			—	11,054,576	—
Excédent de l'importation			5,591,138			5,591,138		

V. Divers

Chiffons	183	8	1,464	5,151	15	77,265	—	75,801
Effets mobiliers usagés	14,983	80	1,198,640	15,873	80	1,269,840	—	71,200
Emballages	17,567	14	235,938	38,711	14	241,954	—	6,016
Maculatures	5,629	5	28,145	2,794	5	13,970	14,175	—
Glace à rafraîchir	5,619	2	11,238	6,076	2	12,142	—	904
Gypses bruts	5,446	2	10,892	8,045	2	16,090	—	5,198
Pierres brutes	45,885	1	45,885	45,925	1	45,925	—	40
Sable	2,426	0,30	727	14,637	0,30	4,391	—	3,664
			1,532,929			1,681,577	14,175	162,823
			—			1,532,929	—	14,175
Excédent de l'importation						148,648		148,648



RAPPORT
DU
DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DU
CANTON DU VALAIS
SUR SA GESTION
EN
1912



SION
IMPRIMERIE GESSLER
1912

RAPPORT

RECHERCHES SUR LA

SCIENCE

DE LA



DÉPARTEMENT
DE
L'Instruction publique

Chef du Département :
M^r J. BURGENER, Conseiller d'Etat.
Remplaçant :
M^r H. BIOLEY, Conseiller d'Etat.

INSTRUCTION

BY THE
COMMISSIONER OF THE GENERAL LAND OFFICE
IN ANSWER TO A RESOLUTION OF THE HOUSE OF COMMONS
PASSED IN 1854

DÉPARTEMENT
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE



CHAPITRE I.

Postulat du Grand Conseil

A l'occasion de l'examen de la gestion du Département, lors de la session de Mai 1912, le Grand Conseil a voté le postulat suivant :

« Le Conseil d'Etat est invité à présenter, pour la session de Novembre prochain, un projet définitif de répartition des subventions scolaires, en prenant autant que possible pour base de ce projet les principes énoncés par la commission dans son rapport, soit :

- 1) Les arriérés devront être amortis le plus rapidement possible ;

- 2) Le montant des subventions allouées aux communes ne devra plus désormais excéder le montant que le canton reçoit de la Confédération.

Nous nous dispenserons d'exposer ici notre manière de voir, puisque la question est traitée dans un rapport spécial, soit dans le message concernant le projet de répartition des subventions scolaires pour l'année 1913.

CHAPITRE II.

Enseignement supérieur

1. Conseil de l'instruction publique

Le Conseil de l'Instruction publique a tenu, dans le courant de 1912, quatre séances, dans lesquelles il s'est occupé de l'application des nouveaux programmes. Il a discuté et adopté, en première lecture, celui des écoles moyennes, qui entrera en vigueur pour l'année scolaire 1913/1914.

Un projet de règlement disciplinaire pour les collèges a également été adopté dans ses grandes lignes et pourra être discuté par le Conseil d'Etat.

En dehors des visites officielles des collèges, des délégations du Conseil de l'Instruction

tion publique ont assisté à différents cours, notamment à ceux des professeurs débutants.

Deux experts fédéraux, MM. les professeurs Dr. Franel, à Zurich, et le Dr. Probst, à Bâle, membres de la Commission fédérale de maturité, ont successivement visité nos trois collèges dans le courant de juin 1912. Ils ont, en outre, assisté aux examens de maturité de la partie française du canton, qui ont eu lieu au collège de St.-Maurice.

Le rapport des experts fédéraux ayant été favorable, le Conseil fédéral a définitivement reconnu les certificats de maturité délivrés par les collèges de *Sion* et *St-Maurice*.

Les experts fédéraux assisteront, en juillet 1913, aux examens de maturité du collège de Brigue. Nous ne doutons pas que cet établissement ne soit admis, à son tour, dans la liste officielle de ceux dont la maturité est reconnue par l'autorité fédérale. Mais nous croyons déjà savoir que cette dernière imposera au dit collège le cycle de 8 ans, comme à ceux de la partie française du Valais.

Les experts fédéraux ne peuvent comprendre que, dans le même canton, on ait introduit des programmes différents, ce qui rend, pour ainsi dire, impossible le passage des

élèves d'un collège français dans le collège allemand et vice-versa.

Nous examinerons, dans le courant de 1913, la situation du collège de Brigue et ne manquerons pas de prendre les mesures nécessaires, pour que satisfaction complète soit donnée à la partie allemande du canton.

La question de la *maturité technique* pour le collège industriel supérieur de Sion n'est pas encore définitivement tranchée.

Avant d'y appeler les experts fédéraux pour les examens, nous tenons à leur présenter une école technique complète. Or, notre école est à peine installée et réorganisée. Nous croyons donc préférable de remettre à 1914 la visite des experts fédéraux, époque à laquelle il existera, à Sion, un collège industriel complet, grâce à l'initiative de la ville de Sion. En attendant, les élèves de la 3^{me} technique devront subir à Zurich leur examen d'admission à l'école polytechnique fédérale.

En décembre 1912 a eu lieu, à Sion, sous la présidence du chef du Département, la première *conférence bisannuelle des professeurs*

des collèges classiques, conférence prévue par l'art. 23 du règlement d'exécution de la loi sur l'enseignement secondaire. Des rapports très approfondis ont été présentés par 3 professeurs sur « les moyens de rendre l'enseignement des langues anciennes plus vivant et plus fructueux ». Les participants de la conférence ont certainement remporté de salutaires impulsions de cette première réunion pédagogique supérieure.

En 1913 aura lieu la première conférence des professeurs des collèges industriels.

II. Examens de maturité

Il a été délivré le diplôme de maturité à 16 élèves de physique de St.-Maurice. (Il ne s'était pas présenté de candidats à Sion et il n'a pas été tenu d'assises à Brigue par suite de la suppression des épreuves de première maturité). 6 élèves ont obtenu un diplôme de 1^{er} degré, 6 un diplôme de 2^{me} degré et 4 un diplôme de 3^{me} degré. Un seul élève a échoué.

III. Collèges

A. *Brigue*

Le collège de Brigue a ouvert ses portes, le 25 septembre 1911, avec 136 élèves, con-

tre 139 l'année précédente. Deux grands événements ont donné à l'année 1912 une signification spéciale: tout d'abord, la visite des experts fédéraux et, en Novembre, la fête du 250^{me} anniversaire de la fondation de cet établissement. A cette occasion, il a été publié, avec le concours financier de l'Etat, une brochure commémorative intéressante, due à la plume de M. Imesch, l'historien haut-valaisan bien connu.

La promenade annuelle a eu lieu dans la vallée d'Anniviers. Comme toujours, la fin de l'année scolaire a vu une représentation théâtrale. Cette fois, c'était le drame « Maximilien empereur du Mexique. »

Deux nouveaux professeurs enseignent au collège de Brigue. Ce sont MM. A. Clausen, lic. rer. nat. et M. F. Marty, pharmacien. Le premier professe les sciences naturelles dans les classes du gymnase et à l'école réelle, le second, la chimie en philosophie et en rhétorique.

B. Sion

Une particularité à relever sur le collège de Sion, c'est que l'élément étranger au canton y est presque inconnu. On peut attribuer cet état de chose au manque d'internat. Sur

136 élèves, 135 sont valaisans ou, du moins, domiciliés dans le canton.

Sur ce nombre de 136 élèves, 101 ont fréquenté le collège classique, et 35 le collège industriel, ouvert avec l'année 1911/1912, en application de la loi sur l'enseignement secondaire. La combinaison des cours communs de langue ne fut pas sans créer de sérieuses difficultés au commencement de l'année scolaire. Le collège industriel supérieur ne pourra être alimenté sérieusement que lorsque les écoles industrielles inférieures auront leur cycle complet de 3 ans.

Au mois de mai, les élèves ont donné une représentation théâtrale: *La Fille de Roland*.

Les promenades annuelles ont eu lieu au Simplon, à Zermatt et à Vevey.

C. *St-Maurice*

Cet établissement, toujours florissant, a été fréquenté pendant le cours scolaire 1911/1912, par 284 élèves. (282 en 1910/1911).

Sur ce nombre, 101 étudiants étaient valaisans.

Des modifications ont été apportées au programme, conformément à la loi sur l'enseignement secondaire. On a, notamment, introduit les sciences naturelles au gymnase, et les élèves ont pris le plus grand plaisir à la botanique et à la zoologie.

L'art élevé de la musique continue à être l'objet d'une prédilection toute spéciale au collège de St-Maurice, de même que les représentations théâtrales. Les élèves ont interprété « *les Jacobites* » de Coppée et la « *Revanche de Jeanne d'Arc* »

M. le rév. Chau, *de Werra* a remplacé, comme préfet du collège, M. de Courten, dont nous avons accepté la démission, en le remerciant vivement pour les longs et précieux services rendus, et en regrettant que son état de santé l'ait forcé de prendre sa retraite.

Selon une convention passée le 19 mars 1912 entre l'Etat du Valais et la R. Abbaye de *St-Maurice* l'indemnité annuelle de l'Etat du Valais a été portée de fr. 14.000 à fr. 20.000, pour tenir compte du renchérissement de la vie et des nouvelles charges imposées à cette communauté par la loi sur l'enseignement secondaire. L'Abbaye s'apprête d'ailleurs

à agrandir considérablement le bâtiment actuel du collège.

CHAPITRE III.

Encouragement aux lettres, aux arts et aux sciences.

A. *Histoire du cardinal Schinner*

Comme nous le disions dans notre dernier rapport, M. le professeur Büchi, qui s'occupe de cet intéressant travail, a visité les archives de Florence, Bologne, Mantoue, Venise, Modène, Milan, Rome, et a procédé à un nouvel examen des archives suisses. Les travaux préparatoires sont ainsi presque terminés. M. Büchi compte publier, en 1914, avant l'histoire proprement dite du grand cardinal, un ouvrage en deux volumes intitulé

« Correspondance du cardinal Schinner »

Rappelons ici, en passant, que notre célèbre compatriote préoccupe encore d'autres savants que M. le professeur Büchi. Ainsi, M. Durrer, archiviste d'Etat de Nidwalden, a publié dernièrement une brochure très documentée sur le portrait du cardinal Schinner.

Idiotikon et Glossaire

A. *Idiotikon*

Les dialectes de langue allemande continuent à faire l'objet d'une étude approfondie de la part des rédacteurs de *l'Idiotikon*.

En 1912, trois nouveaux fascicules ont paru, ce qui porte leur nombre à 73.

La commission de *l'Idiotikon* s'occupe des archives photographiques et a enregistré, en 57 plaques, l'introduction des dialectes bernois.

B. *Glossaire des patois*

Cette entreprise, à laquelle notre canton contribue annuellement pour fr. 859, déploie une grande activité. C'est surtout en Valais que se sont portées les recherches philologiques de l'année 1912. Le dossier du Valais compte 80.000 fiches. Il a été recueilli 2350 fiches dans la vallée d'Illiez et plus de 5000 à Miex, sur Vouvry. Les communes d'Anniviers, Lens et Chamoson ont été visitées par les membres de la commission qui y ont trouvé une ample moisson de noms de lieux. La commission loue tout particulièrement le zèle de son collaborateur valaisan, M. Maurice Gabbud.

C. *Beaux-Arts*

Nous avons à signaler, sous cette rubrique l'offre de la Confédération de laisser au Valais, à titre de dépôt, deux tableaux :

« *Printemps dans la montagne* »

par J. C. Kaufmann et

« *Village Valaisan* »

par Brüllhard.

Le Département s'est empressé d'accepter cette offre, et attend l'envoi des tableaux mentionnés, que doit lui faire parvenir le Département fédéral de l'Intérieur.

D. *Bourses*

En 1912, nous avons subventionné une jeune personne qui fait ses études comme maîtresse de dessin au Technicum de Fribourg, et un jeune homme qui se voue à l'étude des sciences naturelles et que nous utiliserons plus tard, comme professeur dans un de nos collèges.

CHAPITRE IV.

Sociétés subventionnées.

A. *Société d'histoire du Haut-Valais*

Cette société a fêté, le 17 Octobre 1912, le 25^{me} anniversaire de sa fondation.

A cette occasion, M. Imesch a résumé l'histoire de la société en rappelant les hommes dévoués qui en furent les promoteurs: MM. Léon Roten, conseiller d'Etat, le curé Joller, R. Roten, D. Imesch.

Une conférence intéressante sur la bataille de la Planta en 1475 a été donnée par M. le professeur Grand.

B. *Murithienne*

La réunion annuelle a eu lieu à Champéry, le 21 Juillet 1912.

Nous avons le plaisir de remarquer que, dans la dernière publication de la Murithienne, il y a quelques travaux émanant de membres valaisans. Voici le titre et l'auteur des principales thèses:

„Le cœur et la circulation du sang chez les insectes”, par M. le Dr Bugnon.

„Tables analytiques des Hyménoptères” par M. le Dr Frey-Gessner.

„Contribution à la flore cryptogamique du Valais” par MM. Cruchet et Mayor.

„Liste des éperviers” par M. le chanoine Besse.

„Nouvelles recherches sur le Mildiou” par M. Faes.

„Notices biographiques sur le chanoine

Rion et sur Ignace Venetz" par M. le chanoine Fleury et M. Burnat.

„Vins doux valaisans" par M. le Dr Porchet.

„Excursion de la Murithienne au Simplon avec notes critiques sur quelques plantes récoltées" par M. G. Beauverd.

„Stations et espèces nouvelles pour la flore valaisanne" par M. H. Jaccard.

CHAPITRE V.

Institutions et commissions spéciales.

A. *Archives cantonales*

Le travail de réorganisation, entrepris par M. le Dr. Meyer, continue. Voici ce qui a été fait dans ce domaine en 1912:

Réorganisation des archives de l'état-civil, des Départements des Finances, Travaux publics, Militaire.

Réorganisation des dossiers du Contentieux et des affaires de naturalisation, ainsi que des pièces concernant le Grand Conseil, le Conseil d'Etat.

Pour chacun de ces casiers, il a été établi

un catalogue, ce qui facilitera grandement les recherches à l'avenir.

M. Meyer propose la révision du règlement des archives, ainsi que la séparation des archives anciennes des archives nouvelles.

En 1912, diverses acquisitions de documents ont eu lieu, notamment au sujet des bailliages du Bas-Valais, du Gouvernement de Monthey et de la poste en Valais.

A. Bibliothèque cantonale

Cette institution, à laquelle M. Meyer voue également sa sollicitude, continue à rendre de précieux services à tous ceux qui poursuivent des études et des recherches. La commission de la bibliothèque s'inspire, dans ses achats, des principes qui sont à la base de son règlement. Elle fait l'acquisition d'ouvrages de fond et de consultation, que leur prix met hors de portée de la bourse des simples particuliers.

Les achats de l'année 1912 comportent principalement

« *die allgemeine deutsche Biographie* »
l'Histoire de France par Lavisse, les *Regesta Pontificum* et une série de classiques français.

La commission compte augmenter le cré-

dit pour la littérature française à partir de 1913.

En 1912, il a été prêté 1350 livres à domicile, c'est-à-dire qu'il y a un léger fléchissement par rapport à 1911, mais la consultation sur place est en continuelle augmentation.

Les comptes de la bibliothèque ont été vérifiés par la commission :

RECETTES

Solde de 1911:	fr. 597.45
Bons reçus	» 2004.55
Escomptes et divers	» 8.60
	<hr/>
	fr. 2610.60

DEPENSES

Achat de livres	fr. 1633.55
Documents pour archives	» 371.—
Publications diverses	» 97.10
Historiens des Gaules	» 503.80
Revue historique vaudoise	» 5.15
	<hr/>
	fr. 2610.60

Entretien et service

Reliures fr. 313.50; réparations au mobilier fr. 59.75; aide et service fr. 901.90; menus frais fr. 23.85.

Depuis la publication du dernier catalogue, la bibliothèque cantonale s'est augmentée de plus de 4000 numéros, se décomposant comme suit :

Sciences naturelles, environ	600	numéros
Théologie et Philosophie	500	—
Généralités	70	—
Philologie	200	—
Histoire suisse	700	—
Vallesiana	1400	—
Histoire générale	200	—
Littérature française	200	—

La publication d'un supplément au catalogue s'impose.

C. *Abscheids*

Dans notre rapport de 1911, nous disions que la publication des *Abscheids* en était à la page 150. Cette année, nous avons le plaisir d'annoncer que la page 269 est sous presse. Il y a donc tout lieu d'espérer que l'année 1913 verra la publication du premier volume.

C'est là un travail difficile et exigeant une grande somme de recherches.

D. *Commission du Centenaire*

La Commission préconsultative du Centenaire s'est dissoute au début de 1912 et une réunion populaire, tenue à l'hôtel de Ville de Sion, s'est prononcée en faveur de l'érection d'un monument patriotique sur la Planta et de la composition d'une cantate. Depuis la dissolution de la Commission, le Département s'est occupé directement de la question du Centenaire et a eu de nombreuses entrevues et correspondances à ce sujet. En automne 1912, nous avons mis au concours la composition des textes du chœur de la cantate. 11 concurrents se sont présentés. Leurs travaux seront appréciés par une commission nommée par le Conseil d'Etat.

Quant au projet de monument, il a été soumis à la Commission fédérale des Beaux-Arts, qui devra se prononcer au sujet de l'octroi d'une subvention fédérale.

E. **Commission des monuments historiques**

Valère

1) Les travaux de restauration de *Valère* n'ont guère été interrompus jusqu'à ce jour, depuis le commencement du printemps de 1912. On s'est d'abord occupé de la réfection partielle du mur d'enceinte qui menaçait de

s'écrouler sur plusieurs points, et de fermer de nombreuses brèches par lesquelles il était facile de s'introduire sur les terrasses qui existent au couchant du château, puis de consolider la porte d'entrée. Cette tour, mal fondée, a été construite après coup et adossée au rempart dont elle faisait mine de se détacher. Le pied de la tour a été repris en sous-œuvre, et brèches et lézardes ont été rebouchées. L'on a entrepris également d'aménager la chambre destinée à recevoir le plafond et les portes de la maison de Quartéry, à St-Maurice, boiseries du XVII^{me} siècle récemment acquises avec l'aide d'une subvention fédérale. Entre temps, une entente est survenue avec le V. Chapitre qui a pris l'engagement formel de n'autoriser à l'avenir aucune construction ou installation sur les rochers avoisinant le château et qui seraient de nature à nuire à l'aspect du monument. Un projet de règlement pour la police intérieure du château et du Musée de Valère a été élaboré par les soins de la Commission qui, d'un autre côté, a songé à combler une lacune en faisant afficher dans les gares, dans les principaux hôtels et autres endroits fréquentés, les heures d'ouverture du Musée, que des tableaux signaleront, en outre, à l'attention des touristes. Valère est un des monuments

les plus intéressants de la Suisse; c'est un lieu de pèlerinage pour les artistes et les archéologues, mais le gros public, qui le connaît peu et ignore généralement qu'il est accessible aux visiteurs, se contente de l'admirer à distance. Il s'agit donc d'y amener le monde en ne reculant pas devant une réclame intelligente et de bon goût.

Fouilles de Martigny

2). Elles ont continué d'après la méthode qui prévoit le dégagement complet du grand mur circulaire appelé le *Vivier*; d'autre part, on ne saurait passer sous silence la découverte, dans une vigne à Conthey, d'une trentaine de *tombes* qui, d'après l'abbé Besson, remontent à la domination carlovingienne. Ces fouilles ou plus exactement, ce défoncement a été suivi par le secrétaire de la commission des M. H. qui en a consigné dans un rapport documenté les résultats intéressants à plus d'un titre. Conthey est une contrée excessivement riche au point de vue archéologique, et ses coteaux renferment de véritables nécropoles qui vont du haut Moyen-Age aux époques les plus lointaines de notre histoire.

Armoiries

3) La Commission s'est inquiétée du fait que fréquemment les communes laissent altérer

leurs *armoiries* ; que d'autres, de création récente, s'en confectionnent de tout à fait fantaisistes, conçues en dehors de toutes les règles du blason et dont l'incohérence fera plus tard le désespoir des héraldistes. Le Département de l'Intérieur, sur sa proposition, a bien voulu demander à toutes les communes du canton, de produire leurs armoiries, afin que des personnes compétentes en puissent contrôler l'exactitude et l'authenticité. Quant aux communes qui, ne possédant pas d'armoiries, désirent en adopter, elles ont été invitées à fournir tous les documents propres à faciliter la tâche des héraldistes.

Inventaire des monuments historiques

4) Cet inventaire nous a révélé et nous révèle encore tous les jours la richesse de notre petit pays en précieux vestiges du passé ; malheureusement nos ressources ne sont pas en rapport avec les charges qu'entraîne la restauration de Valère, de ruines telles que la Bâtiaz, Saillon, Tourbillon, pour ne citer que les principales. La commission doit faire face à ces entreprises considérables avec un budget des plus modestes, pour ne pas dire dérisoire, et son intervention, sans répondre toujours à l'attente de ceux qui se figurent qu'on entretient des monuments en les clas-

sant, n'en est pas moins constante et efficace dans la mesure de ses moyens.

Musée archéologique

5) A part l'achat des boiseries Anderlédy, mentionné plus haut, les objets principaux acquis au Musée en 1912 sont: un petit coffret de fer portant les armes de la famille de Werra, un portrait de femme (pastel).

2 croix d'honneur provenant de la famille Zen-Klusen, une collection de gravures du Valais.

F. Fouilles de St-Maurice

M. le Prieur Bourban continue à surveiller, avec un soin jaloux, tous les travaux de terrassement et de fouilles de la ville de St-Maurice, afin de s'assurer de la présence d'objets offrant un intérêt archéologique. Les travaux pour la canalisation des égouts lui ont offert mainte occasion de relever les profondeurs, dimensions, orientation de pavés romains, tombeaux, égouts anciens, etc. M. Bourban a publié dans « *l'Indicateur d'Antiquités suisses* », une relation étendue de ses remarquables trouvailles, ornée de nombreuses photographies. Les objets offrant quelque valeur et pouvant être transportés, sont déposés au musée des fouilles à l'Abbaye. L'infatigable archéologue

a également procédé à la mesure des remparts, indiqués dans l'expertise de 1386.

G. Médaillier cantonal

Le médaillier cantonal est encore sans local approprié à sa destination.

Aux 6179 numéros inventoriés au 31 décembre 1911, sont venus s'ajouter 104 numéros classés en 1912. Sur ce nombre, 18 pièces proviennent de dons et les autres existaient dans le médaillier, mais n'avaient pas été inventoriées.

A part une monnaie d'or de l'Evêché de Sion, les monnaies et médailles entrées en 1912 sont sans valeur.

CHAPITRE VI.

Musées d'histoire naturelle.

A. Botanique

L'herbier a été augmenté de 200 plantes fournies par le directeur du Musée et s'est enrichi de 70 cartes pour l'enseignement de cette branche.

B. Cabinet de minéralogie et de géologie

Cette collection s'est accrue de 20 pièces (a-

dulaire, albite, apatite, calcite, quartz, toutmaline).

C. Cabinet de Zoologie

Acquisition par achat :

1 chouette d'Égypte, 1 singe-guenon,
1 lézard d'Afrique,

Acquisition par dons :

1 faisan doré, don de M. Henri Ducrey,
1 canard sauvage, 1 chardonneret, 1 épervier,
1 héron, 1 cygne, don de M. Glanzmann.

2 chouettes, don de M. le chanoine Bessæ,

6 serpents du Brésil, don de M. l'ingénieur
Léon Delacoste, à Rio-de-Janeiro.

6 œufs de crocodile et 6 peaux de mammifères,
envoyées par M. Joseph Zermatten, à Java.

Les deux annuités pour acquisitions de lépidoptères et de coléoptères n'ont pas permis d'accroître d'une manière notable les collections du Musée pendant l'année écoulée.

D. Jardin botanique du collège

Pendant l'année 1912, le jardin botanique s'est complété et orné par un nouveau bassin, à compartiments, réservé aux plantes a-

quatiques. Nous n'avons pas encore trouvé un moyen d'obvier aux inconvénients signalés par le directeur du jardin, savoir l'excessif développement des conifères, qui ombragent par trop le sol. Comme ces arbres constituent un très bel ornement, il serait grand dommage de les enlever ou de les élaguer.

CHAPITRE VII.

Ecoles spéciales moyennes et professionnelles.

A. Institut des sourds-muets de Géronde

Pendant l'année scolaire 1911/1912, cet établissement a compté 63 élèves, (à savoir 26 garçons et 37 filles), dont 6 à l'école proprement dite des arriérés.

L'État a payé la moitié des frais de pension à 40 sourds-muets et aux élèves du cours pour arriérés. 48 élèves en sont réduits à avoir recours à la charité publique pour le paiement total ou partiel de leur pension.

L'école des arriérés serait certainement mieux fréquentée si les communes étaient plus généreuses pour venir en aide à leurs ressortissants dans la gêne.

B. Ecoles industrielles inférieures

Ouverte pour la première fois en automne 1911/1912, en application de la loi sur l'enseignement secondaire, l'école industrielle inférieure de *Sion* a été visitée par le Conseil de l'Instruction publique, qui en a rapporté une excellente impression. Cette école, qui comprendra trois cours, l'année prochaine, avait 26 élèves. Elle se trouve à l'étage supérieur de la halle de gymnastique de la Ville. Quant aux écoles de Brigue et de St-Maurice, elles font partie du collège et ont été inspectées à l'occasion de la visite des gymnases et lycées.

C. Ecoles moyennes

Comme l'année précédente, c'est M. le chanoine de Cocatrix, membre du Conseil de l'Instruction publique, qui a procédé à la visite de ces écoles, dont la plus grande partie ne méritent cependant pas le nom d'écoles moyennes, d'après le programme qu'elles parcourent; ce sont des écoles primaires, avec un peu d'allemand ou quelques branches supplémentaires. Les nouveaux programmes, conformes à la loi sur l'enseignement secondaire, seront introduits avec l'année scolaire 1913-1914.

Voici les appréciations du délégué de l'Etat sur ces écoles :

Nom de l'École	Durée	Elèves	Résultat
Martigny-Croix I ^{re} div.	6 m.	11	bien
» II ^{me} »	6 m.	10	faible
Martigny-Bourg I ^{re} »	8 m.	10	bien
» II ^{me} »	8 m.	10	faible
Salvan	6 $\frac{1}{2}$ m.	17	très bien
Bagnes grd. école	8 m.	7	très bien
» école moy. sup.	8 m.	9	très bien
» » » inf.	8 m.	23	bien
Martigny-Ville, collège	9 $\frac{1}{2}$ m.	18	très bien
» ville	9 m.	18	bien
Sion, filles	9 m.	17	très bien
» garçons compris avec l'école industrielle.			
Monthey, filles sup.	9 m.	6	très bien
» inf.	9 m.	4	très bien

A remarquer les progrès réalisés par la grande école de *Bagnes* qui passe de la mention « faible » à « très bien ».

Il sera bien difficile, pour les écoles de la montagne, d'appliquer le programme légal, avec une durée de 40 semaines. Aussi prévoyons-nous que plusieurs de ces écoles disparaîtront, ou du moins ne pourront plus être subventionnées.

C. Cours professionnels

I. Garçons

Le programme d'enseignement est resté le même dans les divers cours. A constater un progrès sensible dans l'enseignement de la comptabilité et du dessin dans les cours de *Brigue*. A *Unterbäch* on reconnaît que l'école est à ses débuts, et les travaux indiquent du tâtonnement, mais la bonne volonté du personnel enseignant promet pour l'avenir. A *Sierre* comme à *Sion* l'enseignement est bon, mais les travaux de dessin devraient être complétés par des explications théoriques, montrant la raison des formes employées. La marche a été normale dans les cours de *Bagnes* et de *Martigny*. Les apprentis de *Monthey*, devraient montrer un peu plus d'enthousiasme, et être surveillés de plus près par leurs patrons. Dans les dessins, les proportions ne sont pas toujours bien observées, et les assemblages et dimensions ne correspondent pas toujours à la résistance nécessaire. Il y aurait également lieu ici de compléter cet enseignement par des notions techniques.

Il est à recommander à toutes les écoles sans exception de vouer plus de soin à l'enseignement du prix de revient.

II. Filles

Les écoles ménagères de *Chamoson, Martigny, Salvan, Monthey* et *St-Maurice* ont terminé leurs cours par l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitudes ménagères. Ces examens ont imprimé à ces écoles une marche uniforme qui a contribué à leur développement.

Dans les cours professionnels de *Sion, Martigny, Monthey* et *Vouvry*, on enseigne le dessin professionnel, le dessin d'ornement, le français et la comptabilité. Ces cours sont obligatoires pour les jeunes filles en apprentissage.

On remarque particulièrement les beaux travaux que produit l'orphelinat de *Verollicz*.

Outre les cours professionnels et les écoles ménagères, le Valais compte de nombreux cours itinérants, organisés par l'Union des Arts féminins.

Pendant le cours scolaire 1911/1912, il s'est tenu un cours de raccommodage à *Chippis Granges, Sion*; un cours de cuisine à *Riddes, Vouvry* et *Bouveret*; des cours de coupe et confection à *Leytron, Saillon, Collombey, Val d'Illiez, Vionnaz* et *St-Gingolph*: un

cours de repassage, à *Vouvry*. Tous ces cours ont été de 100 h., réparties en 20 leçons.

CHAPITRE VIII

Arts et métiers. — Apprentissages.

A. Commission cantonale des apprentissages

Cette Commission a tenu 4 séances en 1912. Elle a élaboré le contrat-type prévu par l'art. 325 du Code fédéral des Obligations. Ce contrat devant entrer en vigueur en 1913, la Commission n'a pas eu à s'occuper de questions de contentieux.

B. Examens de fin d'apprentissage

Aux examens de fin d'apprentissage se sont présentés 82 candidats; 75 furent examinés, soit 37 jeunes gens et 38 jeunes filles. La répartition des notes est la suivante:

	très bien	bien	suf.	insuf.	total
Examen pratique	27	39	6	3	75
Examen théorique	19	43	8	5	75
Examen de dessin	22	25	10	2	75
Examen scolaire	18	45	10	2	75

Pour tenir compte des vœux de la Commission, les experts ont dû être plutôt sé-

vères dans l'appréciation des travaux, et ont commencé à exiger la connaissance des matières prévues dans les programmes d'apprentissage. Pour réduire les frais, la Commission a supprimé l'exposition des travaux d'apprentis, ainsi que la conférence des experts à la fin des épreuves. Cette dernière assemblée sera cependant rétablie en 1913, sur la demande unanime des experts. Du reste, la marche des examens a été normale.

Nous lisons, au sujet de nos examens d'apprentissage, dans le rapport général de la Société suisse des Arts et Métiers pour 1912:

« Notre délégué a emporté une impression favorable de ces épreuves. D'année en année, il est exigé davantage des candidats. La direction des examens mérite tous les éloges pour la bonne préparation et la bonne marche des examens. »

C. Offices cantonaux d'apprentissage

Les offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse romande ont tenu, en 1912, 7 séances. A signaler comme objets principaux traités: l'élaboration de nombreux programmes d'apprentissage, la création de questionnaires permettant de guider les experts pour l'examen théorique; l'organisation de l'Exposition

« commune des apprentissages de la Suisse romande à Berne, en 1914, et la solution de questions courantes se rapportant aux examens. La question du contrat-type prévu par l'art. 325 du Code fédéral des Obligations a également fait l'objet d'une étude approfondie de la part des Offices.

Musée industriel et pédagogique.

A. Musée industriel

Sur les 4000 francs prévus au budget pour l'alimentation et l'entretien du Musée, il ne fut dépensé qu'un montant de fr. 1767.98, soit pour tenir compte des économies à réaliser, soit parce que certaines dépenses du Musée pédagogique ont été portées sur cette rubrique.

Le Musée a reçu en don :

1. De la part de l'Entreprise du Lötschberg, une perforatrice ayant fonctionné dans le tunnel.
2. De l'Usine Météor, à Martigny, trois échantillons de minerai ferrochrome.
3. De M. Giebel, ancien directeur des Mines Helvétia à Goppenstein, quelques échantillons de plomb argentifère.

Le nombre des livres prêtés dans l'année a été de 693 volumes et celui des livres expédiés comme prêt par poste a été de 98.

La Direction du Musée a eu l'occasion de donner, à de nombreuses reprises, des renseignements techniques à quelques industriels et maîtres d'état.

B. Musée pédagogique

La marche de cette institution n'a rien offert de particulièrement saillant en 1912. Ce Musée, dont le but a déjà été défini dans notre dernier rapport, a continué à se développer normalement et à rendre des services.

La bibliothèque pédagogique proprement dite, qui comprenait au 31 Décembre 1911, 240 ouvrages ou numéros, s'est augmentée d'environ 200 volumes ou brochures, grâce à l'accession d'une bibliothèque d'instituteurs, ainsi qu'à différents dons et achats effectués en cours d'exercice.

Parmi les nouveaux objets d'enseignement dont le Musée s'est enrichi, nous mentionnerons les suivants :

1. Nécessaire de physique élémentaire.
2. Petit laboratoire de chimie.

3. Petit cabinet d'histoire naturelle.
4. Collection de plans-types de maisons d'école en harmonie avec les ressources et les conditions topographiques du pays.

À propos du Musée se pose déjà, de façon pressante même, la question de lui trouver un local plus spacieux en faisant cesser la coexistence, dans la même pièce, du Musée industriel et du Musée pédagogique. Malgré certains avantages, en effet, l'un et l'autre ont besoin, en raison de leurs exigences propres et de leur direction spéciale et distincte, d'avoir chacun, pour pouvoir se développer, un local répondant mieux à ces conditions que ce n'est actuellement le cas.

CHAPITRE IX.

Examens des recrues

Nous donnons ci-après la classification de nos districts d'après les examens subis par leurs recrues l'automne dernier.

En ce qui concerne les épreuves pédagogiques, le résultat de 1912 est quelque peu inférieur à celui de 1911. Mais cette légère baisse est amplement compensée par le réjouissant

progrès qui s'est manifesté à l'endroit des épreuves de gymnastique, où un gain de près d'un point est constaté sur 1911, comme on le verra par le petit tableau ci-après indiquant la note obtenue dans le double examen pédagogique et gymnastique.

Examen pédagogique		Examen gymnastique	
1. St-Maurice	6,05	1. Monthey	5,51
2. Conthey	6,35	2. St-Maurice	5,71
3. Conches	6,47	3. Martigny	5,73
4. Monthey	6,51	4. Sion	6,22
5. Entremont	6,78	5. Conthey	6,24
6. Martigny	6,88	6. Viège	6,30
7. Sion	7,04	7. Brigue	6,45
Valais	7,21	Valais	6,58
8. Rarogne	7,55	8. Sierre	6,62
9. Loèche	7,64	9. Loèche	7,12
10. Viège	7,94	10. Rarogne	7,36
11. Hérens	8,30	11. Entremont	7,72
12. Sierre	8,46	12. Hérens	8,05
13. Brigue	8,55	13. Conches	8,47
Valais (1911)	7,16	Valais (1911)	7,20

Rappelons encore qu'en 1911, le Valais a compté 40 recrues seulement, dont le livret scolaire ne portait que la toute première note dans les différentes branches du double examen. Or, le nombre de ces recrues s'est élevé d'une manière notable pour 1911 (68)

CHAPITRE X.

Enseignement primaire

A. **Commission de l'enseignement primaire**

Cette Commission n'a subi aucun changement en 1912. Elle a tenu deux séances plénières, pour délibérer spécialement de la question des manuels scolaires, dont nous parlons en détail plus loin. Elle s'est occupée également des examens de clôture et d'admission des écoles normales, ainsi que des épreuves pour le brevet de capacité. La Commission a fixé à 4 jours, pour la partie française, et à 2 jours, pour la partie allemande, la durée de la session des examens d'admission.

B. **Manuels scolaires**

A. *Grammaire romande*

Nous avons déjà dit, dans notre précédent rapport, que la Commission s'était prononcée (sous certaines réserves) en faveur d'une grammaire éditée par les cantons de la Suisse romande. Le Valais était représenté au sein de la Commission intercantonale par 3 délégués, qui ont examiné les manuscrits et ont participé à l'appréciation des 11 manuscrits envoyés

Les trois projets primés ont été soumis à nouveau à leurs auteurs, suivant les désirs exprimés par la commission. A la fin de 1912, la grammaire romande était imprimée en partie, et les épreuves qui nous en ont été présentées nous ont convaincu que le Valais avait eu raison de s'associer pour une édition commune avec les autres cantons romands. Le Conseil d'Etat a souscrit à 12,000 exemplaires de chacun des deux degrés de ce manuel.

B. *Livre de lecture valaisan*

La question du livre de lecture a été confiée à une commission spéciale, qui a tenu plusieurs séances en 1912 et a fait un choix judicieux de morceaux pour le nouveau classique que le Valais éditera lui-même. Des motifs d'ordre confessionnel nous empêchent ici de faire autrement et l'entente avec Fribourg, à laquelle nous avons pensé en tout premier lieu, ne peut aboutir, ce canton possédant un manuel de lecture qui, par son plan et son contenu, ferait double emploi avec plusieurs des classiques en usage dans nos écoles. Aussi, la Commission de l'enseignement primaire pour la partie française du canton a-t-elle émis un préavis négatif à cet égard.

Nous pouvons ajouter ici, que le livre de

lecture valaisan, qui sortira de presse pour l'année scolaire 1913/1914, sera un manuel bien compris et essentiellement valaisan par son contenu, dans lequel se rencontreront des pages spécialement consacrées à notre agriculture.

C. *Géographie*

Notre petite géographie valaisanne est absolument insuffisante et d'ailleurs le stock en est bientôt épuisé. Cela étant, la commission s'est décidée pour l'adoption d'un manuel existant et ayant déjà fait ses preuves. Un appendice intéressera spécialement le Valais, car elle a envisagé l'impossibilité de mener de front, la même année, la rédaction d'un livre de lecture et d'un manuel de géographie. Le choix se portera probablement sur le manuel *Rosier*, très apprécié dans la Suisse romande et que nous espérons pouvoir obtenir à un prix avantageux.

D. *Arithmétique*

La nouvelle édition de l'arithmétique, considérablement améliorée, vient de paraître. Elle remplace l'ancienne édition épuisée.

E. *Livre de lecture allemand*

Le Département s'est entendu avec Fribourg, pour l'adoption du livre de lecture unique,

destiné à la partie allemande de notre canton. Une édition commune nous permettra de livrer ce manuel à meilleur compte que si nous devons l'écrire nous-même. Il ne faut pas oublier que les méthodes pédagogiques ne sont pas les mêmes dans les deux parties du Valais, ce qui tient au caractère différent des deux langues nationales.

Ecoles normales

A. Ecole normale des élèves-instituteurs des deux langues

Rien de saillant n'est à signaler dans la marche de cet établissement, dont la direction et la tenue continuent à nous donner pleine satisfaction.

Pendant l'année scolaire 1911/1912, l'école normale a été fréquentée par 19 élèves de langue allemande, dont 8 en 1^{re} année, 5 en 2^{me} et 6 en 3^{me}. La section française a compté 15 élèves de 1^{re} année, 8 de 2^{me} et 15 de 3^{me}.

B. Ecole normale des élèves-institutrices de langue française

Le principal événement à signaler, c'est la construction, en bonne voie, d'un nouveau bâtiment destiné aux jeunes filles se vouant

à l'enseignement. L'Orphelinat des filles de Sion, en vertu d'un contrat passé avec le Conseil d'Etat, s'est chargé, moyennant une indemnité annuelle de fr. 11,000, d'assumer complètement les charges de l'école normale des filles, comme enseignement, logement, etc.

Le contrat prévoit aussi l'ouverture d'une école d'application, analogue à celle qui est annexée à l'école normale des garçons.

Le Département a voué une attention spéciale à l'emplacement réservé au bâtiment de l'école normale. Il a estimé que la lumière devait y pénétrer en abondance; aussi a-t-il choisi une place très ensoleillée dans le pré de l'Orphelinat. Partant, ni maîtresses ni élèves ne regretteront l'ancien bâtiment, bien que celui-ci ait été affecté à cette destination depuis environ 40 ans et que toutes nos maîtresses d'école actuelles y aient reçu leur formation pédagogique.

Le nouveau bâtiment doit être mis à la disposition de l'Etat pour la rentrée prochaine.

Pendant l'année scolaire 1911/1912, l'école des élèves-institutrices a été fréquentée par 33 élèves, dont 11 en 1^{re} année, 10 en 2^{me} année et 12 en 3^{me} année. Ces dernières ont toutes reçu l'autorisation d'enseigner et ont pu débiter dans la carrière en 1912/1913.

**C. Ecole normale des filles de
langue allemande.**

Cette école comptait 10 élèves en 1^{re} division, 12 en 2^{me} et 5 en 3^{me}.

Cet établissement est toujours dirigé par les Sœurs du Couvent de Ste-Ursule à Brigue. En vertu d'une nouvelle convention intervenue prévoyant diverses améliorations et, entr'autres, l'ouverture d'une école d'application, l'indemnité annuelle à verser par l'Etat à cet établissement s'élèvera désormais à fr. 6000. Nous ne pouvons que nous déclarer satisfait de la marche de cette école et des locaux sains et aérés mis à la disposition des élèves.

D. Brevets de capacité

En 1912, le brevet de capacité a été délivré par le Conseil d'Etat au personnel enseignant primaire ci-après nommé.

Instituteurs des deux langues

- MM: Anderoggen Oscar, Biel.
Baruchet Siméon, au Bouveret.
Beck Georges, à Sion.
Bornet Antoine, à Nendaz.
Delavy Alfred, à Troistorrents.
Frossard Louis, à Ardon.
Gay-Crosier Justin, à Finshauts.
Gross Maurice, à Salvan.

Massy Candide, à St-Jean.
Moix François, à St-Martin.
Papilloud Camille, à Conthey.
Reynard Joseph, à Savièse.
Schenkel Bernard, à Monthey.
Schnidrig Henri, à Grächen.

Institutrices des deux langues

M^{mes} Amstalden Marthe, de Sarmen.
Bourdin Philomène, à Hérémente.
Bridy Marie, à Leytron.
Burgener Ida, à Sion.
Cretton Rose, de Martigny-Bourg.
Delasoie Thérèse, de Sembrancher.
Déléze Alexandrine, de Nendaz.
Déléze Augustine, de Nendaz.
Gallay Angèle, de St-Maurice.
Gigon Marie, de Goumois, (Jura-B.)
Grenat Isaline, de Monthey.
Métrailler Catherine, de Salins.
Michaud Céline, de Bagnes.
Puipe Marie, de Martigny-Ville.
Roh Terrettaz Louise, de Conthey.
Solteroz Eugénie, de Conthey.
Zen-Ruffinen Amalia, de Loèche-Ville.

F. inspecteurs scolaires

Dans leur réunion du 7 Novembre 1912, les inspecteurs scolaires ont discuté de la question très importante de l'enseignement de la langue maternelle, après avoir entendu deux rapports fortement documentés sur ce sujet. L'un de ces rapports était dû à M. Meilland, l'autre, à M. Werlen.

Parmi les conclusions présentées, citons en 3 :

- 1). Il faut éviter l'usage du patois en classe.
- 2). Il faut lire avec intelligence.
- 3) Il faut forcer l'élève, pour toutes les leçons, à se servir de phrases correctes et entières.

MM. les inspecteurs ont désigné, comme l'année précédente, trois morceaux de chant obligatoires pour chaque classe primaire du canton. Cette heureuse innovation forcera la jeunesse valaisanne à connaître par cœur toutes les strophes de chants patriotiques ou de marches entraînantes. A la sortie de l'école primaire, chaque élève disposera d'une douzaine de mélodies populaires.

Chaque année, MM. les Inspecteurs présentent, sur la marche des écoles de leur res-

sort, des rapports que nous condenseons en tableaux statistiques annexés au présent compte-rendu, et qui sont établis à l'aide de questionnaires transmis par le Département. De l'examen de ces rapports se dégage nettement l'impression réconfortante que chaque année voit se réaliser des améliorations et des innovations qui témoignent que notre canton continue à marcher d'un pas lent mais sûr dans la voie du progrès.

Les Inspecteurs ont, en outre, insisté auprès des commissions d'école sur l'opportunité de la création de « musées scolaires » à installer peu à peu avec l'aide de l'instituteur et des enfants et sur la nécessité du développement de « l'épargne scolaire ».

M. Bonvin, directeur, a été appelé à remplacer, comme inspecteur du district de Sion, M. Louis Allet, décédé et M. le Rd. curé Derivaz, à Conthey, a suppléé provisoirement M. le chanoine de Cocatrix, inspecteur scolaire du district de Conthey, empêché par son état de santé de continuer ces fonctions.

F. Médecins scolaires

Nous avons eu le regret de perdre M. le Dr. de Courten, médecin scolaire du district de Sierre, décédé dans le courant de l'année

1912. Nous l'avons remplacé par M. le Dr. Meinrad de Werra.

Comme les années précédentes, MM. les médecins signalent au Département toutes les déficiences d'ordre hygiénique qu'ils ont l'occasion de constater dans les écoles confiées à leur surveillance. Nous avons obtenu, de la sorte, maintes améliorations quant au chauffage, à l'éclairage et aux dimensions des locaux. Il s'en faut de beaucoup que tout soit parfait en ce qui concerne l'hygiène, mais nous pouvons l'affirmer, des progrès sont indéniables.

L'examen médical du personnel enseignant et des élèves, qui a lieu à l'occasion de ces inspections officielles, constitue également une sage et prudente mesure.

G. Maisons d'école

En 1912, le Conseil d'État a approuvé différents plans de construction et de transformation de maisons d'école, à savoir :

1. Village de la Rosière et Chez-les-Giroud (Orsières) ;
2. Villages de Chamoson et de Grugnay, (Chamoson) ;
3. Commune de St-Martin ;
4. Commune d'Éggerberg ;

G. Caisse de retraite des instituteurs

I. Caisse ordinaire

La situation de la Caisse ordinaire de retraite des instituteurs valaisans se présente au 31 Décembre 1912, comme suit :

ACTIF

Dépôt à la Caisse hypothécaire fr.	144.521,20
Solde redû par l'Etat sur sa participation légale	4.043,25
Ensemble	<u>148.564,45</u>

PASSIF

Avoir des assurés de 1 ^{re} cl. (31)	92.544,95
» » de 2 ^{me} cl. (7)	5.891,45
» » de 3 ^{me} cl. (27)	7.513,05
» » de 4 ^{me} cl. (121)	21.286,75
» des pensionnés (4)	20.975,35
Participants 190	148.211,55
Réserve, soit excédent de l'actif	352,90
Ensemble	<u>148.564,45</u>

L'Etat avait à balancer pour l'exercice 1912 :

1. l'équivalent des cotisations retenues par lui sur sa part au traitement des instituteurs
6410.-

2. l'équivalent des arriérés per-

çus des anciens instituteurs et
des cotisations versées directe-
ment à la Caisse hypothécai-
re 6905,55

Il a fait à la Caisse, pour 1912, un versement de	5000.—	
Il était en avance au 1 janvier 1912, de	4272,30	9272.30
et reste ainsi devoir		<u>4043.25</u>

comme le Bilan l'indique.

Les versements d'arriérés des anciens instituteurs et institutrices qui, se mettant au bénéfice des articles 30 et 31 de la loi de 1906, ont fait valoir leurs années de service antérieures, sont sur le point de cesser. Il n'y a plus qu'un seul assuré en retard, auquel pour des motifs spéciaux un délai a été accordé.

De ce fait, l'Etat se trouvera considérablement allégé dans ses prestations. Mais d'autre part le nombre des assurés obligatoires va augmentant chaque année, et il est à prévoir que le chiffre des contributions dont l'Etat aura à faire la contre-partie, s'élèvera pour 1913 à frs. 7500 environ.

Si l'on ajoute à ce chiffre le découvert ci-haut signalé de fr. 4043.25, on voit que l'al-

location de l'Etat à la Caisse pour 1913 devra s'élever au moins à fr. 10.000.— et qu'il n'est pas possible de la limiter à 5000 francs, comme pour 1912. Cette participation de l'Etat ne pourra plus descendre en dessous de ce chiffre de fr. 10000. Elle pourra probablement être maintenue quelques années à cette limite, mais devra encore être augmentée par la suite.

Le compte de réserve, (excédent d'actif), qui provient des retenues faites aux sociétaires qui sortent de la Caisse était au 31 Décembre 1911, de frs. 879,60.

Il n'était plus au 31 Décembre 1912 que de frs. 352,90.

Ce compte a été très peu alimenté en 1912, et a dû couvrir les frais d'administration (caissier, frais de bureau, séances de la commission), qui se sont élevés à 419 francs 20.

L'effectif des membres de la caisse est, comme nous le disons plus haut, de 190. Il est entré 35 nouveaux membres en 1912. Ces débutants dans la carrière se sont tous inscrits pour la 4me classe. Un seul a opté pour la 3me.

II. Caisse spéciale

La „Caisse spéciale“ qui a été instituée à l'intention des anciens instituteurs et qui constitue pour l'Etat une lourde charge, est gérée par les soins du Département des Finances.

III. Examens d'émancipation

Ces examens continuent à être un puissant stimulant pour obliger notre jeunesse à travailler à l'école en vue d'y acquérir les connaissances les plus indispensables. La session s'en ouvre chaque printemps pour les jeunes garçons de 15 ans désireux d'être libérés de la fréquentation de l'école primaire et admis pour l'année suivante dans les cours complémentaires. Organisés dans une certaine mesure d'après le système adopté pour les examens des recrues, ils constituent en même temps une excellente préparation à ces derniers en astreignant nos jeunes garçons à bien employer le temps qui précède leur appel devant la commission du recrutement.

Comme l'année dernière, nous donnons ci-après un petit tableau qui résume les résultats des examens d'émancipation pour 1912:

Districts	Présents	Emancipés	%	Non ém.
Conches	53	38	65	15
Rarogne-Or.	15	13	86	2
Brigue	54	25	46	29
Viège	95	30	31	65
Rarogne-Oc.	49	39	79	10
Loèche	88	60	70	28
Sierre	165	118	70	47
Hérens	120	66	55	54
Sion	111	85	71	26
Conthey	108	83	77	25
Martigny	131	81	62	50
Entremont	107	76	71	31
St-Maurice	88	69	80	19
Monthey	97	76	80	21
Totaux	1291	869	66%	422
En 1911	1200	714	60%	486

Ces chiffres accusent ainsi une amélioration sur l'année précédente

CHAPITRE XI

Congrès et conférences

Chaque année, le Département est appelé à participer directement ou à envoyer des délégués à des congrès ou à des conférences dans lesquels sont à l'ordre du jour des questions éducatives. 1912 n'a pas fait exception

à cet égard, comme on s'en convaincra par ce court aperçu :

1. Réunion à *Genève* des Chefs de Département de l'Instruction publique des cantons romands, pour y discuter notamment de la question d'une grammaire uniforme pour les écoles de langue française.

2. Réunion plénière, à *Liestal*, des Chefs de Département de l'Instruction publique de la Suisse, spécialement pour traiter de la statistique scolaire en vue de l'Exposition de Berne en 1914.

3. Assemblée générale, le 23 juin, à *Weinfelden* de la Société suisse des Arts et métiers. Délégués : M. le Chef du Département de l'Instruction publique et M. l'ingénieur Haenni, secrétaire des Apprentissages

4. Réunion à *Soleure*, le 13 juillet, des maîtres de dessin et d'enseignement professionnel. Le Valais s'y trouvait représenté par M. Werlen, professeur de dessin au collège de Brigue.

5. Congrès international de pédagogie, à *Vienne* (Autriche) en septembre. Délégué de la Société d'éducation du Haut-Valais : M. le Doyen Concina, à Rarogne.

CHAPITRE XII

Statistique scolaire et Exposition de 1914

A l'occasion de l'Exposition nationale de Berne, en 1914, il sera publié une statistique générale de l'instruction publique en Suisse. Notre personnel enseignant a rempli des formulaires qui lui ont été transmis dans ce but.

Le Département compte exposer un album contenant des vues photographiques des maisons d'école construites en Valais depuis 1903, soit depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les subventions scolaires.

Les établissements secondaires d'instruction ont également été invités à faire acte de bonne volonté. On exposera le banc valaisan (système Ducrey), la table à dessin de M. Friedman, professeur à l'école normale, des vues photographiques et des tableaux statistiques ainsi que des monographies se rapportant aux trois collèges.

CHAPITRE XIII

SUBVENTIONS SCOLAIRES



Dans sa session de Mai 1912, le Grand Conseil avait adopté le budget suivant pour les subventions scolaires :

- Frs. 35,000.— affectés aux arriérés,
- » 15,000.— » aux constructions nouvelles.
- » 10,000.— » au mobilier, etc.,
d'après le taux maximum
que voici :

- 35 % pour le mobilier,
- 30 % pour les soutes scolaires,
- 25 % pour la distribution gratuite du matériel scolaire.

Le solde éventuel devait être attribué aux dédoublements de classe en cours.

Nous inspirant de ces principes, nous avons procédé à la répartition des 10,000 francs, selon détails contenus dans les tableaux, en allouant :

Frs. 4104,35	à la	rubrique « Mobilier »,
» 2870.35	»	« Distribution matériel ».
» 1313.60	»	« Soupes scolaires »,
» 1540.50	»	« Dédouplements ».

Il est à remarquer, au sujet des dédoublements, que ce chiffre va rapidement diminuer et descendre à zéro, vu que nous n'accordons plus de subsides pour créer de nouvelles classes et que les dédoublements en cours sont en partie en III^{me} et IV^{me} période.

Dans la répartition ci-haut, le chiffre budgétaire de frs. 10000.— n'est pas atteint, il reste un solde de frs. 171.20 que nous ajoutons aux 15,000.— frs consacrés au chapitre « Constructions de 1912 ».

Le budget de ce chapitre est donc de frs. 15.171 et 20 cts que nous partageons comme l'indique le tableau spécial, en éliminant les postes peu importants des communes n'ayant pas d'arriérés et en amortissant le reste par des chiffres allant de 500 à 1500 francs.

C'est naturellement Monthey qui arrive avec le plus fort amortissement, soit frs. 4154.— sur frs. 78820.80. A partir de maintenant, Monthey figurera dans le chapitre des arriérés.

Arriérés

Les 35,000 francs qui y sont consacrés sont répartis entre les diverses communes, selon les détails figurant dans l'annexe. Il est à peine nécessaire de rappeler que cet amortissement comporte 1/10 environ des sommes figurant encore à l'avoir des administrations communales.

Quant à la répartition elle-même, nous nous en sommes tenu au principe d'écarter, tout d'abord, de la comptabilité, les postes les plus minimes. Quelques communes qui avaient reçu sur les comptes de 1911, une assez forte somme, en auront moins sur les comptes de 1912. Nous avons aussi pris en considération l'« âge » des arriérés, de manière à amortir plus rapidement les comptes plus anciens.

Considérations diverses

Les rubriques « Mobilier », « Soupes », « Matériel », etc., ne constitueront plus d'arriérés nouveaux, puisque les taux prévus sont des maximums. C'est déjà un allègement pour la comptabilité des subventions.

Si les anciens taux avaient été maintenus, nous aurions dû reporter à nouveau frs. 7000 environ.

Il est à noter que toutes les subventions pour pour «Soupes, Mobilier, Matériel», etc., seront payées cette année même, ce qui constitue un avantage réel et peut faire oublier la diminution des taux.

En ce qui concerne les bâtiments, les nouvelles subventions sont de 114,230 frs. 35, sur lesquelles il peut être payé frs. 15171.20. Comme, d'un autre côté, l'arriéré est diminué de frs. 35,000.—, nous aurons la situation suivante à la fin de 1912.

Arriéré au 31 Décembre 1911:	377,029.34	
Augmentation en 1912:	114,230.95	
		<u>491,260.29</u>

Amortissement		
sur arriérés:	35,000.—	
Montant payé pour		
constr. nouvelles	<u>15.171,20</u>	
Total:	50,171.20	<u>50,171.20</u>
		441,089.09

Au 31 Déc. 1912, après déduction des amortissements prévus sur le compte de 1912, l'arriéré est donc de 441,089.09 frs. en augmentation de 138,227.55 frs. depuis deux ans.

SUBVENTIONS SCOLAIRES 1912

SHULSUBVENTIONEN

Bezirk Goms

Gemeinde	Gebäude	Mobilier	Schulsuppe	Schul- matériel	Einrichtung neuer Klassen
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Blitzingen	— —	381 05	— —	5 75	— —
Biel	— —	15 30	— —	— —	— —
Binn	— —	— —	— —	— —	— —
Ernen	36 —	— —	— —	— —	— —
Lax	36 —	— —	— —	— —	— —
Obergesteln	— —	— —	— —	13 50	— —
Oberwald	699 50	— —	— —	22 —	— —
Ulrichen	— —	205 70	— —	52 85	200 —
	771 50	602 05	— —	94 10	200 —

Bezirk Oestlich-Raron

Grensiols	— —	20 60	— —	— —	— —
Martisberg	— —	10 20	— —	7 10	— —
	— —	30 80	— —	7 10	— —

Bezirk Brig

Gemeinde	Gebäude	Mobiliar	Sohnsuppe	Schulmaterial	Einrichtung neuer Klassen
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Brigerbad	53 35	— —	— —	— —	— —
Eggerberg	— —	53 20	— —	— —	— —
Mund	— —	— —	47 80	57 10	— —
Naters	— —	— —	480 —	— —	— —
Ried-Brig	— —	30 80	— —	— —	— —
Zwischbergern	— —	— —	45 60	— —	— —
	53 35	84 —	573 40	57 10	— —
Bezirk Visp					
Eisten	—	20 40	— —	— —	— —
Grächen	— —	74 50	— —	45 40	— —
Randa	151 70	165 90	— —	80 85	— —
Saas Grund	— —	— —	— —	94 95	— —
St-Niklaus	220 20	336 —	— —	58 70	— —
Staldenried	5835 35	— —	— —	— —	— —
Törbel	— —	64 95	107 75	23 —	— —
Zeneggen	5090 —	70 70	— —	57 40	— —
	11297 25	732 45	107 75	360 30	— —

Bezirk Westlich-Raron

Gemeinde	Gebäude	Mobiliar	Schulsuppe	Schulmaterial	Einrichtung neuer Klassen
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Blatten	— —	10 50	— —	57 20	— —
Bürchen	— —	35 —	— —	15 60	— —
Eischoll	— —	39 35	— —	11 60	— —
Ferden	— —	40 —	— —	— —	— —
Unterbäch	— —	— —	— —	22 85	— —
Wyler	— —	— —	— —	19 40	— —
	— —	124 85	— —	126 65	— —
Bezirk Leuk					
Agaren	— —	— —	— —	7 50	— —
Ergisch	— —	12 50	— —	— —	— —
Guttet	— —	2 —	— —	16 85	— —
Leuk	— —	156 80	108 60	— —	— —
Leukerbad	— —	— —	84 95	27 75	— —
Unter-Ems	— —	— —	50 —	— —	— —
	— —	171 30	243 55	52 10	— —

District de Sierre

Communes	Bâtiments	Mobilier	Soupes scolaires	Matériel scolaire	Dédoublement de classe
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Ayer	— —	— —	— —	25 25	64 —
Grône	— —	8 90	— —	5 95	— —
Miège	5120 —	— —	— —	— —	— —
St-Jean	— —	— —	— —	32 —	— —
Sierre	67 50	104 60	— —	120 65	— —
Vissoie	— —	31 50	— —	8 75	— —
	5187 50	145 —	— —	192 60	64 —

District d'Hérens

Hérérence	5323 40	— —	— —	140 75	— —
Nax	— —	— —	— —	49 75	— —
St-Martin	— —	— —	— —	73 55	— —
	5323 40	— —	— —	264 05	— —

District de Sion

Communes	Bâtiments	Mobilier	Soupes scolaires	Matériel scolaire	Dédoublement de classe
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Sion Salins	7310 15	937 65	— —	253 45	— —
	— —	— —	— —	27 45	200 —
	7310 15	937 65	— —	280 90	200 —

District de Conthey

Chamoson	1515 05	503 10	— —	— —	— —
	1515 05	503 10	— —	— —	— —

District de Martigny

Bovernier Charrat Isérables Leytron	— —	76 40	— —	17 15	— —
	45 —	10 20	— —	93 35	— —
	— —	— —	— —	— —	84 —
	— —	— —	— —	— —	346 50
	45 —	86 60	— —	110 50	430 50

Communes	Bâtiments	Mobilier	Soupes scolaires	Matériel scolaire	Dédoublement de classe
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Bagnes	— —	19 60	— —	47 15	— —
Bourg St-Pierre	— —	— —	— —	35 30	— —
Orsières	2136 65	78 30	— —	78 25	318 —
Sembracher	1667 25	— —	— —	— —	— —
	3803 90	97 90	— —	160 70	318 —

District de St-Maurice

Collonges	— —	— —	— —	20 20	— —
Dorénaz	— —	— —	7 50	66 50	— —
St-Maurice	103 05	175 90	— —	— —	— —
Verossaz	— —	— —	— —	— —	78 —
Salvan	— —	— —	— —	— —	98 —
	103 05	175 90	7 50	86 70	176 —

District de Monthey

Communes	Bâtiments	Mobilier	Soupes scolaires	Matériel scolaire	Dédoublement de classe
	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention
Champéry	— —	171 20	52 35	82 90	— —
Monthey	78820 80	162 10	— —	838 25	216 —
St-Gingolph	— —	37 10	— —	— —	— —
Troistorrents	— —	19 95	127 15	119 75	— —
Vald'Illiez	— —	22 40	201 90	36 65	— —
	78820 80	412 75	381 40	1077 55	216 —

Répartition des subventions scolaires de 1912

Districts	Bâtiments	35 % Mobilier	25 % Matériel	30 % Soupes	Dédoublement
Conches	771 50	602 05	94 10	— —	200 —
Rarogne Or.	— —	30 80	7 10	— —	— —
Brigue	53 35	84 —	57 10	573 40	— —
Viège	11297 25	732 45	360 30	107 75	— —
Rarogne Occ.	— —	124 85	126 65	— —	— —
Loèche	— —	171 30	52 10	243 55	— —
Sierre	5187 50	145 —	192 60	— —	— —
Hérens	5323 40	— —	264 05	— —	— —
Sion	7310 15	937 65	280 90	— —	200 —
Conthey	1515 05	503 10	— —	— —	— —
Martigny	45 —	86 60	110 50	— —	430 50
Entremont	3803 90	97 90	160 70	— —	318 —
S'-Maurice	103 05	175 90	86 70	7 50	176 —
Monthey	78820 80	412 75	1077 55	381 40	216 —
Totaux	114230 95	4104 35	2870 35	1313 60	1540 50

Récapitulation de 10.000 francs
sur comptabilité de 1912

Mobilier	4104.35
Matériel	2870.35
Soupes	1313.60
Dédoublement	1540.50
	<hr/>
	9828.80
A répartir sur le compte des bâtiments	171.20
	<hr/>
TOTAL	10.000
	<hr/>

**Répartition de 15171.20 francs
pour Bâtiments construits en 1912**

	Bons payés.
Ernen	36.—
Lax	36.—
Oberwald	99.50
Brigerbad	53.35
Randa	100.—
St-Niklaus	100.—
Staldenried	1500.—
Zeneggen	1500.—
Miège	1500.—
Hérémente	1500.—
Sion	1500.—
Chamoson	500.—
Charrat	180.—
Orsières	1000.—
Sembracher	1000.—
St-Maurice	412.35
Monthey	4154.—
	<hr/>
	15171.20

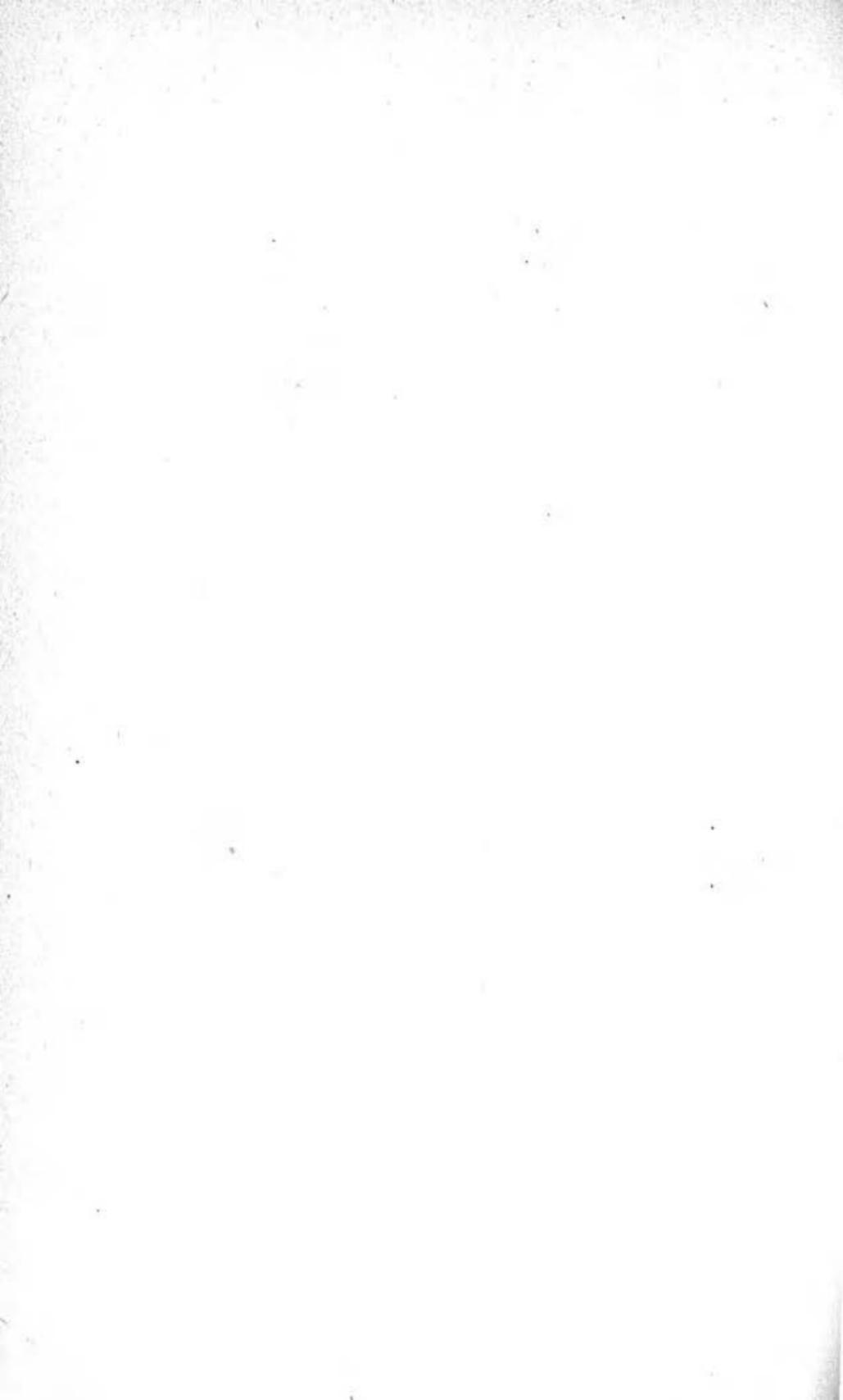
Amortissement sur les arriérés

	Bons payés
Münster	fr. 400.—
Brig	» 2050.—
Töbel	» 1138.10
Visp	» 1936.90
Blatten	» 650.—
Ergisch	» 700.—
Leuk	» 778.45
Salgesch	» 1000.—
Chandolin	» 1000.—
Chippis	» 1000.—
Grône	» 400.—
Randogne	» 300.—
St.-Léonard	» 500.—
St-Luc	» 243.25
Sierre	» 1400.—
Vissoie	» 400.—
Ayent	» 801.35
Hérémece	» 105.50
Mase	» 100.—
Nax	» 200.—
Vex	» 550.—
Bramois	» 100.—
Sion	» 1000.—
Chamoson	» 400.—
Conthey	» 2700.—
Vétroz	» 600.—

Bovernier	»	1200.—
Fully	»	1000.—
Isérables	»	600.—
Martigny-Bourg	»	500.—
Martigny-Ville	»	900.—
Saxon	»	1500.—
Bagnes	»	1500.—
Orsières	:	1400.—
Salvan		1500.—
Champéry		1500.—
Monthey		1500.—
Val d'Illiez		746.45
Vionnaz		700.—
		<hr/>
		35,000.--

Nous avons surtout favorisé par des paiements plus élevés, les communes dont les comptes remontent à 1907 et au delà.





TABLEAUX STATISTIQUES
DES
ÉCOLES PRIMAIRES
ET DES
COURS DE RÉPÉTITION
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
1911-1912

Signification des lettres à la rubrique „Tenue de l'Ecole“ t. b. - très bien
b. - bien; p. - passable ou médiocre; m. mal.

Statistische Tabellen
der
Primar- und Wiederholungs-Schulen
für das Schuljahr
1911-1912

In der kolonne „Haltung der Schulen“ bedeutet sg. - sehr. gut; g. - gut
m. - mittelmässig; sch. - schlecht.

GEMEINDEN	SCHULEN Dörfer - Weiler	LEHRPERSONAL.
Bellwald	Obergemischte	Wenger Johann
Biel, Ritzingen u. Selkingen Binn	Untergemischte Knaben Mädchen Gemischte	Wenger Hedwig Walpen Leo Walpen Clementine Inderschmitt Leo Hug-Kiechler Maria
Blitzingen Ernen, Mühle- bach, Ausser- binn	Gemischte Knaben Mädchen Gemischte	Jentsch Johann Weissen Gregor Schw. Zenhäusern Gem.
Fiesch	Knaben Mädchen Gemischte	Karlen Regina Clausen Oscar Schw. Bachler Thekla
Fiescherthal.	Gemischte	Schmidhalter Leonie
Geschinen	..	Bortis Waldburga
Glurigen	..	Werlen Adolph
Lax	..	Holzer Conrad
Münster	..	Minnig Louisa
	Knaben	Jerjen Christian
	Mädchen	Schw. Hallenbarter St.
	Gemischte	Schw. Jost Michaela
Niederwald	..	Anderoggen Oscar
Obergesteln.	..	Imfeld Franz
Oberwald	..	Kreutzer August
Reckingen	Knaben	Biderbost Otto
	Mädchen	Schmid Stephanie
Steinhaus	Gemischte	Clausen-Güntern Cath.
Ulrichen	..	Blatter Theophile

Gehalt mit Staatsbeitrag	Haltung der Schule		Kinderzahl			Schul-Dauer Monate u Tage		Schulbesuche	Abwesen- heiten		Wiederho- lungsschule		
	Fleiss des Lehrpersonals	Erhaltener Fortschritt	Knaben	Mädchen	TOTAL	M	T		Gerechtfertigte	Ungerechtfertigte	Schüler	Gehalt	Note für Fortschritt
730 —	s.	s.	28	8	36	6	—	6	40	—	7	—	—
540 —	s.	s.	8	6	14	6	—	6	50	—	—	—	—
730 —	s.	s.	21	—	21	6	—	7	103	—	12	100	g.
600 —	gg.	s.	—	17	17	6	—	6	61	—	—	—	—
720 —	s.	s.	21	18	39	6	—	6	602	13	7	80	sg.
600 —	s.	s.	8	10	18	6	—	6	51	—	—	—	—
630 —	s.	s.	18	11	29	6	—	6	345	—	7	80	sg.
720 —	s.	s.	20	—	20	6	—	6	50	—	12	100	sg.
600 —	s.	s.	—	18	18	6	—	6	21	—	—	—	—
540 —	s.	s.	9	10	19	6	—	6	50	—	—	—	—
630 —	s.	s.	27	—	27	6	—	7	133	—	18	100	m.
600 —	s.	s.	—	24	24	6	—	7	50	—	—	—	—
540 —	s.	s.	9	7	16	6	—	7	49	—	—	—	—
600 —	s.	s.	21	12	33	6	—	7	35	—	4	50	m.
720 —	s.	s.	5	11	16	6	—	6	45	—	3	80	sg.
720 —	s.	s.	6	5	11	6	—	8	9	—	4	80	m.
600 —	s.	s.	24	17	41	6	—	4	55	15	5	80	sg.
720 —	s.	s.	33	—	33	6	—	6	117	—	17	100	sg.
600 —	s.	s.	—	31	31	6	—	6	158	—	—	—	—
270 —	s.	s.	11	19	30	6	—	6	148	—	—	—	—
630 —	s.	s.	16	9	25	6	—	6	275	—	3	80	g.
720 —	s.	m.	18	16	34	6	—	6	39	—	5	80	m.
860 —	s.	g.	16	14	30	6	—	7	35	—	7	80	sg.
720 —	s.	g.	24	—	24	6	—	6	31	—	13	100	sg.
540 —	s.	g.	—	14	14	6	—	6	31	—	—	—	—
450 —	s.	g.	9	6	15	6	—	6	39	—	—	—	—
630 —	s.	g.	12	15	27	6	—	6	43	—	11	100	g.
16960 —			364	298	662						135	1290	

GEMEINDEN	SCHULEN Dörfer - Weiler	LEHRPERSONAL
Betten Bister Bitsch Goppisberg Greich Grensiols Martisberg Mörel Ried-Mörel	Knaben Mädchen Gemischte Knaben Mädchen Gemischte <i>Deisch</i> „ „ Knaben Mädchen Gemischte Knaben Mädchen	Wellig Joseph Imhof Fridolina Imhof Pauline Stucky Alfred Briw Antonia Kalbermatten Genovefa Hagnauer Joseph Nater Alfred Clausen Catharina Volken Gregor Minnig-Lerjen Maria Andres Josephine Furrer Ismael Clausen Mathilde Eyholzer Anna Imhof Auxilius Briw Maria
Birgisch Brig	Gemischte Knaben „ „ „ Mädchen „ „ „ „	Eyer Ernest Lamey Carl Wendling Georg Stern Anton Wehrle Gaspar Barberini Bertha Locher Maria Schw. Schaller Jos. Steiner Mechtilde Volken Magdalena Schw. Zumstein Clara <i>Ueberzutragen</i>

Bezirk

Gehalt mit Staatsbeitrag	Haltung der Schule		Kinderzahl			Schul-Dauer Monate u. Tage		Abwesen- heiten		Wiederho- lungsschule			
	Fleiss des Lehrpersonals	Erhaltener Fortschritt	Knaben	Mädchen	TOTAL	M	T	Schulbesuche	Gerechtf- rigte	Ungerech- fertigte	Schüler	Gehalt	Note für Fortschritt
720 —	z. z.	z. z.	25	—	25	6	—	6	21	—	13	100	gg.
570 —	z. z.	z. z.	—	23	23	6	—	6	39	—	3	40	z.
600 —	z. z.	z. z.	6	11	17	6	—	6	48	1	—	—	z.
720 —	z. z.	z. z.	32	—	32	6	—	6	166	15	6	80	z.
600 —	z. z.	z. z.	—	22	22	6	—	4	132	—	—	—	—
540 —	z. z.	z. z.	8	6	14	6	—	4	24	—	6	80	—
540 —	z. z.	z. z.	9	2	11	6	—	6	28	—	2	20	z.
630 —	z. z.	z. z.	54	—	54	6	—	6	550	—	25	100	z.
600 —	z. z.	z. z.	—	37	37	6	—	7	169	—	—	—	—
170 —	z. z.	z. z.	7	5	12	6	—	3	54	—	—	—	—
600 —	z. z.	z. z.	5	14	19	9	—	4	33	—	—	—	—
600 —	z. z.	z. z.	6	9	15	6	—	6	26	—	5	80	z.
720 —	z. z.	z. z.	30	—	30	6	—	6	79	—	16	100	z.
600 —	z. z.	z. z.	—	27	27	6	—	6	77	—	—	—	—
700 —	z. z.	z. z.	16	5	21	6	—	6	97	—	—	—	—
730 —	z. z.	z. z.	29	—	29	6	—	6	163	1	14	100	z.
600 —	z. z.	z. z.	—	31	31	6	—	6	—	—	—	—	—
10240 —			227	192	419						90	700	

Brig

715 —	z. z.	z. z.	17	15	32	6	—	3	95	7	5	80	z.
1080 —	z. z.	z. z.	31	—	31	z.	—	6	488	21	—	—	z.
1120 —	z. z.	z. z.	18	—	18	z.	—	6	199	10	14	100	gg.
1120 —	z. z.	z. z.	47	—	47	z.	—	6	446	9	16	100	gg.
1120 —	z. z.	z. z.	22	—	22	z.	—	6	116	13	—	—	—
500 —	III.	III.	—	23	23	z.	—	6	600	37	—	—	—
720 —	z. z.	z. z.	—	33	33	z.	—	z.	280	22	—	—	—
450 —	z. z.	z. z.	—	36	36	z.	—	6	181	17	—	—	—
720 —	z. z.	z. z.	—	39	39	z.	—	z.	267	15	—	—	—
720 —	z. z.	z. z.	—	44	44	z.	—	z.	315	10	—	—	—
800 —	z. z.	z. z.	—	25	25	z.	—	z.	159	6	—	—	—
9065 —			135	215	350						35	280	

GEMEINDEN	SCHULEN Dörfer - Weiler	LEHRPERSONAL
		<i>Uebertrag</i>
Eggerberg Glis	Gemischte Knaben Mädchen <i>Gamsen</i> Gemischte	Lerjen Xaver Heldner Ignaz Schw. Zurkirchen Can. Vogel Meinrad
Gondo Mund	" " " " " Knaben Mädchen	Ritler Catharina Tscherrig Philomena Zumtaugwald Daniel Zumtaugwald Maria
Naters	Gemischte Knaben " " " " Mädchen " "	Jeitzner Martin Eggel Ludwig Pfamatter Theodor Salzmann Michael Schmid Leopoldine Eyholzer Josephine
Ried-Brig	Gemischte Mädchen Gemischte Knaben Mädchen	Werner Bertha Amacker Maria Jossen Karolina Mutter Alois Schw. Bellwald Clem.
Simpeln	Gemischte Knaben Mädchen	Theler Louise Clemenz Camill Clausen Hedwig
Thermen	Knaben Mädchen	Fux Moritz Biderbost Maria
Zwischbergen	Gemischte	Jeitziner Stephan

Gehalt mit Staatsbeitrag	Haltung der Schule		Kinderzahl			Schul-Dauer Monate u. Tage		Schulbesuche	Abwesen- heiten		Wiederho- lungsschule		
	Fleiß des Lehrpersonals	Erhaltener Fortschritt	Knaben	Mädchen	TOTAL	M	T		Gerechtfertigte	Ungerechtfertigte	Schüler	Gehalt	Note für Fortschritt
9065 —			135	215	350								
710 —	m.	m.	27	28	55	6	—	3	544	32	8	80	sch.
800 —	s. s.	r. s.	41	—	41	6	—	5	38	42	19	100	sg.
600 —	s. s.	s. s.	—	50	50	6	—	5	158	8	—	—	—
890 —	s. s.	s. s.	44	19	63	6	—	6	166	2	8	100	sg.
600 —	s. s.	s. s.	29	24	53	6	—	5	556	—	—	—	—
540 —	s. s.	r. s.	5	7	12	6	—	4	39	—	—	—	—
720 —	s. s.	r. s.	37	—	37	6	—	6	83	28	24	100	sg.
540 —	s. s.	s. s.	—	41	41	6	—	6	171	6	—	—	—
720 —	s. s.	s. s.	21	12	33	6	—	6	275	28	—	—	—
615 —	s. s.	s. s.	49	—	49	6	—	6	155	19	—	—	—
1100 —	s. s.	s. s.	33	—	33	6	—	6	221	35	18	100	sg.
820 —	m.	s. s.	48	—	48	6	—	6	165	22	28	100	m.
540 —	s. s.	s. s.	—	35	35	6	—	6	171	13	—	—	—
540 —	r. s.	r. s.	7	31	38	6	—	6	185	29	—	—	—
540 —	s. s.	s. s.	20	30	50	6	—	6	295	2	—	—	—
600 —	s. s.	s. s.	—	36	36	6	—	6	182	10	—	—	—
540 —	s. s.	s. s.	17	16	33	6	—	6	216	20	—	—	—
720 —	s. s.	s. s.	33	—	33	6	—	6	139	—	17	100	rg.
600 —	s. s.	s. s.	—	31	31	6	—	6	64	1	—	—	—
540 —	s. s.	s. s.	17	15	32	6	—	6	82	1	—	—	—
720 —	s. s.	r. s.	26	—	26	7	—	6	98	8	7	80	sg.
600 —	s. s.	s. s.	—	26	26	6	—	6	62	—	—	—	—
720 —	s. s.	s. s.	43	—	43	6	—	7	136	—	15	100	sg.
710 —	s. s.	s. s.	—	30	30	6	—	6	72	—	—	—	—
630 —	s. s.	s. s.	8	11	19	6	—	2	319	—	1	80	sg.
25720 —			505	442	947						145	940	

GEMEINDEN	SCHULEN Dörfer - Weiler	LEHRPERSONAL
Almagel	Gemischte	Zurbriggen Pet.-Ludw.
Balen	..	Zurbriggen Alois
Balschieder	..	Elsig Franz
Eisten	..	Oberhauser Joseph
Embd	..	Müller Quirin
	<i>Kalpetran</i> ..	Andenmatten Franziska
Eyholz	..	Zeiter Severin
Grächen	Knaben	Noti Leo
	Mädchen	Amherd Catherine
Lalden	Gemischte	Wyer Emile
Randa	..	Venez Anna
	..	Brantschen Karoline
Saas-Fee	Knaben	Henzen Theodor
	Mädchen	Amherd Ida
Saas-Grund	Knaben	Andenmatten Joseph
	Mädchen	Walter Maria
	<i>Thamatten</i> Gemischte	Zurbriggen Theophil
Stalden	Knaben	Pfammatter Albert
	Mädchen	Pfammatter Adeline
Staldenried	Knaben	Walter Jos.-Marie
	Mädchen	Steiner-Brigger Magdal.
St-Niklaus	Knaben	Venez Philemon
	Mädchen	Gottspöner Albertine
	Gemischte	Schnydrig Rudolph
	..	Burgener Maria
	<i>Ried</i> ..	Schnydrig Heinrich
	<i>Herbriggen</i> ..	Schnydrig Rudolph
	..	Ruff Franz
Täsch	Knaben	Juon Alois
Törbel	Mädchen	Karlen Genovefa
Visp	Knaben	Gatten César
		<i>Ueberzutragen</i>

Gehalt mit Staatsbeitrag	Haltung der Schule		Kinderzahl			Schul-Dauer Monate u. Tage		Schulbesuche	Abwesen- heiten		Wiederho- lungsschule			
	Fleiss des Lehrpersonals	Erlahnter Fortschritt	Knaben	Mädchen	TOTAL	M	T		Gerechtfertigte	Ungerech- fertigte	Schüler	Gehalt	Note für Fortschritt	
630 —	s. ss	s. ss	18	16	34	6	—	6	252	—	5	80	sg.	
720 —	s. ss	s. ss	15	17	32	6	—	6	205	—	5	80	sg.	
780 —	s. ss	ss	20	23	43	6	—	3	180	66	12	80	sg.	
630 —	m.	m.	33	24	57	6	—	6	374	333	6	80	m.	
730 —	s. ss	s. ss	20	24	44	6	—	5	133	9	7	80	sg.	
530 —	s. ss	s. ss	7	10	17	6	—	5	5	5	—	—	—	—
630 —	m.	m.	28	22	50	6	—	7	220	12	7	60	m.	
630 —	s. ss	s. ss	43	—	43	6	—	6	127	1	10	80	sg.	
540 —	s. ss	s. ss	—	35	35	6	—	6	200	2	—	—	—	—
820 —	s. ss	m.	27	23	50	6	—	6	298	1	6	80	m.	
680 —	s. ss	s. ss	19	15	34	6	—	6	98	—	—	—	—	—
600 —	s. ss	s. ss	14	15	29	6	—	6	24	—	4	80	sg.	
630 —	s. ss	ss	21	—	21	6	—	5	102	—	13	100	m.	
540 —	s. ss	s. ss	—	28	28	6	—	4	134	—	—	—	—	—
720 —	s. ss	ss	34	—	34	6	—	11	136	2	11	100	m.	
540 —	ss	ss	—	36	36	6	—	7	142	—	—	—	—	—
720 —	s. ss	s. ss	20	16	36	6	—	7	165	—	—	—	—	—
850 —	s. ss	s. ss	34	—	34	6	—	8	76	—	14	100	g.	
540 —	s. ss	s. ss	—	40	40	6	—	8	64	—	—	—	—	—
820 —	m.	m.	33	—	33	6	—	5	38	—	8	80	m.	
560 —	s. ss	ss	—	23	23	6	—	6	50	—	—	—	—	—
720 —	m.	m.	45	—	45	6	—	6	122	—	17	100	m.	
600 —	s. ss	s. ss	—	39	39	6	—	6	215	26	—	—	—	—
630 —	ss	ss	35	17	52	6	—	6	143	2	5	80	m.	
250 —	s. ss	s. ss	19	14	33	6	—	6	136	9	—	—	—	—
630 —	s. ss	s. ss	17	8	25	6	—	6	240	3	6	80	sg.	
630 —	s. ss	s. ss	29	14	43	6	—	6	439	—	11	100	sg.	
630 —	s. ss	s. ss	18	21	39	6	—	6	60	—	9	80	m.	
630 —	s. ss	s. ss	36	—	36	6	—	—	131	—	14	100	sg.	
600 —	s. ss	s. ss	—	39	39	6	—	4	285	—	—	—	—	—
840 —	s. ss	s. ss	31	—	31	8	—	6	208	47	—	—	—	—
20000 —			616	519	1135						170	1620		

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Visp Visperten- minen Zermatt Zeneggen	Knaben Mädchen .. Knaben Mädchen Knaben Mädchen Knaben .. Mädchen .. Knaben Gemischte	<p style="text-align: right;"><i>Uebertrag</i></p> Zenhäusern Eugen Schw. Gonz. Burgener Schw. Pia Borter Mengis Anna Tschopp Hermine Furrer Meinrad Zimmermann Léonie Bacher Albert Sarbach Joseph Schw. Julia Juon Schw. W. Kathrein Biner Euphrosine Schaller Alphons

Bezirk

Ausserberg Blatten Bürchen Eischoll Ferden Hohen Niedergesteln Kippel	Knaben Mädchen Gemischte Knaben Mädchen Knaben Mädchen Gemischte	Schmid Joseph Heynen Ida Murmann Johann Meichtry Paul Werlen Maria Amaecker Heinrich Amaecker Margaretha Werlen Wendelin Genelten Johann Locher Adolph Werlen Joseph
--	---	--

Ueberzutragen

Gehalt mit Staatsbeitrag	Haltung der Schule		Kinderzahl			Schul-Dauer Monate u. Tage		Schulbesuche	Abwesen- heiten		Wiederho- lungsschule		
	Fleiss des Lehrpersonals	Erhaltener Fortschritt	Knaben	Mädchen	TOTAL	M	T		Gerechtfertigte	Ungerechtfertigte	Schüler	Gehalt	Note für Fortschritt
20000 —			616	519	1135			8	—	—	170	1620	
960 —	s. s.	s. s.	31	—	31	8	—	6	99	4	36	100	sg.
675 —	s. s.	s. s.	—	32	32	8	—	6	99	—	—	—	—
750 —	s. s.	s. s.	—	35	35	8	—	6	239	—	—	—	—
630 —	s. s.	s. s.	34	—	34	8	—	6	303	24	—	—	—
675 —	s. s.	s. s.	—	42	42	8	—	8	308	30	—	—	—
630 —	s. s.	s. s.	54	—	54	6	—	7	53	4	7	80	m.
700 —	s. s.	s. s.	—	63	63	6	—	6	38	3	—	—	—
630 —	s. s.	s. s.	27	—	27	6	—	6	163	42	13	100	sg.
630 —	s. s.	s. s.	26	—	26	6	—	6	91	5	13	100	sg.
540 —	s. s.	s. s.	—	33	33	6	—	6	68	—	—	—	—
600 —	s. s.	s. s.	—	32	32	6	—	6	31	—	—	—	—
600 —	s. s.	s. s.	26	—	26	6	—	5	69	—	—	—	—
720 —	s. s.	s. s.	19	25	44	6	—	—	91	3	3	60	sg.
28740 —			833	781	1614				—	—	242	2060	

Westlich Raron

720 —	s. s.	s. s.	34	—	34	6	—	4	178	1	10	80	sg.
650 —	s. s.	s. s.	—	62	62	6	—	6	87	2	—	—	—
880 —	s. s.	s. s.	19	20	39	6	—	6	57	2	10	60	sg.
630 —	s. s.	s. s.	44	—	44	6	—	6	203	4	20	100	m.
700 —	s. s.	s. s.	—	25	25	6	—	6	70	—	—	—	—
720 —	s. s.	s. s.	47	—	47	6	—	4	216	—	12	100	sg.
650 —	s. s.	s. s.	—	41	41	6	—	6	41	—	—	—	—
690 —	s. s.	s. s.	22	20	42	6	—	8	21	—	11	100	sg.
820 —	s. s.	s. s.	23	18	41	6	—	4	127	10	5	80	sg.
770 —	s. s.	s. s.	20	21	41	6	—	4	51	3	9	80	sg.
820 —	s. s.	s. s.	25	27	52	6	—	8	33	—	11	100	sg.
8050 —			234	234	468				—	—	88	700	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Raron	Knaben Mädchen <i>St-German</i> Knaben Mädchen	<i>Uebertrag</i> Imboden Anton Schröter Anna Kronig Albert Kämpfen Clementine
Steg	Knaben Mädchen	Gruber Aloïs Bayard Magdalena
Unterbäch	Gemischte Knaben Mädchen	Weissen-Bayard Kath. Weissen Theodor Weissen Maria
Wyler	Gemischte	Ritter Johann

Bezirk

Agaren	Knaben Mädchen	Mathieu Raphael Furrer Erama
Albinen	Knaben Mädchen	Metry Pius Schmid Catharina
Bratsch	Gemischte	Mathieu August
Erschmatt	..	Fercher Victor
Ergisch	..	Mattig Johann
Feschel	..	Locher Severin
Gampel	Knaben Mädchen Gemischte	Hildbrand Victor Hildbrand Marie Tschopp-Rotzer Fides
Guttet	..	Grichting Gregor
Inden	..	Werlen Helena

Ueberzutragen

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Mois Durée		Visites scolaires			Absences		Cours de répétition			
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	M	J	Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès				
8050 —			234	234	468					88	740					
720 —	s.	s.	37	—	37	6	—	6	129	11	100	sg.				
540 —	s.	s.	—	38	38	6	—	6	57	—	—	—	—	—	—	—
630 —	s.	m.	38	—	38	6	—	7	27	15	—	—	—	—	—	—
600 —	s.	s.	—	18	18	6	—	4	62	—	—	—	—	—	—	—
720 —	m.	m.	37	—	37	6	—	8	146	68	16	100	m.			
600 —	s.	s.	—	40	40	6	—	7	101	—	—	—	—	—	—	—
540 —	s.	s.	9	11	20	6	—	6	237	10	—	—	—	—	—	—
720 —	s.	s.	45	—	45	6	—	9	117	—	13	100	sg.			
540 —	s.	s.	—	41	41	6	—	8	140	5	—	—	—	—	—	—
800 —	s.	s.	24	—	24	6	—	6	144	—	5	80	sg.			
14460 —			424	382	806					133	1170					

Leuk

710 —	s.	s.	30	—	30	6	—	4	20	2	10	80	sg.			
600 —	s.	s.	—	30	30	6	—	5	36	6	—	—	—	—	—	—
600 —	s.	s.	31	—	31	6	—	9	76	—	11	100	sg.			
540 —	s.	s.	—	24	24	6	—	6	60	—	—	—	—	—	—	—
630 —	s.	s.	20	13	33	6	—	8	85	25	10	80	sg.			
630 —	s.	s.	27	17	44	6	—	6	112	39	13	100	sg.			
600 —	s.	s.	21	18	39	6	—	5	213	—	6	80	g.			
630 —	m.	m.	18	14	32	6	—	4	260	35	6	80	m.			
720 —	s.	s.	32	—	32	4	—	8	97	7	21	100	sg.			
600 —	s.	s.	—	30	30	6	—	6	198	—	—	—	—	—	—	—
600 —	s.	s.	20	18	38	6	—	8	217	—	—	—	—	—	—	—
710 —	s.	s.	19	19	38	6	—	6	137	—	3	80	sg.			
600 —	s.	s.	13	13	26	6	—	7	147	3	7	40	sg.			
8170 —			231	196	427					—	87	740				

GEMEINDEN	SCHULEN Dörfer - Weiler	LEHRPERSONAL		
Löuk Löukerbad Ober Ems Salgesch Turtmann Unter Ems Varen		<i>Uebertrag</i> Willa Joseph Bregy Joseph-Marie Jentsch Anna Zen-Ruffinen Amalie Schw. Waise Euphémie Perrollaz Bertha		
			<i>Suste</i>	Schmid Gabriel
				Weissen Catharina
				Bitschin Clementine
				Grichting Elias
				Schw.Zraggen Scolastica
				.. Weissenberger Hild.
				Troger Fridolin
				Marty Theodul
				Schw. Schöpfer Cecilia
		Leiggener Magdalena		
		Zenhäusern Alfred		
		Lambrigger Caroline		
		Carlen Genovefa		
		Heinen Veronika		
		Knaben Kuonen Julius		
		Mädchen Schw. Weger Xaveria		
		Gemischte Schneller Maria		

Gehalt mit Staatsbeitrag	Haltung der Schule		Kinderzahl			Schul-Dauer Monäte u. Täge		Schulbesuche	Abwesen- heiten		Wiederhö- lungsschule		
	Fleiss des Lehrpersonals	Erhaltener Fortschritt	Knaben	Mädchen	TOTAL	M	T		Gerechtfertigte	Ungerechtfertigte	Schüler	Gehalt	Note für Fortschritt
8170 —			231	196	427						87	740	
840 —	s.	s.	26	—	26	7	—	7	183	6	17	100	sg.
940 —	s.	s.	28	—	28	7	—	7	70	50	12	100	sg.
700 —	s.	s.	21	—	21	7	—	6	131	24	—	—	—
630 —	s.	s.	—	38	38	7	—	6	366	10	—	—	—
700 —	s.	s.	—	24	24	7	—	6	121	6	—	—	—
630 —	s.	s.	—	25	25	7	—	6	150	4	—	—	—
720 —	s.	s.	32	—	32	6	—	6	179	13	13	100	sg.
700 —	s.	s.	—	32	32	5	—	6	310	7	—	—	—
680 —	s.	s.	20	16	36	6	—	6	270	8	—	—	—
600 —	s.	s.	45	—	45	7	—	6	59	41	21	100	sg.
475 —	s.	s.	—	44	44	7	—	7	315	2	—	—	—
475 —	s.	s.	15	20	35	7	—	6	283	3	—	—	—
770 —	s.	s.	10	14	24	6	—	7	54	—	4	80	sg.
800 —	s.	s.	44	—	44	6	—	6	204	82	22	100	sg.
700 —	s.	s.	—	43	43	6	—	7	260	—	—	—	—
540 —	s.	s.	19	27	46	6	—	6	263	1	—	—	—
730 —	s.	s.	33	—	33	6	—	4	187	6	13	100	sg.
650 —	s.	s.	—	19	19	6	—	4	155	7	—	—	—
540 —	s.	s.	15	9	24	6	—	4	175	1	—	—	—
540 —	s.	s.	17	22	39	5	—	5	182	3	2	80	sg.
800 —	s.	s.	31	—	31	6	—	6	49	—	15	100	sg.
600 —	s.	s.	—	35	35	6	—	6	78	—	—	—	—
540 —	s.	s.	16	12	28	6	—	6	41	1	—	—	—
23470 —			603	576	1179						206	1600	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Ayer	<i>Ayer</i> Mixte	Genoud Louis
Chalais	<i>Mission</i> Mixte	Crettaz Jean-Baptiste
	<i>Chalais</i> Garçons	Favre Henri
	.. Garçons	Théoduloz Eugène
	.. Filles	Luisier Joséphine
	.. Filles	Besse-May Léonie
	<i>Rechy</i> Garçons	Bonnard Henri
	.. Filles	Bex Antoinette
	.. Mixte	Martin Philomène
Chandolin	<i>Chandolin</i> Mixte	Pralong Joseph
	<i>Fang</i> Mixte	Meytain Jean-François
Chermignon	<i>Chermignon</i> Garçons	Barras François
	.. Mixte	Bonvin Victor
	.. Garçons	Bonvin Joseph
	.. Filles	Favre Madeleine
	.. Mixte	Vanroth Céline
Chippis	Garçons	Favre Alexandre
	Filles	Sr Lagarrigue Th.
	Elém. Mixte	Sr Joullié Isab.
Granges	Garçons	Delaloye Ernest
	Filles	Arbellay Angeline
	Elém. Mixte	Rey Berthe
Grimentz	Mixte	Vuardoux Cyprien
Grône	<i>Plaine</i> Garçons	Devanthéry Emile
	.. Filles	Moos Paula
	.. Mixte	Bruttin Marie
	<i>Loye</i> Mixte	Constantin Philippe
Icogne	Mixte	Praplan Ambroise
Lens	<i>Planteg</i> Mixte	Due Adrien
	<i>Lens</i> Garc. inf.	Lamon François

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elève*	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
630 —	t. b.	b.	14	27	41	6	—	5	216	—	13	100	b.
720 —	b.	b.	20	20	40	6	—	6	811	30	7	80	b.
630 —	t. b.	t. b.	40	—	40	6	—	6	84	30	44	100	b.
630 —	t. b.	b.	41	—	41	6	—	6	175	62	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	50	50	6	—	8	335	58	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	57	57	6	—	6	505	16	—	—	—
630 —	t. b.	b.	38	—	38	6	—	6	255	18	—	—	—
540 —	b.	m.	—	35	35	6	—	11	128	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	20	16	36	6	—	10	139	9	—	—	—
630 —	t. b.	b.	17	14	31	6	—	7	839	16	5	80	tb.
720 —	t. b.	b.	15	8	23	6	—	4	69	65	6	80	b.
730 —	t. b.	b.	38	—	38	6	—	7	91	—	—	—	—
730 —	t. b.	t. b.	41	29	70	6	—	6	158	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	41	—	41	6	—	6	91	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	47	47	6	—	7	131	20	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	43	43	6	—	6	199	1	—	—	—
760 —	t. b.	t. b.	31	—	31	7	—	8	182	31	12	100	tb.
640 —	t. b.	t. b.	—	32	32	7	—	8	104	17	—	—	—
640 —	t. b.	t. b.	17	21	38	7	—	6	119	13	—	—	—
720 —	b.	b.	—	37	37	6	—	7	176	32	20	100	b.
600 —	t. b.	t. b.	—	35	35	6	—	7	848	21	—	—	—
570 —	b.	m.	21	19	40	6	—	8	415	31	—	—	—
720 —	t. b.	b.	17	21	38	7	—	6	332	1	4	80	b.
720 —	t. b.	b.	43	—	43	6	—	6	192	14	32	80	b.
570 —	t. b.	b.	—	31	31	6	—	6	210	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	25	38	63	6	—	6	60	—	—	—	—
720 —	t. b.	b.	24	33	57	6	—	6	388	38	—	—	—
710 —	t. b.	t. b.	23	25	48	6	—	6	58	—	—	—	—
600 —	t. b.	m.	23	15	38	6	—	6	121	21	—	—	—
660 —	t. b.	b.	74	—	74	6	—	6	172	—	—	—	—
19330 —			623	653	1276						143	800	

TRAITEMENT avec subsidié d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
19330 —			623	653	1276						143	800	
750 —	t. b.	t. b.	46	—	46	6	—	7	205	36	33	160	tb.
540 —	t. b.	t. b.	—	55	55	6	—	6	121	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	39	39	6	—	6	91	—	—	—	—
720 —	t. b.	b.	40	—	40	6	—	10	100	47	24	100	b.
540 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	—	8	135	2	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	16	29	45	6	—	8	100	4	—	—	—
720 —	t. b.	b.	35	—	35	6	—	6	166	28	24	120	b.
540 —	t. b.	t. b.	—	31	31	6	—	6	423	5	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	41	—	41	6	—	9	163	1	15	100	b.
600 —	t. b.	t. b.	—	46	46	6	—	8	122	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	36	—	36	6	—	6	93	23	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	42	42	6	—	6	234	7	—	—	—
1260 —	t. b.	t. b.	33	—	33	8	—	8	404	34	14	200	tb.
1260 —	t. b.	t. b.	40	—	40	8	—	8	496	116	—	—	—
1300 —	t. b.	t. b.	34	—	34	8	—	8	200	74	—	—	—
1300 —	t. b.	t. b.	28	—	28	8	—	8	308	89	—	—	—
1100 —	t. b.	t. b.	38	—	38	8	—	8	168	320	11	100	tb.
720 —	t. b.	t. b.	—	27	27	8	—	9	560	29	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	—	30	30	8	—	9	471	69	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	—	32	32	8	—	9	461	29	—	—	—
800 —	t. b.	t. b.	—	20	20	8	—	8	566	25	—	—	—
815 —	t. b.	b.	—	30	30	8	—	9	542	180	—	—	—
700 —	t. b.	t. b.	16	15	31	6	—	6	174	—	5	80	tb.
630 —	t. b.	b.	9	5	14	6	—	4	10	2	4	80	b.
720 —	t. b.	b.	19	11	30	6	—	7	18	—	5	80	b.
620 —	t. b.	t. b.	39	—	39	6	15	8	120	29	—	—	—
760 —	t. b.	t. b.	32	—	32	6	15	7	135	39	28	100	tb.
620 —	t. b.	t. b.	—	42	42	6	15	8	851	12	—	—	—
620 —	t. b.	t. b.	—	38	38	6	15	8	312	27	—	—	—
41345 —			1125	1178	2303						306	1920	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
St-Luc	Garçons	<i>Report</i> Chevrier Pierre
	Filles	Pont Louise
Venthône	Garçons	Pralong Maurice
	Filles	S ^r Mogenet Louise
	Mixte	S ^r Marclay Thérèse
Veyras	Mixte	Romailler Marceline
Vissoie	Garçons	Massy Candide
	Filles	Bagnoud Marie

District

Agettes	Garçons	Pitteloud J.-Jos.
	Filles	Pitteloud Adrienne
Ayant	<i>St-Romain</i> Garçons	Déléze Céselin
	.. Garçons	Chabbey Alfred
	.. Filles	S ^r Mariaux Joséphine
	.. Mixte	S ^r Riand Catherine
	<i>Botire</i> Garçons	Bétrisey Séraphin
	.. Filles	Riand Emma
	.. Mixte	Gaudin François
	<i>Sinièse</i> Mixte	Staffelbach Phil.
Evolène	<i>Evolène</i> Garçons	Chevrier Joseph
	.. Filles	Vuignier Philomène
	.. Mixte	Pralong Pierre
	<i>Haudères</i> Garçons	Follonier Pierre
	.. Filles	Fauchère Marguerite
	<i>La Forclaz</i> Mixte	Quinodoz Jean
	<i>Lannaz</i> Mixte	Métraiiller Jean

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de repetition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
41345 —			1125	1178	2303						143	800	
720 —	t. b.	t. b.	51	—	51	6	—	5	541	22	12	100	tb.
600 —	t. b.	t. b.	6	38	44	6	—	5	560	8	—	—	—
720 —	m.	m.	25	—	25	6	—	6	94	30	20	100	m.
600 —	t. b.	t. b.	—	27	27	6	—	5	78	—	—	—	—
600 —	t. b.	b.	21	12	33	6	—	5	92	—	—	—	—
540 —	b.	m.	8	11	19	6	—	9	102	33	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	30	—	30	6	—	6	37	—	13	100	—
600 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	—	6	94	—	—	—	—
46755 —			1266	1339	2665						188	1100	

d'Hérens

720 —	t. b.	t. b.	34	—	34	6	—	6	62	8	4	80	tb.
600 —	b.	t. b.	—	25	25	6	—	6	70	—	—	—	—
630 —	m.	m.	33	—	33	6	—	6	78	12	57	220	b.
720 —	t. b.	b.	30	—	30	6	—	7	286	91	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	—	7	101	7	—	—	—
600 —	t. b.	b.	31	19	50	6	—	7	111	14	—	—	—
625 —	t. b.	b.	34	—	34	6	—	6	42	50	—	—	—
540 —	t. b.	b.	—	38	38	6	—	7	242	14	—	—	—
630 —	t. b.	b.	20	33	53	6	—	7	293	27	—	—	—
600 —	t. b.	b.	12	12	24	6	—	6	94	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	42	—	42	6	—	7	100	9	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	29	29	6	—	7	324	3	—	—	—
720 —	b.	b.	27	11	38	6	—	7	362	—	18	100	b.
720 —	t. b.	t. b.	35	—	35	6	—	7	153	57	16	100	b.
540 —	t. b.	b.	—	21	21	6	—	7	116	10	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	18	17	35	6	—	7	70	1	—	—	—
720 —	b.	t. b.	10	11	21	6	—	5	185	2	—	—	—
10840 —			330	249	579						95	500	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Evolène. Hérémece Mase Nax St-Martin Vernamiège Vex	<i>La Sage</i> <i>Villaz</i> Garçons .. Filles .. Mixte <i>Euseigne</i> Garçons .. Filles <i>Marche</i> Garçons .. Filles .. Garçons .. Filles .. Garçons .. Filles .. Elém. Mixte <i>St-Martin</i> Garçons .. Filles <i>Eison</i> Mixte <i>La Luette</i> Mixte <i>Suen</i> Mixte .. Mixte <i>Vex</i> Garçons .. Mixte .. Filles <i>Prasses</i> Mixte	<i>Report</i> Quinodoz Joseph Dayer Louis Bourdin Philomène Burgener Thérèse Moix François Sermier Gertrude Bornet Antoine Bornet Madeleine Follonier Joseph Berthouzoz Alphonsine Zermatten Antoine Salamin Philomène Grand Emile Beytrison Martin Bonvin Marie Pralong Martin Gaspoz Antoine Rey Joseph Rossier Grégoire Rudaz Edouard Pitteloud David Favre Rosalie Rhoner Philomène

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pays. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
10840 —			350	249	579						95	500	
720 —	t. b.	t. b.	12	18	30	6	—	6	11	2	11	80	b.
720 —	t. b.	t. b.	32	—	32	6	—	6	70	—	38	100	tb.
540 —	t. b.	t. b.	—	41	41	6	—	8	137	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	21	13	44	6	—	7	146	1	—	—	—
660 —	t. b.	t. b.	28	—	28	6	—	7	119	8	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	38	38	6	—	6	496	14	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	33	—	33	6	—	6	261	47	—	—	—
540 —	t. b.	b.	—	19	19	6	—	6	177	8	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	40	—	40	6	—	6	669	6	13	100	tb.
540 —	t. b.	b.	—	29	29	6	—	6	106	3	—	—	—
630 —	t. b.	b.	33	—	33	6	—	5	102	38	19	100	b.
540 —	t. b.	b.	—	31	31	6	—	7	141	4	—	—	—
630 —	t. b.	b.	24	17	41	6	—	6	455	17	—	—	—
720 —	t. b.	b.	28	5	33	6	—	6	279	11	28	120	tb.
540 —	t. b.	t. b.	—	39	39	6	—	6	380	4	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	15	9	24	6	—	7	44	—	—	—	—
720 —	b.	b.	10	12	22	6	—	8	179	1	—	—	—
720 —	t. b.	b.	21	6	27	6	—	6	103	2	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	18	23	41	6	—	6	106	16	4	80	b.
630 —	t. b.	t. b.	44	—	44	6	—	7	—	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	25	23	48	6	—	7	247	29	20	100	b.
570 —	t. b.	t. b.	—	40	40	6	—	6	174	6	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	24	16	40	6	—	7	140	23	—	—	—
25270 —			758	618	1376						228	1180	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Arbaz	Garçons Filles	Constantin Adolphe Carroz Ursule
Bramois	Mixte Garçons fr. Filles fr. Elém. Mixte	Torrent Adrien Rong Jean Bitschnau Marie Faucherre Marie
Grimisuat	Garçons all. Garçons Filles	Gottel Stephan Balet Joseph Muller Elisabeth
Salins	<i>Champlan</i> Mixte Garçons Filles Elém. Mixte	Rey Antoine Stalder Eugène Métrailler Catherine Jordan Antoinette
Savièze	<i>St-Germain</i> Garçons " Filles	Niclas Jean-Marie Fournier Rose
	<i>Chandolin</i> Garçons " Filles	Reynard Joseph Charbonnet Marie
	<i>Drône</i> Garçons " Filles	Reynard Jérôme Luyet Anastasie
	<i>Granois</i> Garçons " Filles	Roten Henri Mariethod Alexandrine
	<i>Rouma-Ornone</i> Garçons Filles	Héritier Germain Reynard Marie
Sion	<i>Sion</i> Cours rép. Garçons fr. Garçons fr. Garçons fr. Garçons fr. Garçons fr.	Debons Germain Schobel Léon Lamon François Waller Auguste Haumesser Eugène Bickel Alphonse

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
630 —	t. b.	t. b.	49	—	49	6	—	6 165	70	12	100	tb.	
540 —	t. b.	b.	—	50	50	6	—	6 403	88	—	—	—	
630 —	t. b.	t. b.	24	20	44	6	—	6 420	2	—	—	—	
720 —	t. b.	b.	32	—	32	6	—	6 70	7	13	100	tb.	
540 —	t. b.	t. b.	—	29	29	6	—	7 127	3	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	33	11	44	6	—	7 201	7	—	—	—	
690 —	b.	b.	18	16	34	6	—	7 145	53	2	80	b.	
720 —	m.	m.	48	—	48	6	—	7 237	106	12	100	b.	
600 —	t. b.	t. b.	—	34	34	6	—	6 308	48	—	—	—	
720 —	t. b.	b.	23	22	45	6	—	7 1059	255	—	—	—	
710 —	t. b.	t. b.	29	—	29	6	—	6 355	32	17	100	tb.	
570 —	t. b.	b.	—	38	38	6	—	6 546	5	—	—	—	
600 —	t. b.	b.	28	18	46	6	—	6 —	—	—	—	—	
630 —	t. b.	b.	64	—	64	6	—	6 261	76	—	—	—	
600 —	t. b.	b.	—	62	62	6	—	7 306	52	—	—	—	
630 —	t. b.	t. b.	36	—	36	6	—	8 318	208	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	—	39	39	6	—	9 208	—	—	—	—	
630 —	t. b.	b.	45	—	45	6	—	8 189	80	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	—	43	43	6	—	6 340	16	—	—	—	
630 —	t. b.	b.	55	—	55	6	—	7 197	97	—	—	—	
600 —	t. b.	b.	—	46	46	6	—	8 320	70	—	—	—	
720 —	t. b.	b.	47	—	47	6	—	9 130	162	—	—	—	
590 —	t. b.	t. b.	—	55	55	6	—	6 143	206	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	103	290	b.	
1060 —	t. b.	t. b.	44	—	44	9	—	5 656	83	—	—	—	
1060 —	t. b.	t. b.	43	—	43	9	—	4 1159	76	—	—	—	
1060 —	t. b.	t. b.	38	—	38	9	—	4 311	40	—	—	—	
1060 —	t. b.	t. b.	40	—	40	9	—	2 392	8	—	—	—	
1060 —	t. b.	t. b.	40	—	40	9	—	8 643	67	—	—	—	
19800 —			736	473	1209					159	770		

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
19800 —			736	473	1209						159	770	
1120 —	t. b.	t. b.	28	—	28	9	—	4	397	35	—	—	—
1120 —	t. b.	t. b.	23	—	23	9	—	7	324	—	58	350	tb.
1060 —	t. b.	t. b.	25	—	25	9	—	8	356	46	—	—	—
1120 —	t. b.	t. b.	21	—	21	9	—	7	461	31	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	40	40	9	—	5	367	36	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	44	44	9	—	7	416	22	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	42	42	9	—	4	1005	42	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	38	38	9	—	4	278	72	—	—	—
900 —	t. b.	t. b.	—	43	43	9	—	7	662	38	—	—	—
900 —	t. b.	t. b.	—	38	38	9	—	5	539	57	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	30	30	9	—	8	522	10	—	—	—
900 —	t. b.	t. b.	—	20	20	9	—	6	389	—	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	23	23	9	—	5	314	21	—	—	—
900 —	t. b.	t. b.	—	29	29	9	—	7	188	17	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	29	15	44	6	—	2	632	85	7	80	tb.
630 —	t. b.	b.	10	12	22	6	—	3	101	7	—	—	—
720 —	t. b.	b.	27	15	42	6	—	4	31	22	—	—	—
720 —	b.	b.	24	—	24	6	—	2	85	17	14	100	b.
540 —	t. b.	b.	—	30	30	6	—	6	292	9	—	—	—
630 —	t. b.	b.	26	17	43	6	—	6	96	4	8	80	b.
36640 —			949	909	1858						246	1380	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Ardon	Garçons Filles	Gaillard Joseph Broccard Gabriel Naville Ernest Glassey Céline Delaloye Jeanne Naville Louiselle
Chamoson	Elém. Mixte Garçons Filles Elém. Mixte	Clemenzo Marie Biollaz Ulysse Burrin Henri Maye Joseph Carruzzo Pauline Aubert Ida Favre Augustine Carruzzo Marie
Conthey	<i>Grugney</i> Mixte <i>St-Pierre</i> Mixte <i>Aven</i> Garçons .. Filles <i>Bourg</i> Mixte <i>Daillon</i> Garçons .. Filles <i>Erde</i> Garçons .. Filles <i>La Place</i> Mixte <i>Plan</i> Garçons .. Garçons .. Filles .. Filles <i>Premplaz</i> Garçons	Carrupt Marcel Bruchez Joseph Papilloud Camille Putallaz Cécile Jaquemet Emilien Germanier Louis Udry Ida Roh Julien Solleroz Eugénie Dessimoz Célestin Evéquoze Edouard Vergère Patrice Evéquoze Agnès Germanier Angèle Berthouzzo François

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pays. enseign.	Progress	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
720 —	t. b.	t. b.	37	—	37	6	—	6328	4	—	—	—	
840 —	t. b.	t. b.	31	—	31	7	—	7439	16	—	—	—	
840 —	t. b.	t. b.	30	—	30	7	—	7468	47	18	100	tb.	
540 —	t. b.	t. b.	—	38	38	6	—	6818	3	—	—	—	
540 —	t. b.	t. b.	—	32	32	6	—	6522	2	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	—	31	31	6	—	6826	—	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	34	25	59	6	—	31457	—	—	—	—	
700 —	t. b.	t. b.	44	—	44	7	—	6068	194	—	—	—	
840 —	t. b.	t. b.	37	—	37	7	—	7506	55	—	—	—	
840 —	t. b.	t. b.	30	—	30	7	—	8263	60	54	120	tb.	
540 —	t. b.	t. b.	—	40	40	6	—	6457	2	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	—	36	36	6	—	6868	8	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	—	27	27	6	—	6177	8	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	24	26	50	6	—	5544	—	—	—	—	
630 —	t. b.	t. b.	27	21	48	6	—	3220	28	—	—	—	
630 —	t. b.	b.	22	16	38	6	—	5307	2	—	—	—	
630 —	t. b.	t. b.	38	—	38	6	—	6233	—	—	—	—	
600 —	t. b.	t. b.	—	40	40	6	—	6126	5	—	—	—	
750 —	t. b.	t. b.	13	27	40	6	—	6245	8	—	—	—	
720 —	t. b.	t. b.	37	—	37	6	—	678	32	—	—	—	
630 —	t. b.	b.	—	45	45	6	—	6148	13	—	—	—	
720 —	t. b.	t. b.	35	—	35	6	—	6242	13	—	—	—	
540 —	t. b.	t. b.	—	37	37	6	—	6212	3	—	—	—	
720 —	t. b.	t. b.	15	16	31	6	—	6221	—	—	—	—	
750 —	t. b.	t. b.	48	—	48	6	—	6	5	—	—	—	
630 —	t. b.	t. b.	35	—	35	6	—	6100	282	—	—	—	
540 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	—	697	19	—	—	—	
630 —	t. b.	t. b.	—	30	30	6	—	677	11	—	—	—	
740 —	t. b.	t. b.	40	—	40	6	—	6335	18	—	—	—	
19260 —			577	520	1097					72	220		

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Conthey Nendaz Vétroz	<i>Premploz</i> Filles <i>Sensine</i> Garçons .. Filles Cours répétition <i>B.-Nendaz</i> Garçons .. Filles <i>H.-Nendaz</i> Garçons .. Filles .. Mixte <i>Aproz</i> Mixte <i>Baar</i> Mixte <i>Beuson</i> Mixte <i>Brignon</i> Mixte <i>Clèbes</i> Mixte <i>Fey</i> Mixte <i>Saclens</i> Mixte Cours répétition Garçons Filles Elém. Mixte <i>Maquot</i> Garçons Filles	<i>Report</i> Berthouzzo Elise Fumeaux Clovis Proz-Dayen Césarine Dessimoz Albert Glassey Jean Michelet Cécile Fournier Maurice Délèze Alexandrine Délèze Lucienne Délèze Séraphin Fournier Jean-Barth. Bornet Jules Maytain Henri Fournier Victor Glassey Marcelin Michelet Barthélemy Praz Joseph Germanier Emile Délèze Augustine Lugon Maurice Putallaz Alfred Moren Esther

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de repetition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
19260 —			577	520	1097						72	220	
600 —	t. b.	t. b.	—	34	34	6	—	6	335	6	—	—	—
750 —	t. b.	t. b.	41	—	41	6	—	6	136	50	—	—	—
600 —	b.	t. b.	—	42	42	6	—	6	527	36	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	73	300	tb.
720 —	t. b.	t. b.	51	—	51	6	—	6	127	3	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	52	52	6	—	6	450	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	44	—	44	6	—	6	298	13	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	34	34	6	—	7	647	1	—	—	—
600 —	b.	b.	26	21	47	6	—	6	271	2	—	—	—
720 —	b.	b.	26	30	56	6	—	7	449	252	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	21	20	41	6	—	8	314	29	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	26	17	43	6	—	6	84	—	—	—	—
720 —	b.	b.	15	20	35	6	—	5	179	—	—	—	—
720 —	b.	b.	10	11	21	6	—	1	366	—	—	—	—
720 —	t. b.	b.	33	27	60	6	—	6	663	27	—	—	—
720 —	b.	b.	12	13	25	6	—	7	69	13	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	104	400	b.
720 —	b.	t. b.	36	—	36	6	—	7	330	50	37	100	b.
540 —	b.	b.	—	35	35	6	—	6	161	66	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	35	24	59	6	—	7	495	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	34	—	34	6	—	6	293	80	—	—	—
600 —	b.	b.	—	30	30	6	—	6	565	44	—	—	—
32580 —			977	930	1907						286	1020	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Bâtiarz	Garçons Filles	Giroud François Saudan Pauline
Bovernier	<i>Bovernier</i> Mixte " Filles	Michaud Louis-R. Maye Anna
Cherrat	<i>Valettes</i> Mixte Garçons Filles	Terrettaz Edouard Moret Robert Besse Adèle
Fully	<i>Vers Tègl.</i> Mixte Garçons	Berguerand Raymond Valloton Adolphe
	" "	Luisier Emile
	" "	Carron Henri
	" Filles	Grange Faustine
	" "	Carron Ida
	<i>Branson</i> Mixte	Darbellay Vital
	<i>Buitonnaz</i> Mixte	Moix Martin
	<i>Mazembr.</i> Mixte	Bender Clément
	<i>Saxé</i> Mixte	Fournier Cécile
Isérables	Cours répétition Garçons	Bender Frédéric Gillioz Emile
	" "	Gillioz Pierre
	" "	Favre Casimir
	Filles	Michelet Lucienne
	" "	Bender Emilie
	Mixte	Bourban Marie
Leytron	<i>Plan</i> Elém. Mixte Mixte	Taramarcas Amélie Besse André
	" Garçons	Luisier Jules
	" Mixte	Giroud Camille
	" Filles	Bridy Marie

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
840 —	t. b.	t. b.	22	—	22	7	—	5	64	47	18	100	tb.
630 —	t. b.	b.	—	17	17	7	—	5	368	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	14	14	28	6	—	7	183	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	14	29	33	6	—	7	242	2	—	—	—
630 —	t. b.	b.	26	—	26	6	—	6	241	4	20	100	tb.
765 —	t. b.	t. b.	26	—	26	6	—	7	222	—	—	—	—
600 —	t. b.	b.	—	24	24	6	—	6	151	—	—	—	—
720 —	t. b.	b.	15	12	27	6	—	6	165	—	—	—	—
520 —	t. b.	t. b.	41	—	41	6	—	7	90	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	41	—	41	6	—	6	139	4	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	30	—	30	6	—	5	614	597	—	—	—
600 —	t. b.	b.	—	33	33	6	—	6	290	74	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	35	35	6	—	6	669	49	—	—	—
720 —	t. b.	b.	15	15	30	6	—	6	249	41	—	—	—
630 —	b.	b.	8	14	22	6	—	4	99	17	—	—	—
630 —	t. b.	b.	18	10	28	6	—	5	237	68	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45	280	tb.
730 —	t. b.	b.	32	—	32	6	—	6	28	2	—	—	—
730 —	t. b.	b.	24	—	24	6	—	6	90	—	—	—	—
730 —	t. b.	b.	28	—	28	6	—	6	82	5	32	100	b.
600 —	t. b.	b.	—	35	35	6	—	6	88	9	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	—	6	108	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	16	38	54	6	—	6	364	2	—	—	—
600 —	t. b.	b.	21	20	41	6	—	6	275	7	—	—	—
630 —	t. b.	b.	25	26	51	6	—	6	—	—	—	—	—
820 —	b.	b.	21	—	21	6	15	—	50	40	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	13	18	31	6	—	5	108	10	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	28	28	6	15	6	332	172	—	—	—
17765 —			450	401	851						115	580	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Leytron Martigny-B. Martigny-C. Martigny-V.	<i>Produit</i> Garçons	Roduit Chrétien
	<i>Montagnon</i> Filles	Luy Eugénie
	.. Mixte	Michelod Marie
	<i>Dugny</i> Mixte	Glassey Antoinette
	Cours répétition	Roh Alfred
	Garçons	Meunier Jules
	..	Farquet Joseph
	Filles	Chappaz Denyse
	..	Darbellay Berthe
	..	Marquis Céline
	Elém. Mixte	Lugon Marie
	<i>Chemin</i> Mixte	Glaude Amélie
	Cours répétition	Farquet Valentin
	<i>La Croix</i> Garçons	Tissières Cyrille
	.. Mixte	Mathey Marie
	<i>Broccard</i> Mixte	Rouiller Michel
	<i>Cergneux</i> Mixte	Gaillard Augusta
	<i>La Crettaz</i> Mixte	Gueux Gustave
	<i>Fontaine</i> Mixte	Gaillard Maurice
	<i>Rappes</i> Mixte	Luisier Jeanne
<i>Ravoire</i> Garçons	Giroud Albert	
.. Filles	Roh Louise	
Garçons	Puipe Henri	
..	Farquet Maurice	
..	Girard Nestor	
Filles	Franc Jeanne	
..	Puipe Marie	
..	Pillet M.-Louise	

Report

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de repetition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
17765 —			450	401	851						115	580	
720 —	t. b.	t. b.	29	—	29	6	15	7	32	35	—	—	—
540 —	b.	b.	—	21	21	6	—	10	104	6	—	—	—
600 —	t. b.	b.	25	19	44	6	—	6	152	—	—	—	—
600 —	b.	b.	10	23	43	6	—	1	139	39	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	39	200	b.
1050 —	t. b.	t. b.	26	—	26	7	15	6	—	—	—	—	—
1160 —	t. b.	b.	28	—	28	7	15	7	232	47	—	—	—
750 —	t. b.	t. b.	—	25	25	7	15	7	265	18	—	—	—
750 —	t. b.	t. b.	—	27	27	7	15	7	186	174	—	—	—
750 —	t. b.	t. b.	—	22	22	7	15	8	287	56	—	—	—
650 —	t. b.	t. b.	49	43	92	7	15	7	—	—	—	—	—
550 —	t. b.	b.	4	4	8	6	—	2	42	12	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	250	tb.
1035 —	t. b.	t. b.	20	—	20	6	—	6	130	5	15	100	tb.
600 —	t. b.	t. b.	11	16	27	6	—	4	274	1	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	14	7	21	6	—	3	384	8	—	—	—
510 —	t. b.	t. b.	8	6	14	6	—	5	119	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	8	4	12	6	—	2	41	—	—	—	—
630 —	t. b.	b.	14	12	26	6	—	4	135	5	8	80	b.
540 —	t. b.	b.	14	9	23	6	—	5	132	1	—	—	—
630 —	t. b.	b.	24	—	24	6	—	5	81	28	7	80	b.
540 —	t. b.	b.	—	18	18	6	—	5	74	—	—	—	—
1550 —	t. b.	t. b.	26	—	26	9	—	8	288	26	20	200	tb.
1750 —	t. b.	t. b.	23	—	23	9	—	8	236	69	18	200	b.
1800 —	t. b.	t. b.	22	—	22	9	—	8	664	74	—	—	—
810 —	t. b.	t. b.	—	21	21	9	—	8	367	9	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	—	26	26	9	—	8	381	74	—	—	—
840 —	b.	b.	—	18	18	9	—	8	268	76	—	—	—
29220 —			905	722	1627						247	1690	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
		<i>Report</i>
Martigny-V.	Mixte	Joris Cécile Giroud Céline
Riddes	Garçons	Stalder Rosalie Pitteloud Julien
	Filles	Gaillard Benjamin Ribordy Berthe
	Elém. Mixte	Ribordy Rosalie Evéquoze Marie
Saillon	Cours répétition	Gaillard Edouard
	Garçons	Moulin Maurice
	Filles	Rouit Pauline
Saxon	Elém. Mixte	Fournier Josette
	Garçons	Puipe Joseph
	..	Dussex Antoine
	..	Delaloye Louis
	..	Frossard Louis
	..	Thomas Prosper
	Filles	Fracheboud Mathilde
	..	Lindenmeyer Suzanne
	..	Bruchez Raoula
	..	Thétaz Catherine
Trient	Elém. Mixte	Rouvinez Sylvie
	Cours répétition	Crettaz Louis
	<i>Trient</i> Mixte	Métroz Joseph
	<i>Jeurs</i> Mixte	Loye Emilie
	<i>Litroz</i> Mixte	Frasserens Julia

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
29220 —			905	722	1627						247	1690	
585 —	t. b.	b.	18	14	32	9	—	7	149	3	—	—	—
945 —	t. b.	t. b.	21	12	33	9	—	7	253	31	—	—	—
945 —	t. b.	t. b.	14	11	25	9	—	7	166	187	—	—	—
690 —	t. b.	t. b.	21	—	21	6	15	8	143	9	—	—	—
690 —	t. b.	t. b.	27	—	27	6	15	9	250	13	—	—	—
655 —	t. b.	t. b.	—	24	24	6	15	8	198	11	—	—	—
655 —	t. b.	b.	—	24	24	6	15	8	94	4	—	—	—
575 —	t. b.	t. b.	30	9	39	6	15	8	450	—	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
685 —	t. b.	t. b.	28	—	28	6	15	7	132	216	16	100	th.
555 —	t. b.	t. b.	—	19	19	6	15	7	128	12	—	—	—
555 —	t. b.	t. b.	19	11	30	6	15	8	548	20	—	—	—
730 —	t. b.	t. b.	36	—	36	6	15	11	129	139	—	—	—
730 —	t. b.	t. b.	30	—	30	6	15	12	16	22	—	—	—
785 —	t. b.	t. b.	20	—	20	6	15	11	283	109	—	—	—
780 —	t. b.	t. b.	28	—	28	6	15	12	178	52	—	—	—
940 —	t. b.	t. b.	30	—	30	6	15	12	55	26	—	—	—
670 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	15	12	159	188	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	15	11	173	107	—	—	—
600 —	t. b.	b.	—	27	27	6	15	11	112	68	—	—	—
655 —	t. b.	t. b.	—	28	28	6	15	12	91	79	—	—	—
655 —	t. b.	t. b.	28	33	61	6	15	11	—	—	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	57	440	b.
720 —	t. b.	b.	18	18	36	6	—	6	314	—	3	80	th.
540 —	t. b.	b.	4	12	16	6	—	6	83	—	—	—	—
300 —	b.	m.	4	2	6	6	—	6	46	—	—	—	—
37460 —			1231	1032	2313						323	2310	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Bagnes	<i>Châbles</i> Garçons .. Filles <i>Bruson</i> Garçons .. Filles <i>Champsec</i> Garçons .. Filles <i>Colterg</i> Mixte <i>Fontenelle</i> Mixte <i>Lourtier</i> Garçons .. Filles <i>Médières</i> Mixte <i>Montagnier</i> Mixte <i>Prareyer</i> Mixte <i>Sapey</i> Mixte <i>Sarreyer</i> Garçons .. Filles <i>Verbier</i> Garçons .. Filles <i>Versegères</i> Garçons .. Filles <i>Villette</i> Mixte Cours répétition	Fellay Sigéric Besse Hedwige Maret Maurice Maret Céline Fellay Edouard Fellay Marie-Louise Baillifard Maurice Michaud Céline Michelod Pierre-Jos. Masson-Besse Adèle Perraudin François Fellay Alphonse Delarze Gustave Perraudin Jeanne Besse Maurice-Jos. Masson Argeline Gaillard Léonce Michelod Marguerite Guigoz Alphonse Deslarzes Céline Troillet Marie Perraudin L. Vaudan M.
Bg. St-Pierre	Garçons Filles Elém. Mixte	Max Jos. Emile Max Séraphine Genoud Clotilde
Liddes	<i>Ville</i> Garçons .. Filles .. Mixte <i>Chandonne</i> Mixte <i>Dranse</i> Mixte	Meilland Joseph Luy Elise Darbellay Henri Meilland Louis Darbellay Victorien

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
720 —	t. b.	t. b.	30	—	30	6	—	7	41	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	38	38	6	—	6	106	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	34	—	34	6	—	6	222	22	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	26	26	6	—	6	59	—	—	—	—
700 —	t. b.	t. b.	24	—	24	6	—	6	44	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	27	27	6	—	6	124	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	5	17	22	6	—	6	157	—	—	—	—
540 —	t. b.	b.	8	8	16	6	—	4	28	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	32	—	32	6	—	6	—	—	—	—	—
650 —	t. b.	t. b.	—	39	39	6	—	6	18	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	13	13	26	6	—	6	85	—	—	—	—
700 —	t. b.	b.	18	25	43	6	—	6	62	1	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	14	11	25	6	—	7	177	7	—	—	—
550 —	t. b.	b.	4	8	12	6	—	6	60	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	37	—	37	6	—	6	44	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	—	35	35	6	—	6	188	43	—	—	—
720 —	t. b.	b.	29	—	29	6	—	8	67	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	30	30	6	—	6	150	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	29	—	29	6	—	7	302	9	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	39	39	6	—	6	99	—	—	—	—
540 —	t. b.	m.	15	22	37	6	—	6	216	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	93	600	th.
840 —	t. b.	t. b.	22	—	22	7	—	6	257	—	12	100	b.
600 —	t. b.	t. b.	—	18	18	7	—	6	225	—	—	—	—
190 —	t. b.	—	16	12	28	6	—	5	36	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	27	—	27	6	—	5	100	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	27	27	6	—	6	55	9	—	—	—
630	t. b.	t. b.	22	18	30	6	—	6	38	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	22	12	34	6	—	6	38	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	9	10	19	6	—	6	21	—	—	—	—
18660 —	—	—	410	425	835	—	—	—	—	—	105	700	—

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Liddes	<i>Rive-haute</i> Mixte	Darbellay Victor
	<i>Vichères</i> Mixte	Lattion Vital
	Cours répétition	Dorsaz Charles
Orsières	<i>Ville</i> Garçons	Maillard Cyrille
	.. Garçons	Troillet Ulrich
	.. Filles	Thétaz Joséphine
	.. Filles	Maillard Hélène
	<i>Arlaches</i> Mixte	Exquis Vital
	<i>Chamoille</i> Mixte	Moulin Joseph
	<i>Chez l.-Reuses</i> Mixte	Joris Maurice
	<i>Commaire</i> Mixte	Troillet Julie
	<i>ISSERT</i> Mixte	Darbellay Jules
	<i>La Duay</i> Mixte	Farquet Eugénie
	<i>Pradefort</i> Mixte	Berthod Joseph
	<i>Reppaz</i> Mixte	Tornay Cyrille
	<i>Prassurny</i> Mixte	Denis-Gillioz Marg.
	<i>Rosière</i> Mixte	Fellay Augustine
	<i>Son la Proz</i> Mixte	Darbellay Léonide
	<i>Soulalez</i> Mixte	Rausis Maurice
	Cours répétition	Sarrasin Félix
Sembrancher	Garçons	Genoud Joseph
	..	Delaloye Joseph
	Filles	Moulin-Abbet Henriette
	..	Baillifard Céline
	<i>Chamoille</i> Mixte	Lambiel Paul
	<i>La Garde</i> Mixte	Voutaz Léon
Vollèges	<i>Le Plan</i> Garçons	Terrettaz Maurice
	.. Filles	Moulin Marianne
	<i>Levron</i> Garçons	Terrettaz Joseph
	.. Filles	Pellaud Ursule
	<i>Chemin</i> Mixte	Pellaud Pierre
	<i>Vinse</i> Mixte	Bruchez Eloi

Report

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			Justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
18660 —			410	425	835						105	700	
720 —	t. b.	t. b.	8	13	21	6	—	6	163	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	10	7	17	6	—	6	40	—	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24	120	tb.
720 —	b.	b.	25	—	25	6	—	6	93	45	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	25	—	25	6	—	6	231	13	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	28	28	6	—	6	327	9	—	—	—
430 —	t. b.	t. b.	—	30	30	6	—	6	207	5	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	8	7	15	6	—	2	25	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	12	8	20	6	—	4	67	9	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	23	7	30	6	—	6	38	—	—	—	—
540 —	b.	b.	8	8	16	6	—	4	49	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	17	13	30	6	—	6	41	—	—	—	—
600 —	b.	b.	3	12	15	6	—	6	97	31	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	17	17	34	6	—	6	210	—	—	—	—
720 —	t. b.	b.	17	13	30	6	—	5	112	4	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	9	9	18	6	—	6	72	2	—	—	—
540 —	t. b.	b.	7	11	18	6	—	6	95	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	12	9	21	6	—	5	—	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	13	14	27	6	—	4	117	11	—	—	—
— —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55	200	tb.
720 —	b.	b.	25	—	25	6	—	6	248	—	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	24	—	24	7	—	8	70	—	13	100	tb.
540 —	t. b.	t. b.	—	35	35	6	—	7	97	—	—	—	—
665 —	t. b.	t. b.	—	25	25	7	—	7	163	—	—	—	—
480 —	t. b.	b.	8	7	15	6	—	10	42	6	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	15	6	21	6	—	6	191	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	30	—	30	6	—	6	120	1	12	80	tb.
600 —	b.	b.	—	39	39	6	—	6	105	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	28	—	28	6	—	6	215	—	15	80	tb.
600 —	t. b.	t. b.	—	24	24	6	—	6	8	—	—	—	—
720 —	b.	b.	13	14	27	6	—	6	408	—	8	80	b.
630 —	t. b.	t. b.	15	5	20	6	—	6	152	8	—	—	—
38055 —			782	796	1578						232	1360	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Collonges	Garçons	Rappaz Alphonse
Dorénaz	Filles Garçons Filles Elém. Mixte	Ballay Lydie Besse Louis Lugon Denyse Rouiller Julie
Evionnaz	<i>Alesse</i> Mixte Garçons Filles Elém. Mixte	Michaud Louis Mottet Paul Mottet Eugénie Favre Cécile
Finhauts	<i>La Balma</i> Mixte <i>La Rasse</i> Mixte <i>Colze et Leamon</i> G. " " F. <i>Châtelard</i> Mixte <i>Giétroz</i> Mixte	Genoud Xavier Pralong Jean Gay-Descombes Ed. Gay Bernoline Gay-Crosier Justin Gay-Crosier Alexis
Massongex	Garçons Filles Elém. Mixte	Dorsaz Pierre-Nic. Sr Duerot Dorothee Sr Aubert Léontine
Mex	<i>Daviaz</i> Mixte	Coutaz Alexis
Salvan	<i>Ville</i> Mixte Garçons Filles Elém. Mixte	Pochon Maurice Décaillet Henri Décaillet Henriette
	<i>Granges</i> Garçons " Filles <i>Gueuroz</i> Mixte <i>Marécottes</i> Garçons " Filles	Frachebourg Clément Gay Emma Vœffray-Bochatay Cath. Vœffray Eugène Goquozy Marie

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
735 —	t. b.	t. b.	31	—	31	7	—	7	75	—	8	80	tb.
680 —	t. b.	b.	—	24	24	7	—	6	45	—	—	—	—
680 —	t. b.	t. b.	33	—	33	7	—	8	153	8	17	100	tb.
630 —	t. b.	t. b.	—	28	28	7	—	8	297	43	—	—	—
300 —	b.	b.	15	12	27	7	—	7	35	7	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	15	9	24	6	—	7	73	12	—	—	—
835 —	t. b.	b.	31	—	31	7	—	7	363	20	20	100	tb.
700 —	t. b.	t. b.	—	33	33	7	—	7	370	25	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	18	16	34	7	—	7	449	9	—	—	—
720 —	b.	b.	24	8	32	6	—	7	123	6	8	80	b.
720 —	t. b.	t. b.	23	5	28	6	—	7	174	20	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	34	—	34	6	—	8	129	—	9	80	tb.
600 —	t. b.	t. b.	—	26	26	6	—	6	149	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	3	7	10	6	—	6	122	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	6	6	12	6	—	6	2	—	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	19	—	19	7	—	7	63	42	6	80	tb.
700 —	t. b.	t. b.	—	26	26	7	—	7	64	17	—	—	—
700 —	t. b.	t. b.	12	16	28	7	—	7	53	—	—	—	—
840 —	t. b.	b.	22	11	33	7	—	8	436	9	2	80	tb.
720 —	t. b.	b.	17	13	30	6	—	3	124	—	4	80	tb.
720 —	t. b.	t. b.	21	—	21	6	—	8	124	—	25	135	tb.
600 —	t. b.	t. b.	—	25	25	6	—	8	44	—	—	—	—
540 —	t. b.	t. b.	16	14	30	6	—	8	158	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	19	—	19	6	—	7	35	—	—	—	—
570 —	t. b.	t. b.	—	25	25	6	—	7	74	—	—	—	—
540 —	t. b.	b.	2	3	5	6	—	6	4	—	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	24	—	24	6	—	7	23	—	—	—	—
540 —	t. b.	b.	—	26	26	6	—	6	80	—	—	—	—
18880 —			375	333	728						99	815	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Salvan	<i>Trétien</i> Garçons .. Filles <i>Vernayaz</i> Garçons .. Filles .. Mixte .. Mixte <i>Miéville</i> Mixte	<i>Report</i> Claivaz Henri Vœffray-Claivaz Cath. Bochatay Raphaël Gallay Angèle Burgener Ida Tacchini Eugénie Meizoz Louis
St-Maurice	Garçons Filles Mixte enf.	Deléglise Pierre Perraudin Auguste Maître Antoine Sr Chevalier Jeanne Sr Perrod Amélie Sr Grange Adalgonde Sr Minello et Chifflier
Vérossaz	<i>Epinassay</i> Mixte Garçons Filles Elém. Mixte	Vaudan Maurice Fellay François Fellay Marie Sallien Sophie

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de repetition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
18880 —			395	333	728						99	815	
720 —	t. b.	t. b.	21	—	21	6	—	7	123	—	—	—	—
600 —	t. b.	t. b.	—	22	22	6	—	7	27	—	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	18	—	18	7	—	8	142	3	23	135	tb.
765 —	t. b.	t. b.	—	28	28	7	—	9	185	94	—	—	—
765 —	t. b.	t. b.	18	18	36	7	—	9	509	38	—	—	—
700 —	b.	b.	21	14	35	7	—	9	171	18	—	—	—
720 —	t. b.	t. b.	12	16	28	6	—	6	38	6	—	—	—
935 —	t. b.	t. b.	33	—	33	9	—	7	295	62	—	—	—
1080 —	t. b.	t. b.	26	—	26	9	—	9	128	133	15	100	tb.
1080 —	t. b.	b.	28	—	28	9	—	9	148	227	14	100	tb.
765 —	t. b.	t. b.	—	26	26	9	—	9	339	23	—	—	—
765 —	t. b.	t. b.	—	24	24	9	—	9	207	—	—	—	—
765 —	t. b.	t. b.	—	22	22	9	—	9	221	—	—	—	—
1080 —	t. b.	t. b.	52	50	102	9	—	8	—	—	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	21	17	38	7	—	6	256	20	—	—	—
720 —	t. b.	b.	41	—	41	6	—	6	41	—	15	100	tb.
600 —	t. b.	t. b.	—	33	33	6	—	6	85	—	—	—	—
375 —	t. b.	b.	19	14	33	6	—	6	139	3	—	—	—
22995 —			705	617	1322						166	1250	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
Champéry	Garçons Filles Elém. Mixte	Benoit Clément St Gallay Claire St Doménjoud Perrine
Collombey.-M	<i>Collombey</i> Garçons	Gaudin Romain
	" Garçons	Maret Louis
	" Filles I-II	Srs Pitteloud et Luyet
	<i>Muraz</i> Garçons	Parvex Maurice
	" Filles	Gaillard Scraphine
	" Mixte	Moulin Hortense
	<i>Illarsaz</i> Mixte	Rouit Joseph
	<i>Neyres</i> Mixte	Delavy Alfred
Monthey	Garçons	Bonvin François
	"	Berclaz Augustin
	"	Gstalter Jacques
	"	Hubrecht Alfred
	"	Dollé Cyrille
	"	Schenke! Bernard
	Filles	Rithmer Anna
	"	Pottier Irma
	"	Grenat Agnès
	"	Rappaz Blanche
	Inf. Mixte	Mudry Marie
	Enf. Mixte	Mooser Marie
	"	Donnet Marie
	<i>Chaux</i> Garçons	Pellaud Camille
	" Filles	Roch Marie
	" Mixte	Gay Alice
Port-Valais	<i>Bouveret</i> Garçons	Baruchet Siméon
	" Filles	Bailey Emma
	" Elém. Mixte	Parchet Marie

A reporter

TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Visites scolaires	Absences		Cours de répétition		
	Pers. enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours			justifiées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
735 —	t. b.	b.	24	—	24	7	—	4	116	33	11	100	tb.
665 —	t. b.	t. b.	—	36	36	7	—	4	50	4	—	—	—
665 —	t. b.	t. b.	24	26	50	7	—	4	103	—	—	—	—
690 —	t. b.	b.	50	—	50	6	—	6	138	19	—	—	—
840 —	t. b.	m.	28	—	28	7	—	12	234	55	12	100	b.
1390 —	t. b.	t. b.	—	53	53	7	—	10	286	27	—	—	—
805 —	t. b.	b.	28	—	28	7	—	8	111	33	11	100	b.
700 —	t. b.	b.	—	29	29	7	—	9	128	23	—	—	—
500 —	t. b.	t. b.	24	25	49	6	—	8	204	15	—	—	—
700 —	t. b.	b.	8	9	17	6	—	7	25	4	—	—	—
630 —	t. b.	b.	5	5	10	6	—	3	69	—	—	—	—
1260 —	t. b.	t. b.	49	—	49	9	15	7	449	109	—	—	—
1260 —	t. b.	b.	46	—	46	9	15	7	565	359	—	—	—
1260 —	t. b.	b.	41	—	41	9	15	7	239	409	—	—	—
1230 —	t. b.	t. b.	44	—	44	9	16	7	623	194	16	100	tb.
1260 —	t. b.	t. b.	40	—	40	9	15	7	238	242	16	100	tb.
1180 —	t. b.	t. b.	32	—	32	9	15	7	288	201	23	100	tb.
1100 —	t. b.	t. b.	—	39	39	9	15	8	305	59	—	—	—
1145 —	t. b.	t. b.	—	38	38	9	15	6	542	74	—	—	—
1200 —	t. b.	t. b.	—	38	38	9	15	8	367	61	—	—	—
1200 —	t. b.	t. b.	—	33	33	9	15	7	210	—	—	—	—
1000 —	t. b.	b.	21	26	47	9	15	9	195	19	—	—	—
950 —	t. b.	b.	32	33	65	9	15	9	—	—	—	—	—
850 —	t. b.	t. b.	30	50	80	9	15	9	—	—	—	—	—
1000 —	t. b.	b.	26	—	26	7	15	4	130	—	13	100	b.
700 —	t. b.	b.	—	28	28	7	15	4	139	9	—	—	—
685 —	t. b.	b.	20	20	40	7	15	4	241	6	—	—	—
880 —	t. b.	b.	40	—	40	7	15	7	382	173	7	80	b.
810 —	t. b.	b.	—	44	44	7	15	7	517	48	—	—	—
810 —	t. b.	b.	25	30	55	7	15	7	776	39	—	—	—
28100 —			637	562	1199						109	780	

COMMUNES	Villages - Hameaux Ecoles	Personnel enseignant
		<i>Report</i>
Port-Valais	<i>Evouettes</i> Garçons	Schurmann Emile
St-Gingolph	" Filles	Curdy Agathe
	Garçons	F. René Jung
	" "	F. Mastai Défago
Troistorrents	Filles	S ^r Reboulet Céline
	" "	S ^r Volpe Marie
	Garçons	Perrayaz Aurélie
	" "	Dubosson Adolphe
	Filles	S ^r Donnet Adèle
	" "	S ^r Berger Marie-Mad.
	<i>Chemex</i> Mixte	Monay Ernest
	<i>Chenarriet</i> Mixte	Marclay Edouard
Val d'Illiez	<i>Morgins</i> Mixte	Berra Auguste
	Garçons	Genoud Louis
	" "	Défago Adolphe
	Filles	S ^r Imhof Joséphine
Vionnaz	" "	S ^r Beaud Lydie
	<i>Vionnaz</i> Garçons	F. Girard Louis
	" "	F. Pichollet Charles
	" Filles	S ^r Dorbon Eugénie
	" "	S ^r Berger Clotilde
Vouvry	<i>Reverenz</i> Garçons	Mariaux Joseph
	" Filles	Salamin Marie
	Garçons	Curdy Gratien
	" "	Deléglise Charles
	Filles	S ^r Pétellaz Thérèse
	" "	S ^r Paillard Vitaline
	<i>Miea</i> Mixte	Berguerand Maurice

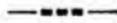
TRAITEMENT avec subside d'Etat	Notes obtenues		Nombre d'élèves			Durée		Absences			Cours de répétition		
	Peux enseign.	Progrès	Garçons	Filles	TOTAL	Mois et jours		Visites scolaires	ju titifées	Non-justifiées	Elèves	Traitement	Note pour progrès
						M	J						
28100 —			637	562	1199						109	730	
840 —	t. b.	b.	39	—	39	7	—	7	354	27	12	—	b.
630 —	t. b.	b.	—	38	38	7	—	7	324	82	—	—	—
1115 —	t. b.	t. b.	34	—	34	9	—	3	81	72	—	—	—
1115 —	t. b.	b.	35	—	35	9	—	3	194	152	23	100	tb.
750 —	t. b.	t. b.	—	27	27	9	—	3	141	105	—	—	—
750 —	t. b.	b.	—	28	28	9	—	3	122	186	—	—	—
660 —	t. b.	b.	45	—	45	7	—	8	202	7	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	36	—	36	7	—	8	112	19	42	50	tb.
730 —	t. b.	b.	—	53	53	7	—	7	105	10	—	—	—
730 —	t. b.	b.	12	48	60	7	—	7	244	8	—	—	—
805 —	t. b.	b.	22	24	46	7	—	9	270	2	—	—	—
840 —	t. b.	b.	12	18	30	7	—	8	88	30	—	—	—
760 —	b.	m.	56	42	98	8	—	3	338	14	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	42	—	42	7	—	8	334	72	—	—	—
780 —	t. b.	b.	35	—	35	7	—	8	505	112	17	120	tb.
760 —	t. b.	b.	—	42	42	7	—	8	159	6	—	—	—
760 —	t. b.	t. b.	—	32	32	7	—	8	280	—	—	—	—
840 —	t. b.	t. b.	34	—	34	7	—	11	89	—	19	160	tb.
805 —	t. b.	t. b.	35	—	35	7	—	12	70	—	—	—	—
665 —	t. b.	t. b.	—	40	40	7	—	7	86	—	—	—	—
630 —	t. b.	t. b.	—	30	30	7	—	7	287	—	—	—	—
720 —	t. b.	b.	18	—	18	6	—	6	137	—	9	80	tb.
595 —	t. b.	b.	—	18	18	6	—	6	56	—	—	—	—
945 —	t. b.	t. b.	38	—	38	9	—	7	288	29	23	100	tb.
945 —	t. b.	t. b.	36	—	36	9	—	6	401	—	24	100	tb.
810 —	t. b.	t. b.	—	48	48	9	—	5	504	6	—	—	—
855 —	t. b.	t. b.	—	42	42	9	—	5	545	—	—	—	—
735 —	t. b.	b.	7	9	16	7	—	3	211	—	5	80	tb.
50350 —			1273	1201	2474						283	1570	

Récapitulation par Districts

DISTRICTS	Traitement avec part de l'Etat	Nombre d'élèves			Nombre d'écoles primaires				Cours de répétition	
		G.	F.	Total	G.	F.	M.	Total	Nombre d'élèves	Gratificat. au maître
Conches	16960—	364	298	662	5	5	17	27	135	1290
Brigue	25720—	505	442	947	12	14	10	36	145	940
Rarogne (les deux)	24700—	651	574	1225	12	12	14	38	223	1870
Viège	28740—	833	781	1614	14	12	17	43	242	2060
Loèche	23470—	603	576	1179	11	11	14	36	206	1600
Sierre	46755—	1266	1339	2605	24	23	19	66	188	1100
Hérens	25270—	758	618	1376	13	12	15	40	228	1180
Sion	36640—	949	909	1858	20	20	10	50	246	1380
Conthey	32580—	977	930	1907	17	17	15	49	286	1020
Martigny	37460—	1081	1032	2113	24	23	27	74	323	2310
Entremont	38055—	782	796	1578	15	15	29	59	232	1360
St-Maurice	32995—	705	617	1322	14	14	18	46	166	1250
Monthey	50350—	1273	1201	2474	24	22	12	58	283	1570
TOTAL	438625-- ¹⁾	10747	10113	20860	205	200	207	622	2883	18930
En 1911-12	436172—	—	—	—	—	—	—	—	—	15990
Augmentation	2453—	—	—	—	—	—	—	—	—	2940

¹⁾ Dans ce chiffre (qui comprend la gratification payée aux maîtres des cours de répétition), „la part de l'Etat“ entrée en 1912 pour fr. 153202.50 représentant une augmentation de fr. 728.50 sur le compte de 1911 (157474 fr.)

TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRES	OBJETS	PAGES
I.	<i>Postulat du Grand Conseil</i> . . .	5
II.	<i>Enseignement supérieur</i> . . . Conseil de l'Instruction publique — Examens de maturité — Col- lèges —	6
III.	<i>Encouragement aux lettres, aux arts et aux sciences</i>	13
	Histoire du cardinal Schinner — Idiotikon et Glossaire — Bourses.	
IV.	<i>Sociétés subventionnées.</i>	15
	Société d'histoire du Haut-Valais — Murithienne.	
V.	<i>Institutions et commissions spéciales</i>	17
	Archives cantonales — Bibliothè- que cantonale — Abscheids — Commission du centenaire — Com- mission des monuments historiques — Fouilles — Médaillier.	
VI.	<i>Musée d'histoire naturelle</i>	26
VII.	<i>Ecoles spéciales, moyennes et professionnelles</i>	28
	Institut de Géronde — Ecoles in- dustrielles inférieures, moyennes et professionnelles.	

CHAPITRES	OBJETS	PAGE
VIII.	<i>Arts et métiers. Apprentissages</i> . . .	33
	Commission cantonale — Examens et offices cantonaux d'apprentis- sage — Musée industriel et pé- dagogique.	
IX.	<i>Examens des recrues</i>	37
X.	<i>Enseignement primaire</i>	39
	Commission cantonale — Manuels scolaires — Ecoles normales — Brevets — Inspecteurs et médecins scolaires — Maisons d'école — Caisse de retraite des instituteurs — Examens d'émancipation.	
XI.	<i>Congrès et conférences</i>	53
XII.	<i>Statistique scolaire et Exposition de Berne</i>	55
XIII.	<i>Subventions scolaires</i>	56
	<i>Appendice :</i>	
	Tableau des écoles primaires et des cours de répétition	I-XXV.



Département Militaire



J. BURGNER, Chef du Département.

H. SEILER, remplaçant.



SION
IMPRIMERIE BEGER FRÈRES
1913

Département militaire

Généralités

Parmi les ordonnances fédérales parues en 1912 et qui peuvent nous intéresser, citons :

L'ordonnance sur les arrondissements de recrutement et

L'ordonnance sur le landsturm,

Le Valais forme désormais deux arrondissements de recrutement : le N° 6, embrassant toute la partie française et le N° 18^b, comprenant la partie allemande du Canton.

Les 4 bataillons de Landsturm ont reçu en partie une nouvelle numérotation.

La partie allemande fournit le bataillon 40 et la partie française les bataillons 11, 12 et 13.

Cette réorganisation des arrondisse-

ments de recrutement, ainsi que la nouvelle organisation du Landsturm ont provoqué un surcroît de travail extraordinaire du Département militaire. Il a été confectionné, dans le courant de l'année, au total 120 nouveaux contrôles à l'usage soit des états-majors, soit des chefs de toutes les unités administratives.

Ce travail a occupé un employé supplémentaire toute l'année.

Personnel

Le Conseil d'Etat a nommé commandant du nouvel arrondissement 6, M. le *major Frédéric Gross*, de Salvan, avec siège à Sion.

Ont été nommés chefs de section militaire :

Section de Liddes : Adj. sous-off. *Gaillard Pierre-Joseph*, en remplacement de M. *Tochet V.*, démissionnaire.

Section de Val d'Illicz : le 1er lieutenant, *Berra Remy*, à Champéry, en remplacement de M. *Gex-Fabry*, démissionnaire.

Section de Martigny: le 1er lieut. *Mathey Antoine*, en remplacement de M. Jules Pierroz, décédé.

Section de Stalden: l'adj. s. off. *Venez Edmond*, en remplacement de M. Berchtold, démissionnaire.

Secours aux familles dans le dénûment.

(Art. 22 O. M.)

En vertu de l'art. 22 de la loi sur l'organisation militaire de 1907, des secours ont été accordés à 58 familles.

L'octroi de ces secours devient d'année en année plus fréquent et plus considérable.

En 1908, soit la première année de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire, nous n'avions aucun cas à traiter pour le Valais ;

En 1909 nous nous sommes occupé de	
2 cas, avec un subside de	fr. 66.60
en 1910 de 28 cas avec	» 786.75
en 1911 de 36 cas avec	» 2413.25
en 1912 de 58 cas avec	» 4031.25

Remplacement des instituteurs

(Art. 15 O. M.)

Deux instituteurs ont du être remplacés pendant le cours scolaire de 1911—1912. Les frais de remplacement se sont élevés à fr. 150, dont les trois quarts ont été remboursés par la Confédération et le quart est resté à la charge des communes intéressées.

Le remplacement des instituteurs pour cause de service militaire devient heureusement très rare. Il leur est donné, généralement, l'occasion de faire leur service pendant les vacances.

Peines disciplinaires

En 1912, le Département a infligé à 122 militaires des arrêts variant de 1 à 20 jours.

Sur ces 122 hommes punis, 112 ont subi les arrêts, soit au total 1051 jours ; 10 n'ont pu être atteints par les ordres d'arrêts.

Motifs de punition

	Hommes
Pour défaut aux cours de répétition	26
» » » inspections d'armes	6
» » » exercices de tir	17
Indiscipline, ivresse, insolence	55
Défaut de paiement de la taxe militaire	3
Défaut au recrutement	8
Entrées tardives en service	3
Désertions	2
Emploi abusif des armes	2
	<hr/>
Total	<u>122</u>

Le *Tribunal militaire* de la Ire Division a prononcé 18 condamnations, variant de 3 semaines à 3 mois, contre des ressortissants valaisans, qui avaient manqué plusieurs cours de répétition (défaillants récidivistes). 55 *procès-verbaux* ont été dressés par l'autorité militaire ou par la gendarmerie, pour infractions aux lois militaires.

Sur ces *procès-verbaux*, 1 a été annulé, 3 n'ont pas atteint le délinquant, pour 2 il a été délivré actes de défaut de biens.

Les autres ont rapporté 410 fr., dont un tiers a été alloué aux dénonciateurs.

Taxes militaires

Le montant des taxes militaires de 1912 se répartit comme suit dans les districts :

Conches	Fr.	1933,30
Mörel	»	1024,60
Brigue	»	7449,60
Viège	»	3936,45
Rarogne	»	1585,90
Loèche	»	3510.—
Sierre	»	6445,70
Hérens	»	2718,55
Sion	»	5892,70
Conthey	»	4271,15
Martigny	»	8116,30
Entremont	»	4596,85
St.-Maurice	»	5386,10
Monthey	»	8087,20

Taxes diverses réclamées directement par le bureau des taxes à des citoyens domiciliés en Suisse hors du Canton ou à l'étranger et parvenues à la Caisse d'Etat 5469,15

Total Fr. 70,423,60

Report Fr. 70423.60

Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre le montant des taxes remboursées en 1912 pour service accompli, soit » 343.10

Perception totale Fr. 70765.70

L'année 1908 qui avait précédé la révision des registres avait donné » 58169.90

Augmentation de 1912 Fr. 11596.80

Cette recette suit donc son mouvement ascendant qui, selon toutes les prévisions continuera.

Le compte avec le Commissariat des guerres fédéral a été établi comme suit :

Montant total de la perception Fr. 70766.70
à déduire restitution pour remplacement de service manqué » 343.10

Reste Fr. 70423.60

moins 8% pour compensation des frais de perception » 5633.90

Reste Fr. 64789.70

dont la moitié revient à la Confédération » 32394.85

Recrutement

Le tableau ci-après indique les résultats de la visite sanitaire et du recrutement de 1912, ainsi que l'incorporation des recrues aptes dans les différentes armes.

Recrutement 1912

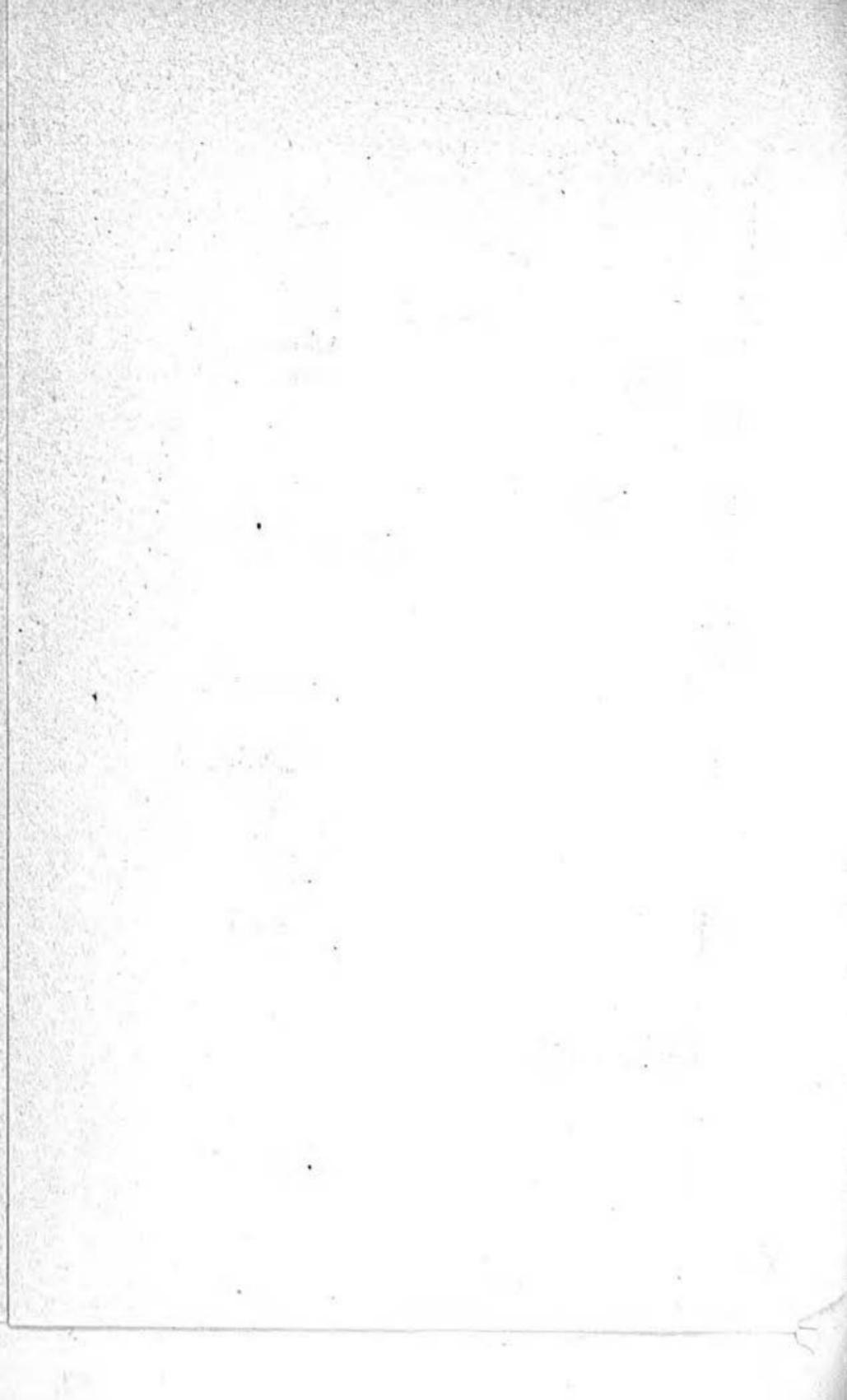
Lieu de recrutement	Recrues							Classement sur les aptitudes physiques	Incorporés						Complément					Incorporation		
	Dates	Aptes	Renvoi 1 an	Renvoi 2 ans	Renvoi définitif	Total	%		Aptes	Renvoi 1 an	Renvoi 2 ans	Renvoi définitif	Total	Total général	Total général	Total	Renvoi définitif	Renvoi 2 ans	Renvoi 1 an		Aptes	
Arrondissement 18 B/3	Septembre																					
à Brigue le	19	65	7	1	13	86	75,53	9	2	—	—	13	15	101	1081	5	10				Fusiliers	694
à Fiesch le	20	31	3	—	11	45	70,02	15	7	—	1	4	12	57							Cyclistes	8
à Viège le	21	26	2	—	6	34	78,59	5	3	—	—	1	4	38	209	10	32				Artillerie de mont.	33
à St-Nicolas le	23	30	1	—	6	37	81,80	1	—	—	—	2	2	39							Sapeurs	9
à Stalden le	24	20	2	—	9	31	65,52	19	3	1	—	2	6	37							Pontoniers	1
à Rarogne le	25	47	5	1	7	60	78,35	6	7	—	—	6	13	73	11	—	—	11	1		Pionniers du télégr.	3
à Loèche le	26	34	3	—	13	50	68,—	17	3	—	—	5	8	58							Canonniers de fort.	16
		253	23	2	65	343	73,9		25	1	1	33	60	403							Mitrailleurs de fort.	9
Arrondissement 6/1	Septembre																				Pionniers observat.	2
à Sierre le	27	45	2	3	18	68	66,17	18	4	1	—	7	12	80	811	5	78	56	6		Sapeurs de fort.	2
à Sierre le	28	61	3	—	16	80	76,25	8	4	—	—	6	10	90							Soldats sanitaires	40
à Vex le	30	38	2	—	8	48	79,16	4	2	—	—	9	11	59							Convoyeurs id.	4
	Octobre																				Substances	12
à Sion le	1	66	7	—	11	84	79,71	2	4	—	—	10	14	98							Train de ligne	9
à Sion le	2	67	2	1	19	89	76,28	7	5	—	—	7	12	101							Convoyeurs	45
à Sion le	3	48	2	—	18	68	70,58	13	—	—	—	8	8	76							Maréchaux	7
à Martigny le	4	69	4	1	18	92	75,—	10	4	1	—	10	15	107							Total	894
à Martigny le	5	52	1	—	21	74	70,27	14	3	1	—	5	9	83								
à Bagnes le	7	26	3	—	11	40	65,—	20	2	—	—	4	6	46								
à Orsières le	8	26	1	2	9	38	68,42	16	4	—	—	5	9	47								
à Vouvry le	9	35	1	—	11	47	74,45	11	1	—	—	4	5	52								
à Monthey le	10	53	3	1	15	72	73,61	12	2	—	—	17	19	91								
à St-Maurice le	11	55	2	1	11	69	79,70	3	3	—	—	10	13	82								
		641	33	9	186	869	73,4		38	3	—	102	143	1012								
Total	Novembre	894	56	11	251	1212	73,7		63	4	1	135	203	1415								
Visite complément.	7	—	—	—	—	—	—		1	2	—	5	8	8								
TOTAUX		894	56	11	251	1212	—		64	6	1	140	211	1423								

Régénération des rapports de la visite sanitaire

Régénération des rapports de la visite sanitaire	Total général	1096	116	1212	211	1423
	Total	1081	5	10		
	Renvoi définitif	209	10	32	251	140
	Renvoi 2 ans	11	—	—	11	1
	Renvoi 1 an	50	—	6	56	6
	Aptes	811	5	78	894	64
				Totaux	TOTAUX	
	Recrues de l'année					
	" d'années antérieures					
	" exemptées in absentia					
	" ajournées					
	Incorporés					

Le %

Recrues	73,7
Incorporés	30,4
73,7 aptes	30,4
4,7 renvoi 1 an	3,3
0,9 » 2 ans	
20,7 » définitif	63,3



Ecoles militaires

I. Infanterie

1. Ecoles d'aspirants

Ire Division. — 19 caporaux ont suivi avec succès l'école d'aspirants de la Ire Division. 9 de ces caporaux sont valaisans et 10 ressortissants du canton de Vaud.

3me Division. — 7 caporaux ont été appelés à l'école d'aspirants de la 3me Division, dont un a été licencié pour circonstances de famille et un pour cause d'âge (trop jeune). Les cinq autres ont obtenu le certificat de capacité pour le grade de lieutenant. Deux de ces caporaux sont valaisans et trois nous ont été cédés par le canton de Berne.

Il résulte de ce qui précède, que le Valais est loin de pouvoir fournir à lui seul les cadres nécessaires à ses unités.

Le goût pour le service militaire serait-il en baisse ou les exigences seraient-elles devenues plus grandes pour l'obtention du grade d'officier ?

Les instructeurs d'arrondissements, auxquels le Département ne cesse de recommander le plus grand nombre d'aspirants valaisans, déclarent qu'ils sont, on ne peut plus larges dans le choix des sujets qualifiés.

2. Ecoles de recrues.

Nous avons fourni sur la place d'armes de Lausanne :

A l'école N^o IV : 12 officiers, 15 caporaux et 280 recrues.

Pour la place de Thoune :

A l'école N^o IV : 4 officiers subalternes, 28 caporaux et 145 hommes.

A Lucerne : 2 caporaux et 13 hommes.

Les jeunes gens recrutés en 1911 et ceux non encore instruits des années précédentes ont été convoqués à ces écoles.

3. Ecoles de sous-officiers.

Il y a eu 1 école de sous-officiers par division. Les cantons devaient y envoyer 1 élève par 7 recrues.

4. Cours de répétition

Les bataillons de fusiliers 11, 12 et 88 (Rég't d'infanterie de montagne 6) ont eu leur cours de répétition dans le centre du Valais et en partie en montagne.

Le bataillon de fusiliers N^o 89 a pris part au cours du Rgt. de mont. 18 au Simplon et dans la vallée de Lötschen.

II. Artillerie

Nous avons appelé aux écoles et cours de l'artillerie les détachements suivants :

1. Les recrues des batteries de montagne 1 et 3 pour leur école de recrues à Thoune et environs.

2. Les recrues du train de ligne de la 1^{re} Division, pour école à Bière.

3. Les recrues du train de la 3^{me} Division, pour école à Thoune.

4. Les recrues d'ordonnance d'officiers, pour école à Frauenfeld.

5. Les batteries de montagne 1 et 3, pour le cours de répétition séparément.

5. Train de subsistance 1, pour un cours de répétition à Fribourg.

7. Train de subsistance 8, pour un cours de répétition à Lucerne.

III. Génie

Ont été commandés :

Les recrues sapeurs pour l'école à Brougg.

Les recrues pionniers pour l'école à Liestal.

Les recrues pontonniers pour l'école à Brougg.

Le bataillon de génie 1 pour la revue d'organisation et le cours de répétition à Payerne.

Le bataillon de génie 8 pour la revue d'organisation et le cours de répétition à Seewen.

IV. Troupes du service de santé

Les recrues du service de santé ont fait leur école à Bâle. Les cours de répétition ont suivi la revue d'organisation,

V. Troupes du service des subsistances

Toutes les recrues du service des subsistances ont été appelées à suivre leur école à Thoune.

La compagnie des subsistances 1 et 8 ont fait leur cours de répétition après la revue d'organisation.

VI. Garnison des fortifications de St-Maurice

Les recrues des troupes de forteresse ont suivi leur école en partie aux forts de Savatan et en partie à Dailly.

Il y a eu en outre deux écoles de sous-officiers et un cours tactique auxquels des Valaisans ont pris part.

Les compagnies de pionniers de forteresse 3, de mitrailleurs de forteresse 3 et de sapeurs de forteresse 3 et les autres groupes de l'artillerie de forteresse ont été appelés à la revue d'organisation suivie du cours de répétition.

VII. Cours de patrouille

On a commandé un officier subalterne par bataillon pour suivre ces cours.

VIII. Ecoles centrales

Nous avons commandé pour les écoles centrales, un major, un capitaine et 4 officiers subalternes.

IX. Cours tactique

Un colonel, trois majors et 20 capitaines ont suivi le cours tactique en 1912.

X. Cours d'information

Un colonel, deux majors et quatre capitaines ont été appelés à suivre un cours d'information à Wallenstadt.

Ecoles de Quartiers-mâtres

Un officier de l'infanterie a été commandé pour suivre une école de comptabilité comme quartier-mâitre.

Passage dans la landwehr

au 31 Décembre 1912

A. *Officiers*

a) Les capitaines nés en 1874 :

b) Les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1880,

B. *Sous-officiers et soldats*

Les sous-officiers de tout grade et les soldats de la classe de 1880 de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des troupes de forteresse, des troupes du service de santé et des troupes du service des subsistances.

Passage dans le landsturm

au 31 Décembre 1912

A. *Officiers*

a) Les premiers-lieutenants et lieutenants de la classe de 1872 ;

b) Les capitaines de la classe de 1868 ;

c) Les officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels) âgés de 48 ans révolus, qui en ont fait la demande avant la fin février 1912.

B. *Sous-officiers et soldats*

Les sous-officiers de tout grade et les soldats de toutes armes de la classe de 1872.

Libération du service militaire

Sortent du landsturm et sont ainsi libérés des obligations militaires au 31 décembre 1912 :

a) Les officiers de tout grade de la classe de 1860, s'ils n'ont pas déclaré être disposés à continuer de servir ;

b) Les sous-officiers et les soldats de toute incorporation de la classe de 1864.

Promotions, nominations

au 31 Décembre 1912

Le Conseil fédéral a promu au grade de *lieutenant-colonel* les majors :

de Courten Jn-Charles, à Sion.

Burgener Joseph, à Sion.

de Cocatrix Eugène, à St-Maurice.

Au grade de *lieutenant du génie*: le caporal Kuntschen François, à Sion.

Le Conseil d'Etat a procédé aux promotions suivantes :

a) Au grade de *major d'infanterie* les capitaines :

Dubuis Emile, à Sion.
Imesch Léopold, à Sierre.
Couchepin Jules, à Martigny.
Seiler Hermann, à Sion.

b) Au grade de *capitaine*, les Iers-lieutenants :

Amacker Henri, à Eischoll.
Walpen Oscar, à Brigue.
Brenner Auguste, à Bâle.
Pellissier Joseph, à St-Maurice.
Zen-Ruffinen Ignace, à Loèche-Ville.
Bétrisey Prosper, à St-Léonard.
Thomas Prosper, à Saxon.

c) Au grade de *Ier-lieutenant*, les lieutenants :

Cardis Franç., à Collombey-Muraz.
Pfammatter Franz, à Brigue.
Grenon Damien, à Champéry.
Gillioz Emile, à Isérables.
Juilland Paul, à Chamoson.
Reynard Joseph, à Savièse
Carron Henri, à Fully.
Genoud Victor, à Vissoie.
Massy Candide, à St-Jean.
de Kalbermatten Guillaume, à Sion.

c) Au grade de *lieutenant*, les caporaux :

Besson Edouard, de Chapelle.
Mottier Edouard, d'Ormonts-Dessus.
Blanc Marius, de Lausanne.
Chavannes Alfred de Vevey.
de Palézieux Ernest, de Vevey,
Duruz Pierre, de Sion.
Forel Oscar de Morges.
Patru Etienne, de Genève à Berne.
Egli Charles, de Gossau, à Berne.
Blau Max, de Berne-Müri.
Perrig Walter, de Brigue.
Matter Robert, de Moslerau.
Rey-Bellet Oscar, de St-Maurice
Gaist Hermann, de Chamoson.
Métrailler Adrien, de Salins.
Zwissig Elie, de Sierre.
Giroud Camille de Chamoson.
de Courten Alexis, de St-Léonard.
Constantin Gustave, d'Arbaz.
Feyler Léon, de Romanel s. Lausanne
Pilet Charles, de Château-d'Oex.
Buxcel Edmond, de Romainmôtier.

Transferts en landwehr :

. Capitaines :

Pot Alfred, Vouvry.
Gex-Fabry, Val d'Illiez.

Iers-lieutenants :

Farquet Alexis, Vollèges, à Martigny.
Jost Luc, à Sion.

Lieutenants : Néant.

Transferts en landsturm :

Capitaines :

de Torrenté Edmond, à Lausanne.
Exhenry Charles, Monthey,

Ierlieutenants : Néant.

Lieutenants : Néant.

Tirs militaires

Ont pris part aux exercices de tir en
1912 et ont touché le subside :

Pour le tir obligatoire 6271 tir-
reurs à Fr. 2. Fr. 12542.—

Pour le tir facultatif 2984 tir-
reurs à Fr. 1.50 » 4476.—

Pour le tir au pistolet 37 tir-
reurs à Fr. 3.00 » 111.—

A reporter Fr. 17129.—

Report Fr. 17127.—

L'indemnité allouée par le
Canton pour la surveillance
des tirs s'est élevée à » 1244.10

Celle allouée par la Confédé-
ration à » 3493.—

L'indemnité aux sociétés pour
entretien des cibles a été de » 756.—

Total des sommes réparties Fr. 22622.10

186 sociétés ont obtenu le subside fédéral.

Les cinq sociétés qui ont été soumises à un contrôle des résultats de tir, une seule a obtenu le subside de 1911 qui leur avait été conditionnellement retenu. Plusieurs sociétés ont rapporté de notables améliorations à leurs installations qui sont en général des plus rudimentaires. Nous devons signaler comme un exemple qui devrait être suivi, le courageux effort de la société de tir militaire de *Fully* qui s'est créé un stand des mieux aménagés. Les sociétés de *Bramois*, de *Verrossaz*, de *Uvrier* ont décidé également la créations d'un stand en 1913. Nous nous permettons de rappeler aux communes à cette

occasion que la fourniture de la place de tir, l'établissement des paraballes et des abris des marqueurs sont à leur charge.

Les cours de jeunes tireurs ont été donnés dans seize sociétés avec un total de nonante sept élèves, le subside fédéral pour ces cours a été de Fr. 485.—

Sous les auspices de la société des officiers, *les cours militaires préparatoires* ont été organisés dans tout le canton avec 1065 élèves.

EFFECTIFS DES MILICES VALAISANNES

au 31 Décembre 1912

Conformément à un postulat du Grand-Conseil, nous donnons ci-après, pour la première fois, les effectifs des troupes valaisannes des 3 classes de l'armée.

A. INFANTERIE

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>1. Elite</i>				
A l'Etat-major de la 1 ^{re} Division, de la 3 ^{me} Brigade et du 6 ^{me} Régiment d'infanterie	6	8	57	71
Bataillon de fusiliers 11	} Régiment de montagne 6	35	129	865
» » 12		33	106	774
» » 88		33	122	824
» » 89 (moins Vme Cie)		30	149	1130
Compagnie V/89 attachée au Gothard . .	5	26	144	175
Total de l'Elite	142	540	3794	4476

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>2. Landwehr</i>				
Régiment d'Infanterie de forteresse 51, St-Maurice	—	—	—	—
Bataillon 168 Landwehr	18	86	672	776
» 169 »	20	88	633	741
Bataillon d'inf. de forteresse 172 Gothard .	11	57	598	666
Compagnie d'inf. des Etapes I/101 Premier	1	—	12	13
» » » I/103 recrutement	—	2	10	12
en 1912				
Total de la Landwehr	50	233	1925	2208
Report de l'Elite	142	540	3794	4476
Total de l'Elite et de la Landwehr	192	773	5719	6684

B. ARTILLERIE

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>Elite</i>				
Batterie de montagne 1	14	23	237	274
» » 7	2	2	92	96
Total de l'Elite	16	25	329	370
<i>Landwehr</i>				
Convoi de munitions de montagne I/1 . .	6	6	103	115
» de vivres de montagne I/1	—	—	3	3
Compagnie de parc	—	—	18	18
Total de la Landwehr	6	6	124	136
Total de l'Elite et de la Landwehr	22	51	453	506

C. GÉNIE

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>Elite</i>				
Compagnie de sapeurs I/1	—	2	15	17
» » II/1	—	4	31	35
» » IV/1	—	5	39	44
» » III/2	—	1	5	6
» de pontonniers II/1	1	—	8	9
» de pionniers des télégraphes 1	—	1	8	9
» » » 2	—	1	4	5
Sappeur-Kompagnie IV/3	—	—	6	6
» » III/6	—	—	1	1
» » IV/6	—	—	1	1
Telegraphen-Kompagnie 6	—	—	3	3
» » 8	—	—	1	1
Compagnie des pionniers des chemins de fer 1	—	2	5	7
Total de l'Elite	1	16	127	144

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>Landwehr</i>				
Compagnie de sapeurs I/19	—	—	8	8
» » III/19	—	—	18	18
» de pontonniers II/1	—	—	2	2
Sappeur-Kompagnie III/20	—	—	2	2
» » III/24	—	—	3	3
Telegraphen-Kompagnie 24	—	—	1	1
Total de la Landwehr	—	—	34	34
Report de l'Elite	1	16	127	144
Tota de l'Elite et de la Landwehr	1	16	161	178

D. TROUPES DE FORTERESSE

				Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>Elite et Landwehr</i>							
Compagnie de sapeurs de forteresse	3	Elite		—	6	28	34
»	»	»	4 Ldw.	—	—	8	8
»	de pionniers	»	6 Elite	—	1	16	17
»	»	»	7 Ldw.	—	1	5	6
Cie de pionniers-projecteurs de forter.	3	Elite		—	3	17	20
Groupe de mitrailleurs de forteresse	3			—	—	5	5
Cie	»	»	9 Elite	—	1	10	11
»	»	»	10 »	—	1	7	8
»	»	»	11 »	—	—	10	10
»	»	»	12 Ldw.	—	1	7	8
Groupe d'artillerie de forter.	3	Elite et Ldw.		—	5	9	14
»	»	»	4 »	—	—	10	10
A reporter				—	19	132	151

			Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
		Report	—	19	132	151
Groupe d'artillerie de forter.	5	Elite et Ldw.	—	—	16	16
Cie	»	»	12	»	»	—
»	»	»	13	»	»	—
»	»	»	14	»	»	1
»	»	»	15	»	»	—
»	»	»	16	»	»	1
Cie du train de forteresse	4	Elite . . .	—	11	102	113
»	»	»	4	Ldw. . . .	»	—
»	»	»	3	» Gothard	»	—
Ambulance de montage	25	St-Maurice . .	2	—	17	19
»	»	26 Gothard . . .	—	3	—	3
		Total	4	48	426	478

E. TROUPES DES SUBSISTANCES

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
<i>Elite et Landwehr</i>				
Etats-majors	—	5	11	16
Compagnie des subsistances I/1	—	4	62	66
» » II/1	—	2	23	25
» des boulangers 1	—	—	38	38
» » 4	—	—	11	11
» des subsistances II/3	—	—	10	10
» » 19 Landwer	—	—	1	1
» » 21 » 	—	—	2	2
Total	—	11	158	169
F. GROUPE SANITAIRE 1				
Compagnies II, III, IV, V, et VI	3	17	58	78

G. LANDSTURM

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
Bataillon de fusiliers 11	18	86	555	659
» » 12	17	72	514	603
» » 13	14	61	485	560
» » 40	17	64	436	517
Détachement de cavalerie	—	—	—	—
» des subsistances	—	—	18	18
Compagnie de canoniers 9	1	—	3	4
» du train 9	—	—	50	50
» de convoyeurs 1	—	—	71	71
Sections sanitaires 8 et 9	—	—	40	40
Total	67	283	2172	2522

RÉCAPITULATION

	Officiers	S.-offic.	Soldats	Total
A. Infanterie, Elite et Landwehr	192	773	5719	6684
B. Artillerie » »	22	51	453	526
C. Génie » »	1	16	161	178
D. Troupes de forteresse	4	48	426	478
E. Troupes des subsistances	—	11	158	169
F. Troupes du service de santé	3	17	58	78
G. Landsturm	67	283	2172	2522
Total	289	1199	9147	10635

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

<i>Catégories ;</i>		.
1.	Pionniers	3343
2.	Cyclistes	12
3.	Guides et porteurs	394
4.	Electriciens	13
5.	Signaleurs	83
6.	Ouvriers des ateliers	253
7.	Service de santé	141
8.	Boulangers	76
9.	Bouchers et cuisiniers	40
10.	Magasinniers	114
11.	Train	197
12.	Service de place	576
	Total	4942

Arsenal

I. Habillement et équipement neufs

L'arsenal de Sion, en 1912, a habillé, équipé et armé 669 recrues se répartissant par arme comme suit :

1. Infanterie, fusiliers	414
2. Artillerie de montagne	67
3. Génie	14
4. Troupes de forteresse	36
5. Convoyeurs	55
6. Train	31
7. Sanitaires	30
8. Cyclistes	7
9. Armuriers	4
10. Troupes du service des subsistances	9
11. Ordonnances d'officiers	2

Le Département militaire suisse prescrivant que les effets d'habillement et d'équipement remis par les cantons, soient soumis à un contrôle sévère, nous avons exigé de nos fournisseurs, comme d'habitude, que les effets portassent le timbre du contrôle central.

La réserve de guerre a dû être complétée de façon à avoir des approvision-

nements suffisants pour les recrues de 1912, tout en ayant suffisamment d'assortiments de différentes tailles.

Le prix d'unité par recrue a été appliqué pour toutes les armes dans le calcul de l'indemnité du 4 1/2% pendant 8 mois : pour 1912 cette indemnité s'est élevée à fr. 3168,95.

II. Entretien de l'habillement et de l'équipement personnels

L'indemnité attribuée aux cantons pour l'entretien des effets d'équipement personnel a été élevée pour la première fois en 1912, du 15% au 18%, ce qui a produit le chiffre de fr. 21733,75.

Les frais de remise en état des effets de l'équipement personnel qui ont besoin de réparations à la fin des écoles et des cours, sont entièrement à la charge des cantons. C'est ce qui nous oblige à occuper un personnel permanent, comprenant actuellement un sellier, 7 tailleurs, plus, suivant les époques de l'année, un certain nombre d'ouvriers et de laveuses temporaires.

Vêtements échangés en 1912, ensuite des écoles et cours :

Capotes	17	} pris dans notre réserve d'habillement à Sion et à Brigue.
Tuniques	92	
Pantalons	618	

A cause du personnel réduit dont nous disposons pour des raisons budgétaires, nos réserves d'habillement ne peuvent pas être réparées au fur et à mesure. Elles s'élèvent actuellement à :

	Infanterie	Autres armes	Total
Pantalons	6191	442	6633
Tuniques	2985	829	3814
Capotes et manteaux	3410	735	4145
Casquettes	2334	140	2474
Képis	1809	—	1809
Havresacs	1259	43	1302
Sacs à pain	2216	—	2216
Vareuses			427
Gourdes			2691
Marmites			1344
Gamelles			49
Trousses			2677
Eperons, paires			43

Ces effets sont répartis dans les arsenaux de Sion, pour les troupes incorporées dans la 1re Division, et de Brigue pour celles de la 3me Division.

III. *Atelier du sellier*

Le sellier a remis en état les harnachements des chevaux de trait et des bêtes de somme des différentes unités d'infanterie et d'artillerie de montagne, retour de leur cours de répétition annuel. Il a confectionné le matériel de literie neuf pour les casernes.

Dans le courant de l'année, il a réparé, pour être mis à la réserve de l'habillement et de l'équipement des hommes incorporés :

521 képis. — 432 cartouchières. — 618 havresacs. — 357 sacs à pain. — 78 gourdes ord. 1875. — 50 cartouchières ord. 1875. — 13 porte-cahiers. — 30 sacoches et boulgues. — 91 porte-sabres. — 20 fourreaux de baïonnettes. — 16 bretelles à fourche. — 449 ceinturons. — 269 bretelles de fusils. — 69 havresacs tr. spéciales. — 46 havresacs du train. — 19 pantalons du train, et ensuite des cours militaires préparatoires :

1065 ceinturons. — 1065 bretelles de fusils. — 1065 cartouchières. — 1065 porte-fourreaux de yatagan.

IV Atelier de l'armurier

Armes réparées en 1912 :

- 170 fusils provenant des inspections d'armes,
- 128 fusils provenant des dépôts,
- 1065 fusils provenant des cours militaires préparatoires.

Ces cours, qui ont pris dans notre canton un développement réjouissant, donnent beaucoup de travail à l'arsenal de Sion. Il a fallu d'abord délivrer l'armement et l'équipement au fur et à mesure des demandes aux 56 sections réparties dans le canton, ensuite, à la fin des cours, recevoir et reconnaître ce matériel, le remettre en état, en faire un triage et en réexpédier une partie à l'Administration centrale.

C'est l'atelier de l'armurier également qui est chargé de recevoir, de réparer et de nettoyer à fond tout l'armement de l'artillerie, notamment les bouches à feu.

V. Casernes

Les casernes ont été occupées par le bataillon d'infanterie de montagne 12, du 2 au 14 Septembre.

Elles ont été utilisées par une école de jeunes Bâlois de passage à Sion, par les détachements de recrues se rendant

sur les places d'armes respectives et par les sous-officiers et soldats astreints au cours de tir obligatoire.

Il n'a pas été tenu en 1912 d'école de recrues, ni pour l'infanterie de montagne, ni pour l'artillerie de montagne sur la place d'armes de Sion. Il n'a point été prévu non plus d'écoles de ce genre dans le tableau des écoles militaires pour 1913, ce qui a engagé le Conseil d'État à faire de nouvelles démarches auprès du Département militaire fédéral, pour que la place d'armes de Sion, pour laquelle il a été consenti de grands sacrifices ces dernières années, soit utilisée d'une manière plus régulière à l'avenir.

Le matériel de casernement a été augmenté de 40 lits en fer avec sommier métallique, dont les matelas ont été confectionnés par notre sellier. Nous possédons actuellement 345 lits complets.

VI. *Pensions militaires étrangères*

Les pensionnés du service de Naples qui reçoivent une retraite par l'entremise de l'administration militaire se réduisent à :

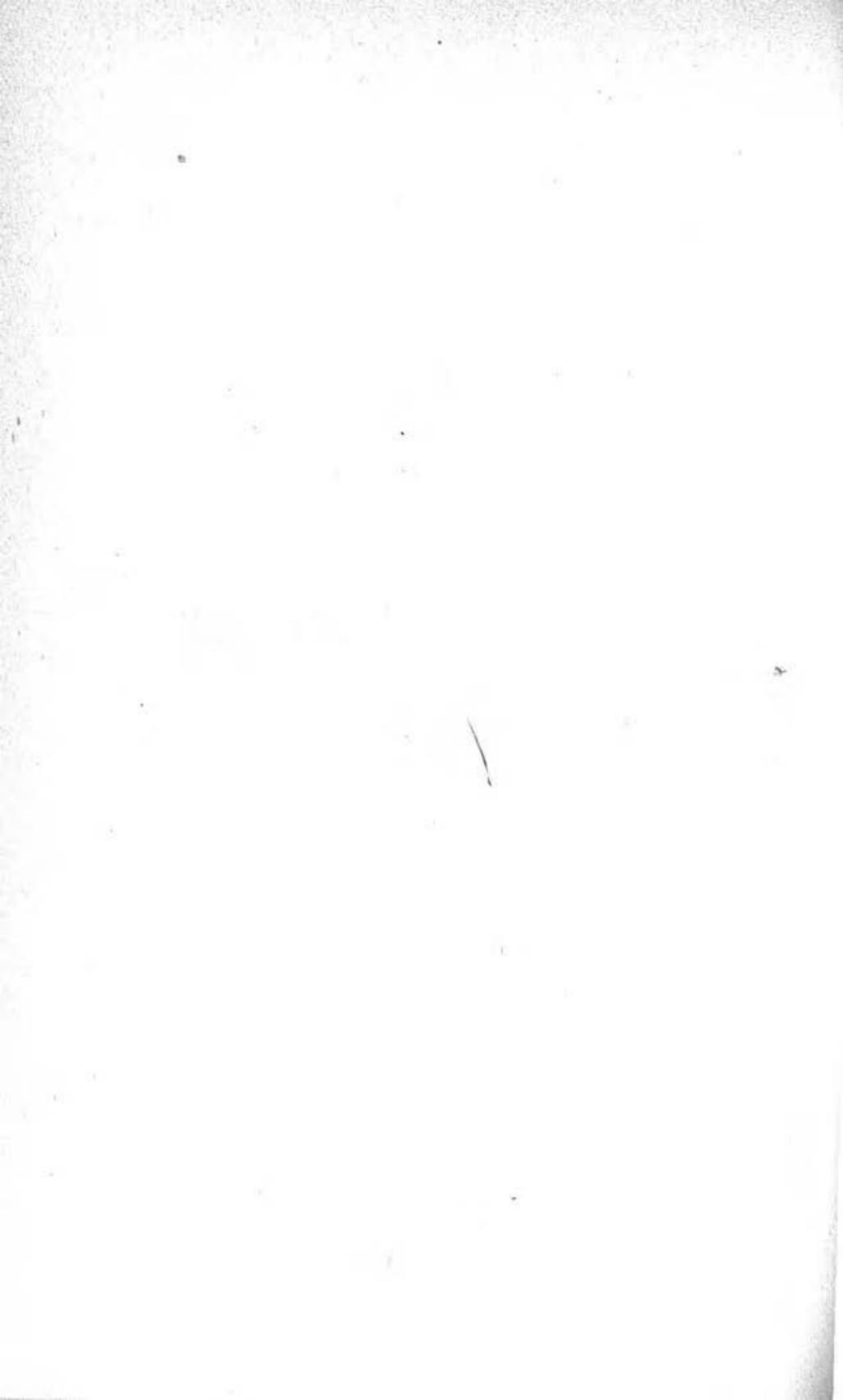
1 officier, — 1 soldat, — 3 veuves, — 4 demoiselles, filles d'officiers, soit 9 personnes au total.

Le montant perçu en 1912 a été de Fr. 2976,80.

DÉPARTEMENT

DE

JUSTICE et POLICE



Département

de

Justice et Police

I. Législation

1. Le 1^{er} janvier 1912, est entré en vigueur le Code civil suisse avec les ordonnances fédérales et cantonales destinées à en assurer l'exécution.

Ces ordonnances cantonales furent, pour ce qui concerne notre canton :

1. L'ordonnance générale d'exécution prescrivant les règles complémentaires nécessaires pour l'application du Code civil suisse dans le canton du Valais, du 28 novembre 1911 ; et

2. l'ordonnance relative à l'autorité de surveillance en matière de tutelle, du 9 décembre 1911.

L'ordonnance relative au registre des régimes matrimoniaux du 27 octobre 1911, contenant les dispositions applicables avant le 1^{er} janvier 1912, avait été promulguée le 12 novembre 1911 pour entrer immédiatement en vigueur.

A l'effet de faciliter dans la mesure du possible l'application du droit nouveau par les autorités et les fonctionnaires chargés de cette application, nous avons, par voie de circulaires, attiré leur attention sur les principales dispositions de droit nouveau rentrant dans leur compétence.

Par circulaire du 17 janvier, nous avons résumé à l'intention de messieurs les notaires les nouvelles prescriptions législatives qui touchent à leur activité professionnelle.

Par circulaire du 3 février, nous avons signalé à messieurs les juges de commune les diverses attributions que leur confère la législation nouvelle dans les matières suivantes :

1^o Mesures de sûreté à prendre au moment de l'ouverture d'une succession (apposition des scellés et inventaires, administration d'office, ouverture des testaments) ;

2^o Intervention dans certaines opérations de partage ;

3° Direction des enchères ordonnées par la loi.

Le 8 février, d'entente avec le Département des finances, nous avons signalé aux administrations communales : 1° l'importance de l'inscription au registre foncier et les conditions qui en découlent pour les mutations aux registres d'impôt ; 2° les diverses compétences attribuées aux présidents de commune et aux conseils communaux par les art. 26 et 27 de l'ordonnance d'exécution.

2. Conformément à l'invitation qui nous avait été adressée en session du Grand Conseil de novembre 1911, nous avons élaboré un nouveau projet de loi d'application du Code civil suisse et l'avons soumis à vos délibérations dans la session prorogée qui s'est ouverte le 18 mars 1912.

Ce projet reproduisait la plupart des dispositions de la loi adoptée par le Grand Conseil le 19 mai 1911 et rejetée par le peuple. Ces dispositions étaient complétées sur divers points, tels que les prescriptions nécessitées par l'entrée en vigueur du Code des obligations révisé, les enchères publiques volontaires ou les biens pupillaires, les mesures de sûreté à prendre lors de la dévolution des successions, etc.

A l'occasion de la reprise de l'étude de cette loi, nous avons examiné l'opportunité de la compléter encore en y introduisant un certain nombre de dispositions en vue de reviser notre Code de procédure civile sur les points qui appellent plus spécialement une réforme et nous avons chargé de ce travail M. le D^r Alfred Clausen, avocat, à Brigue.

Dans le cours de son travail, celui-ci arriva à la conviction que seule une refonte complète de la procédure civile nous permettrait de réaliser une réforme efficace et, malgré le peu de temps dont il disposait, il remit à notre Département en février 1912, un avant-projet de C. p. c. révisé comprenant 354 articles. Cet avant-projet constitue une excellente base pour l'étude de la revision totale projetée.

Dans notre message accompagnant le nouveau projet de loi d'application, nous avons informé le Grand Conseil que si, conformément à notre avis, il jugeait à propos de discuter simultanément ces deux œuvres législatives pour les soumettre en même temps au vote populaire, nous serions en mesure de présenter ce projet de code de procédure civile révisé à la session de mai 1912 pour en permettre l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1913.

Dans sa séance du 26 mars, le Grand Conseil n'est pas entré dans ces vues et a décidé de n'entreprendre l'examen de la revision du Code de procédure civile que postérieurement à l'adoption de la loi d'application.

Celle-ci, adoptée en seconds débats par le Grand Conseil le 15 mai 1912, fut soumise à la votation populaire le 23 juin suivant et acceptée par 9848 oui contre 2424 non.

Approuvée sans observation par le Conseil fédéral le 19 juillet 1912, la dite loi fut promulguée le 18 août pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1913.

A l'occasion de cette entrée en vigueur, nous avons, par circulaire du 31 décembre 1912, rendu les administrations communales attentives aux nouvelles dispositions relatives au mode de composition des Chambres pupillaires, ainsi qu'aux modifications importantes apportées à la loi sur l'assistance.

En exécution de l'art. 49 de la dite loi, nous avons porté le 30 décembre 1912 une ordonnance relative à la forme spéciale de l'acte authentique dressé par le teneur des registres de l'impôt de la commune.

L'entrée en vigueur du droit nouveau a sus-

cité de nombreuses demandes de renseignements et d'interprétation, tant de la part des administrations communales que des particuliers ; il a été donné satisfaction à ces demandes dans la mesure du possible.

Dans un cas concret qui lui a été soumis, par voie de recours, à propos d'un refus de transcription d'un acte de cession d'une quote-part de succession comprenant des immeubles, le Conseil d'Etat a estimé que les rapports juridiques entre cohéritiers d'une succession ouverte avant le 1^{er} janvier 1912 doivent être réglés d'après l'ancien droit cantonal ; les cohéritiers peuvent donc disposer librement de leurs parts de copropriété des immeubles. Par contre, quant à la forme, ces contrats sont soumis au droit nouveau et ils ne peuvent être valables que s'ils sont reçus dans la forme authentique.

Cette décision du 8 novembre 1912 a été, ensuite de recours, confirmée dès lors par l'arrêté du Conseil fédéral du 10 janvier 1913.

3. Les travaux exceptionnels nécessités par la mise en vigueur du Code civil suisse ne nous ont pas permis de vous présenter en 1912 un projet de loi nouvelle sur la police des auberges et des débits de boissons, loi dont la revision a été demandée ; nous n'en avons pas moins

entrepris l'étude de cette revision et nous espérons être en mesure de vous présenter ce projet dans le courant de l'année 1913.

4. Recueil des jugements du Tribunal cantonal

Nous avons fait droit au postulat présenté dans la session de mai 1912 au sujet du prix de vente des volumes de ce recueil en abaissant à fr. 2.— le prix de chaque volume et à fr. 20.— le prix de la collection complète.

Un nouveau volume XVI contenant les jugements de 1907 a paru en 1912. Le dernier volume, qui comprendra les arrêts résumés de la période 1908-1911, paraîtra durant l'année 1913.

2. Frais de justice

Ces frais, qui se sont montés en 1912 à la somme de fr. 41330.10, se répartissant comme suit :

A. Frais de procédure pénale à la charge du fisc	fr. 17518.45
B. Frais de la même catégorie payés ensuite d'actes de défaut	» 18495.—

A reporter fr. 36013.45

Report fr. 36013.45

C. Frais de commissions rogatoires	»	832.—
D. Assistance judiciaire	»	306.40
E. Frais de procédure pénale à récupérer par l'Etat par voie de réalisation de saisie	»	4178.25
		Fr. 41330.10

Sur ce chiffre, il a été payé à l'Etat la valeur de fr. 8750.— pour estampilles. D'autre part, le montant des frais récupérés par l'Etat par voie de réalisation de saisie s'est élevé à fr. 4777.35.

Notre tableau de répartition comprend une nouvelle rubrique *D* pour les frais qui incombent à la Caisse d'Etat en matière d'assistance judiciaire ; ces frais figuraient jusqu'ici sous la rubrique *C* avec les frais de commissions rogatoires.

Le total des frais de justice à la charge de l'Etat en 1912 est de fr. 2899.04 inférieur au chiffre de l'année 1911 et de fr. 2427.— inférieur à la moyenne des années 1907, 1908 et 1909.

Tribunaux	A	B	C	D	E	Total
Cantonal	1311.70	975.10	—	71.20	504.25	2862.25
Conches	368.10	194.45	16.50	—	—	579.05
Mœrel	196.40	—	—	—	—	196.40
Brigue	443.70	841.90	217.45	117.70	—	1620.75
Viège	511.70	631.—	4.90	—	—	1147.60
Rarogne	624.20	361.25	18.—	—	—	1003.45
Loèche	—	—	—	—	—	—
Sierre	654.15	2672.80	186.20	—	—	3513.15
Sion	4160.55	1922.95	43.40	—	139.35	6266.25
Hérens	1697.85	269.65	—	—	997.70	2965.20
Conthey	1201.—	912.40	—	—	—	2113.40
Martigny	3474.95	5000.75	90.20	87.50	2043.45	10696.85
Entremont	909.40	1212.80	30.85	—	—	2153.05
St-Maurice	488.—	527.30	95.75	4.—	64.90	1179.95
Monthey	1476.75	2972.65	128.75	26.—	428.60	5032.75
	17518.45	18495 —	832.—	306.40	4178.25	41330.10

3. Gendarmerie et police en général

L'effectif de la gendarmerie était au 1 ^{er} janvier 1912 de	77 hommes
Diminution par démission	2 »
» » mise à la retraite	2 »
L'effectif au 31 décembre 1912 est de	73 hommes

Nous publions comme annexe un tableau indiquant l'effectif et l'activité de la gendarmerie en 1912.

Il a été opéré 252 arrestations de criminels, prévenus et signalés. Ces arrestations se répartissent comme suit, selon la nationalité des personnes arrêtées :

Valaisans	115
Suisses d'autres cantons	23
Italiens	97
Allemands	8
Français	8
Autrichien	1
Total	252

Les 163 individus arrêtés pour vagabondage, mendicité, rupture de ban et défaut de papiers se répartissent comme suit :

Répartition de l'effectif de la gendarmerie et tableau relatif à l'activité du service pendant l'année 1912

DISTRICTS	POSTES	Adjudant	Brigadiers	Caporaux	Gendarmes	Planton	Geôliers	TOTAL	Par district	Garde-chasse	Personnes refoulées à la frontière	Arrestations de criminels	Arrestations de vagabonds et mendiants	Nombre des escortés	Nombre de procès-verbaux	Nombre de rapports	OBSERVATIONS
<i>Conches</i>	Gletsch	—	—	—	1	—	—	1	5	—	16	—	—	2	41	7	2 gendarmes depuis le 15 octobre.
	Münster	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	6	—	6	39	2	
	Fiesch	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	3	—	7	47	—	
<i>Mörel</i>	Deisch	—	—	—	2	—	—	2	3	—	—	6	—	13	43	3	
	Mörel	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	11	25	6	
<i>Brigue</i>	Brigue	—	1	—	4	—	1	6	11	—	—	7	23	86	84	7	
	Naters	—	—	1	2	—	—	3	—	—	—	8	7	16	174	3	
<i>Viège</i>	Gondo	—	—	1	1	—	—	2	—	—	108	3	1	4	12	5	
	Viège	—	—	1	1	—	—	2	5	—	—	9	1	10	40	2	
	Stalden	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	3	2	5	26	8	
<i>Rarogne-Occid.</i>	Zermatt	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	2	—	2	23	4	Poste d'été détaché de Sion et Sierre.
	St-Germain	—	—	1	1	—	—	2	6	—	—	7	—	6	38	38	
	Ausserberg	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	6	1	7	27	3	
	Hothen	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	1	26	11	
<i>Loèche</i>	Goppenstein	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	6	—	6	31	29	
	Gampel	—	—	—	1	—	—	1	5	—	—	2	5	3	28	12	
	Loèche-Ville	—	—	1	2	—	—	3	—	—	—	10	5	11	31	12	
<i>Sierre</i>	Loèche-les-Bains	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	1	17	—	Poste d'été détaché de Loèche.
	Sierre	—	1	—	2	—	—	3	5	—	—	14	3	17	70	12	
	Chippis	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	9	—	9	37	—	
<i>Hérens</i>	Vissoie	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	1	15	17	
	Vex	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	2	—	2	15	5	
	Evolène	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	1	13	8	
<i>Sion</i>	Héremence	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	
	Sion	1	—	1	4	1	—	7	7	—	—	50	4	145	237	—	
<i>Conthey</i>	Ardon	—	—	1	1	—	—	2	2	—	—	7	2	19	52	4	
	Conthey	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	
<i>Martigny</i>	Martigny-Ville et Bourg	—	1	—	3	—	1	5	6	—	—	21	10	92	226	3	
	Saxon	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	2	2	19	5	
<i>Entremont</i>	Sembracher	—	—	1	1	—	—	2	3	—	—	—	—	—	—	—	
	Orsières	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	3	37	—	
	Liddes	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	35	—	
<i>St-Maurice</i>	Bagnes	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	
	St-Maurice	—	1	—	2	—	—	3	7	—	45	18	25	39	26	10	
	Vernayaz	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	3	1	4	21	6	
<i>Monthey</i>	Salvan et Châtelard	—	—	—	2	—	—	2	—	—	4	—	—	1	28	3	Poste d'été détaché de Salvan. Pendant 5 mois seulement.
	Lavey	—	—	—	1	—	—	1	—	—	37	—	7	7	—	—	
	Monthey	—	—	1	1	—	—	2	10	—	33	25	6	38	108	41	
<i>Monthey</i>	Morgins	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1	1	—	14	—	Champéry poste d'été, Illiez 6 mois.
	Illiez et Champéry	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	3	5	5	12	—	
	Illarsaz	—	—	—	1	—	—	1	—	—	15	—	15	—	14	—	
	Porte du Scex	—	—	—	1	—	—	1	—	—	68	2	26	28	12	—	
	Bouveret	—	—	—	1	—	—	1	—	—	14	11	11	13	39	1	
	St-Gingolph	—	—	1	1	—	—	2	—	—	69	3	—	3	29	—	
	Gardes-chasse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	
	Divers agents communaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	
		1	4	14	55	1	2	77	77	5	409	252	163	626	1855	267	

Valaisans	29
Suisses d'autres cantons	16
Français	46
Italiens	28
Russes	16
Belges	15
Allemands	6
Autrichiens	3
Tziganes	2
Espagnol	1
Serbe	1
Total	<u>163</u>

Sur 627 escortés, on compte :

Valaisans	304
Suisses d'autres cantons	39
Italiens	165
Français	34
Allemands	24
Tziganes	23
Russes	16
Belges	15
Autrichiens	5
Serbe	1
Espagnol	1
Total	<u>627</u>

Les causes de ces escortes ont été les suivantes :

290	pour mendicité, vagabondage et rupture de ban ;
175	préventifs, condamnés et signalés ;
25	expulsés après condamnation ;
61	extradés ;
67	détenus preventifs conduits au constitut ;
5	pour délits militaires ;
4	expulsés administrativement ;
<hr/>	
627	Total

Les escortes au constitut qui ne sortent pas de la localité ne sont pas comprises dans ce tableau ; il en est de même pour les escortes d'Italiens expulsés d'autres cantons et conduits par notre gendarmerie de Brigue à Iselle.

Extraditions

Le Valais a accordé les extraditions suivantes :

24	au canton de Vaud ;
12	» » de Berne ;
4	» » de Soleure ;
3	» » de Genève ;
1	» » d'Argovie ;
1	» » de St-Gall ;
1	à la France ;
6	nous ont été accordées par le canton de Vaud ;
4	» » » » Genève ;

2	nous ont été accordées par le canton de Neuchâtel ;
2	» » » » Tessin ;
1	» » » » d'Uri ;
1	» » » » de Berne ;
1	» » » » Fribourg.
63	Total

**Extradition accordée par voie diplomatique
par l'intermédiaire de la Confédération**

1	à la France.
64	Total

Les 1855 procès-verbaux dressés concernent des contraventions aux lois et règlements suivants :

260	contraventions aux prescriptions de police du Code pénal ;
211	» à la loi sur les auberges ;
203	» » sur le repos du di- manche ;
196	» » sur la police des étrangers ;
196	» » sur la police des routes ;
163	» » sur la protection des animaux ;

105	contraventions	à la loi	sur la chasse ;
103	»	»	sur les finances ;
59	»	»	sur les vélocipèdes ;
52	»	»	sur les colportages ;
50	»	»	sur les automobiles ;
39	»	à l'arrêté	sur le contrôle des chiens ;
34	»	à la loi	sur la police sanitaire ;
34	»	aux règlements	des gares ;
26	»	à la loi	sur la police du feu ;
24	»	»	sur la pêche ;
18	»	»	sur les denrées alimentaires ;
16	»	à l'arrêté	sur les explosifs ;
15	»	»	sur le port d'armes ;
12	»	à la loi	sur les affiches-réclames ;
8	»	»	sur les voyageurs de commerce ;
6	»	»	forestière ;
4	»	»	sur le timbre ;
3	»	»	sur les alcools ;

3 contraventions au règlement des Bains de
Loèche ;

2 » » sur la grève du lac ;

2 » » à la loi sur la police des
chemins de fer ;

2 » » sur l'assistance ;

2 » » sur les cours d'eau ;

1 » » sur les fabriques ;

1 » » sur la navigation ;

1 » » sur la vente du pain ;

1 » » sur les poids et me-
sures ;

1 » » à l'arrêté sur les spiritueux ;

1 » » sur les raisins de
table ;

1 » » sur la flore alpine ;

1855 Total, contre 2071 en 1911. La diminu-
tion porte essentiellement sur les procès-verbaux
relatifs à la police des étrangers, dont le nom-
bre est descendu de 422 à 196 ; ce fait doit être
attribué à la diminution sensible du nombre
des ouvriers sur les chantiers du chemin de fer
du Lötschberg. Par contre, les procès-verbaux
pour les contraventions aux lois ci-après ont
été beaucoup plus nombreux ; ils se sont éle-
vés, pour la loi sur le repos du dimanche, de

155 à 203, la loi sur la police des routes de 132 à 196, la loi sur la protection des animaux de 92 à 163, etc.

Caisse de retraite

Le nombre des bénéficiaires de la Caisse a été de 8 gendarmes et de 3 veuves de gendarmes.

L'actif de la Caisse s'élevait au 1^{er} janvier 1912 à la somme de fr. 104,456.85

Les recettes ont été :

1^o Valeurs versées par
les gendarmes en
vertu de l'art. 3 de
la loi fr. 9196.45

2^o Subside annuel de
l'Etat » 5000.—

3^o Intérêts du fonds
de dotation » 4178.25

4^o Intérêts des verse-
ments pendant l'an-
née » 122.20

Fr. 18,496.90 fr. 104,456.85

Les dépenses pour
pensions payées s'é-
lèvent à fr. 7364.20

A reporter fr. 11,132.70 fr. 104,456.85

Report fr. 11,132.70 fr. 104,456.85

Solde en caisse représentant le bénéfice de l'année fr. 11,132.70

L'actif de la caisse au 31 décembre 1912 s'élève à fr. 115,589.55

Les stations de subsistance de Brigue, Sion et St-Maurice ont eu une dépense de fr. 397.70 pour les repas servis aux transports de police durant l'année, en conformité de la convention intercantonale des transports de police.

Les dépenses totales de la Suisse se sont élevées à fr. 10,455.80. En vertu de la convention, la part de l'Etat à cette dépense totale est de 3,4 %, ce qui représente pour l'année 1912 une valeur de fr. 355.50 ; la différence de fr. 42.20 nous a été remboursée par le Département fédéral de Justice et Police chargé du compte intercantonal.

Vu la diminution du nombre des gendarmes, diminution qui a permis de faire droit à leur pétition en augmentant leur solde sans un sacrifice trop considérable pour les finances de l'Etat, nous avons jugé à propos de supprimer les postes de gendarmerie des ponts du Rhône au Bois-Noir, à Massongex et à Collombey ; ces

postes de ponts n'ont plus leur raison d'être à l'époque actuelle et les gendarmes qui les occupaient peuvent être utilisés plus avantageusement ailleurs.

Par décision du 12 mars 1912, le Conseil d'Etat a déclaré adhérer à la convention intercantonale relative à l'expulsion du territoire suisse de tous les étrangers condamnés à une peine correctionnelle ou criminelle. A la fin décembre 1912, tous les cantons avaient adhéré à cette convention, à l'exception des cantons d'Argovie, de Genève et du Tessin.

La 8^{me} conférence des Chefs de Départements cantonaux de Police, réunie à St-Gall le 21 octobre 1912, conférence à laquelle notre Département était représenté, a examiné entre autres l'opportunité de modifier les formulaires des certificats d'origine actuellement en usage. Il a été décidé que ces certificats, très différents dans les divers cantons, devaient être établis avec plus d'uniformité et complétés sur plusieurs points. L'adoption définitive d'un nouveau formulaire a été renvoyée à la conférence de 1913.

La conférence a en outre décidé d'étudier les mesures à prendre pour parer aux dangers des spectacles de cinématographes, ainsi qu'en vue de combattre les annonces toujours plus nombreuses destinées à tromper le public.

Service anthropométrique

Il a été procédé à la mensuration de 57 personnes, se répartissant comme suit d'après leur origine :

Valaisans	12
Suisses d'autres cantons	3
Italiens	26
Allemands	5
Hongrois	2
Français	8
Bohémien	1
	<hr/>
	57

Casier judiciaire

Nous avons reçu 79 jugements prononçant des peines dont 60 contre des ressortissants du canton du Valais, 2 contre des ressortissants d'autres cantons et 17 contre des étrangers.

Les extraits de ces jugements ont été communiqués au registre central des casiers judiciaires à Berne. Le Bureau suisse de Police centrale nous a fait parvenir d'autre part 188 extraits de jugements concernant des Valaisans ; 96 de ces jugements ont été rendus dans les autres cantons suisses et 92 à l'étranger.

Les demandes de plus en plus nombreuses d'extraits de casier judiciaire et l'intérêt très grand qu'ont les autorités judiciaires à obtenir à ce sujet des déclarations offrant toute garantie nous ont convaincu de la nécessité de réformer le système en usage jusqu'ici pour la tenue du casier judiciaire.

Ce système, qui consiste simplement dans la tenue d'un registre répertoire contenant non seulement tous les jugements correctionnels et criminels prononçant une condamnation ou non, mais toutes les décisions incidentelles, les décisions de non lieu, les procès-verbaux de levée de cadavre, etc., devenait d'année en année plus défectueux, les recherches étant rendues de plus en plus longues et difficiles.

Ce registre, qui s'ouvre à la date du 1^{er} janvier 1850, pouvait suffire les premières années; mais il ne répond plus actuellement aux exigences d'un casier judiciaire dans le vrai sens du mot et il devient la source d'erreurs et d'omissions inévitables et très regrettables.

Nous avons, en conséquence, par arrêté du 17 janvier 1912, substitué au registre des jugements criminels et correctionnels, un casier judiciaire central en prenant comme point de départ la date du 1^{er} janvier 1900. Le casier est formé des

bulletins personnels de toutes les personnes qui ont été l'objet, en Valais, d'une condamnation correctionnelle ou criminelle, ainsi que des bulletins des Valaisans condamnés dans les autres cantons suisses ou à l'étranger.

Pour la période de 1900-1912 seulement, le nombre des bulletins ou fiches établis s'est élevé à 3500 environ. Ces bulletins sont supprimés après le décès des personnes qui en sont l'objet.

4. Gardes-chasse

Par arrêté du 1^{er} mai 1912, nous avons rétabli une partie des primes pour la destruction des animaux particulièrement nuisibles à l'agriculture et au gibier (faucons, éperviers, corbeaux communs, pies, geais de plaine, etc.).

Des prescriptions plus rigoureuses ont été prévues en ce qui concerne le contrôle des animaux détruits.

Les districts francs sont les mêmes que l'année dernière. Le district du Haut-de-Cry a été inspecté par l'inspecteur fédéral M. Raymond de Boccard. Celui-ci s'est déclaré satisfait de la surveillance exercée par les gardes.

Les limites de ce district ont été modifiées par le Conseil fédéral, à la requête du gouvernement cantonal. Un second garde-chasse du district Haut-de-Cry, avec siège à Ardon, a été nommé dans la personne du caporal Bovard. Les gardes-chasse ont fait 1188 tournées et ont dressé huit procès verbaux pour délits de chasse.

Ils ont détruit 4 renards, 3 blaireaux, 3 fouines, 2 éperviers, 77 geais, 7 corbeaux et 7 pies. Les primes qu'ils ont touchées de ce chef se sont élevées à fr. 114.10.

La caisse d'Etat a en outre payé 180 francs pour la destruction de 6 loutres à raison de 30 francs par loutre, le 50 % de cette valeur nous est remboursée par la Confédération.

L'Etat a payé le montant de fr. 564.40 pour la destruction d'oiseaux nuisibles en dehors des districts francs, en application du nouvel arrêté signalé plus haut.

5. Police des chemins de fer et de la navigation

Chemin de fer

154 procès verbaux pour contraventions à la loi sur la police des chemins de fer ont été dressés par les agents pendant l'année 1912.

Sur ce nombre, 133 ont été l'objet d'amendes représentant la valeur de fr. 762.— Cinq ont été retirés ou annulés, 2 ont donné lieu à des enquêtes judiciaires, 3 ne sont pas encore liquidés et 11 sont, après enquête, restés sans résultat.

Navigation

La convention intercantonale relative à la police de la navigation sur le lac Léman, passée entre les cantons de Vaud, Valais et Genève en exécution des art. 4 et 96 de l'ordonnance fédérale du 19 décembre 1910, convention soumise à votre approbation le 23 novembre 1911, a été ratifiée par le Conseil fédéral le 30 janvier 1912.

La Commission intercantonale de police de la navigation chargée d'exercer le contrôle confié aux gouvernements cantonaux aux termes de l'art. 1 de la convention a été composée comme suit par les gouvernements respectifs.

Membres: MM. Paul Etier, conseiller d'Etat, Chef du Département des Travaux publics du canton de Vaud.

Albert Maunoir, conseiller d'Etat, Chef du Département du Commerce et de l'Industrie de Genève.

Arthur Couchepin, conseiller d'Etat, Chef du Département de Justice et Police du Valais.

Suppléants: MM. les conseillers d'Etat Robert Cossy, Adolphe Vautier et Joseph Kuntschen.

M. le conseiller d'Etat Etier a été désigné comme président.

Cette commission a élaboré un règlement intercantonal concernant la police de la navigation sur le lac Léman.

Ce règlement de 64 articles, adopté par le Conseil d'Etat le 7 mai 1912, a été approuvé par le Département fédéral des chemins de fer le 17 juin 1912 et est entré en vigueur à la même date.

Ce règlement, prévu par l'art. 5 de la convention intercantonale, prescrit d'une manière uniforme toutes les mesures et dispositions né-

cessaires pour la police et le contrôle de la navigation ainsi que les pénalités pouvant aller jusqu'à mille francs d'amende ou un emprisonnement maximum de deux mois.

Il fait une obligation à tout propriétaire de bateau à vapeur ou à moteur, à voiles ou à rames, de se procurer un permis de navigation et autorise la commission à créer les organes d'inspection nécessaires.

En exécution de cette disposition, la surveillance et le contrôle des bateaux ont été confiés à un inspecteur intercantonal, désigné dans la personne de M. Gustave Martenet, mécanicien, avec siège à Lausanne.

Le même fonctionnaire a été désigné comme inspecteur intercantonal de la navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne.

6. Pénitencier cantonal et prisons préventives

Pénitencier

Nous n'avons rien de particulier à signaler sur la marche de cet établissement, sinon l'augmentation constante de la population détenue. En 1910 nous avons eu une moyenne de 27 détenus par jour ; en 1911, nous en avons 36 et

en 1912, 37. L'effectif maximum de 39 hommes et 6 femmes a été atteint le 29 octobre. C'est ainsi avec la plus vive satisfaction que l'Administration du Pénitencier va prendre possession de l'Annexe nouvellement construite. Nous aurons 19 cellules de plus pour hommes, 8 pour femmes, 2 infirmeries confortables et un local spacieux et bien éclairé pouvant servir d'atelier.

Les surveillants ont accompli leur tâche avec beaucoup de zèle ; aussi n'avons-nous pas eu d'évasion.

Nous avons préavisé en faveur de la pétition de ces employés tendant à obtenir une indemnité de logement. Cette indemnité annuelle, de fr. 200.— a été accordée à l'occasion de la discussion du budget de 1913.

Nous avons ouvert un atelier de menuiserie, mais un seul ouvrier a pu y être occupé, étant donnée la place très mesurée dont nous disposons. Le travail de ce seul détenu nous a permis de confectionner tout le mobilier du bâtiment neuf à des conditions très avantageuses pour l'Etat. Il en a été de même pour beaucoup de meubles et de réparations pour l'ancien Pénitencier.

Il y a lieu de signaler la diminution du travail

de tissage. Pour différentes causes, les villageois abandonnent la culture du chanvre. Cette diminution de travail pour nos tisserands s'accroît chaque année. Nous examinons en ce moment par quelle occupation nouvelle nous pourrions suppléer à la diminution constatée dans cette branche de notre exploitation.

Punitions

69 punitions ont été infligées en 1912 :

- 2 pour tentatives d'évasion ;
- 3 » révolte et insubordination ;
- 2 » menaces ;
- 6 » refus de travailler ;
- 11 » insultes au personnel ;
- 4 » dégradations ;
- 12 » pour disputes ;
- 8 » indiscipline pendant le travail ;
- 3 » indiscipline au réfectoire ;
- 18 » diverses petites infractions au règlement.

Age des détenus

Sur les 37 hommes et 3 femmes qui restaient au 31 décembre :

17 hommes	2 femmes	étaient âgés de 20 à 30 ans
13	» —	» » 30 à 40 »
5	» 1	» » 40 à 50 »
2	» —	» » 50 à 60 »

Profession des détenus

12	hommes	étaient	agriculteurs, journaliers ou terrassiers
4	»	»	boulangers
3	»	»	cordonniers
3	»	»	maçons
2	»	»	menuisiers
2	»	»	garçons d'hôtels
2	»	»	domestiques de campagne
2	»	»	charpentiers
1	»	»	tailleur
1	»	»	charron
1	»	»	aubergiste
1	»	»	colporteur
1	»	»	chapelier
1	»	»	voyageur de commerce
1	»	»	employé de bureau
3	femmes	étaient	ménagères.

Etat-civil des détenus

27	hommes	sont	célibataires ;	
7	»	»	mariés ;	
2	»	»	veufs ;	
1	»	est	divorcé ;	
1	femme	est	mariée ;	
2	»	sont	célibataires ;	
1	seul	détenu	est	enfant illégitime.

Confession des détenus

- 32 détenus sont catholiques ;
4 » » protestants ;
1 » est israélite ;
3 » sont sans confession.

Instruction

- 28 hommes ont suivi les écoles primaires ;
3 » » » secondaires ;
2 » » » supérieures ;
4 » sont illettrés ;
3 femmes ont suivi les écoles primaires.

Éducation

- 31 condamnés ont été élevés par leurs parents ;
6 » » » d'autres parents ;
1 » » » des étrangers ;
2 » » » dans un établissement

Service médical

Le médecin a eu 42 malades à traiter.

Sur les 42 cas de maladie traités par le médecin,

- 32 ont été guéris ;
6 » améliorés ;
2 restent en traitement ;
1 s'est terminé par la mort.

Le détenu Cominelli avait eu en 1911 une affection chronique du poumon gauche ; celle-ci s'améliora sensiblement en été. En octobre, Cominelli eut une rechute, mais cette fois ce fut l'intestin qui fut atteint et il succomba le 14 août 1912 après avoir été malade toute l'année. Plusieurs surveillants ont été assez souvent malades.

Au 31 décembre 1911, le nombre des détenus était de 41, se répartissant comme suit :

a) Condamnés :	hommes	28	
	femmes	6	
b) Prévenus :	hommes	5	
	femme	1	
c) Vagabonds :	homme	1	
	femme	—	Total 41

Augmentation en 1912 :

c) Condamnés :	hommes	32	
	femme	1	
b) Prévenus :	hommes	14	
	femme	1	
c) Vagabonds :	hommes	13	
	femmes	6	Total 67
			<u>Total 108</u>

Diminution en 1912 :

a) Condamnés :	hommes	24	
	femmes	4	
b) Prévenus :	hommes	18	
	femmes	9	
c) Vagabonds :	hommes	13	
	femmes	6	Total <u>68</u>

Restent au 31 décembre 1912 :

a) Condamnés :	hommes	36	
	femmes	3	
b) Prévenus :	homme	1	
	femme	—	
c) Vagabonds :	homme	—	
	femme	—	Total <u>40</u>

Les condamnés appartiennent aux nationalités ci-après :

Valaisans	hommes	23	femmes	3
Suisses d'autres cantons	»	4	»	—
Etrangers	»	<u>10</u>	»	<u>—</u>
	Total hommes	<u>37</u>	femmes	<u>3</u>

Les étrangers appartiennent aux nations suivantes :

Italie	hommes	8
Autriche	»	<u>2</u>
	Total hommes	<u>10</u>

Nature des crimes ou délits pour lesquels ils ont été condamnés :

Assassinat ou meurtre	5 hommes	2 femmes
Parricide	1 »	— »
Infanticide	— »	1 »
Vol	16 »	— »
Escroquerie	1 »	— »
Brigandage	2 »	— »
Voies de fait	6 »	— »
Incendie	2 »	— »
Attentat à la pudeur	1 »	— »
Homicide involontaire	2 »	— »
Total	<u>36</u> hommes	<u>3</u> femmes

Sur les 39 condamnés, 20 avaient déjà antérieurement subi des condamnations, dont :

1 homme	avait déjà subi	10 condamnations
1 »	»	»
1 »	»	»
1 »	»	»
2 »	»	»
1 »	»	»
3 »	»	»
2 »	»	»
8 »	»	»

Les 26 Valaisans appartiennent aux districts suivants :

Conches	2 hommes	—	femme
Mœrel	1 »	—	»
Brigue	— »	1	»
Viège	1 »	—	»
Rarogne	1 »	—	»
Loèche	3 »	—	»
Sierre	3 »	—	»
Hérens	2 »	—	»
Sion	— »	—	»
Conthey	1 »	—	»
Martigny	2 »	2	»
Entremont	2 »	—	»
St-Maurice	1 »	—	»
Monthey	4 »	—	»

Motifs de la sortie des 68 condamnés, prévenus et vagabonds :

a) Condamnés ayant fini

	leur peine	13 hommes	—	femmes
»	graciés	9 »	4	»
»	transférés dans une autre prison	1 »	—	»
»	décédé	1 »	—	»

b) Prévenus

expulsés	1 »	—	»
condamnés	4 »	—	»
acquittés	1 »	—	»
libérés provisoirement	2 »	1	»

»	extradés	3 hommes	—	femme
»	transférés dans une autre prison	7	»	2 »
c) Vagabonds	conduits dans leur commune	3	»	2 »
»	conduits à la frontière	10	»	4 »

Classification des 39 condamnés suivant leur peine :

Réclusion perpétuelle	3 hommes	1	femme
20 ans de réclusion	2	»	1 »
15 »	1	»	— »
8 »	2	»	1 »
7 »	1	»	— »
6 »	3	»	— »
6 » d'emprisonnement	1	»	— »
5 » de réclusion	1	»	— »
4 $\frac{1}{2}$ »	1	»	— »
4 »	2	»	— »
3 »	4	»	— »
2 $\frac{1}{2}$ »	1	»	— »
2 ans	6	»	— »
18 mois	2	»	— »
12 »	4	»	— »
10 »	1	»	— »
8 »	1	»	— »

L'effectif maximum a été atteint le 29 octobre avec 39 hommes et 6 femmes.

L'effectif minimum s'est rencontré le 24 mai avec 25 hommes et 6 femmes.

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				TOTAL
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier ..	846	144	18	1008	210	31	—	241	1249
Février ..	791	111	1	903	203	56	1	260	1163
Mars	843	53	—	896	212	5	—	217	1113
Avril	754	74	—	828	180	—	—	180	1008
Mai	754	51	7	812	186	—	4	190	1002
Juin	807	12	—	819	180	—	2	182	1001
Juillet ...	869	31	—	900	186	—	—	186	1086
Août	969	41	1	1011	186	—	—	186	1097
Septembre	1002	34	2	1038	180	—	—	180	1218
Octobre ..	1105	32	9	1146	186	—	—	186	1332
Novembre	1033	30	5	1068	135	—	—	135	1203
Décembre	1107	31	3	1141	93	—	—	93	1234
Totaux	10880	644	46	11570	2137	92	7	2256	13826

Ces 13.826 journées de présence représentent une moyenne de 37,7 détenus par jour contre 36 $\frac{1}{2}$ en 1911 et 27 en 1910. L'entretien de cha-

que prisonnier est revenu à fr. 0.90 par jour. Les frais d'entretien se sont élevés à fr. 12496.34. Par rapport aux dépenses générales, le détenu a coûté fr. 3.64 par jour.

Les dépenses totales se sont élevées à fr.	<u>50.364 26</u>
Le produit du travail des détenus est de fr.	28.192 55
Les recettes diverses	4.943 61
Total des recettes fr.	<u>33.136 16</u>
Il reste à la charge de l'Etat fr.	<u>17.222 50</u>

Le produit du travail des détenus est le suivant en 1912 :

Atelier de cordonnerie . . . fr.	8.411 —
» tisserands	7.287 55
» vannerie	2.199 25
» cannage de chaises . . .	517 20
» menuiserie	878. —
Travaux de campagne pour divers fr.	3.590 55
Confection des matelas . . .	67 50
Travaux manuels des femmes . . .	1.068 50
» domestiques pour le pénitencier	3.975 60
Lavage et réparation du linge de la gendarmerie	197 40
Total fr.	<u>28.192 55</u>

Recettes diverses

Solde des recettes de 1911 fr.	3.030 01
Vente des porcs	1.913 60
Total des recettes diverses fr.	<u>4.943 61</u>

**Tableau comparatif des dépenses et des recettes
du Pénitencier cantonal en 1911 et 1912**

<i>Dépenses</i>	1911	1912
Traitements fr.	14072.50	14106.20
Uniformes des surveillants	780.—	762.65
Entretien du personnel .	11350.91	12496.34
Habillement du personnel, lingerie	1925.15	2707.80
Pécule	1395.33	1466.65
Chauffage et éclairage .	1192.15	510.25
Médicaments	210.25	252.60
Fournitures d'ateliers . .	9912.75	10244.67
Ecole	300.—	313.30
Réparations et dépenses diverses	7239.90	7503.80
Total des dépenses fr.	<u>48378.94</u>	<u>50364.26</u>

<i>Recettes</i>	1911	1912
Produit du travail des dé- tenus et recettes de la porcherie	<u>26505.25</u>	<u>30106.15</u>
Excédent des recettes de 1912 sur celles de 1911 fr.		<u>3600.90</u>
A reporter fr.		3600.90

	<i>Report</i> fr.	3600.90
Excédent des dépenses de 1912		
sur celles de 1911 »		<u>1985.32</u>
Différence en excédent de recettes		
pour 1912 fr.		<u>1615.58</u>

L'atelier des tisserands a tissé 7691 mètres de toile, drap ou tapis, et celui des cordonniers a confectionné 205 paires de souliers neufs pour des particuliers.

Prison préventive de Brigue

Il y a eu 87 individus incarcérés pour différentes causes en 1912 :

a) Condamnés	4 hommes	—	femme
b) Prévenus	80	»	3 »
c) Vagabonds	—	»	— »
	<u>Total</u>	<u>84</u>	<u>3</u> femmes

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans	29 hommes	1	femme
b) Etrangers	<u>55</u>	»	<u>2</u> »
	<u>Total</u>	<u>84</u>	<u>3</u> femmes

Il n'y a pas eu de vagabonds.

Les dépenses totales se sont élevées en 1912 à :

Pour entretien	fr.	4.390 —
» lavage et dépenses diverses		338 20
» chauffage et éclairage . . .		325 —
» médecin		17 —
» médicaments		2 70
Total fr.		<u>5.072 90</u>

La moyenne a été de 12,2 détenus par jour et les frais d'entretien ont été de 1 fr. par jour. Par rapport aux dépenses générales, le détenu a coûté fr. 1.13 par jour.

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				Totaux
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	
Janvier . . .	18	319	—	337	—	—	—	—	337
Février . . .	48	247	—	295	—	—	—	—	295
Mars	41	275	—	316	—	26	—	26	342
Avril	22	386	—	408	—	7	—	7	415
Mai	4	364	—	368	—	—	—	—	368
Juin	4	333	—	337	—	2	—	2	339
Juillet	6	257	—	263	—	—	—	—	263
Août	—	327	—	327	—	17	—	17	344
Septembre	—	439	—	439	—	—	—	—	439
Octobre . . .	—	457	—	457	—	—	—	—	457
Novembre	17	432	—	449	—	—	—	—	449
Décembre	33	392	—	425	—	—	—	—	425
Total	193	4228	—	4421	—	52	—	52	4473

Prison préventive de Martigny

Il y a eu 84 individus incarcérés pour différentes causes en 1912 :

a) Condamnés	4 hommes	—	femme
b) Prévenus	71	»	4 »
c) Vagabonds	5	»	— »
Total	<u>80</u>	hommes	<u>4</u> femmes

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans	49 hommes	2 femmes
b) Etrangers	26	» 2 »
Total	<u>75</u>	hommes <u>4</u> femmes

Sur le nombre des vagabonds il y a eu :

a) Valaisans	1 homme	—	femme
b) Etrangers	4	»	— »
Total	<u>5</u>	hommes	<u>—</u> femme

Les dépenses occasionnées à l'Etat s'élèvent à :

Entretien	fr.	4,860	—
Dépenses diverses	»	482	70
Chauffage et éclairage	»	104	75
Médecin	»	15	—
Médicaments	»	32	10
Total fr.		<u>5.494</u>	<u>55</u>

La moyenne a été de 13,3 détenus par jour ; les frais d'entretien pour chaque prisonnier ont été de 1 fr. par jour. Par rapport aux dépenses générales, le détenu a coûté 1 fr. 13 par jour.

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				TOTAL
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier ...	—	257	—	257	—	31	—	31	288
Février ...	7	265	—	272	—	29	—	29	301
Mars	39	315	—	354	—	65	—	65	419
Avril	31	371	—	402	—	68	—	68	470
Mai	52	421	1	474	—	82	—	82	556
Juin	60	380	2	442	—	30	—	30	472
Juillet	57	279	—	336	—	31	—	31	367
Août	12	266	—	278	—	31	—	31	309
Septembre	—	375	—	375	9	21	—	30	405
Octobre ..	—	451	—	451	31	—	—	31	482
Novembre	—	445	2	447	16	—	—	16	463
Décembre	13	315	1	329	—	—	—	—	329
Totaux	274	4137	6	4417	56	338	—	444	4861

Prison préventive de Monthey

Il y a eu, en 1912, 48 individus incarcérés pour différentes causes :

a) Condamnés	—	hommes	—	femmes
b) Prévenus	43	»	2	»
c) Vagabonds	3	»	—	»
Total	<u>46</u>	hommes	<u>2</u>	femmes

Sur le nombre des prévenus, il y a eu :

a) Valaisans	31	hommes	2	femmes
b) Etrangers	<u>15</u>	»	—	»
Total	<u>46</u>	hommes	<u>2</u>	femmes

Sur le nombre des vagabonds, il y a eu :

a) Valaisans	2	hommes	—	femme
b) Etrangers	<u>1</u>	»	—	»
Total	<u>3</u>	hommes	<u>—</u>	femme

Les dépenses occasionnées à l'Etat s'élèvent à :

Entretien	fr.	1.097	—
Dépenses diverses	»	198	50
Médecin et médicaments	»	15	85
Chauffage et éclairage	»	30	—
Total fr.		<u>1 341</u>	<u>35</u>

La moyenne a été de 3 détenus par jour ; les frais d'entretien pour chaque prisonnier ont été de 1 fr. par jour. Par rapport aux dépenses générales, le détenu a coûté fr. 1.20 par jour.

Statistique des journées de présence des trois catégories

Mois	Hommes				Femmes				TOTAL
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier . . .	—	110	—	110	—	8	—	8	118
Février . . .	—	113	2	115	—	—	—	—	115
Mars	—	132	2	134	—	—	—	—	134
Avril	—	103	—	103	—	—	—	—	103
Mai	—	26	—	26	—	—	—	—	26
Juin	—	19	—	19	—	—	—	—	19
Juillet	—	31	—	31	—	—	—	—	31
Août	—	52	—	52	—	2	—	2	54
Septembre	—	128	—	128	—	14	—	14	142
Octobre . .	—	114	—	114	—	—	—	—	114
Novembre	—	107	—	107	—	—	—	—	107
Décembre	—	145	2	147	—	—	—	—	147
Totaux	—	1080	6	1086	—	24	—	24	1110

Prison préventive de St-Maurice

Il y a eu 53 individus incarcérés pour différentes causes en 1912 :

a) Condamnés	2 hommes	— femmes
b) Prévenus	28 »	— »
c) Vagabonds	19 »	4 »
	<u>Total 49 hommes</u>	<u>4 femmes</u>

Sur le nombre des condamnés et prévenus, il y a eu :

a) Valaisans	14 hommes	— femmes
b) Etrangers	16 »	— »
	<u>Total 30 hommes</u>	<u>— femmes</u>

Sur le nombre des vagabonds, il y a eu :

a) Valaisans	2 hommes	— femmes
b) Etrangers	17 »	4 »
	<u>Total 19 hommes</u>	<u>4 femmes</u>

Les dépenses occasionnées à l'Etat s'élèvent à :

Entretien	fr.	242 —
Dépenses diverses.	»	57 10
	<u>Total fr.</u>	<u>299 10</u>

La moyenne a été de 0,6 détenus par jour ; les frais d'entretien pour chaque prisonnier ont été de 1 fr. par jour. Par rapport aux dépenses générales, le détenu a coûté fr. 1.22 par jour.

Statistique des journées de présence des 3 catégories

Mois	Hommes				Femmes				Total
	Condamnés	Prévenus	Vagabonds	Total	Condamnées	Prévenues	Vagabondes	Total	
Janvier ...	—	23	11	34	—	—	—	—	34
Février ...	—	46	—	46	—	—	1	1	47
Mars	—	26	—	26	—	—	—	—	26
Avril	—	—	4	4	—	—	—	—	4
Mai	—	2	9	11	—	—	—	—	11
Juin	—	6	—	6	—	—	—	—	6
Juillet	—	40	—	40	—	—	—	—	40
Août	—	2	—	2	—	—	—	—	2
Septembre	—	12	—	12	—	—	—	—	12
Octobre ..	22	1	—	23	—	—	—	—	23
Novembre	2	3	—	5	—	—	—	—	5
Décembre	—	29	4	33	—	—	1	1	34
Totaux	24	190	28	242	—	—	2	2	244

7. Bureau des étrangers

13205 permis de séjour et 353 permis d'établissement ont été délivrés en 1912. La diminution sur 1911 est de 2120 permis de séjour, et sur l'année 1910 de 2529.

Ces permis ont produit la recette suivante :

	<i>Estampilles</i>	<i>Timbres</i>
I. Trimestre	fr. 7.277	fr. 3.053 60
II. »	11.081	3.648
III. »	5.420	2.468
IV. »	3.737	1.676 80
	<u>27.505</u>	<u>10.846 40</u>

Recette totale fr. 38.351 40.

A l'occasion d'un cas concret qui nous a été soumis, le Conseil d'Etat a décidé, en interprétation de l'art. 11 litt. *a* de la loi sur la police des étrangers du 20 mai 1893, que les domestiques des étrangers en séjour dans le canton durant une période ne dépassant pas trois mois doivent être assimilés à leurs maîtres en ce qui concerne l'exemption de l'obligation de se procurer des permis de séjour.

Mariages d'étrangers

Il a été délivré 75 autorisations de mariage à

des étrangers appartenant aux nationalités suivantes :

Italiens	58
Allemands	7
Français	6
Autrichien	1
Turc	1
Hollandais	1
Polonais	1
	<hr/>
	75

Les droits de sceau payés pour ces autorisations se sont élevés à fr. 375.

8. Naturalisations et réintégrations

Nous avons été appelé a présenter un préavis sur cinq demandes de naturalisation valaisanne et cinq demandes de réintégration de veuves d'étrangers dans leur droit de cité valaisan.

Les cinq naturalisations ont été accordées par le Grand Conseil, 4 réintégrations ont été prononcées par le Conseil fédéral, l'une a été refusée, le tout conformément au préavis du Conseil d'Etat.

9. Adoptions et changements de nom

Aux termes de l'art. 267 C. c. s., nous avons été saisis de quatre requêtes en autorisation d'adoption ; dans les quatre cas l'adoption a été autorisée par le Conseil d'Etat, après enquête et préavis du Département.

Trois demandes de changement de nom nous ont été adressées, en application de l'art. 30 C. c. s. ; ces trois demandes ont été accueillies favorablement, étant donnés les faits qui les motivaient. A cette occasion le Conseil d'Etat a décidé que le Département chargé de l'étude de ces questions devait confier l'enquête aux rapporteurs du district respectif, en lui laissant le soin de procéder aux publications nécessaires.

10. Registre du commerce et registre des régimes matrimoniaux

M. Charles de Werra, avocat, à St-Maurice, a été nommé préposé au registre du commerce, bureau de St-Maurice, en remplacement de M. Charles de Bons décédé.

Les émoluments perçus pour les inscriptions opérées en 1912 au registre du commerce de notre canton par les préposés dans les trois arrondissements se sont élevés à fr. 967, savoir :

Bureau de Brigue	fr.	328
» » Sion	»	386
» » St-Maurice	»	253
		<u>967</u>

Sur cette valeur les caisses fédérale et cantonale ont perçu, par égale part, fr. 386.80, représentant le deux cinquième revenant à la Confédération et au canton.

Les trois bureaux du canton ont procédé pendant l'exercice de 1912 aux opérations suivantes :

Inscriptions	50
Radiations	23
Modifications	15

	Inscriptions	Radiations	Modifications
Raisons individuelles	11	6	—
Sociétés en nom collectif et en commandite	6	7	3
Sociétés par actions, sociétés en commandite par actions et sociétés coopérat.	15	—	7
Associations	5	—	1
Pouvoirs	12	7	4
Succursales	1	1	—
Sociétés coopératives, changement de nom du comité	—	2	—

En date du 31 décembre 1912, les raisons

sociales suivantes étaient inscrites au registre du commerce :

Raisons individuelles	310
Sociétés en nom collectif et en commandite	92
Sociétés anonymes, en commandite par actions et sociétés coopérat.	225
Associations	60
Succursales	17

Registre des régimes matrimoniaux

La tenue de ce registre prescrit par l'art. 251 C. c. s. a été confiée aux préposés aux registres du commerce. L'ordonnance cantonale d'exécution du 27 octobre 1911 relative au registre des régimes matrimoniaux et complétant l'arrêté cantonal d'exécution concernant le registre du commerce du 27 décembre 1882 contient les dispositions organiques et transitoires pour l'établissement et la tenue de ce registre et en règle les diverses opérations.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance, le 12 novembre 1911 jusqu'au 1^{er} janvier 1913, les inscriptions reçues par les bureaux de Brigue et de Sion sont les suivantes.

Le nouveau titulaire du Bureau de St-Mau-

rice n'a pas pu achever à temps voulu la statistique de son bureau à ce sujet.

Inscriptions du Bureau de Sion : 77, dont 64 demandes de conserver le régime matrimonial antérieur.

Inscriptions du Bureau de Brigue : 21, dont 3 demandes à conserver le régime antérieur.

Les recettes du Bureau de Sion se	
sont élevées à	fr. 220.—
Les recettes du Bureau de Brigue	
se sont élevées à	» 108.—
	<u>Total fr. 328.—</u>

La moitié de cette valeur a été versée à la Caisse d'Etat conformément à l'art. 3 de l'ordonnance du 27 octobre 1911 relative au registre des régimes matrimoniaux.

II. Office des poursuites et des faillites

Nous publions ci-joint le tableau des opérations de ces offices.

Les valeurs encaissées par les divers préposés s'élèvent en 1912 à fr. 1,241,711.01 ; elles sont inférieures de fr. 84,259.29 sur celles encaissées en 1911 et de fr. 198,559.11 sur le résultat de 1910.

Tableau des opérations des offices de poursuites et faillites en 1912

Districts	Commandements de payer	Oppositions	Saisies mobilières	Saisies immobilières	Ventes immobilières	Ventes mobilières	2 ans enclères infractionnelles	Séquestres	Invent. dress. à la req. des propriét.	Concordats	Faillites	Actes de del. de biens		Encaissements	
												après faillites	après pours.		
Conches . . .	179	89	21	4	—	—	—	9	—	—	—	40	3	8.360	47
Mörel . . .	178	61	16	3	—	—	—	40	—	—	—	—	4	6.840	70
Brigue . . .	1895	655	186	11	3	6	2	97	11	1	1	90	140	174.257	40
Viège . . .	1580	458	316	72	46	98	8	47	—	—	7	43	85	82.186	48
Rarogne . . .	789	289	114	8	7	15	4	15	—	—	2	7	45	40.339	65
Loèche . . .	1468	414	213	68	12	9	—	6	—	1	1	—	66	58.119	41
Sierre . . .	3868	857	909	223	29	56	14	22	4	—	6	128	221	165.492	20
Hérens . . .	1878	225	270	168	51	64	29	2	—	—	2	26	64	57.362	80
Sion . . .	3590	851	350	277	33	47	17	15	—	—	3	66	185	105.808	90
Conthey . . .	2123	301	358	140	21	4	17	3	—	—	—	—	137	67.650	85
Martigny . . .	3146	515	502	88	38	62	1	28	3	—	7	64	278	192.443	54
Entremont . . .	823	175	61	27	10	10	—	2	1	—	1	—	27	13.416	55
St-Maurice . . .	1560	319	280	21	8	21	6	8	—	—	4	159	87	89.108	76
Monthey . . .	2643	538	631	139	11	30	103	23	8	—	17	121	314	180.223	30
TOTAL	25720	5747	4227	1249	269	422	201	317	23	2	51	744	1656	1.241.711	01

En exécution de l'art. 715 C. c. s. et de l'ordonnance fédérale du 19 décembre 1910 sur les pactes de réserve de propriété, les préposés aux poursuites ont été chargés, dès le 1^{er} janvier 1912, de la tenue du registre dans lequel ces pactes doivent être inscrits sous peine de nullité. Nous faisons figurer ces opérations nouvelles et spéciales dans un tableau distinct.

Les inscriptions de pacte ont été au nombre de 237, les radiations de 7 et les sommes garanties se sont élevées au chiffre de fr. 345,150.02.

Les finances pour ces inscriptions sont déterminées par l'ordonnance fédérale ; elles sont perçues par les préposés. Nous avons décidé que la moitié de ces finances devaient être versées à la Caisse d'Etat.

Nous espérons être en mesure de vous présenter à la prochaine session de mai le rapport demandé sur l'opportunité de reviser le mode de rétribution des préposés aux poursuites et faillites.

Les valeurs déposées au 31 décembre 1912 par les divers offices à la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Conches	Fr.	3.590	67
Mörel	»	—	
Brigue	»	11.621	30
Viège	»	1.330	—
Rarogne	»	1.702	15
Loèche	»	—	
Sierre	»	2.315	50
Hérens	»	1.605	—
Sion	»	750	—
Conthey	»	540	40
Entremont	»	—	
Martigny	»	12.666	—
St-Maurice	»	—	
Monthey	»	9.389	85

Statistique des inscriptions des pactes de réserve de propriétés

	Nombre des inscriptions faites dans les registres	Nombre de radiations	Somme totale des montants garantis par les pactes inscrits	Total des finances perçues
Conches	4	—	10.482 —	14 —
Mörel	3	1	5.951 —	10 —
Brigue	34	2	35.361 60	100 —
Viège	11	—	12.351 55	30 —
Rarogne	3	1	2.612 90	9 —
Loèche	14	—	27.199 —	44 —
Sierre	25	—	38.473 22	66 —
Hérens	5	—	8.150 —	14 —
Sion	35	2	38.423 —	100 —
Conthey	11	—	15.907 75	30 —
Entremont	6	1	11.655 —	22 —
Martigny	34	—	31.982 55	68 —
St-Maurice	16	—	26.358 90	44 —
Monthey	36	—	80.241 75	96 —
Total	237	7	345.150 02	647 —

12. Autorités de tutelle

L'organisation des autorités de surveillance en matière de tutelle, en conformité de l'ordonnance

cantonale du 9 décembre 1911, a eu lieu dans chaque district à temps voulu ; elle s'est accomplie sans difficultés. Nous faisons abstraction, pour cette première période transitoire, d'un rapport spécial sur la gestion de ces autorités de district ; pour l'avenir, nous demanderons à MM. les préfets de joindre à leur rapport annuel un résumé de l'activité de l'autorité tutélaire de surveillance dont ils sont membres et présidents.

Aucune contestation relative à l'organisation des Chambres de tutelle, ou concernant la procédure prescrite pour leurs opérations, n'a été portée devant le Conseil d'Etat, autorité compétente pour les trancher aux termes de l'art. 16 de l'ordonnance du 9 décembre 1911.

Par deux circulaires adressées à Messieurs les rapporteurs en janvier et février 1912, nous avons prié ces magistrats de vouloir bien veiller à ce que les Chambres pupillaires soumises à leur surveillance se conforment en tous points aux dispositions légales nouvelles.

Etant donnés la situation transitoire créée par l'ordonnance d'exécution du 28 novembre 1911 et le fait que l'année 1912 se trouvait être la dernière année d'une période administrative, nous avons renvoyé à l'année 1913, après l'entrée en vigueur de la loi d'application, les instructions

plus complètes à donner aux membres des Chambres pupillaires nouvellement nommées.

Dans le courant de l'année 1912, nous avons, en exécution de l'art. 371 C. c. s., informé les Chambres pupillaires du canton et les autorités tutélaires des autres cantons suisses des condamnations prononcées par nos tribunaux, appelant la nomination d'un tuteur aux personnes condamnées à une peine privative de la liberté pour une année ou plus.

Afin de tenir compte des modifications nécessitées par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, il a été établi de nouveaux formulaires de rapports d'inspection de MM. les rapporteurs pour l'année 1912. Les observations contenues dans ces rapports peuvent se résumer comme suit :

Observations générales

Les officiers d'état-civil ne se conforment pas à l'art. 11 ch. 14 du décret du 24 mai 1912 sur l'organisation de l'état-civil les obligeant à transmettre au rapporteur la liste des mineurs qui doivent être placés sous tutelle.

Dans beaucoup de communes, la Chambre pupillaire ne possède pas d'archives ; dans d'au-

tres, celles-ci n'offrent pas les garanties nécessaires pour la sécurité des pièces qui y sont déposées.

D'autre part, plusieurs rapporteurs nous signalent que les comptes des tuteurs ne sont pas établis conformément aux dispositions de l'art. 127 de la loi cantonale d'application et que leur reddition n'a pas eu lieu dans les conditions fixées par l'art. 130 de la même loi.

En outre, dans beaucoup de cas ces comptes ne sont pas examinés et vérifiés conformément à l'art. 423 C. c. s.

Conches

Selkingen, Binn et Ausserbinn n'ont pas eu d'opération pendant l'année 1912. A Bellwald, la tenue des livres laisse à désirer; le protocole ne fait pas toujours mention de la convocation et de l'avis du Conseil de famille. La Chambre ne précise pas assez la cause et les motifs des interdictions qu'elle prononce. Les dispositions des art. 118 et 119 de la loi cantonale d'application concernant le dépôt des titres et le placement de l'argent comptant ne sont pas observées. A Fieschertal, le protocole ne fait pas mention de l'assermentation des tuteurs et des curateurs, de même à Ulrichen et à Gluringen.

A Lax, les motifs des interdictions ne sont pas précisés ni indiqués au protocole.

A Münster, la Chambre n'a pas soin d'appeler aux renouvellements d'inventaire le mineur capable de discernement ; le protocole ne fait pas mention de l'assermentation des tuteurs. Cette dernière observation se rapporte aussi aux Chambres de Reckingen et d'Oberwald, lesquelles, en outre, ne mentionnent pas au protocole la convocation ni le préavis du Conseil de famille.

Môrel

Bister ne précise pas assez la cause ni les motifs des interdictions. Greich ne renouvelle pas soigneusement l'inventaire à faire par les tuteurs (art. 117 al. 4, loi d'application).

Brigue

A Mund, le protocole n'indique pas la cause des interdictions. Naters ne fait pas mention de l'assermentation des tuteurs et des curateurs ; les motifs des interdictions ne sont pas assez précisés. Cette dernière observation se rapporte aussi à la Chambre pupillaire de Simplon ; celle-ci n'entend pas régulièrement l'intéressé dans les cas prévus par l'art. 374 al. 1 C. c. s. A Glis et à Ried-Brigue, la cause des interdictions n'est pas bien motivée.

Viège

Balen n'a eu qu'une seule séance depuis 5 ans. Grächen, Eisten, Saas-Grund, Embd, Zermatt, Gründen et Täsch ne précisent pas les motifs des interdictions prononcées. A Zermatt, le protocole ne mentionne pas l'assermentation des tuteurs. A Täsch, les membres de la Chambre n'assistent pas régulièrement aux séances. Le protocole ne fait pas mention des membres absents aux séances.

Viège n'observe pas les prescriptions de l'art. 80 al. 1 de la loi cantonale d'application (remise de l'inventaire des biens des enfants par le père ou la mère survivants). Le protocole ne fait pas mention de l'assermentation des tuteurs.

Rarogne

La gestion des Chambres ne paraît pas donner lieu à d'autres observations qu'à celles mentionnées au début de notre exposé.

Loèche

Gampel, Agaren, Salquenen et Guttet ne font pas mention de la convocation du conseil de famille. Guttet ne mentionne pas l'assermentation des tuteurs et ne précise pas toujours le motif des interdictions. Inden, Feschel et Unter-Ems n'ont pas eu d'opérations en 1912.

Sierre

St-Luc a un inventaire à compléter . plusieurs comptes ne sont pas à jour.

Hérens

Pas d'observations à signaler.

Sion

Grimisuat, Salins, Bramois et Savièse ne se conforment pas à l'art. 117 de la loi d'application à teneur duquel un double des inventaires doit se retrouver dans les archives de la Chambre.

Conthey

Conthey ne précise pas suffisamment les motifs des interdictions.

Ardon a deux comptes en retard.

Martigny

Saxon a un compte en retard, de même Fully.

Trient n'a eu aucune opération pendant l'année 1912.

A Isérables, Riddes et Leytron, le rapport des experts n'est pas toujours requis dans les cas de l'art. 374 al. 3 C. c. s.

St-Maurice

Massongex a deux comptes en retard.

Monthey

A Monthey, quelques séances ne sont pas signées par le secrétaire. Collombey et Champéry ne mentionnent pas au protocole l'assermentation des tuteurs. Collombey a en outre 8 comptes en retard, Port-Valais a deux comptes en retard. Les procès-verbaux de séances ne se suivent pas par ordre chronologique, ce qui indique qu'ils ne sont pas rédigés séance tenante.

St-Gingolph a un compte en retard ; 3 inventaires sont à établir ; le rapport d'experts n'est pas toujours requis dans les cas de l'art. 374 al. 2. Cette dernière remarque se rapporte aussi aux Chambres pupillaires de Vouvry, Val d'Iliez et Troistorrents. Vionnaz, Troistorrents et Vouvry ne mentionnent pas l'assermentation des tuteurs.

Troistorrents n'observe pas les dispositions des art. 118 et 119 de la loi cantonale d'application concernant le dépôt des titres et le placement de l'argent comptant.

L'administration communale de Vouvry a été invitée à mettre au moins une armoire à la disposition de la Chambre pour y déposer les livres et les pièces qui se trouvent actuellement chez le secrétaire de la Chambre.

13. Avocats

Ensuite d'examens satisfaisants subis par devant la commission spéciale, prévue par le règlement du 5 juin 1898, le Conseil d'Etat a délivré le diplôme d'avocat à

MM. Chappaz Henri, Martigny-Ville ;
Delacoste Maurice, Monthey ;
Morand Marc, Martigny-Ville ;
de Torrenté Maurice, Sion.

Le nombre des membres du barreau de notre canton s'élevait au 31 décembre 1912 à 59, répartis comme suit entre les districts :

Brigue	7	Conthey	3
Viège	2	Entremont	3
Loèche	3	Martigny	9
Sierre	5	St-Maurice	4
Sion	15	Monthey	8

14. Notaires

Par circulaire du 17 janvier 1912, nous avons attiré l'attention de MM. les notaires sur les principales prescriptions législatives nouvelles relatives à leur activité professionnelle, particulièrement en ce qui concerne :

1° les opérations confiées au greffe des juges de commune ;

2° les modifications apportées par le C. c. s. à la loi sur le notariat quant à la forme des testaments ;

3° les différentes formes d'inscription des droits réels et l'importance de ces inscriptions pour la constitution même de ces droits.

Par la même occasion, nous avons signalé à MM. les notaires, en les invitant à y remédier, les principales lacunes ou déféctuosités constatées par MM. les inspecteurs des minutes dans les actes soumis à leur inspection.

A l'effet d'obtenir plus de régularité dans la tenue des répertoires et en vue de faciliter les recherches des anciennes minutes, nous avons décidé, sur le préavis conforme de la conférence de MM. les inspecteurs des minutes et après avoir consulté le comité de l'Association des notaires valaisans, de substituer aux répertoires établis jusqu'ici par les notaires sur les feuilles volantes annexées aux minutes de chaque année un registre-répertoire relié.

Durant l'année 1912, sont décédés les notaires Joseph Clausen, à Brigue et Auguste Gentinetta, à Loèche.

MM. Graven Alexis, de Riedmatten Pierre et

de Werra René, à Sion, ont renoncé à l'exercice du notariat.

La peine de la suspension a été prononcée contre un notaire.

Le Conseil d'Etat a délivré le diplôme à 8 nouveaux notaires :

MM. Closuit Louis, Martigny-Ville ;
 Mariaux Camille, Revereulaz ;
 Mariéthod Daniel, Sion ;
 Pitteloud Cyrille, Vex ;
 Revaz François, Salvan ;
 Varonnier Robert, Varone ;
 Zen-Ruffinen Rodolphe, Loèche ;
 Zufferey Alexandre, Chippis.

Deux inventaires de minutes de notaires décédés (Pierre Walther et Joseph Clausen) ont été dressés en 1912 et les minutes inventoriées déposées dans les archives, conformément à la loi.

Les actes stipulés en 1911 sont au nombre de 3085 et se répartissent comme suit :

Arrondissements	Créances	Ventes	Testaments	Divers
Oriental	138	93	125	45
Central	547	351	157	158
Occidental	448	609	164	250
	1133	1053	446	453
En 1910 :	1188	997	351	455

Valeurs qui ont fait l'objet des actes ci-dessus :

Arrondissements	Valeurs
Oriental	fr. 1.777.479 15
Central	» 4.625.043 31
Occidental	» 8.011.443 87
	Fr. <u>14.413.966 33</u>
En 1910 »	13.370.239 43

Le nombre des notaires au bénéfice du droit d'exercer le notariat en 1911 a été de 98, dont 24 dans l'arrondissement oriental, 35 dans l'arrondissement central et 39 dans le Bas-Valais. Sur ce nombre, 5 notaires n'ont stipulé aucun acte dans le courant de l'année.

Il ressort des rapports de MM. les inspecteurs des minutes que la loi sur le notariat est en général bien observée.

Tous les notaires, à une exception près, possèdent une étude ; quelques-unes de celle-ci, appartenant spécialement à des notaires résidant dans des communes rurales, n'offrent pas les conditions de convenance et de discrétion voulues.

Le notaire qui ne possède pas d'étude a déclaré, sur l'invitation du Département à avoir à se conformer à la loi, renoncer momentanément à l'exercice du notariat.

Les répertoires des actes se trouvent bien remplis au moment de l'inspection, mais dans la plupart des cas ce travail paraît avoir été fait au dernier moment pour ne pas s'attirer d'observations de la part de l'inspecteur ; ce n'est point là le vœu de la loi qui exige la tenue à jour des répertoires. Pour obtenir l'observation plus rigoureuse de cette disposition légale, l'inspection devra à l'avenir porter aussi sur les actes et le répertoire de l'année courante.

La conservation des minutes laisse quelque peu à désirer chez certains notaires qui se desaisissent parfois des minutes sans observer les prescriptions de l'art. 63 de la loi sur le notariat.

Le mode de rédaction de quelques notaires n'offre pas toujours la clarté désirable. On remarque parfois une tendance à expédier trop rapidement la confection des actes. C'est ainsi que souvent des indications importantes, spécialement en matière de désignation d'immeubles, sont incomplètes.

Il a été relevé peu d'infractions à la loi sur l'enregistrement.

Dans l'arrondissement oriental, l'inspecteur des minutes, d'entente avec le Département, a

procédé aussi à l'inspection des archives des minutes dans les chefs-lieux de district. Dans la plupart des districts, ces archives se trouvent réunies à celles du district ou de la commune. Les archives de Conches se trouvent dans la maison de commune de Münster, celles de Rarogne-Oriental dans un local du clocher de l'église de Mörel, celles de Brigue dans la nouvelle maison d'école, celles de Viège dans une annexe de la Bürgerkirche, celles de Rarogne-Occidental dans la maison de commune de Rarogne et celles de Loèche dans l'Hôtel-de-Ville du chef-lieu. En général, ces archives ont été trouvées en assez bon ordre ; quelques-unes d'entre elles n'offrent toutefois pas toutes les garanties voulues contre le danger du feu. Des instructions ont été données en vue de remédier à cet état de choses.

Les archives des districts des deux autres arrondissements seront inspectées dans le courant de l'année 1913.

15. Fabriques

Nous reproduisons ci-après en partie le rapport que nous avons adressé au Département fédéral de l'Industrie sur l'application de la loi sur les fabriques dans notre canton.

Ce rapport bisannuel comprend deux années 1911 et 1912 et les observations qu'il contient sont émises dans l'ordre des articles de la loi.

Article premier. — Au 31 décembre 1912, le nombre des établissements soumis à la loi sur les fabriques s'élève à 80. La force motrice utilisée a augmenté de 3055 HP, ce qui représente une force motrice totale utilisée de 72.763 HP.

Art. 2. — En suite d'inspections, quelques changements ont été exigés dans certaines fabriques, principalement au sujet des monte-charges, qui ont dû être protégés.

Art. 3. — Dans le cours de l'exercice 1911/12, 74 plans ont été examinés par l'Inspectorat cantonal, et approuvés par le Conseil d'Etat avec les réserves que comportait chacun d'eux.

Art. 4 et 5. — Les accidents survenus en cours de 1911 et 1912, tant dans les chantiers

soumis aux lois sur la responsabilité civile que dans les établissements soumis à la loi sur les fabriques, se décomposent comme suit :

	1911	1912
Nombre d'accidents	2179	2150
» » mortels	14	8

Quant aux indemnités payées pour les accidents survenus en 1911, elles s'élèvent à fr. 286,974.05, selon détail ci-après :

Sommes payées pour journées perdues	163,652.65
Sommes payées pour allocations suppl.	122,591.—
Sommes payées pour notes de médecins	641.50
Sommes payées pour notes de pharmaciens	88.90
	Fr. 286,974.05

Art. 6. — Une observation a dû être faite à un industriel qui ne tenait pas à jour son registre d'ouvriers. Certaines fabriques ayant un nombre variable d'ouvriers selon la saison (fabrique de conserves p. ex.) il n'est pas possible d'indiquer tout à fait exactement le chiffre de la population ou-

vrière du canton. Les relevés des feuilles d'inspection donnent un personnel ouvrier de 2715 âmes.

Art. 7. — Le Conseil d'Etat a approuvé 9 règlements de fabrique en 1911 et 8 en 1912.

Art. 11. — Une fabrique ayant demandé l'autorisation de réduire à $\frac{3}{4}$ d'heure l'arrêt du travail de la fabrique à midi, mais de telle façon que les ouvriers groupés en deux équipes aient cependant un congé d'une heure pour leur repas, cette autorisation a été refusée par l'autorité fédérale.

Quatre amendes furent prononcées contre des industriels pour prolongation illégale du temps de travail en 1911, et 4 furent également prononcées en 1912 pour infractions au présent article, et prolongation du travail le samedi.

Dans la plupart des fabriques, la durée du travail est de 10 h. ou 10 $\frac{1}{2}$ h. Dans les ateliers qui ont obtenu l'autorisation du travail continu, on tend à former des équipes travaillant 8 h. par jour.

Art. 13. — Trois fabriques ont obtenu de l'Autorité fédérale l'autorisation du travail de nuit et du dimanche.

Art. 14. — Dans le cours de 1912, nous avons fixé comme suit, (en vertu du 2^{me} alinéa), la liste des fêtes de précepte assimilées aux dimanches pour le travail dans les fabriques.

Nouvel-An, Ascension, Fête-Dieu, Sts-Pierre et Paul, Assomption, Toussaint, Immaculée Conception, Noël.

Art. 16. — Deux amendes furent prononcées contre des industriels pour avoir, l'un, engagé un jeune homme qui n'avait pas atteint sa 14^{me} année, et l'autre pour avoir fait travailler la nuit un jeune homme qui n'avait pas atteint sa 18^{me} année.

Art. 17, 18 et 19. — En 1911, comme nous l'avons dit ci-dessus 4 amendes furent prononcées contre des patrons, soit pour infraction à la loi du travail le samedi, soit pour prolongation de travail sans autorisation. En 1912, 7 amendes furent prononcées, 4 pour les mêmes raisons que ci-dessus, deux pour infractions à l'art. 16, et une enfin, pour infraction à l'art. 3 contre un industriel, qui n'avait pas déposé les plans suffisamment à temps.

Il fut accordé dans le cours de 1912, deux autorisations de prolongation de tra-

vail, et l'autorité cantonale eut à préavisier auprès de l'Autorité fédérale, en 1911, sur 4 demandes, et en 1912, sur 3 demandes d'autorisation de travail continu.

L'Inspectorat cantonal a eu à s'occuper en 1911, de 6 réclamations diverses de la part d'ouvriers et en 1912, de 3; toutes ces réclamations ont été liquidées à l'amiable.

Les modifications apportées à la liste des 8 fêtes de précepte assimilées aux dimanches pour les fabriques ont été motivées par la décision du Saint-Siège supprimant une partie des fêtes chômées jusqu'ici dans le canton. Les fêtes de précepte maintenues sont au nombre de neuf; ce sont les huit fêtes signalées sous l'art. 14, plus celle de l'Épiphanie. Celle-ci est actuellement la seule fête de l'année non obligatoirement chômée dans les fabriques. Nous avons dû en faire abstraction, étant donné que la loi fédérale n'autorise pas l'extension du chômage obligatoire à plus de huit jours de fête.

Par la même occasion, nous avons régularisé la situation en ce qui concerne l'autorisation de retirer les marchandises des gares les jours de fêtes cantonales non fériées sur les chemins de fer fédéraux et nous avons déterminé comme suit les huit jours de fête chômés dans notre

canton pour le service des marchandises dans les gares :

Nouvel-An, Vendredi-Saint, Ascension, Fête-Dieu, St-Pierre et Paul, Assomption, Toussaint et Noël.

En vertu du règlement des chemins de fer, le Vendredi-Saint doit être compris dans les huit jours fériés autorisés par les cantons. C'est pour ce motif que la fête de l'Immaculée-Conception, chômée dans les fabriques, n'a pu être comprise dans les fêtes chômées sur les chemins de fer.

Il en résulte que dorénavant, aux fêtes de l'Epiphanie et de l'Immaculée-Conception seulement, le public est autorisé, pour ne pas s'exposer à payer la taxe de magasinage, à retirer les marchandises en gare. Aux sept autres fêtes, ce retrait demeure interdit, les marchandises n'étant pas soumises au droit de magasinage ces jours-là.

Ces deux décisions ont été prises d'entente avec l'autorité ecclésiastique diocésaine.

16. Guides de montagne

En 1912, la profession de guide a été exercée par 355 guides qui se répartissent comme suit dans les différents districts :

Conches	4	Sierre	23
Mörel	16	Hérens	43
Brigue	10	Martigny	1
Viège	195	Entremont	29
Rarogne	11	St-Maurice	9
Loèche	6	Monthey	8

Les cours bisannuels pour aspirants-guides ont eu lieu du 16 au 26 juin 1912 sous la direction dévouée du comité de la section Monte-Rosa du C. A. S., présidé par M. René de Preux, avocat, à Sion.

Sur les 54 inscriptions reçues par le Département, 20 candidats ont été écartés pour divers motifs : défaut d'âge réglementaire, certificats insuffisants, etc.

Le cours s'est constitué le 16 juin avec 34 élèves, dont deux appartenant au canton de Vaud présentés par la section des Diablerets C. A. S.

La partie théorique, avec le même programme qu'aux cours précédents, fut donnée par MM.

D^r Rodolphe de Riedmatten, médecin du cours, H. Leuzinger, J. Kuntschen, G. de Kalbermatten, P. de Riedmatten et Oscar Supersaxo, président de la société des guides valaisans, ce dernier en sa qualité de représentant de la corporation des guides. Cette corporation avait manifesté, à juste titre, le désir de pouvoir intervenir dans l'organisation de ces cours.

La partie théorique dura du 16 au 23 juin. La partie pratique consistant dans une course dans le massif de Saleinaz avec ascensions de différentes sommités de ce massif (Tour Noir, Aiguille d'Argentières, Aiguilles dorées, etc.) dura du 23 au 26 juin. Cette course qui, au début, ne fut pas favorisée par le temps, donna l'occasion de constater les qualités d'adresse, d'endurance, de dévouement et d'intelligence des aspirants.

Le 26, le cours fut examiné par M. le D^r Grob, membre du Comité central et le Chef du Département.

Les résultats de ces examens ont été en général très satisfaisants. Les aspirants firent preuve de connaissances théoriques qu'il est très difficile d'acquérir en si peu de temps et qui témoignent aussi bien de leurs aptitudes que du dévouement des personnes chargées de la direction et de l'enseignement du cours.

Le diplôme de guide fut délivré aux 32 aspirants valaisans. L'un des deux aspirants vaudois ayant obtenu les notes suffisantes reçut le diplôme du Comité central du C. A. S. ; l'autre dut être écarté, vu son peu d'habitude de la haute montagne.

17. Automobiles et cycles

En 1912, il a été délivré les permis de circulation ci-après à des personnes domiciliées dans notre canton :

9 automobiles
19 motocycles
2372 bicyclettes

La finance perçue pour ces différents permis a été

Pour les vélocipèdes . . .	de fr.	2134.80
» autos, plaques . . .	»	90.—
» motocycles » . . .	»	95.—
Carnets de circulation et de conducteur pour autos et motos	»	132.—
	Fr.	<u>2451.80</u>

Nous avons déclaré adhérer au nouveau projet de règlement concordataire sur la circulation

des automobiles, projet qui devait entrer en vigueur dans le courant de 1912 ; mais une grande partie des cantons n'ayant pu se prononcer à temps voulu, un nouveau délai leur a été accordé à cet effet jusqu'au 31 mai 1913.



DÉPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS

J. KUNTSCHEN, Chef du Département.
A. COUCHEPIN, remplaçant.

SION
IMPRIMERIE BEEGER FRÈRES
1913

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

I. Législation

Les actes législatifs édités en 1912 concernant spécialement le Département des Travaux publics sont :

1. Décret du Grand Conseil du 19 Mars 1912 concernant la réfection de la route communale Pont de la Morge-Aven, entre les hameaux de Conthey-Place et Conthey-Bourg.

2. Décret du Grand Conseil du 22 Mai 1912 concernant la construction d'une route carrossable de Daviaz à Vérossaz.

3. Décret du Grand Conseil du 15 Novembre 1912 concernant l'endiguement d'une section du torrent de St-Barthélémy.

4. Décret du Grand Conseil du 16 Novembre 1912 concernant la construction d'une route carrossable de Salins au village des Agettes.

5. Décret du Grand Conseil du 20 Novembre 1912 concernant la correction de la route communale de lère classe, de Salquenen à Varone.

6. Règlement du Conseil d'Etat du 28 Mai 1912 concernant la circulation des automobiles et motocycles sur la route de Martigny-Trient-Châtelard par le col de la Forclaz et Tête Noire.

7. Arrêté du Conseil d'Etat du 12 Mai 1912 concernant la concession des forces motrices de la Viège sur le territoire de la commune de Viège à la Société «La Lonza».

Il a, de plus, été accordé 21 autorisations pour établissement de canalisations diverses le long ou à travers des routes du Canton.

II. Chemins de fer

A. Chemins de fer en exploitation

Chemins de fer fédéraux

Les travaux ci-après ont été exécutés en 1912.

Bouveret. — Etablissement d'un pont tournant pour locomotives, de 18 mètres de diamètre en remplacement de celui de 14 m.

Martigny. — Pose d'un nouveau pont à bascule de 30 tonnes de force.

Sion. — Transformé et prolongé le quai de bout à l'extrémité ouest de la voie de débord. Parachèvement du chemin d'accès à la cour de la gare au nord dès le passage inférieur des Creusets.

St-Léonard. — Pose de barrières à bascule au P. N. des digues de la Lienne.

Loèche. — Suppression du P. N. pour piétons au moyen d'une déviation du sentier venant de Loèche-Ville.

Gampel. — Installation d'un abri-vitré pour l'appareil d'enclanchement.

Viège. — Pose de barrières à bascule au P.N. des digues de la Viège. Introduction de l'eau des Services industriels de la commune de Viège au buffet, B. V. et au W. C.

Double voie Martigny-Riddes. — Les travaux en cours pour cette double voie seront terminés en 1913.

Gare de Brigue. — Prolongement du passage inférieur de la route de la Furka pour l'entrée en gare du Lætschberg.

Construction d'un passage inférieur de l'avenue de Naters pour l'entrée en gare de la ligne du Lætschberg.

Prolongement du passage inférieur aux voyageurs et établissement du futur perron III pour le Lætschberg.

Construction d'un bâtiment de service.

La nouvelle dérivation du Rhône, en vue de l'extension de la gare est exécutée, au 1/3.

Chemin de fer Viège-Zermatt

La question d'une exploitation ininterrompue

de la ligne pendant toute l'année, a fait l'objet de deux longs mémoires, réplique et duplicque, en 1912.

La décision du Conseil fédéral, n'est pas intervenue. Nous aimons à croire qu'elle nous donnera satisfaction, au moins en ce qui concerne la section Viège-St-Nicolas.

Les améliorations et modifications qui ont été apportées à cette ligne en 1912 sont :

- 1) Mise en service du nouveau bâtiment de service de la gare de Viège.
- 2) Mise en service des nouveaux ateliers, à Viège.
- 3) Construction d'un barrage neuf dans la Viège, aux Kipfen, km. 12.480
- 4) Construction d'une nouvelle marquise devant la buvette de la station de St-Nicolas.

Chemin de fer du Gornergrat

La Compagnie du chemin de fer du Gornergrat a construit une grande marquise au dessus des deux voies à la gare de Zermatt. C'est une amélioration très utile et qui fait bon effet.

Chemin de fer Sierre-Montana-Vermaia

Un certain nombre de travaux d'amélioration ont été faits en 1912, notamment pour l'augmentation de la capacité du funiculaire.

Les ponts roulants ordinaires ont été remplacés par des ponts électriques d'une capacité de 4000 kilos, au lieu de 2000.

Les moteurs électriques permettent de soulever non seulement une plus grande charge, mais aussi d'opérer en un temps plus court le travail de chargement et de transbordement.

Des wagonnets à marchandises, plus grands et plus forts, ont été mis en œuvre. Les ponts de ces wagonnets sont mobiles et peuvent être enlevés avec la charge complète.

A Montana, la Compagnie a acheté du terrain et y a installé un dépôt de marchandises, afin de dégager la gare. Le but est d'écouler plus vite et mieux les marchandises transportées.

A Sierre, des halles de dépôt ont été construites.

Le chauffage électrique est installé dans les voitures.

Des batteries d'accumulateurs servent à l'éclairage.

En date du 17 Mai 1912, le Département fédéral des chemins de fer nous communiqua, pour préavis, une requête de modification de concession du Sierre-Montana-Vermala, dans le sens d'une augmentation des taxes pour le transport des marchandises.

Pour justifier sa demande, la Société du funiculaire se basait sur l'expérience des six premiers mois de l'exploitation.

La Compagnie demandait que les taxes puissent être portées à 40 centimes par kilomètre pour les marchandises de première classe et à 30 centimes pour celles de seconde. Ce qui aurait fait une augmentation de cent pour cent des tarifs de la concession.

L'exposé des motifs disait que la concession du 28 Juin 1900 a été donnée pour un chemin de fer à crémaillère d'un développement de 5 kilomètres 300 de Sierre-Montana-Vermala. Le 25 Juin 1902, la concession a été modifiée en ce sens que la crémaillère a été remplacée par un funiculaire. Il n'a été demandé aucune modification au tarif en ce moment là.

A cette première requête, il fut répondu que

pour pouvoir étudier cette question en connaissance de cause le compte rendu financier complet de l'exploitation de cette ligne, en 1911, voyageurs compris, nous était nécessaire.

Vu l'importance de cette modification, nous avons cru devoir la soumettre préalablement aux communes intéressées. Celles-ci se sont déclarées d'accord pour une modification modérée, mais non dans la proportion demandée par la Compagnie.

Enfin après examen du résultat financier de l'exploitation pour une année complète, soit du 28 Septembre 1911 au 28 Septembre 1912, l'Assemblée fédérale, sur notre préavis favorable, a modifié la concession, en date du 20 Décembre 1912, dans le sens que pour le transport des marchandises, la Compagnie établira des classes dont la plus élevée ne paiera pas plus de 30 centimes et la plus basse pas plus de 25 centimes par 100 kilogrammes et par kilomètre.

Les bagages peuvent être soumis à une taxe dont le maximum est fixé à 60 centimes par 100 kilogrammes et par kilomètre.

Martigny-Châtelard

Les constructions complémentaires et les modifications importantes reconnues utiles depuis l'ouverture à l'exploitation de cette, ligne peuvent être considérées comme réalisées.

Les installations principales ont été les suivantes:

- 1) Construction d'un bureau des Postes à Châtelard frontière.
- 2) Etablissement de 3 nouvelles voies au dépôt de Vernayaz.
- 3) Agrandissement de l'atelier de Vernayaz.
- 4) Construction d'une batterie d'accumulateurs à Finhaut.
- 5) Installation d'une voie d'évitement entre Vernayaz et Salvan.
- 6) Construction d'un bâtiment avec magasins à Vernayaz.
- 7) Transfert de la halle aux marchandises de Martigny-Bourg aux Marécottes.
- 8) Transfert des voies marchandises à la gare de Martigny C. F. F. par suite de l'agrandissement de cette station.

Ensuite de la création du chemin de fer Mar-

tigny-Orsières les voies marchandises avec leurs installations électriques, qui avaient été établies du Pré-au-Foire à Martigny-Bourg, ont pu être supprimées en automne 1912. Le service des marchandises qui s'opérait par le tramway a été détourné sur le M.-O.

La Direction du réseau M.-C. réalise constamment de notables améliorations soit au point de vue de l'appareillage des équipements électriques, soit au point de vue des horaires, grâce auxquels les meilleures correspondances sont assurées entre les C. F. F. et le P.-L.-M.

Figle-Ollon-Monthey

Comme il était aisé de prévoir la fusion de la direction de ce réseau avec celle du Monthey-Champéry-Morgins, a donné d'excellents résultats, qui se sont traduits par de meilleures correspondances et par des facilités d'exploitation dont ont bénéficié les voyageurs.

Il n'est pas encore permis de bien se rendre compte si l'introduction des secondes classes augmentera les recettes dans une mesure appréciable, elle offre tout au moins un avantage évident aux voyageurs porteurs de billets de se-

conde classe qui se rendent directement d'Aigle à Champéry.

Monthey-Champéry-Morgins

A la suite de différentes demandes, formulées par la Compagnie de ce chemin de fer à l'Autorité fédérale, celle-ci fixa comme suit les taxes maxima applicables sur cette ligne :

Taxes pour voyageurs :

Par kilom., en 2^{me} classe 53 cent. (ancienne taxe 40 centimes).

En 3^{me} classe 33 cent. (ancienne taxe 25 ct.).

Pour les bagages :

Par 100 kilos et par kilom. 30 centimes (ancienne taxe 15 centimes).

Pour les marchandises :

Par 100 kilos et par kilom. 9 et 4 centimes (ancienne taxe 8 et 4 centimes).

Pour le parcours Monthey-Gare-Monthey-Ville, ces dernières taxes sont réduites à 5 et 2 centimes.

Comme travaux nouveaux rien d'important ne fut exécuté en 1912. Au kilomètre 6.000, sur territoire de Val d'Illiez, le dévaloire des Re-

vennes fut aménagé pour recevoir les eaux qui s'infiltraient dans les talus de la ligne et de la route cantonale, menaçant ainsi d'y provoquer des mouvements de terrains.

Martigny-Orsières

Les travaux de parachèvement effectués en 1912 ont été les suivants :

- 1) Exhaussement et prolongement de murs existants ;
- 2) Consolidation des talus ;
- 3) Construction d'un pont à bascule en gare d'Orsières.

Ce dernier ouvrage ayant été subventionné par la commune d'Orsières qui ne disposait d'aucun appareil de ce genre, il fut conditionné non seulement pour le pesage des wagons, mais aussi pour celui des chars et du bétail.

B. Chemin de fer ouverts à l'exploitation

Chemin de fer de la Jungfrau

La collaudation, soit la reconnaissance des travaux de la section Eismor-Jungfrauoch du chemin de fer de la Jungfrau, par les représentants du Département fédéral des chemins de

fer et par les délégués des Cantons de Berne et du Valais, a eu lieu le 25 Juillet 1912.

Les travaux de parachèvement prescrits à la suite de cette inspection ayant été exécutés rapidement, l'ouverture à l'exploitation a pu avoir lieu le 3 Août 1912.

Le chemin de fer de la Jungfrau est sur territoire valaisan sur un parcours d'environ 150 mètres vers son point terminus actuel ; la gare et l'hôtel-restaurant de la gare sont sur le territoire valaisan.

Il y a quinze ans que le premier coup de pioche a été donné à ce chemin de fer. Le dernier tronçon qui vient d'être achevé et qui aboutit au Jungfrauoch a été entrepris en 1907. La station Jungfrauoch est à 3457 mètres d'altitude. On y accède par un grand tunnel, qui a été achevé le 21 Février dernier.

A partir de la station Eismeer, la ligne, en premier lieu, gravit durant 3 km. une rampe de seulement 6,3‰ et conduit directement sous le sommet du Mönch. Sur les 500 mètres qui séparent encore du Jungfrauoch, la voie redevient à crémaillère avec une rampe de 25‰. Le trajet s'effectue, malgré sa longueur de 3600

mètres, en 18 minutes, car sur le tronçon à adhésion on marche à une allure de 18 km.

L'énergie électrique nécessaire à sa traction est amenée de Lauterbrunnen et de Burglauenen. La voie est du système Strub. Les locomotives électriques sont pourvues de tous les appareils de sûreté nécessaire. Ni à la montée, ni à la descente, elles ne peuvent marcher à une vitesse supérieure à 9 kilomètres à l'heure en crémaillère. Dès que cette vitesse est dépassée, un frein fonctionne automatiquement et arrête le train.

Le chemin de la Jungfrau développera, par le glacier d'Aletsch et le lac de Merjelen, une importante circulation dans la vallée du Rhône.

C. Chemins de fer en construction

Berne-Lötschberg-Simplon

Au 31 Décembre 1912 l'avancement des travaux, sur territoire valaisan, était le suivant :

Tunnel du Lötschberg : Ce tunnel a été terminé au courant de 1912. A la fin de l'année la voie I (voie Est) était posée et réglée.

Rampe sud : L'infrastructure était terminée à la fin de l'année, à l'exception des trois lots de

Hothen-Luegelkinn ; station d'Ausserberg-Viaduc de Bord et de la vallée de Baltschieder. La pose de la voie a été commencée le 30 Octobre à Goppenstein, en Novembre dans la station de Lalden et le 12 Décembre sur la commune de Naters.

Les ponts étaient tous terminés à la fin de l'année, sauf celui de Bitschtal.

Les bâtiments des stations, les maisons de garde-voie et la remise pour les locomotives à Brigue sont terminés, à part quelques travaux de parachèvement.

Les poteaux pour l'électrification de la ligne sont posés.

Le service de l'entretien de la voie est organisé. Pour le côté valaisan tous les employés engagés de ce service (chef de district, chef d'équipe, garde-voie et ouvriers réguliers) sont valaisans.

Chemin de fer Brigue-Furka-Disentis

Les travaux du chemin de fer de la Furka ont été poussés très activement en 1912 sur le territoire valaisan, le nombre moyen d'ouvriers

employés journellement de Brigue à Gletsch a été de 870.

Entre Brigue et Fiesch, cette ligne comporte 14 viaducs, trois ponts sur le Rhône et de nombreux ponceaux et aqueducs. Tous ces ouvrages d'art sont achevés à part les tabliers métalliques qui sont encore à poser sur le Rhône à Brigue et à la Massa.

Les terrassements sont également à peu près achevés jusqu'à Oberwald, il ne reste que quelques parachèvements et règlements de talus à exécuter.

Sur la section Oberwald-Furka les deux viaducs et le pont sur le Rhône sont également achevés, les autres ouvrages d'art et les terrassements sont en œuvre.

A Filet, en amont de Mœrel, le tunnel prévu dans le côneau ébouleux de Roten-Ruffinen a été remplacé par un viaduc de 23 arches de 4 m. d'ouverture.

La galerie de faite du tunnel helicoïdal de Deisch, d'une longueur de 592 m., est percée. Les abattages terminés au 4/5 et la maçonnerie de revêtement au 3/4. Le terrain rencontré est du calcaire schisteux lité verticalement.

Par suite des mauvais terrains rencontrés (schiste marneux et gyps avec suintement d'eau) la galerie d'avancement du grand tunnel du col de la Furka, d'une longueur de 156 mètres, a été abandonné et l'axe du tunnel a été déplacé parallèlement à lui-même de 93 mètres du côté sud.

Par décision du Conseil fédéral, du 26 Novembre 1912, la halte de Grengiols sera transformée en station de croisement.

Les projets des différentes stations sont approuvés, sauf en ce qui concerne celui de Brigue, actuellement à l'enquête.

Des approvisionnements de matériel de voie se trouvent à la gare de Brigue pour la pose qui doit commencer au printemps 1913.

L'ouverture à l'exploitation de la section Brigue-Gletsch est envisagée pour 1914..

Chemin de fer de Loèche-les-Bains

Dans sa séance du 12 Juillet 1912, le Conseil fédéral a approuvé les statuts modifiés de la Compagnie du chemin de fer de Loèche-les-Bains.

Le projet général de la ligne a été déposé et l'enquête concernant les intérêts publics, soit la consultation du Gouvernement cantonal et des communes intéressées, par l'intermédiaire du Département fédéral des chemins de fer, a eu lieu conformément à l'art. 14 de la loi sur les chemins de fer.

Le Conseil fédéral a approuvé le projet général d'exécution, sous certaines réserves.

Ensuite de l'autorisation accordée par l'Etat, la Compagnie a fait commencer les travaux en régie par son personnel, sur la section en élargissement de la route cantonale, entre Ste-Barbe et le viaduc de Rumeling. La galerie de direction du tunnel de Rumeling a également été mise en œuvre en régie.

Ensuite de l'approbation du plan général, la Commission fédérale d'expropriation a procédé à l'estimation des terrains nécessaires à la ligne.

La Compagnie compte entreprendre les travaux sur l'ensemble de la ligne au printemps 1913.

D. Concessions de Chemins de fer accordées,
mais dont la justification financière
n'est pas encore faite

1. Gletsch-Belvédère.
2. Gletsch-Meiringen, électrique à voie étroite.
3. Brigue-Glacier d'Aletsch.
4. Viège-Lalden, électrique à voie étroite.
5. Stalden-Saas-Grund, à adhérence et crémaillère.
6. Saas-Grund-Saas-Fée, funiculaire.
7. Brigue-Belalp, à adhérence et crémaillère.
8. Gare de Gampel-Hothen, à adhérence et crémaillère.
9. Goppenstein-Blatten, électrique et adhérence.
10. Sierre-Inden.
11. Sierre-Zinal-Zermatt, électrique à adhérence et crémaillère.
12. Vissoie-St-Luc, funiculaire.
13. Sion-Les Mayens de Sion par Vex, électrique à crémaillère.
14. Sion-Sanetsch, crémaillère et adhérence.
15. Sion-Ayent-Lenk, crémaillère et adhérence.
16. Orsières-Champèx, funiculaire.
17. Sembrancher-Bagnes-Champsec, voie normale et adhérence.

18. Vouvry-Cormat, crémaillère.
19. St-Gingolph-Cornettes de Bises, crémaillère.
20. Bouveret-Villeneuve, voie normale et adhérence.

E. Concession nouvelle

Chemin de fer à voie étroite de Sion à la Lenk par le Rawyl

Par arrêté du 20 juin 1912, l'Assemblée fédérale a accordé à un comité d'initiative représenté par MM. Jos. Ribordy, député au Conseil des Etats, à Sion, et P. Vernier, député à la Lenk, pour le compte d'une société par actions à constituer, une concession pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer à voie étroite de Sion à la Lenk par le Rawyl.

Ce chemin de fer a essentiellement pour but de relier directement le centre du canton du Valais à l'Oberland Bernois. Son point initial est la Ville de Sion (côte 500). De là son tracé est dirigé à flanc de cône sur le versant sud de la chaîne des Alpes Bernoises au travers des territoires des communes de Savièse, Grimisuat et Ayent, pour atteindre le point culminant à la

côte 2050 dans le tunnel de 2800 m. projeté au travers du massif du Rawyl. Sur le versant bernois, la ligne suit la rive gauche de l'Iffingen pour aboutir à son point terminus «la Lenk» (côte 1050).

Les données techniques de cette nouvelle ligne sont les suivantes :

Différence d'altitude à gagner en Valais 1550 m.
Voie étroite avec crémaillère.

Rayon minimum 90 m.

Longueur de la ligne 43 km. 500

soit 31 km. 200 sur territoire valaisan

12 » 300 » » bernois

Déclivité maxima 6⁰/₀.

Le siège de la Société sera fixe à Sion. La durée d'exploitation pourra être limitée à la période allant du 1er Mai au 31 Octobre pour la section Sion-Ayent et du 1re Juin au 30 Septembre pour la section Ayent-la Lenk.

Tarifs :

Pour voyageurs : par km. en 2e classe 75 Cent.
en 3e classe 55 »

Les taxes de 3me classe seront réduites de 50 ⁰/₀ pour les populations des districts de Sion et Hérens et pour celles de l'Obersimmenthal.

Pour bagages : par 100 kgs et par km. 60 Ct.

Pour marchandises : par 100 kgs et par km.
15 à 30 Ct.

F. Modifications de concessions

Chemins de fer du Grimsel et de la Furka

Par arrêté fédéral du 20 Juin 1912 les concessions de ces deux lignes sont modifiées en ce sens que le siège de la Société est fixé à Berne.

Chemin de fer électrique de Goppenstein-Blatten

Cette concession fut otroyée par arrêté fédéral du 25 Juin 1909.

Le délai fixé à l'art. 6 pour la présentation des documents techniques et financiers prescrits ainsi que des statuts de la Société a été prolongé de trois ans, soit jusqu'au 15 Juillet 1915.

Chemin de fer Sierre-Zinal

Le délai prescrit par la concession de ce chemin de fer pour la présentation des documents techniques et financiers a de nouveau été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 1er Janvier 1915

Chemin de fer électrique à voie étroite

de Brigue à Belalp

Par arrêté fédéral du 24 Mai 1912, le délai

pour la présentation des documents techniques et financiers prescrits est de nouveau prolongé de deux ans, soit jusqu'au 1er Juillet 1914.

L'arrêté porte que le Conseil fédéral n'accordera plus à l'avenir en cas échéant, de prolongation de délai de son propre chef.

Chemin de fer

St-Gingolph-Grammont-Cornettes de Bises

La concession de ce chemin de fer fut octroyée par arrêté fédéral du 20 Décembre 1906.

La justification financière n'ayant pu être soumise à l'Autorité fédérale par les concessionnaires, ceux-ci ont adressé, en date du 27 Novembre 1912, une demande pour obtenir une nouvelle prolongation des délais fixés à l'art. 5 de leur concession.

Chemin de fer funiculaire Orsières-Champex

C'est par arrêté fédéral du 20 Décembre 1907 que fut accordée la concession pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer funiculaire électrique d'Orsières à Champex.

Une nouvelle décision de l'Autorité fédérale modifia cette concession en date du 20 Juin 1912 en accordant au comité d'initiative la faculté de restreindre la durée de l'exploitation de la ligne à la période allant du 1er Mai au 31 Octobre. Le Conseil fédéral se réserva toutefois le pouvoir d'exiger que la ligne fut exploitée pendant une partie de la saison d'hiver ou même durant toute cette saison, si les besoins s'en faisaient réellement sentir.

G. Demandes de concessions de chemin de fer déposées à l'enquête

1. Gletsch-Lintal
2. Fiesch-Glacier d'Aletsch
3. Glacier d'Aletsch-Jungfrauoch
4. Viège-Brigue
5. Gampel-Gare-Village
6. Loèche-les-Bains à la Gemmi
(aérien première demande)
7. Loèche-les-Bains à la Gemmi
(aérien deuxième demande)
8. Zermatt-Mont Cervin
9. Sierre-Lens-Vermala
10. Vex-Evolène

11. Ayent-Montana
12. Sion-Conthey-Chamoson
13. Martigny-St-Bernard
14. Martigny-Ferret-Turin
15. Martigny-Sembrancher-Aoste
16. Vouvry-Tanay
17. Bouveret-Tanay

H. Horaires

Horaire d'été

Ensuite des instances faites à la conférence des horaires à Berne le 21 Février les améliorations apportées sont les suivantes :

A Monthey : la mise en marche journalière du train 105 avec départ de Monthey à 9 h. 45 du matin pour Ollon-Aigle.

A Martigny-Ville : Vu l'importance de cette station nous avons obtenu l'arrêt de tous les trains du Martigny-Châtelard.

A la demande de la commune de Viège, le départ de Zermatt du train 1356 (dernier descendant) a été retardé de 25 minutes et fixé à 5 h. 29 du soir. Ceci dans le but de permettre aux habitants de Viège, de faire plus commodément leurs affaires dans la vallée.

Pour assurer la correspondance sur Brigue à ce train V.-Z. 1356 le train de marchandises C. F. F. 3121 a été retardé de 1 h. 30 en lui ajoutant des voitures de 2me et 3me classe.

Horaire d'hiver

Pas de modifications.

POSTULAT :

Il est recommandé à M. le Chef du Département de veiller, à ce que les projets des horaires des chemins de fer et des bateaux à vapeur, soient publiés, de façon à ce que les communes puissent présenter, en temps utile, leurs réclamations à ce sujet.

RÉPONSE :

Aux termes du règlement fédéral du 5 Novembre 1903, les Gouvernements cantonaux doivent, au plus tard, le 5 Février et le 15 Juillet de chaque année, soumettre leurs propositions motivées de modification aux projets d'horaires.

En règle générale, les projets des C. F. F. ne nous sont communiqués que le 15 Janvier et

le 20 Juin. Nous le transmettons aussitôt aux préfets et ordonnons la publication au Bulletin officiel. Bien que liés par ces délais, nous ferons tous nos efforts pour satisfaire, dans la mesure du possible, au vœu du Grand Conseil.

III. Routes cantonales

St-Gingolph-Brigue

(130 km. 500)

Le prix de revient moyen par kilomètre de l'entretien de la chaussée de la route St-Gingolph-Brigue a été de Fr. 451. Ce prix comprend le service des cantonniers, la fourniture, le transport et l'emploi du gravier, les réparations et l'entretien ordinaire.

Le tableau suivant donne le prix de revient des frais de cylindrage effectué entre Brigue et Sion. Dans ce prix sont compris le service des rouleaux compresseurs avec les aides, l'arrosage, la fourniture et l'emploi des matières d'agrégation.

Routes cantonales

Désignation des routes	Kilomètres	Service d'entretien							Déblai des neiges	Travaux nouveaux et extraordinaires
		Dépenses partielles					Dépenses totales			
		Cantonniers Fr.	par km.	Graviers Fr.	par km.	Travaux divers Fr.	par route	par km.		
1. St-Gingolph-Brig	135.5	11,132.55	82	31,390.—	231	18,692.90	61,215.45	451		Fr. 2836.95, p. exhaussement à la gare de Gampel. Fr. 10000, p. renforcement du pont de Sierre. Fr. 2976.70, p. correction à Sierre Fr. 8101.55, pour le pont de St-Barthelémy. Fr. 11000 p. correction à Corbassières.
2. Simplon	42	4,450.—	105	15,658.—	372	3,500.70	23,608.70	562	17,466.20	
3. Furka	59.5	4,050.60	68	20,481.85	344	6,480.70	31,013.15	521	1,127.80	Fr. 2843.65, p. viaduc au Belvédère.
4. Grimsel	6	606.—	101	2,147.80	341	1,505.—	4,258.80	709	2,814.15	
5. Souste-Loèche-les-Bains	16.2	1,599.10	98	1,627.25	100	2,776.15	6,002.50	376		
6. Sion-Vex	8.4	576.50	68	2,423.80	303	2,861.90	5,862.20	697		Fr. 1674.95, pour le pont des Fontaines. Fr. 1620.20, pour correction aux Fournaises.
7. St-Bernard	41	2,745.65	67	8,135.70	198	13,624.85	24,506.20	597	351.—	
8. Sembrancher-Châbles	5	498.95	100	1,412.20	282	2,095.—	4,006.15	801		Fr. 1850.20, pour réfection à Condémines. Fr. 3985.25, pour correction des contours.
9. Martigny-Trient	18	799.50	44	1,945.90	108	2,941.35	5,686.75	316		
10. Vernayaz-Salvan	6	476.95	79	237.10	40	1,439.90	2,153.95	359		
11. Morgins	20	1,758.25	87	3,436.—	172	4,747.75	9,942.—	497		
12. Troistorrents-Champéry	8.3	607.50	73	1,867.35	242	1,743.85	4,218.70	508		

Cylindrage

Lieu où le cylindrage a été exécuté	Longueur	Largeur	m ²	Kilométrage	Observations
A l'entrée du Village de la Souste . . .	180.—	4.—	720.—	Du Km. 96.740 au 96.920	La longueur du parcours de route cylindrée est de 5447 mètres. La quantité de gravier employé pour le cylindrage est de 2630 m ³ . La surface de route cylindrée est de 21,965 m ² . Le gravier pour cylindrage est revenu à Fr. 2.65 par m ³ . Le cylindrage d'un mètre carré de route revient donc à Fr. 0.32.
	520.—	4.—	2080.—		
Dans la plaine de Tourtemagne . . .	270.—	4.—	1080.—	100.075 100.345	
	295.—	4.—	1180.—	101.750 102.045	
Entre la Station de Gampel et le Tennbach	75.—	4.—	300.—	104.925 105.—	
	133.—	4.50	599.—	105.541 105.674	
	42.—	4.—	168.—	105.355 105.397	
Près de la Station de Gampel. . . .	260.—	4.—	1040.—	105.045 105.305	
	540.—	4.—	2160.—	106.520 107.060	
	500.—	3.50	1750.—	109.858 110.358	
	100.—	3.20	320.—	111.740 111.840	
	250.—	3.50	875.—	112.650 112.900	
Entre Turtig et la Grosse Eie. . . .	100.—	3.20	320.—	113.040 113.140	
	100.—	3.50	350.—	113.180 113.280	
	40.—	2.—	80.—	113.300 113.340	
	120.—	3.—	360.—	113.550 113.670	
	107.—	3.50	375.—	114.768 114.875	
Près de Hohberg	120.—	5.—	600.—	115.— 115.120	
	145.—	5.—	725.—	115.805 115.950	
Dans l'Allée près de Viège	150.—	5.—	750.—	116.832 116.947	
	185.—	5.—	925.—	117.095 117.280	
Près de la Chapelle de Riti.	200.—	4.—	800.—	118.563 118.763	
	287.—	3.70	1062.—	119.840 120.127	
Dans la plaine de la Gamsen	98.—	4.50	431.—	122.894 122.992	
	400.—	4.50	1800.—	123.450 123.850	
Dans la plaine de Gliss	150.—	4.50	675.—	124.210 124.360	
	80.—	5.50	440.—	124.800 124.880	
	5447.—		21965.—		

La correction prévue avec exhaussement et redressement, au Bois de Finges, entre le pont du Rhône et la bifurcation de la route d'Anniviers, s'est exécutée, comme les années précédentes, en régie, sous l'intelligente direction de notre inspecteur du VII^{me} arrondissement, avec de très bons matériaux. La chaussée de 6 m. 50 de largeur, est établie suivant sous-détails ci-après :

a) Hérisson (Steinbett)	m. 0.20
b) Remplissage de fin gravier	» 0.05
c) Pierres cassées	» 0.10
d) Matières d'agrégation	» 0.03

Le tout comprimé et réduit à une épaisseur de 0 m. 30 après le cylindrage.

Le crédit porté au budget n'a pas été dépassé.

Entre la bifurcation de la route Tourtemagne-Vallée de Lœtschen et la gare de Gampel, la chaussée a été assainie et relargie au moyen de l'établissement d'un mur de revêtement avec drains et fossé d'écoulement. C'était une correction de toute nécessité.

Sur la section Sion-St-Gingolph, aucun rechargement cylindré ne fut effectué en 1912, les rouleaux compresseurs devant par contre

être utilisés en 1913 exclusivement sur ce parcours. Malgré les dépenses élevées qui sont affectées à l'entretien ordinaire de cette route, son état laisse grandement à désirer. Les causes doivent en être imputées au manque d'empierrement et plus encore au fait que le sous-sol est constamment imprégné des eaux de la plaine. Des réfections partielles sont projetées, telle que celle qui fut réalisée à Corbassières et pour laquelle un nouveau versement de Fr. 11,000 fut opéré en 1912.

Les autres dépenses principales ont été nécessitées par les travaux suivants :

a) L'établissement sur le torrent de St-Barthelémy d'un tablier métallique en remplacement du pont de bois qui fut emporté par les crues extraordinaires de l'année 1910. Cet ouvrage ayant été prévu sur le projet d'endiguement de ce cours d'eau, la Confédération y contribue par une subvention du 40 pour cent. Il a été fourni et monté par les ateliers de constructions métalliques à Nyon, pour le prix forfaitaire de Fr. 10,275. Sur ce poste de la route cantonale, il a été effectué en 1912, un premier versement de Fr. 6000.

b) La réfection du pont sur la Vièze, à Mon-

they, dont les arbalétriers et les longrines durent être remplacés pour assurer la solidité de la charpente. Dépenses, Fr. 512. 70.

c) La réparation de la toiture du pont de la Drance, à La Bâtiâz, dont le mauvais état menaçait d'entraîner la détérioration des pièces de l'arche et du tablier, Fr. 2079. 10.

Route du Simplon

(Longueur 42 km.)

Pour la saison d'hiver, c'est-à-dire, du 1er Janvier au 15 Juin et du 15 Octobre au 31 Décembre, les frais de déblayement des neiges et d'entretien se sont élevés à la somme de Fr. 17,466. 20, sur laquelle la Confédération nous a remboursé Fr. 9000.

La quantité de neige tombée a été au total de 6 mètres 37 sur le col. Par suite de fortes chutes de neige, ou d'intempéries, la circulation de la poste a été interrompue à diverses reprises, soit 14 fois en Janvier, Février et Mars et 16 fois en Décembre.

L'ouverture de la route aux voitures a eu lieu le 15 Mai déjà. C'est le 22 Octobre que la poste

a commencé son service d'hiver à traîneau pour passer le col du Simplon.

En fait de travaux, nous avons à signaler :

a) la réfection complète de l'Altgalerie sur une longueur de 8 mètres ;

b) la dérivation des eaux et la réfection du pied droit amont, de la Wassergalerie, qui menaçait ruine. ;

c) le remplacement de trois aqueducs en tuyaux de ciment avec puisards ;

d) à la Kinbrücke, réfection des barrières et

e) construction de murs de revêtement sur une longueur de 160 mètres.

La chaussée s'est très bien comportée à la satisfaction générale grâce au cylindrage effectué sur les deux versants.

Sur le versant sud, la chaussée a été cylindrée sur une longueur de 3800 mètres et au côté nord, sur une longueur de 3600 mètres, soit au total sur 7400 mètres.

Les rouleaux compresseurs n'ont pas pu travailler entre le pont de Ganter et la chapelle de Stückisegg, la commune de Brigue ayant ouvert la chaussée sur ce tronçon de 3 kilomètres

500, pour la pose des tuyaux de son adduction d'eau potable.

Pour couvrir les frais du cylindrage, le Grand Conseil nous a accordé un crédit supplémentaire de Fr. 2800.

Dans notre rapport de gestion de 1911, nous avons cherché à démontrer tous les inconvénients qui résultent de l'emploi abusif du sabot.

Nous arrivions à la conclusion que l'interdiction de l'enrayage des chars et des voitures au moyen de sabots, sur la route du Simplon, est une nécessité. Par ce moyen, la chaussée resterait bonne, aussi bonne que sur le territoire italien où l'emploi du sabot y est interdit et le tout se traduirait par une importante économie d'argent pour l'Etat.

A l'appui, nous avons encore à signaler le fait que l'été dernier, pendant les opérations des rouleaux compresseurs, le passage d'une voiture postale sur un tronçon dont le cylindrage venait d'être terminé, creusa un sillon profond, à la grande désolation de l'équipe. De l'inspection du sabot laboureur, à laquelle il fut procédé par notre ingénieur, à la gare d'Iselle, en

présence du conducteur postal, il résulta que le forgeron, dans le but de renforcer l'appareil, avait ajusté une pièce absolument plate et finissant, sur le devant, en pointe de charrue.

Dans certains cas, la chaîne du sabot est trop longue, dans d'autres trop courte. C'est dire qu'il est très difficile d'arriver à pouvoir empêcher le labourage de la chaussée.

Nous avons à ajouter, qu'en Décembre, une assemblée des voituriers, de Brigue et environ, a eu lieu à Brigue, pour s'occuper de la question de la suppression du sabot. Après une longue discussion, tous les assistants, à l'unanimité, après avoir reconnu les efforts faits par le Département des Travaux publics pour avoir une bonne chaussée, se sont ralliés à la solution qui consiste à supprimer l'emploi du sabot sur la route du Simplon.

Pour tous ces motifs, nous avons pris la décision d'interdire ce système d'enrayage des véhicules à partir du 1er Juin 1913 sur la route du Simplon. Une exception sera faite, provisoirement, sur les deux sections à fortes pentes suivantes :

Versant sud : entre le tunnel de Casermetta et Gondo village.

Versant nord : entre la chapelle Zenbleichen et l'Unter Ruffigraben (refuge No 2 à No 1).

La circulation des automobiles sur la route du Simplon suit toujours une progression ascendente comme le démontre le tableau suivant :

En 1907 :	444 passages.	
1908 :	480	»
1909 :	718	»
1910 :	826	»
1911 :	940	»
1912 :	1177	»

Pour tenir compte des nouvelles prescriptions du concordat fédéral, l'article 6 du règlement concernant la circulation des automobiles sur la route du Simplon a été modifié par arrêté du Conseil d'Etat du 1er Juin 1912, par la teneur suivante :

«La vitesse ne pourra pas dépasser dix-huit kilomètres à l'heure, conformément aux prescriptions de l'article 37 du concordat fédéral.

«Dans les contours, la vitesse ne pourra dépasser six kilomètres à l'heure.

«Avant d'arriver à un contour, les véhicules à moteur devront être signalés par la trompe.»

La vitesse maximale qui était fixée à dix kilomètres est portée à dix-huit kilomètres à l'heure par cet arrêté.

Ainsi le parcours de Brigue à Gondo pour lequel il fallait 4 heures, peut actuellement s'effectuer en 2 h. 30.

Le produit des inscriptions pour passages des automobiles, sur la route du Simplou, versé au crédit du Département des Travaux publics, déduction faite des frais, s'élève à la somme de Fr. 4441.— pour 1912.

Route de la Furka

(Longueur 59 km. 400)

Les dépenses pour le déblaiement des neiges, se sont élevées à la somme de Fr. 1527.—. Sur cette somme l'Entreprise du tunnel de la Furka de Brigue-Dissentis, nous a versé Fr. 400.—. Nos dépenses ont ainsi été réduites à Fr. 1127.

L'ouverture de la route à la circulation des voitures a eu lieu le 8 Juin.

Au printemps, plusieurs murs de soutènement et de revêtement ont été reconstruits au km. 47, en aval de Gletsch et en amont au km. 51.

Le 4 Août, un éboulement important s'est produit au km. 55, à 400 mètres en aval du Belvédère. Cet éboulement a emporté un grand mur de soutènement, d'une hauteur de 10 à 13 mètres, sur une longueur de 20 mètres. La moitié de la route fut emportée.

Notre inspecteur des routes du Vme arrondissement, s'étant transporté sur les lieux, fit rapidement jeter un pont provisoire, au moyen des poutrelles et des plateaux provenant de l'ancien pont en bois sur le Rhône à Gletsch. Ce travail s'est effectué d'une manière pratique et intelligente, avec la célérité voulue ; nous en rendons hommage à notre inspecteur. La circulation fut ainsi rétablie en quelques heures.

Vu les difficultés de reconstruire un mur, de 10 à 13 mètres de hauteur, dans de bonnes conditions, sur un terrain très incliné, formé de schiste effrité et décomposé, nous avons décidé de le remplacer par un viaduc de deux arches de 5 mètres d'ouverture. Le projet fut immédiatement dressé et le travail exécuté en régie.

A l'arrivée de la première neige, le 8 Décembre, jour où le chantier a été levé, les travaux de fondation étaient terminés, ainsi que la maçonnerie de la pile et des deux culées, celles des

tympan arrasée à 1 mètre en dessous des naissances des voûtes. Toutes les maçonneries sont exécutées au mortier de ciment.

L'achèvement de cet ouvrage se fera en Juin 1913.

Toutes les dépenses ont été couvertes par le budget ordinaire sans avoir recours à un crédit supplémentaire.

Nous avons encore à signaler les travaux de réfection du pont en bois sur le Rhône, à Nussbaum, sur Mœrel, soit le remplacement des arbalétriers et du platelage.

La déviation de la route à Roten-Ruffinen, entreprise par la Compagnie du chemin de fer de la Furka, est complètement terminée. La route cantonale passe actuellement entre le Rhône et le chemin de fer, sur un viaduc de six voûtes de 6 mètres d'ouverture. La barrière métallique, le long du Rhône, prescrite par notre Département, est d'un type très solide.

A Filet, la route a également été déviée par la dite Compagnie et placée sur un viaduc de 5 arches de 4 mètres d'ouverture.

La chaussée de la route de la Furka s'est

bien comportée pendant tout l'été, malgré les gros transports effectués pour la construction du chemin de fer. Ceci provient de la bonne qualité de la pierre cassée, employée pour les rechargements, du temps favorable et aussi par le fait que les jantes des chariots de l'Entreprise générale sont très larges.

Route du Grimsel

(Longueur 6 kilomètres)

Vu le mauvais temps du mois de Juin et la pénurie d'ouvriers, du fait de la construction du chemin de fer de la Furka, il nous a été impossible d'ouvrir la route à la circulation des voitures, avant le 18 Juin.

En temps ordinaire, le prix des ouvriers occupés au déblaiement des neiges était de 35 à 40 centimes par heure. Cette année-ci, nous avons dû les embaucher à 50 centimes l'heure. Les frais se sont élevés à la somme de Fr. 2814. 15.

Malgré l'été pluvieux, la chaussée s'est bien comportée, mais pour éviter des ornières, notre inspecteur du Vme arrondissement se recommande toujours pour que l'on arrive à suppri-

mer l'emploi du sabot au moins pendant les mois de Juin et Juillet pour laisser le temps à la pierre cassée de pénétrer.

Le 3 Septembre, à la suite d'une forte chute de neige, la circulation fut interrompue, mais rétablie déjà pour le lendemain, par une équipe de 20 hommes.

Route de Loèche-les-Bains

(Longueur 16 kilomètres 356)

La chaussée de cette route s'est bien comportée et en dehors du service ordinaire d'entretien, nous n'avons pas de travaux extraordinaires à signaler.

Entre St-Barbe et le viaduc de Rumling, la Compagnie du chemin de fer électrique a fait exécuter les travaux d'élargissement nécessaires pour sa plateforme. De ce fait, la chaussée a été en partie encombrée pendant la saison d'été, mais sans que nous ayons des accidents à signaler.

Abstraction faite des travaux d'assainissement de Rumling, le crédit alloué pour cette route

était de Fr. 6070 et la dépense effective s'élève à la somme de Fr. 5709. 65.

Route de Sion à Vex

(Longueur 8 kilomètres 560)

Après les travaux de révision des rivets et de renforcement des poutres principales et des contreventements du tablier métallique du pont du Rhône exécutés en 1911, nous l'avons fait nettoyer et repeindre. Ce tablier a reçu une première couche de minium et deux couches de « Ferru-bron » gris argenté.

A la forêt des Fontaines, vers la limite territoriale Sion-Vex, où la route est en remblai et où la pente est de 9 pour cent, nous avons construit un mur parapet sur une longueur de 75 mètres. C'est une notable amélioration et tout danger est maintenant écarté. Ce travail a été exécuté avec les ressources ordinaires du budget.

Route du St-Bernard

(Longueur 45 kilomètres)

Les frais de l'entretien ordinaire n'ont pas

excédé les prévisions budgétaires. Par contre, des dépenses assez élevées ont été provoquées par la réfection et le rétablissement de nombreux ouvrages d'art. Un crédit supplémentaire de Fr. 2500 dut être sollicité pour l'exécution des travaux imposés dont le plus important était un grand mur des soutènement avec parapet à reconstruire au lieu dit «Combe» entre les localités de Liddes et Bourg-St-Pierre. Le coût de ce travail s'est élevé à Fr. 3326. 61.

Les nouveaux versements opérés pour solder les réfections nouvelles sont les suivants :

Fr. 1000 pour la construction d'un pont à Rouenna, l'aménagement des voies d'accès et l'établissement d'un radier continu sous l'ouvrage.

Fr. 1000 pour l'établissement d'un ponceau-aqueduc à «la Garde» la réfection des murs de revêtement et l'exécution d'un système de drainage.

Fr. 800 pour la construction d'un pont avec tablier métallique à Lavanchy.

Sur le trajet Martigny-Sembrancher, toutes les bornes kilométriques et les poteaux indicateurs ont été placés. Il serait fort utile de disposer

des crédits nécessaires au bornage de cette route et à l'établissement de son plan d'abornement. Ce travail est au surplus commandé par les dispositions de l'art. 19 de la loi sur les routes du 1er Décembre 1904

Route Sembrancher-Bagnes

(Longueur 5 kilomètres)

Cette route exige, chaque printemps, des frais de curage et de déblaiement excessivement coûteux. Les chiffres prévus, à cet effet, n'ont pu suffire en 1912, ce qui obligea à prélever le solde des dépenses sur les postes réservés aux réfections nouvelles. Celles-ci ont comporté l'établissement de nouveaux murs de revêtement des talus et le parachèvement de la reconstruction de la chaussée sur le parcours qu'avait si gravement endommagé les pluies extraordinaires de l'année 1910.

Les versements effectués en 1912 à l'entreprise de ces ouvrages ascendent à Fr. 2500.

Route Martigny-Trient

(Longueur 18 kilomètres)

Bien que la circulation des automobiles et des

cycles, à cause du surcroît d'usure de la chaussée qu'elle provoque, ait exigé de plus fortes dépenses d'entretien, les ressources budgétaires ont suffi aux besoins de l'année. Pour mieux assurer le bon entretien de cette chaussée sur le trajet le plus défectueux entre le Col de la Forclaz et le village de Trient, une nouvelle gravière de qualité excellente fut aqoise pour le prix de Fr. 536.90.—

Les dépenses occasionnées en 1912, par la réfection des contours et l'aménagement de nouvelles places de croisement, se sont élevées à Fr. 3412.90. Ce travail, dont l'utilité est fort appréciée des automobilistes, sera parachevé en 1913.

En 1912, 315 automobiles et 24 motocyclettes ont passé le Col de la Forclaz. Aucun accident grave n'a été signalé. Les frais d'inscription ont donné une recette de Fr. 1625.

Route de Morgins

(Longueur 17 km. 150)

Les frais de gravelage et de déblaiement ont été sensiblement plus élevés que les années

précédentes, par suite de l'ouverture de cette route, à la circulation automobile et de la forte utilisation de la chaussée, pour le transport des bois et des glaces. En fait de travaux d'art, un grand mur de soutènement fut effectué aux abords du torrent de Chemex. La nature du terrain et les conditions locales ont justifié l'emploi du béton de ciment, pour l'exécution de cet ouvrage. Cette construction ayant été provoquée par l'affouillement du lit du torrent depuis l'utilisation de ce cours d'eau, comme canal de décharge des installations hydrauliques de la Vièze, la Société des Produits chimiques à Monthey, fut appelée à contribuer pour le 50 % des dépenses occasionnées. Le coût s'est élevé à Fr. 2841.90 dont Fr. 1420.95 incombèrent à l'Etat.

Le règlement du 14 Juillet 1911, concernant la circulation des automobiles sur cette route, fut modifié en ce sens, que le passage a été autorisé, 4 jours par semaine au lieu de deux, soit les lundis, jeudis, samedis et dimanches et que la vitesse maximum a été fixée à 18 km. à l'heure, conformément aux prescriptions de l'art. 9 du concordat fédéral du 13 Juin 1904.

Le nombre des véhicules à moteur, dont le passage a été relevé, a été le suivant :

En 1911 : 67 automobiles et 4 motocyclettes.

En 1912 : 166 » » » 7 » » »

Recettes de l'année 1912 : Fr. 678.—

Route Troitorrents-Champéry

(Longueur 8 kilomètres 300)

Les postes relatifs aux frais de l'entretien ordinaire ont suffi aux exigences de l'année écoulée.

Le bornage et l'établissement du plan d'abornement de cette route et de celle de Morgins, sont achevés. Ces opérations ont occasionné les dépenses suivantes, dont une somme de Fr. 1300.— fut versée en 1912 :

1. Plan d'abornement (en plusieurs exemplaires)
 - Route de Morgins 18 km. 250
 - à Fr. 130.— soit Fr. 2372.50
 - Route de Champéry 8 km.
 - à Fr. 130.— » » 1040.—
 - Total Fr. 3412.50

2. Relevés à grande échelle près des localités de Montthey et Champéry
 - Fr. 250.—
 - A redorter Fr. 250.—

Report Fr. 250.—

3. Bornage : 1200 bornes à Fr. 1.50 » 1800.—

1900 croix gravées » 0.50 » 950.—

Total Fr. 2750.—

4. Mesurage à la chaîne des dites

routes » 55.—

Routes communales de 1^{re} classe

Les routes ci-après ont été l'objet de travaux de parachèvement et de réfection.

Route de Viège-Zermatt

A la demande de l'administration communale de St-Nicolas, nous avons dressé un projet de correction d'une section de la route au lieu dit «Hohenflühnen». Ce travail sera exécuté en 1913.

Les frais d'entretien de cette route se sont élevés à Fr. 2,456.80.

Route de Stalden à Almagel

Par arrêté du Conseil d'Etat, du 6 Décembre 1912, la répartition des frais de construction du pont voûté de Mattiswald et de ses accès a été définitivement fixée comme suit :

Décompte définitif

a) Construction du pont voûté de 12 mètres d'ouverture sur la Viège	Fr. 14,513.40
b) Etablissement des rampes d'accès »	2,061.70
c) Expropriation et indemnités »	115.—
d) Surveillance des travaux »	238.85
Total	<u>Fr. 16,928.95</u>

Routes communales de 1^{re} classe

Part de l'Etat

Désignation des routes	Kilomètres	Service d'entretien						Travaux nouveaux et extraordinaires		
		Dépenses partielles					Dépenses totales			
		Cantonniers Fr.	par km. par	Graviers Fr.	par km. par	Travaux divers Fr.	par route			par km.
1. Vallée de Binn	20.5	349.—	17	176.65	8		525.65	25	Fr. 2000, pour réfection de la chaussée Gampel-Gare-Village Fr. 990.95, p. études de route à char.	
2. Grengiols	1.8	72.—	37	37.—	19		109.—	56		
3. Viège-Zermatt	38	1,508.50	39	1,175.95	31		2,684.45	70		
4. Stalden-Saas-Fee	23	708.—	31	482.25	21		1,190.25	52		
5. Turtig-Rarogne	1	—	—	108.25	108		108.25	108		
6. Vallée de Lötschen	20	838 —	42	1,271.30	63		2,109.40	105		
7. Gemmi	14	142.—	10	—	—		142.—	10	Fr. 3238.45, p. parachèvement de la route. Fr. 9998.70, pour construction Vissoie-Ayer. Fr. 1131.10 pour parachèvement Mayoux-St-Jean.	
8. Sierre-Rumeling	9.8	306.—	32	308.20	32		614.20	64		
9. Sierre-Zinal-Grimentz	34.6	1,128.—	33	2,659.90	76		3,787.90	109		
10. Sierre-Miège	3.8	168.—	43	—	—		168.—	43	Fr. 2000, Mollens-Randogne, 16 ^{me} annuité.	
11. Sierre-Rawyl	11.3	861.—	77	657.10	59		1,518.18	136		
12. Sierre-Corin	3.8	153.—	40	242.50	60		395.50	100	Fr. 4923.10, p. prachèvent de de la route. Fr. 4999.85, p. réfection St-Georges-Les-Moulins. Fr. 5000, pour correction Sion-St-Germain. Fr. 14998.70, p. la construction de la route. Fr. 990, pour expropriations à Orsières Fr. 980, pour études de route, Ferret-Col.	
13. Grangee-Lens	9	462.—	51	925.75	103		1,387.75	154		
14. Sierre-Chippis-Granges	9	339.—	38	2,181.95	242		2,520.95	280		
15. Sion-Bramois-Grône	8	528.—	66	2,085.40	260		2,613.40	326		
16. Vex-Haudères	23.1	1,062.40	46	1,898.05	82		2,960.45	128		
17. Sion-Ayent	9.6	552.25	56	1,029.85	104		1,582.10	160		
18. Sion-Sanetsch	24	828.30	34	1,821.75	76		2,650.05	110		
19. Pont de la Morges-Aven	7	482.15	69	672.85	96		1,155.—	165		
20. Conthey-Daillon	4	195.—	49	361.70	90		556.70	139		
21. Sion-Nendaz	10	730.20	73	1,061.55	106		1,791.75	179		
22. St-Pierre-Chamoson	1.5	255.90	170	266.55	178		522.45	348		
23. Riddes-Leytron-Saxon	6.3	462.—	73	1,401.10	222		1,863.10	295		
24. Charrat-Fully	2.8	215.90	72	446.—	148		661.90	220		
25. Martigny-Fully	5.5	416.85	75	2,187.25	473		2,604.10	548		
26. Chables-Lourtier	6.5	333.25	51	520.—	80		853.25	131		
27. Orsières-Ferret	10	298.50	30	1,494.50	149		1,793.—	179		
28. Trient-Châtelard	4	474.—	118	1,074.25	268		1,548.25	386		
29. Salvan-Finh.-Châtelard	13	641.—	50	519.80	40		1,160.80	90		
30. Vernayaz-Evionnaz	5.7	310.50	54	640.30	112		950.80	166		
31. Massongex-Vérossaz	5.7	450.—	78	186.65	32		636.65	110		
32. Collombey-St-Triphon	1.7	238.75	149	—	—		238.75	149		
33. Vionnaz-Illarsaz	2.8	339.60	121	—	—		339.60	121		
34. Porte du Scex-Chessel	0.1	28.50	—	—	—		28.50	285		

Sur cette valeur totale, l'Etat du Valais, en vertu de la loi du 1er Décembre 1904, a payé le 50 0/0, soit Fr. 8,464.50.

Il restait à la charge des communes intéressées Fr. 8,464.50.

La répartition définitive entre celles-ci a été fixée comme suit :

	Commune du territoire	Commune intéressée	Total
Eisten	10 0/0	16 0/0	26 0/0
Balen	10 »	16 »	26 »
Grund		16 »	16 »
Fée		16 »	16 »
Almagel		16 »	16 »
	<u>20 0/0</u>	<u>80 0/0</u>	<u>100 0/0</u>

Route de la Vallée de Lötschen

Pont de Gampel

L'établissement du pont sur le Rhône, la route cantonale et les voies des chemins de fer fédéraux, comportant la suppression des passages à niveau, est complètement terminé, y compris les trois rampes d'accès.

Le projet de cette construction, mis en œuvre

en Février 1910, portait un devis estimatif s'élevant à la somme de Fr. 180,000.

La répartition des frais était la suivante :

a) Chemins de fer fédé-		
raux	Fr. 92,000	
b) Confédération	» 44,000	
c) Etat du Valais	» 22,000	
d) Communes intéressées	» 22,000	180,00.—

Suivant le décompte définitif, dressé le 30 Décembre 1912, les dépenses totales de la construction du pont, y compris les voies d'accès et les expropriations, s'élèvent à la somme de 173,520.40

C'est ainsi une économie de Fr. 6,479.60 qui a été réalisée sur le devis estimatif.

Suivant le décompte, la répartition des frais a été arrêtée définitivement comme suit :

Chemins de fer fédéraux	Fr. 92,000.—
Confédération	» 44,000.—
Etat du Valais	» 18,760.20
8 Communes intéressées	» 18,760.20
Somme égale au décompte dé-	
finitif	<u>Fr. 173,520.40</u>

Les communes intéressées ayant fait l'avance de leurs parts, la dite économie a été répartie conformément au tableau suivant :

Intéressés	RÉPARTITION			Participation définitive	
	Suivant le devis	d'après le décompte définitif	de l'économie	Communes	Etat
a) Etat 50 %	22,000.—	18,760.20	3,239.80		18,760.20
b) Communes :					
Gampel 25 %	11,000.—	9,380.10	1,619.90	9,380.60	
Steg 12 ¹ / ₂ %	5,500.—	4,690.05	809.95	4,690.05	
Ferden 1/ ₆)	916.67	781.67	135.—	781.67	
Kippel »)	916.67	781.67	125.—	781.67	
Wyler »)	916.67	781.67	135.—	781.67	
Blatten »)	916.67	781.67	135.—	781.67	
Hothen »)	916.66	781.67	135.—	781.67	
Tourtemagne »)	916.66	781.71	134.95	781.71	
	44,000.11	37,520.40	6,479.60	18,760.20	18,760.20

Ce pont comporte une chaussée de 6 mètres de largeur avec macadam en béton sur fers zorès.

Le tablier métallique est calculé pour une charge uniformément répartie de 350 kilos par m² ou pour le passage d'un chariot de 12 tonnes.

A la demande de l'Administration communale de Gampel, nous avons dressé un projet de correction de la route entre le pied de la rampe d'accès du pont du Rhône et le village.

Ce projet, actuellement en exécution, comporte le redressement et l'élargissement de la route ainsi que l'établissement d'une chaussée avec fondation en hérisson et cylindrage.

Par le fait de gros charriages des usines de la Lonza, effectués journellement par trente chevaux, c'est incontestablement la chaussée présentant le maximum d'usure de toutes nos routes.

La route de la vallée de Lœtschen est actuellement utilisée par les chars jusqu'à Goppenstein, ensuite, c'est un chemin muletier étroit et rocailleux jusqu'à Blatten, dernier village, en haut de la vallée, à l'altitude de 1545 mètres.

Depuis l'établissement d'une station de chemin de fer du Lœtschberg à Goppenstein, le besoin s'est fait sentir de créer une route carrossable pour desservir commodément le beau palier de la partie supérieure de la vallée de Lœtschen.

Ainsi, à la demande des 4 communes intéressées de Ferden, Wyler, Kippel et Blatten, un projet général fut dressé par les soins de notre Département des Travaux publics.

Ce projet est actuellement soumis à l'approbation du Grand Conseil, en vue d'obtenir le décret sollicité pour la mise en œuvre.

Route de Sierre à Rumling

Par décret du Grand Conseil du 20 Novembre 1912, la correction de cette route, entre les villages de Salquenen et Varone, a été déclarée d'utilité publique.

Notre projet a essentiellement en vue la suppression du chemin creux, avec des rampes allant du 15 au 20 % dans le vignoble. C'est ce que l'on appelle « le Montastutz ».

Ce tronçon sera rendu carrossable au moyen d'un tracé nouveau, comportant deux lacets et des rampes ne dépassant pas le 7 %.

Le profil type adopté pour la chaussée est celui qui est appliqué à toutes nos routes neuves construites depuis une dizaine d'années et comportant :

- a) Un empierrement posé en hérisson, avec pierres cassées et matières d'agrégation, le tout cylindré.
- b) Des murs de soutènement et de revêtement, à pierres sèches sans cales et avec fruit de 30 %.
- c) Des cunettes pavées dans toutes les tranchées, des aqueducs en nombre suffisant et des talus gazonnés.

La correction de cette route préoccupe, depuis plusieurs années déjà, les habitants des communes intéressées. C'est dire qu'elle est attendue avec impatience.

Route Sierre-Randogne-Rawyl

L'année précédente, la commune de Randogne

avait fait de louables efforts pour parachever la route du Rawyl sur son territoire, mais en 1912 ces travaux sont restés en suspens, ceci surtout par le fait de la maladie du Président M. Albert de Preux et par suite de son décès.

Espérons que la nouvelle Administration apportera la volonté nécessaire au prompt parachèvement de cette construction commencée en régie, en 1894 déjà.

En ce qui concerne le rachat et la classification du tronçon de route dans la partie supérieure, dès le chalet Gasser, au centre des Hôtels, les tractations suivent leur cours, mais ne sont pas prêtes à aboutir.

Dans le but d'arriver à une entente, une première conférence eut lieu le 29 Mai 1912, sous les auspices du Département des Travaux publics, au Palace Hôtel, à Montana. A cette conférence, il fut entendu que les Administrations communales, de Randogne et de Montana, s'aboucheraient avec MM. Antille et de Preux, propriétaires de la route, pour examiner dans quelles conditions on pourrait les décharger de l'entretien et autres charges, en faisant passer

cette route au domaine public, et quelles en seraient les conditions du rachat.

Il résulte de la lettre du 2 Septembre 1912, de la commune de Montana, que MM. les propriétaires de ce tronçon de route, déclarent vouloir s'en remettre à l'Etat, pour les conditions du rachat.

Route de Sierre-Vissoie

Aux Grands Pontis, la tranchée étroite, taillée dans le flanc d'une paroi de rochers au dessus des précipices, élargie l'année précédente, a été complétée en 1912, par l'établissement d'un parapet, en maçonnerie au mortier de ciment, posé en partie sur des murs de soutènement, allant dans certaines parties, en dépression jusqu'à 9 mètres de hauteur.

C'est le passage le plus dangereux et le plus vertigineux, qui devient ainsi, celui offrant le plus de solidité, sans aucun danger. La largeur libre de la chaussée entre le parapet et le rocher est de 4 mètres au minimum.

Il nous reste encore à corriger deux à trois passages qui offrent un certain danger, après

cela, nous espérons obtenir un service postal avec transport des voyageurs sur cette route.

Route de Vissoie-Ayer

Cette route, en construction depuis 1908, est complètement terminée, sauf quelques travaux de parachèvement.

Le règlement de compte, qui doit être précédé par la réception définitive des travaux, n'a pas encore pu avoir lieu pour des motifs en dehors de notre volonté.

A la demande de l'entrepreneur, le dossier complet du décompte, avec tous les dessins et tous les carnets d'attachement, lui a été remis pour vérification, le 14 Février. Malgré toutes nos recharges, nous n'avons pu rentrer en possession de ces documents que près de 9 mois plus tard, soit le 7 Novembre 1912. A ce moment là encore, l'entrepreneur n'avait pas signé le décompte pour acceptation, ni formulé ses observations par écrit.

Ainsi la reconnaissance des travaux aura lieu au printemps 1913, dès que la saison le permettra.

Route de Granges-Lens

Le crédit de Fr. 700 porté au budget pour travaux de parachèvement a été utilisé à l'établissement de murs de revêtement immédiatement en aval du village de Lens.

Route de Vex-Haudères

Les travaux de parachèvement de la route Vex-Evolène se poursuivent régulièrement chaque année.

Après la correction des Grangettes et la construction d'un pont voûté de 12 mètres d'ouverture sur le ravin profond et dangereux de Piletta, à la limite des communes de Vex et Hérévence, nous avons exécuté, en 1912, une correction vers le village de la Luette, sur territoire de la commune de St-Martin.

Ce travail, actuellement complètement terminé, comporte l'établissement d'un pont voûté de 6 mètres d'ouverture sur un ravin profond et l'amélioration de ses abords et de la traversée du hameau.

Le devis estimatif était de Fr. 16,000 et le dé-

compte définitif, y compris l'acquisition des terrains, s'élève à la somme de Fr. 12,893. 45.

Route Sion-Ayent

La section de cette route qui longe le torrent de la Sionne fut gravement endommagée, lors de l'inondation de l'année 1910. La réfection entreprise avec les travaux d'endigement du cours d'eau, a occasionné une dépense totale de Fr. 23,183. 95,

soit pour l'Etat :	Fr. 11,591. 95
pour la Ville de Sion	» 9,967. 20
pour la Commune de Savièse	» 1,373. 15
pour la Commune de Grimisuat	« 251. 60
Devis estimatif :	» 24,000. —
Versements effectués par l'Etat en 1912	» 4,999. 85
Reste dû par l'Etat	» 4,967. 35

Route Sion-Sanetsch

Dépenses occasionnées par les constructions et réfections nouvelles :

a) Construction de la route Sion-St-Germain, section Rouma-Zambott	Fr. 58,609. 75
Part de l'Etat 50 pour cent	» 29,304. 85
Versement du solde effectué en 1912	» 4,304.85
b) Réfection de la chaussée à «La Muraz», coût total	Fr. 1,551.—
Part de l'Etat 50 pour cent versé en 1912	» 775.50

Route Pont de la Morge-Aven

La réfection de cette route entre les hameaux de Conthey-Place et Conthey-Bourg a été décrétée en 1912.

Devis et données techniques de ce projet :

Longueur du trajet	680 mètres
Rayon minimum	40 »
Déclivité maximum	7 ⁰ / ₀
Largeur utilisable	4 m.50
Devis estimatif	Fr. 70.000.—
Les travaux commenceront en 1913	

Route de Nendaz

Cette route est achevée jusqu'au Col de Brignon, soit sur une longueur de 7 km. 500. Elle dessert actuellement les villages de Salins, Baar et Brignon.

Une nouvelle section de 2140 mètres est actuellement en chantier. Elle fut adjugée en deux lots.

1er lot. Col de Brignon-Village à Beuson à MM. Pitteloud Alexandre & Cie. entrepreneurs à Baar et

2me lot. Village de Beuson-Village de Basse-Nendaz à MM. Bornet Jules et Cie. à Baar.

Bien qu'elle ait nécessité l'exécution de deux ponts importants sur les torrents de la Printze et de l'Ogentze, cette section pourra être livrée à la circulation au printemps 1914. A cette époque la route sera construite jusqu'au village de Basse-Nendaz mesurant un parcours de 9 kilomètres 650.

Route Martigny-Fully

Vu l'état de vétusté du pont sur le Rhône à

Brançon, un projet fut élaboré pour l'établissement d'un nouvel ouvrage comportant un tablier métallique avec culées et voies d'accès.

L'Autorité fédérale a, par décision du 28 Mai 1912, alloué une subvention fixe de Fr. 28,800, en considération des avantages dont bénéficiera le régime du fleuve.

Deux projets ont été dressés. Leurs conditions d'établissement et de coût sont les suivantes :

PROJET A. — Pont avec tablier métallique en une seule portée de 70 m. Devis Fr. 120,000.

PROJET B. — Pont avec palées divisant l'ouverture totale de 80 m. en trois travées. Devis Fr. 100,000.

Route de Ferrex

En dehors des frais d'entretien, les dépenses suivantes ont été faites pour réaliser des améliorations importantes :

1. Expropriation à Orsières d'un immeuble qui provoquait le rétrécissement de la chaussée. Part de l'Etat 33 %, soit Fr. 990.

2. Solde de la part afférente à l'Etat pour la

réfection de la route au lieu dit «Rochers de la Lys» près du hameau de Som-La-Proz. Francs 680.40.

Les premières études d'une nouvelle route de la Forêt de la Fouly au Col de Ferrex ont été entreprises. Le projet général pourra être définitivement dressé en 1913.

Route Trient-Châtelard

L'ouverture de cette route à la circulation automobile obligea la commune de Trient à rectifier les passages les plus dangereux et à établir quelques places de croisement.

L'Etat contribua à ces frais par un versement de Fr. 440.65.

Route Massongex-Daviaz-Vérossaz

La construction d'une nouvelle route du hameau de Daviaz au village de Vérossaz fut décrétée par le Grand Conseil en 1912.

Les travaux commenceront, à moins de circonstances imprévues, dans le courant de l'année 1913.

Route Vernayaz-Collonges-Evionnaz

Les conditions nouvelles dans lesquelles se trouvent les palées du pont sur le Rhône, à Collonges, par suite de l'approfondissement du plafond du lit du fleuve, obligeront l'Etat et la commune intéressée à effectuer des travaux de consolidation et de protection, de manière à éviter qu'un affaissement de l'ouvrage se produise.

Un projet sera incessamment dressé.

Les dépenses qui ont été effectuées sur les autres routes communales concernent l'entretien ordinaire de la chaussée, les répartitions d'ouvrage d'art, la pose des bouleroues et l'établissement de barrières.

Routes communales de 2^{me} classe

Route Törbel-Zeneggen

La commune de Törbel a continué la correction de sa route, entreprise depuis quelques années. La contribution de l'Etat pour 1912 a été de Fr. 139.

Route de Bramois à St-Martin

L'Administration communale de St-Martin a effectué une correction de la route, sur son territoire, dont les frais se sont élevés à la somme de Fr. 562.20 avec participation de l'Etat du 33 pour cent.

Route Haudères-Arolla

A la demande de l'Administration communale d'Evolène, nous avons dressé un projet de correction de cette route au lieu dit «Aux Rochers de l'Allée».

Ces travaux seront entrepris en 1913.

Route Orsières-Champex

Un projet d'une nouvelle route reliant la ville d'Orsières à la station de Champex est actuellement dressé. Ses conditions techniques sont les suivantes :

Longueur du trajet	8 kilom. 800
Pente limite	7 pour cent
Largeur de l'espace libre	4 mètres 20
Devis	Fr. 180,000

IV. Autorisations de bâtir

En 1912, le Département des Travaux publics a délivré 124 autorisations de construire au bord des routes classées, cela conformément à l'art. 76 de la loi du 1er Décembre 1904, sur la Police des routes. Ces autorisations se répartissent comme suit :

Conches 4, Brigue 37, Viège 6, Rarogne 4, Loèche 5, Sierre 26, Hérens 9, Sion 7, Conthey 5, Martigny 14, Entremont 3, St-Maurice 5 et Monthey 9.

V. Endiguements

1. Régime des eaux

Le régime des eaux dans la vallée du Rhône, durant l'année 1912, se présente comme normal. Nous n'avons rien d'extraordinaire à signaler.

Au limnigraphe du pont du Rhône, à Sion, la cote des eaux s'est maintenue, du 1er Juin au 30 Septembre, entre les lectures 5 mètres et 6 mètres 05, maxima atteint le 19 Juillet.

En 1912, il n'a pas été procédé à des levés de profils en travers du lit du Rhône.

Les travaux de curage aux Folaterres sont poursuivis activement avec la grande drague. Nous avons extrait dans la dernière campagne, 7371 m³ de gros galets ; ce travail sera poursuivi en 1913.

2. Le Rhône

Le programme d'exécution pour 1912, ap-

prouvé et subventionné par le Conseil fédéral, prévoyait une dépense de Fr. 90,000.—. Le décompte des travaux est resté en dessous et n'a atteint que le chiffre de Fr. 89,991.— donnant Fr. 40,000 de subside fédéral.

Les ordonnances d'entretien de l'endiguement du Rhône prévoyait pour Fr. 20,000.— de réparations. Mais plusieurs communes n'ont exécuté qu'une partie des travaux ordonnancés, c'est pourquoi le décompte des travaux d'entretien a été bouclé au chiffre de 19,937.80 donnant à raison de 50 % Fr. 9968.90 de subside.

3. Torrents

Geschiner et Wylerbach

A la demande des Administrations communales de Geschinen et d'Ulrichen, notre Département a dressé un projet de correction, qui consiste à abaisser les lits de ces torrents, en dessous du niveau du terrain naturel, dans la section comprise entre la route cantonale et le Rhône.

Pour chacun de ces torrents, il est prévu l'établissement d'un grand dépotoir, destiné à retenir les galets, immédiatement en amont de

la route de la Furka. Ces matériaux, ainsi retenus, seront utilement employés pour le service d'entretien de la chaussée.

Ce projet, dont le devis estimatif s'élève à la somme de Fr. 50,000.— fut soumis au Conseil fédéral qui l'approuva, en date du 26 Juillet 1912, en nous accordant une subvention de 40 % des frais réels.

La Viège aux Kipfen

Un nouveau barrage a été exécuté dans la Viège aux Kipfen, par les soins de la Compagnie du Viège-Zermatt, au kilomètre 12.480 de sa ligne.

Les dépenses se sont élevées à la somme de Fr. 9245.95 dont $\frac{1}{3}$ a été payé par la Confédération et le reste par la dite Compagnie.

La Loërèche

Ce torrent, situé sur le territoire de la Commune de Grône, débouche dans la direction du village «La Creta», charrie beaucoup de matériaux, qui se répandent dans les vergers et jusqu'aux premières maisons qui se trouvent ainsi en danger. Pour remédier à cet état de choses, nous avons dressé un projet de travaux de défense à établir à la sortie de la gorge.

Ce projet, actuellement déposé sur le bureau du Grand Conseil, est au bénéfice d'un subside fédéral de 50 pour cent.

Le Pischoud

Le torrent «Le Pischoud» traverse le village de Lens et descend vers les hameaux de Planthey et de St-Clément, pour se jeter dans le Rhône à 200 mètres en amont de la gare de Granges.

Dans sa partie inférieure, dès sa sortie de la gorge, le lit de ce cours d'eau est sinueux, encaissé et, par suite des érosions qui s'y trouvent, deux ponts de la route de Lens sont menacés d'être endommagés et la route cantonale, en aval, est souvent recouverte de matériaux provenant de ce torrent.

Pour remédier à cet état de choses, le Département des Travaux publics a étudié une correction qui comporte les travaux suivants :

1) Dans la gorge même et immédiatement en amont de la première traversée de la route de Lens, établissement d'un barrage avec dépotoir pour les matériaux charriés.

2) Reconstruction du ponceau de la deuxième

traversée de la route de Lens dont l'ouverture est insuffisante.

3) Redressement du lit et établissement de murs-digues longitudinaux.

Ce projet, dont le devis estimatif s'élève à la somme de Fr. 13,000, est placé, par arrêté fédéral du 9 juillet 1912, au bénéfice d'une subvention de 40 pour cent de la dépense.

La Sionne

Le compte des travaux d'endiguement de la Sionne, effectués en amont de la ville de Sion, ayant soulevé quelques réclamations de la part des entrepreneurs, la situation définitive n'a pu être arrêtée conformément aux clauses du cahier des charges imposé pour cette entreprise; les difficultés pendantes seront tranchées sans autre appel par un tribunal arbitral.

Le Conseil d'Etat fixa comme suit la répartition des frais entre les intéressés :

	1 section p. cent	2 section p. cent	3 section p. cent
Confédération	50	40	40
Canton	20	20	20
Ville de Sion	17,50	27	16

	1 section p. cent	2 section p. cent	3 section p. cent
C. F. F.	10	10	10
Communes de Savièse et Grimisuat	—	—	11
Industriels	2,50	3	3

Un nouveau projet comportant la continuation de ces travaux de correction dans la région montagnaise, fut soumis au Conseil fédéral, qui par décision du 2 Septembre 1912, accorda, pour sa réalisation, une subvention de Fr. 47 mille, soit le 50 pour cent des dépenses évaluées à Fr. 94,000.

Ce projet fut déposé au Grand Conseil dans sa session d'automne 1912, pour être mis au bénéfice des subsides qu'alloue la loi cantonale du 20 Novembre 1896, sur la correction des rivières et de leurs affluents.

La Lozence

Les travaux de correction qui sont exécutés dans le bassin de la «Lozence» comprennent, d'une part, l'établissement de barrages, seuils et murs-digues, pour fixer le lit et consolider les berges et, d'autre part, l'assainissement des terres éboulées au Grugnay, en vue d'arrêter tout

nouveau mouvement de terrains et de permettre le reboisement de ces surfaces dénudées.

En 1912, ont été achevés les travaux d'endiguement effectués à Poinzieux par les entrepreneurs MM. Gaist Jules et Cie, à Chamoson.

Le décompte de cette entreprise s'élève à Fr. 29,986.40.

L'endiguement de ce torrent et de ses affluents a été devisé à Fr. 540,000.—. Au 31 Décembre 1912 le compte des travaux exécutés accusait une dépense totale de Fr. 379,119.—.

La répartition de ces frais s'effectue de la manière suivante :

Confédération	50 %	soit Fr.	189559.50
Canton	21	»	79615.—
C. F. F.	3.50	»	13269.15
Commune de Chamoson	19	»	64450.20
» » Leytron	7	»	26538.35
Bourgeoisie			
de Chamoson	0.75	»	2843.40
Bourgeoisie de Leytron	0.75	»	2843.40
	100.—		379119.—

Un nouveau lot d'ouvrages à exécuter au Plan de la Maraize a été adjudgé en automne 1912, à MM. Posse & Cie., entrepreneurs à Chamoson. Le devis ascende à Fr. 35,000.—.

La Drance

A. SECTION CHABLES-MONTAGNIER

La situation des travaux, arrêtée au 31 Décembre 1912, porte une dépense totale de Fr. 67,461.27. Le devis s'élevait à Fr. 70,000.—

Le solde de la subvention de 40 %/o allouée par la Confédération sera utilisé à effectuer quelques ouvrages complémentaires. En 1913, seront définitivement achevés tous les travaux de correction projetés sur cette section.

B. SECTION MONTAGNIER-CHAMPSEC

L'endiguement de cette section a fait l'objet d'un projet, qui fut, en 1910, subventionné par l'Etat et la Confédération, à raison de 60 %/o des dépenses effectives.

Le coût total était évalué à Fr. 100,000.—

Les travaux à effectuer sur le trajet de Pont de Montagnier-Pont de Liaphey, furent adjugés à MM. Gard Oswald & Cie. à Bagnes. Au 31 Décembre 1912 le décompte des ouvrages entrepris accuse une dépense de Fr. 83,263.30

dont Fr. 24,148.55 s'appliquèrent aux travaux exécutés en 1912.

C. ENDIGUEMENT SUR LE TERRITOIRE
DE MARTIGNY-COMBE

Un nouveau projet sollicité par la commune de Martigny-Combe pour protéger et consolider les rives de la Drance sur son territoire, sera dressé dans le courant de l'année 1913

Le Trient

L'endiguement de cette rivière, à Trient, entre les hameaux de Peuti et de Praillon, avait été devisé à Fr. 70,000.—.

Ce projet comportait l'établissement d'un système d'épis et de traversières reliés par des douves perreyées. Tous ces ouvrages sont actuellement exécutés et il ne reste, pour parfaire l'œuvre projetée, qu'à effectuer les murs et per-rés pour la protection des rives et à établir éventuellement des seuils complémentaires nécessaires à la fixation du plafond de la rivière.

La situation des travaux, arrêtée au 31 Décembre 1912, accuse une dépense actuelle de Fr. 50,317.15, dont le 40 % est couvert par les subsides fédéraux.

Le Fayod et la Sépaille

Le dernier projet de correction de ces torrents avait été subventionné par le Conseil fédéral, à raison du 50 % des dépenses réelles jusqu'à concurrence de Fr. 22,750.—.

Le coût en était évalué à Fr. 35,500.—.

Ces travaux, adjugés à MM. Carraux & Zuretti, entrepreneurs à Troistorrents, ont été exécutés à l'entière satisfaction du Département des Travaux publics.

Les dépenses qui se sont élevées à Fr. 44 mille 933.10, ont été réparties entre les intéressés déterminés par le décret du Grand Conseil, dans la proportion fixée par le Conseil d'Etat.

Confédération	50 ⁰ / ₀ , soit	Fr. 22,466.55
Canton	20	» 8,986.62
Commune d'Illiez	15	» 6,739.95
» de Monthey	5	» 2,246.65
» de Troistorrents	4,25	» 1,909.65
» de Collombey	1,50	» 673.—
» de Massongex	0,75	» 337.—
C. F. F.	1,50	» 674.—
Monthey-Champéry-Morgins	1	» 449.33
Aigle-Ollon-Monthey	1	» 449.33
	<hr/>	<hr/>
	100	Fr. 44,933.10

Le Mauvoisin

L'endiguement de ce torrent sur la section supérieure de son cône de déjection, fut mis au bénéfice des subventions qu'allouent les lois fédérales et cantonales concernant la correction des rivières et de leurs affluents.

Les C. F. F. et l'Etat du Valais étant tout spécialement intéressés à cette correction en raison des avantages qu'ils retireront pour la voie ferrée et la route cantonale, le Grand Conseil estima devoir les appeler à participer aux frais de cette entreprise.

Le Conseil d'Etat, après avoir entendu le préavis de la Commission rhodanique, fixa, comme suit, l'échelle de répartition des dépenses :

Confédération	50 %
Canton	22
C. F. F.	13
Ville de St-Maurice	15
	<hr/>
	100

Cette correction était devisée à Fr. 100,000.

Au 31 Décembre 1912, le compte des travaux effectués s'élevait à Fr. 91,537.35. L'exécution fut confiée à MM. Richard, Dionisotti & Cie, entrepreneurs, à St-Maurice.

Le St-Barthélemy

Par décision du Conseil fédéral, du 12 Mars 1912, une subvention de 40 pour cent fut allouée pour la correction de ce torrent, entre le pont des C. F. F. et le pont de la route cantonale. Ce dernier ouvrage ayant été emporté par les crues extraordinaires de l'année 1910, les frais de sa reconstruction furent portés dans les devis du projet subventionné. Le coût total de ces travaux d'endiguement a été estimé à Fr. 72,000.

Le compte établi au 31 Décembre 1912 indique une dépense de Fr. 61,473.70.

La répartition des frais fut arrêtée comme suit par les Autorité cantonales :

Confédération	40 %
Canton	25
C. F. F.	16
Ville de Lausanne	14
Commune et bourgeoisie de St-Maurice	5
	<hr/>
	100 %

Le Bruson

Aux termes de l'arrêté fédéral du 26 Mars 1906, la Confédération alloue un subside de 40 pour cent, pour les frais nécessités par cet endiguement.

Devis Fr. 25,000.

Situation au 31 Décembre 1912 Fr. 17,423.20.

La Farraz

L'état de ce torrent constitue un danger permanent pour le village de Riddes, les terrains avoisinants et le Rhône. Un projet général d'endiguement fut dressé. Son devis ascende à Fr. 360,000.—

Estimant que les travaux de correction projetés dans la région supérieure s'imposaient impérieusement, l'Autorité fédérale nous fit part, en date du 14 Juin 1912, qu'elle était disposée à accorder, en dehors de la subvention légale, un subside extraordinaire de Fr. 30,000,— au cas où le canton se déciderait à entreprendre cette correction partielle dont le coût était évalué à Fr. 110,000.—

Au vue de tels avantages, un projet fut aussi-

tôt dressé et soumis au Conseil fédéral. Celui-ci, par décision du 26 Novembre 1912, alloua les subventions suivantes :

- a) Une subvention de 40 % des frais réels jusqu'à concurrence de Fr. 44,000.—, soit 40 % du devis de 110,000.—.
- b) Une subvention fixe de Fr. 30,000.—, à prélever sur le fonds général des travaux d'endiguement.

La Confédération alloue ainsi pour la réalisation de cette correction, une subvention effective de 67.27 % des dépenses. L'Etat intervenant en vertu de la loi cantonale du 25 Novembre 1896, pour le 20 % des frais, il en résulte que les parts afférentes aux communes intéressées, Riddes, Saxon et Isérables et aux C.F.F., seront réduites au 12.75 % des dépenses effectives.

Les torrents de Saxon

La correction des torrents de Vélaz et de Croix, sur le territoire de la commune de Saxon, a été subventionnée par les Chambres fédérales à raison de 50 % des dépenses évaluées à Fr. 207.000.—.

Les premiers travaux en 1912 comportent

des améliorations forestières, telles que reboisement et établissement de barrières contre les avalanches.

L'Avençon

Sur la demande de la commune de Vouvry, des études furent entreprises et des plans furent dressés pour l'endiguement de ce torrent sur le territoire des communes de Vionnaz et Vouvry.

Ce projet, dont le devis estimatif est de Fr. 100.000, comprend l'exécution, en montagne, de travaux de protection et de consolidation et l'établissement, dans la plaine, d'une vaste place de dépôt avec chambre de décantation.

Le Gueurtze

Ce ruisseau torrentiel a commis des dégâts importants au temps des fortes crues de l'année 1910. Son endiguement intéresse les communes de Monthey, Troistorrents et Collombey, ainsi que l'Etat du Valais comme copropriétaire de l'Asile de Malévoz. Le Département des Travaux publics fit procéder aux levés des terrains nécessaires et à l'élaboration d'un projet de correction.

4. Dessèchements

Canal de Sierre-Granges à Noës

La première partie de ce travail a été achevée

en 1912. Nous avons ainsi atteint le territoire de la commune de Sierre; les dépenses se montent à Frs. 42.989. Subside fédéral Fr. 19.400, Etat du Valais Frs 8597, C. F. F. Frs. 2.730.

Canal de Saillon-Fully

Les travaux de réfection du canal ont été continués sur le premier tronçon Rhône-pont de la route Martigny Brançon. Les dépenses se sont élevées à Frs. 37,220.80. Montant des subside perçus de la Confédération Frs. 17,872; Etat du Valais Frs. 7,148

5. Travaux divers

Les dragues

Pendant la campagne de 1911—12, nous avons extrait 28,861 mètres cubes de gravier du lit du Rhône. Ces matériaux ont été utilisés pour le renforcement et l'exhaussement des douves sur Bramois, Saxon et Martigny, dont 20,553 mètres cubes rive gauche et 8,308 sur Saillon, rive droite. Le mètre cube de matériaux dragués nous revient à Fr. 1,72.

VI. Bâtiments

Les dépenses pour les réparations et transformations des bâtiments appartenant à l'Etat, soit réfection du toit du poste de gendarmerie du Bouveret et du château de St-Maurice.

Aux casernes de Sion, réfection des murs d'enceinte et égout.

Collège et école normale des garçons, égouts et rafistolage des coulisses, installation de la lumière électrique.

Théâtre. Fourniture des décors neufs et rafistolage des coulisses, installation de la lumière électrique.

Pénitencier. Réfection du toit et du passage vitré.

Maison préventive de Martigny. Consolidation du plancher de la cuisine et construction d'un cachot.

Maison préventive de Brigue. Construction d'un bucher.

Ces dépenses se sont élevées à la somme de Fr. 12,704.80.

Les dépenses pour l'entretien des bâtiments,

réfection de murs, couvertures, badigeonnage de façades et corridors, peinture de boiseries et volets, etc., s'est élevée à la somme de Fr. 2,872.15.

Restauration des murs d'enceinte à Valère

En 1912, nous avons procédé à la construction des murs d'enceinte et à des réparations diverses. Le total des dépenses s'élève à Fr. 26,308.05.

Pénitencier cantonal

Construction d'une annexe. Ce bâtiment est presque terminé, il ne reste plus que de petits travaux de parachèvement à faire. Les dépenses pour 1912 s'élèvent à Fr. 34,970.65.

Collège de Brigue

Nous avons employé la somme de Fr. 10,000 portée au budget pour le règlement des comptes des entrepreneurs qui ont travaillé à la transformation du bâtiment des classes en 1911.

VII. Travaux extraordinaires

Route du St-Bernard

La réfection de cette route à l'entrée du village de Liddes n'ayant pu être réalisée, vu la demande de la commune intéressée d'y faire contribuer les autres communes du district, la somme inscrite au budget, à cet effet, fut employée à effectuer les améliorations suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Construction d'un pont à
Rouenna | Fr. 2205.30 |
| 2. Elargissement à la cantine de Proz » | 257.20 |
| 3. Travaux d'assainissement à
Bourg-St-Pierre » | 1500.— |
| 4. Etablissement d'un mur de
soutènement à Combe » | 1200.— |
| 5. Réfection à «La Garde» et
«Lavanchy» » | 1300.— |
| 6. Levés de terrains pour cor-
rections nouvelles » | 300.— |
| 7. Améliorations diverses » | 1324.20 |

Route de Salins

Un nouveau versement de Fr. 3000,— a été

opéré pour la continuation des travaux de construction de cette route dont la longueur totale mesure 2 kilomètres 300.

Route du Rawyl

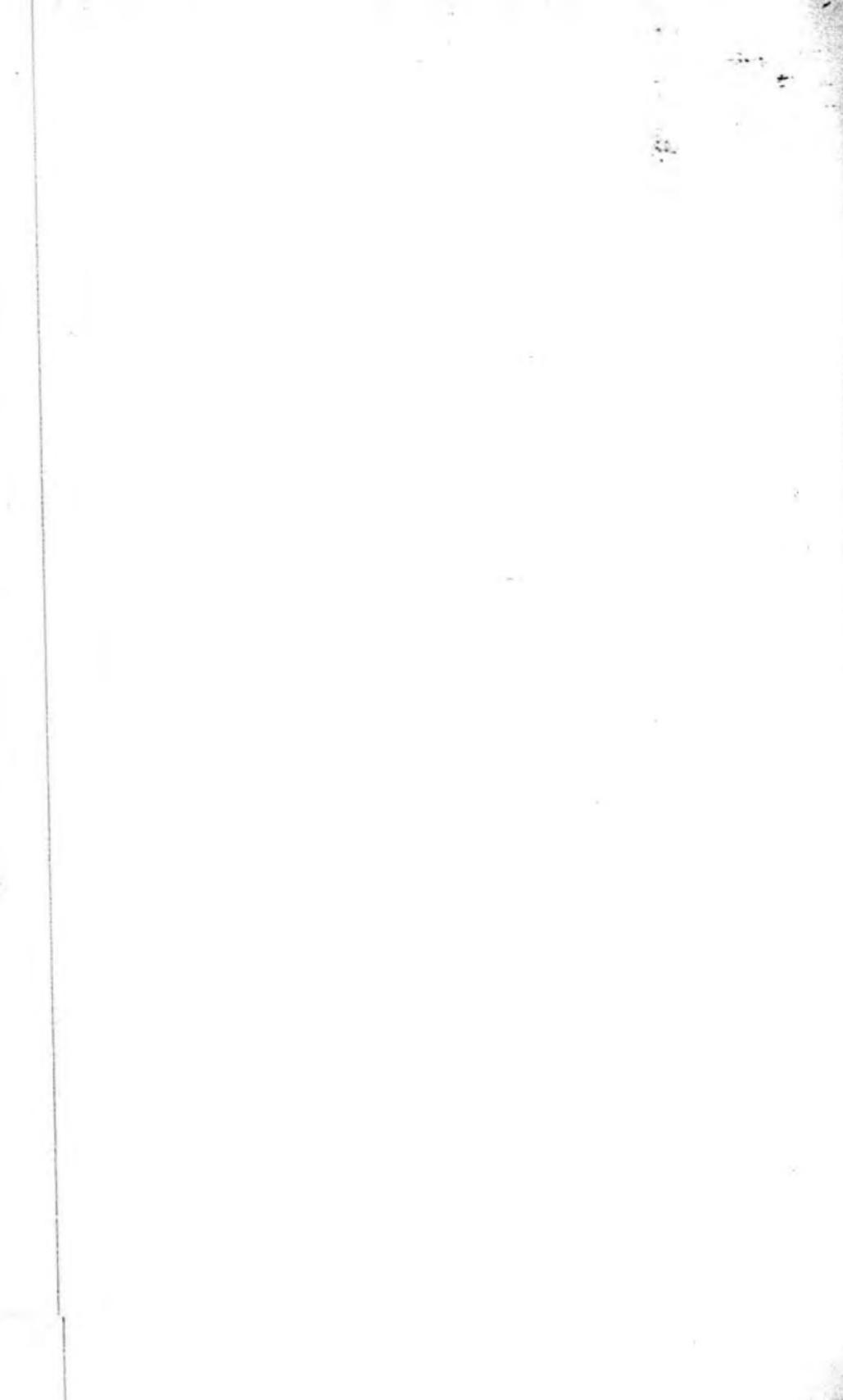
La section de cette route comprise entre le hameau de Champlan et le village de Grimisuat ayant été décrétée par le Grand Conseil, les travaux furent adjugés en automne 1912 aux entrepreneurs Balet Maurice & Cie. à Grimisuat. Les travaux ayant été aussitôt mis en chantier, l'Etat effectua le paiement de l'annuité portée sur l'exercice 1912.

VIII. Concession de Forces hydrauliques

En 1912 le Conseil d'Etat a homologué la concession de la Viège par la commune de Viège à la Société de «la Lonza», à Viège.

Etat des concessions des forces hydrauliques au 31 Décembre 1912

Cours d'eau	Concessionnaires	Dates de la décision du Conseil d'Etat	Observations
A) Concessions du Canton			
<i>Rhône</i> : Dès le glacier du Rhône à la sortie du village d'Oberwald.	Chemin de fer de la Furaka	2 Septembre 1910	
<i>Rhône</i> : A partir du confluent du Fiescherbach jusqu'au barrage des forces motrices des C. F. F. en aval du village de Mörel.	Chemins de fer fédéraux	19 Septembre 1897	en exploitation
<i>Rhône</i> : Dès le village de Mörel à Brig.	Société pour l'Industrie de l'Aluminium à Neuhausen	26 Août 1905	" "
<i>Rhône</i> : Dès la Souste jusqu'au confluent de la Navizence.	Ville de Lausanne	28 Avril 1899	" "
<i>Rhône</i> : Au Bois-Noirs			
B) Concessions des Communes			
Binna	Binn	Chemins de fer fédéraux	14 Avril 1909
"	Ausserbinn	" "	"
"	Ernen	" "	"
"	Grensiols	" "	"
Kelchbach	Naters	Elektrizitätswerk Brig-Naters	17 Décembre 1901
Mundbach	"	Dr Hecht, Berlin	3 Janvier 1907
"	Mund	" "	3 Janvier 1907
Zwischbergen	Zwischbergen	Othmar Kluser, Brig	21 Septembre 1908
Doveria	"	Synd. des forces motr. de la Viège	21 Septembre 1908
Viège	Randa	" "	22 Septembre 1911
"	Grächen	" "	15 Janvier 1906
"	St-Nicolas	" "	22 Septembre 1911
"	Törbel	" "	15 Janvier 1906
"	Embd	" "	"
"	Stalden	" "	"
"	Staldenried	" "	7 Mai 1912
"	Viège	" "	15 Janvier 1906
"	Eisten	" "	"
"	Balen	" "	"
Findelenbach	Zermatt	Chemin de fer du Gornergrat	24 Janvier 1896
Triftbach	"	Chemin de fer Viège-Zermatt	12 Mai 1893
Täschbach	Täsch	A. Seiler et frères, Brig	17 Mai 1907
Lonza	Gampel	Elektrizitätswerk Lonza	27 Mars 1906
"	Steg	" "	27 Mars 1906
"	"	" "	27 Juillet 1909
Tourtemagne	Tourtemagne	Alioth, Münchenstein	10 Août 1905
"	Ergisch	" "	10 Août 1902
Dala	Loèche-les-Bains	Chemin de fer de Loèche-Bains	15 Septembre 1908
"	Inden	" "	22 Novembre 1906
"	Loèche	" "	22 Novembre 1906
"	Albinen	" "	8 Février 1907
"	Varone	" "	15 Septembre 1908
Lämmerbach	Loèche-les-Bains	J. Zen-Ruffinen et Cie	2 Août 1907
Navizence	Ayer	Commune de Sierre	10 Juillet 1908
"	Chippis	Aluminium Neuhausen	6 Septembre 1905
"	Chandolin	" "	"
"	St-Luc	" "	"
"	Vissoie	" "	"
"	Ayer	" "	3 Janvier 1906
"	Chalais	" "	6 Septembre 1905
"	St-Jean	" "	6 Septembre 1905
Torrent d. moulin	Vissoie	" "	20 Octobre 1911
Fang	Chandolin	" "	28 Septembre 1909
Réchy	Grône	A. Tissières et L. Calpini	3 Décembre 1909
"	Nax	" "	3 Décembre 1909
Lienne	Ayent	Ville de Sion	17 Mars 1905
"	Icogne	" "	26 Septembre 1905
"	St-Léonard	" "	26 Septembre 1905
"	Ayent	Dominique Clivaz	30 Décembre 1911
Borgne	Evolène	Société des forces motrices Borgne	16 Juin 1906
"	St-Martin	" "	5 Janvier 1906
"	Hérémenço	" "	"
"	Mage	" "	"
"	Vernamiège	" "	"
"	Nax	" "	"
"	Vex	" "	20 Novembre 1908
"	Bramois	" "	14 Décembre 1907
Dixence	Hérémenço	" "	19 Février 1907
Sarine	Savièse	Louis Calpini et H. Maurer	15 Octobre 1909
Morge	"	" "	15 Octobre 1909
Printze et Lorentzi	Nendaz	G. Stächelin, Bâle	30 Août 1907
Lizerne	Ardon	Record et Cie	12 Juin 1900
"	Vétroz	U. Germanier	11 Janvier 1910
Farraz	Riddes	H. Volluz, Saxon	10 Avril 1908
"	Isérables	" "	10 Avril 1908
Eaux de la montagne de Drance	Fully	Electro-chimie Paris	30 Décembre 1911
"	Martigny-Bourg	" "	21 Avril 1904
"	Martigny-Combe	" "	"
"	Bovernier	" "	"
"	Sembrancher	" "	15 Mars 1906
"	Vollège	" "	16 Mars 1907
"	Orsières	" "	28 Septembre 1907
"	Liddes	Cie des forces motr. d'Orsières	7 Septembre 1906
"	Bagnes	" "	7 Septembre 1906
"	"	Soc. des forces motr. de la Drance	30 Décembre 1911
"	Orsières	Troillet et Tissières	7 Décembre 1907
Verbier	"	Ritter, ingénieur, Fribourg	15 Janvier 1904
Gura	Bagnes	Société d'électricité, Bagnes	17 Février 1903
Trient et Eau noire	Trient	Morand et Donazzola	17 Février 1903
Trient	Finhaut	Cie Martigny-Châtelard	29 Décembre 1908
"	Salvan	" "	16 Avril 1907
Triège	"	" "	20 Avril 1907
Salenfe	"	G. Stächelin, Bâle	13 Août 1907
Aboyeu	Collonges	Baradé, Troillet et Besson	22 Avril 1908
Grand Jeux	Troistorrents	Maximien Donnet	20 Avril 1907
Vièze	"	Société pour industrie chim., Bâle	14 Octobre 1910
"	Monthey	" "	11 Juillet 1911
"	"	" "	11 Juillet 1911
Lac Tanay	Vouvry	Société des produits élect.-chim.	21 Mars 1899
		Société des forc. mot. Grande-Eau	9 Mars 1901



IX. Télégraphe et Téléphone

a) Télégraphe

Le montant des prestations ordinaires dues par l'Etat du Valais à la Caisse des Télégraphes et Téléphones, à Lausanne, par les bureaux télégraphiques valaisans existant depuis moins de dix ans, s'est élevé, en 1911, à Fr. 840.15, se répartissant comme suit :

Bérisal, Chippis, Gampel, Goppenstein, Grand-St-Bernard. Montana-Vermala, Täsch, soit sept bureaux à Fr. cent	Fr. 700.—
Lourtier, solde au 11 Juin 1912	» 44.55
Naters, solde au 6 Octobre 1912	» 76.50
Lax, dès le 23 Octobre 1912	» 19.10
	<hr/>
Total	Fr. 840.15

Il a été payé, en outre, à la même administration, le montant de Fr. 15 pour la construction et l'entretien de la ligne du nouveau bu-

reau télégraphique de Lax, établi le 23 Octobre 1912.

Le subside de Fr. 50 prévu pour le bureau des Haudères, lui a été alloué.

Les frais d'entretien de la ligne télégraphique du Grand-St-Bernard, incombant à l'Etat en vertu de la convention du 18 Août 1885, se sont élevés, en 1912, à la somme de Fr. 188.20.

Il y avait, à la fin de l'année 1912 :

99 bureaux télégraphiques, dont 4 bureaux de consignation et 11 bureaux téléphoniques-communiaux avec transmission télégraphique.

Le bureau télégraphique de Lax a été établi en 1912.

La longueur des fils télégraphiques est de 1456 kilomètres 400, contre 1452 kilomètres 200 en 1911.

La longueur des lignes téléphoniques et télégraphiques mixtes est de 1013 kilomètres.

b) Téléphone

Le nombre des stations téléphoniques cen-

trales et intermédiaires s'élève, dans le Canton, au nombre de 40.

Augmentation en 1912 : 1, la station centrale de Fiesch.

Le nombre total des localités avec téléphone, à fin 1912, est de 187 et celui des abonnés au téléphone, de 922, contre 180 et 858 en 1911.

Il a été établi, en 1912, une communication téléphonique directe Brigue-Fiesch.

La ligne téléphonique internationale Berlin-Milan, avec un lacet Berlin-Milan et un lacet Bâle-Milan, est achevée en Valais, mais n'est pas encore mise en exploitation, cette ligne n'étant pas encore entièrement établie sur tout son parcours.

Les subventions allouées par l'Etat à divers bureaux téléphoniques, se sont élevées, en 1912, à la somme de Fr. 130.40

Electricité

Du rapport des institutions de contrôle de l'Association suisse des Electriciens qui a été adressé à notre Département, à la fin de l'année 1912, nous extrayons les passages suivants :

« Il a été inspecté, dans le courant de l'année 1912, 25 installations électriques de sociétés ou de particuliers et nous avons dû constater à nouveau une amélioration constante des installations intérieures de la plupart des installations électriques. Dans les grandes entreprises, en particulier, les nouvelles installations d'abonnés sont, en général, conformes aux prescriptions et les anciennes installations se modifient peu à peu.

Nous avons toutefois un peu plus de peine à faire observer ces prescriptions dans les petites entreprises et les installations électriques isolées, qui n'ont pas de personnel technique à leur disposition. Selon notre avis, ce sont avant tout ces petites entreprises qui ont besoin d'un contrôle technique régulier, cela aussi bien dans l'intérêt de la sécurité que dans celui d'une bonne exploitation.

La plupart des observations faites par le contrôleur concernent les coupe-circuits des anciennes installations, qui devraient être remplacées par des modèles à cartouches calibrées, ceci dans un intérêt de sécurité contre les incendies ; il en est de même des vieilles installations faites exclusivement en cordons souples.

Ces derniers devraient être placés dans des tubes isolants armés. Toutefois, dans 15 installations aucune observation n'a été nécessaire. En outre, 16 installations dont 8 centrales et 8 isolées n'ont pas encore été soumises à notre contrôle.

X. Administration des mines

En vertu des pouvoirs à lui conférés par le Grand Conseil, dans sa séance du 23 Mai 1912, le Conseil d'Etat du Canton du Valais a accordé, en séance du 28 Juin 1912, la concession d'une mine de fer-plomb-antimoine, située sur le territoire des communes de Val d'Illiez et Champéry, à M. Adam Blardone, maître carrier à Payerne.

En séance du 13 Novembre 1912, le Grand Conseil a accordé les concessions de mines suivantes :

1. Mine de pyrite de fer, située sur le territoire de la commune d'Orsières, à MM. Joris Angelin et Troillet Paul à Orsières.

2. Mine d'anthracite située sur le territoire de la commune de Salvan, à MM. Duruz Albert, Hænni William à Sion et Pernollet Maurice à Grône.

3. Mine d'anthracite située sur le territoire des communes de Grône et Nax, à MM. le docteur

Etat des Concessions

N ^o	Concessionnaires	Mines
1	Société des mines d'or de Gondo	Or
2	Calpini Louis, Sion	Anthracite
3	Entreprise générale des travaux du Chemin de fer des Alpes Bernoises	Plomb argenté vire et Zn
4	Imseng Edouard, Sion	Pyrite argentée
5	Société des mines du Val d'Anniviers	Cuivre gris
6	» » »	Nickel, Cobalt
7	» » »	Cuivre gris
8	» » »	Nickel, Cobalt
9	» » »	Cuivre gris
10	Delacoste Alfred, Sion	Anthracite
11	Schwery et Tissières, St-Léonard	»
12	» » »	»
13	Bonvin-Chappuis, Sion	»
14	» » »	»
15	Calpini Louis, Sion	»
16	» » »	»
17	Dubuis J., Favre A. et Grand M., Sion	Plomb argenté
18	Lorétan Georges, Sion	Anthracite
19	» » »	»
20	Paccolat Pierre-Maurice, Dorénaz	»
21	Calpini Louis, Sion	»
22	Loyer Maurice, banquier, Paris	Argent
23	Coppaz Paul, banquier, Lyon	Cuivre
24	» » » »	»
25	Allamand Alfred, Lausanne	Mispikel aurifère
26	Bardone Adam, Payerne	Fer, Plomb
27	Joris Angelin, Troillet Paul, Orsières	Pyrite de fer
28	Lorétan G., Pernollet M., Sion et Grône	Anthracite
29	Duruz Albert, Hænni William, Sion, Pernollet Maurice, Grône	Anthracite

de mines en 1912

	Communes
	Gondo, Zwischbergen Tourtemagne
Cui-	Lötschen, Niedergesteln, Gampel, Steg Ems, Agaren, Loèche
gentifère	Anniviers (Fusey)
Bismuth	» (Nava de Plantorin, Gd Proz-Zinal)
gentifère	» (Bourrimont)
Bismuth	Tourtemagne-Kaltberg
gentifère	Ayer-Grimentz
	Sion-Maragnenaz
	Chalais
	Grône
	Sion-Salins
	Salins
Zinc	Sion-Nendaz (Aproz)
	Nendaz (Bieudron)
	Nendaz (Siviez)
	Isérables
	Riddes et Isérables
	Dorénaz
	Collonges
	St-Martin-Hérémence
	Evolène (Satarme)
	» (Veisivi)
timoine	Salvan et Evionnaz
	Val d'Illiez-Champéry
	Orsières (l'Amône)
	Grône et Nax
	Salvan

Georges Lorétan à Sion et Pernollet Maurice à Grône.

En outre, le Conseil d'Etat a accordé, en séance du 31 Décembre 1912, à M. le docteur Georges Lorétan à Sion, les transferts suivants :

1. Mine d'anthracite située sur le territoire de la commune d'Isérables, concédée à M. l'avocat Henry de Lavallaz à Sion.

2. Mine d'anthracite située sur le territoire des communes de Riddes et Isérables, concédée à M. l'avocat Henry de Lavallaz à Sion.

En date du 23 Novembre 1912, M. François Crettaz à Vex, a fait auprès de notre administration une demande de concession pour une mine de blende et galène, au lieu dit «Lison», commune de St-Martin.

Les publications et formalités d'usage pour ces demandes de concession sont en cours en ce moment.

Il a été accordé dans le courant du présent exercice 33 permis de fouilles pour la recherche de divers minerais dans le Canton, contre 22 l'année précédente.

XII. Service des Forêts

1. Personnel

Nous avons à signaler la nomination de M. Henri Piguet, du Sentier (Canton de Vaud), porteur du diplôme fédéral d'éligibilité comme adjoint au bureau de l'Inspectorat forestier cantonal, avec entrée en fonction au 1er Avril 1912. C'est une lacune comblée : la nouvelle loi imposant à l'administration forestière des travaux multiples qui exigent un personnel plus nombreux.

Par suite de la démission, dans le 1er arrondissement, de deux forestiers de triage et la formation d'un nouveau triage composé des communes de Ernen et Ausserbinn, trois candidats ont suivi le cours forestier intercantonal de deux mois à Ilanz et Glaris. Après avoir subi avec succès l'examen final, ils ont obtenu le diplôme de capacité et ont été nommés forestiers de triage.

Les communes de Sion et de Bramois, qui n'avaient pas de forestier breveté, ont envoyé

un candidat au cours forestier intercantonal qui a eu lieu à Yverdon et à Bex. Ayant obtenu le brevet de capacité, il a été nommé forestier de ce triage. Un candidat d'Evolène a, de même, suivi le cours et a été reconnu apte à remplir les fonctions de forestier de triage.

Dans le 5^{me} arrondissement d'assez grands changements dans le personnel sont intervenus. Les grandes communes comme Bagnes, Orsières, Martigny,-Combe, Fully ont été divisées en plusieurs triages afin d'obtenir une police forestière plus efficace. Douze candidats ont suivi le cours forestier à Yverdon et Bex. Ayant tous subi avec succès l'examen final, ils ont été nommés gardes de triage dans leurs communes respectives. Il a été possible, par suite de ses nominations, de supprimer les aides forestiers qui, peu payés, ne faisaient pas de service.

Dans le 6^{me} arrondissement, trois nouveaux triages ont été formés dans les communes de Finhaut, Collombey et St-Gingolph et placés sous la surveillance de forestiers ayant suivi le cours forestier intercantonal. Les triages forestiers, rétribués par plus de 500 fr. de traitement, sont au bénéfice du subside fédéral et cantonal. Il a été payé de ce chef aux communes, en 1912, la somme de Fr. 11,444.28

2. Coupes de répartition

Ces coupes se répartissent comme suit :

Arrondissements	Ayants-droit	Bois de construction en m ³	Bois d'affouage en m ³	TOTAL en m ³
I	2679	2495.—	10021.—	12516.—
II	2360	2645.—	5801.—	8446.—
III	3630	3454.—	5608.—	9062.—
IV	4416	6225.—	3703.—	9928.—
V	4458	3018.—	7610.—	10628.—
VI	3142	4482.—	3759.—	8241.—
Totaux	20705	22319.—	36502.—	58821.—
En 1911	20913	26012.—	39952.—	65964.—

Il y a donc une amélioration à signaler. Le plus grand nombre des communes, notamment dans les 5^{me} et 6^{me} arrondissements, remettent l'exploitation des bois *en soumission de buche-rons* ou les travaillent en corvée, par groupes d'ayants-droit, aussi constatons-nous une forte diminution des coupes sur les années précédentes. Le paiement des bois de construction par m³, d'après les nouvelles taxes admises, contribue aussi à l'économie des bois.

Par contre, l'application des bois telle qu'elle est prévue par le règlement d'administration laisse encore à désirer.

Pour les lots d'affouage, il a été utilisé, dans la majeure partie des communes, les châblis et les produits d'éclaircies. Cette dernière opération commence à se généraliser là où des chemins forestiers permettent d'exploiter les assortiments qui en proviennent.

3. Coupes de ventes

Le Conseil d'Etat a délivré en 1912, 59 permis de ventes, se répartissant comme suit : 28 à des communes, 9 à des consortages et 22 à des particuliers.

Arondis.	Permis de coupe	Quantité m ³
I	18	2600
II	4	380
III	7	600
IV	10	1250
V	10	872
VI	10	250
Totaux	59	8250

BALANCE :

Etat de la production d'après les plans	m ³
d'aménagements	68566
1. Coupes de répartition	58821 m ³
2. Coupes de ventes	<u>8250 »</u> <u>67071</u>
	Boni 1495

Il mérite d'être mentionné qu'une grande partie des bois, livrés à la vente, proviennent de châblis, causés par des ouragans ou des avalanches. D'autre part, 3820 m³ proviennent de forêts de consortages et de particuliers, qui ne sont pas comprises dans les plans d'aménagements.

4. Produits des ventes de bois

Arrondissements	Bois de service en m ³	Bois de feu stères	Produit net en Fr.	Retenue pour reboisement
I	1567	622	28847	1883
II	1005	200	9115	346
III	2291	332	28633	1548
IV	2461	2792	28618	1589
V	301	—	5755	301
VI	474	482	11325	382
Total	8099	4428	112293	6049

De plus en plus la méthode introduite dans le 5^{me} arrondissement (exploitation par le vendeur) tend à se généraliser ; nous enregistrons avec plaisir ce progrès.

5. Flottages

Trois permis de flottage ont été délivrés à des particuliers soit :

- 1 par la Borgne pour 800 stères
- 1 par la Gamsa » 500 »
- 1 par la Saltine » 82 »

Ces flottages se sont effectués sans accidents et n'ont pas donné lieu à des réclamations.

6 Pépinières forestières

Arrond.	Surface ares	Semis Kg	Plants repiqués	Observations
I	3	—	—	
II	20	33	2000	
III	56	—	100700	dont 5.4 à l'Etat
IV	145	85	181600	» 35 » »
V	171	57.5	159820	
VI	142	262	104580	
	544	437.5	548700	

L'an dernier les pépinières occupaient une surface de 440 ares ; nous avons donc à enregistrer pour l'exercice 1912 une augmentation de la surface des pépinières de *104 ares*, soit donc à peu près le quart de la surface totale, existant à la fin de 1911. Ce résultat est très réjouissant. Beaucoup de communes commencent à comprendre que leur véritable intérêt consiste à produire, sur leur propre territoire, les plants nécessaires aux cultures, afin de ce rendre ainsi indépendant du commerce étranger.

Dans le 1er arrondissement l'état des pépinières est resté stationnaire. De sérieux efforts sont faits pour amener les grandes communes à créer des pépinières mais ces efforts n'ont pas encore été couronnés de succès.

Dans le 2me arrondissement la surface des pépinières est en augmentation de 5 ares sur celle de l'an dernier.

Malheureusement les gardes de triages sont peu soutenus, ils ne montrent pas n'ont plus toujours beaucoup d'intérêts à la pépinière et n'en comprennent pas toute l'utilité.

Les essais de ces dernières années semblent démontrer d'une façon certaine, que les semis dans

les pépinières des hautes altitudes, ne donnent pas de résultats satisfaisants. Les brins repiqués y prospèrent par contre très bien et il est à prévoir qu'à l'avenir nos pépinières des hautes altitudes serviront surtout à ce dernier usage.

Dans le 3^{me} arrondissement, le nombre des nouvelles pépinières est au nombre de 5, d'une contenance totale de 11 ares ; de plus en plus on observe que chaque commune tient à avoir sa pépinière indépendante.

Dans le 4^{me} arrondissement, également, la surface des pépinières est en augmentation de 14 ares. Le travail dans les pépinières a été intense durant toute l'année. Les vers blancs ont causés de grands ravages dans plusieurs pépinières, à celle des Praz-Pourris de l'Etat en particulier, à Conthey, Ayent etc. Afin d'utiliser toute la place et pour remplacer les brins détruits par les insectes beaucoup de brins étrangers ont du être repiqués, espérons qu'ils s'acclimateront parfaitement

Dans le 5^{me} arrondissement la surface des pépinières a augmenté de 54 ares augmentation provenant pour une part importante de la création à Ecône d'une pépinière cantonale.

Enfin, des pépinières ont été créées dans presque toutes les communes de l'arrondissement. Les besoins toujours plus grands en plants repiqués élevés dans le pays, afin de permettre de mener à bien les nombreux travaux de reboisement entrepris dans l'arrondissement, expliquent et justifient cette augmentation considérable des pépinières que nous saluons, du reste, avec le plus grand plaisir.

Dans le 6^{me} arrondissement, la surface des pépinières a également augmentée de 19 ares. Cette augmentation provient de la création de pépinières dans des communes qui n'en étaient pas encore pourvues et, d'autre part, de la création de pépinières privées.

La réussite des semis n'a pas été très favorable en 1912. Le printemps très sec n'a pas facilité la levée des brins qui ont ensuite eu à lutter contre l'invasion des mauvaises herbes dont la poussée fut spécialement favorisée par l'été humide.

La presque totalité des plants mis à demeure en 1912, soit 39250, ont été fournis par les bâtardières situées dans l'arrondissement.

7. Plantations en forêt

Les *cultures* à demeure pour reboisement des vides et des clairières s'élèvent pour les six arrondissements à 372,660 plants.

Ces cultures se répartissent, entre les divers arrondissements, de la façon suivante :

Arr. I	5,000	plants dans les travaux de défense de Ritzingen.
Arr. II	137,000	» dont 80,000 acacias sur les talus de la ligne du Lötschberg.
Arr. III	20,300	» dont 8000 sur les terrains de la Sapina, acquis par l'Etat.
Arr. IV	121,750	» dont 23,100 au rideau-abri des Praz-Pourris, propriété de l'Etat.
Arr. V	48,750	»
Arr. VI	392,180	
	<hr/>	
	372,150	plants.

Ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'année 1911. Nous avons fait de mauvaises expériences avec les cultures établies au moyen de plants non indigènes; dès l'exercice écoulé et à l'avenir, les plantations se feront avec des plants élevés dans nos pépinières.

Ce n'est que dans le courant de 1912, que les effets désastreux de la sécheresse de 1911 se sont révélés en plein. Un grand nombre de reboisements ont été fortement éprouvés. Dans les expositions sèches et arides le 70 à 80 % des plants ont péri.

8. Rideaux-abri de la plaine du Rhône

Ces rideaux ont pour but de couper les vents, d'améliorer le climat et de protéger les cultures.

Actuellement 6 rideaux sont en voie d'exécution. Ce sont :

Dans le III^{me} arrondissement, le *Rideau de Tourtemagne*, dont les plantations pourront être terminées en 1913.

Dans le IV^{me} arrondissement: 1. *Le Rideau des Rottes* (Conthey). Il y a été planté 7950

plants résineux et feuillus et la clôture a été prolongée de 100 m.

2. *Rideau de la plaine du Rhône* : Mis à demeure 5900 plants résineux et feuillus.

Le reboisement a commencé en 1909. Etat à fin 1912 : 20,000 plants.

3. *Rideau des Praz-Pourris* (Etat) : 45 hectares. Les travaux se poursuivent normalement.

Il a été planté 28,100 plans, dont 20,100 résineux et 8000 feuillus ; il a été ouvert 300 m. de nouveaux canaux.

Dans le Vme arrondissement le *Rideau du Brésil* (Riddes), quoique reconnu par l'inspecteur fédéral, des cultures complémentaires sont encore nécessaires pour obtenir un couvert complet.

Rideau de la Plaine de Martigny : Les travaux de reboisement pourront commencer dans l'exercice en cours.

Dans le VI^{me} arrondissement, le *Rideau du Pont des Lauches* (Collombey) est définitivement reconnu par l'inspectorat fédéral.

9. Travaux de défense et de reboisement au bénéfice des subventions fédérales et cantonales.

ARRONDISSEMENT I. — Les murs et bermes dans le grand couloir d'avalanche *Im Laub* (Ritzingen) sont terminés et ont bien résisté aux poussées de neige de cet hiver. Il a été planté entre les murs 5000 mélèzes.

A *Escherbirch* (Münster) des travaux complémentaires ont été exécutés ; de même à *Wartbiel* (Fiesch).

Les travaux de défense à Ernen seront mis en chantier en 1913.

ARRONDISSEMENT II. — Un projet important de travaux de défense et de reboisement à *Halde* (Saas-Fée) a été ratifié par l'inspectorat fédéral. Les travaux commenceront ce printemps. Les importants travaux à la *Rueck und Gemeine Lawine* (Ferden) sont à peu près terminés. Les plantations continuent jusqu'à complet reboisement.

ARRONDISSEMENT III. — Le reboisement de la

Schafalp (Ergisch) est terminé et reconnu. La surface reboisée est de 7 hectares.

Les projets suivants sont actuellement en bonne voie d'exécution :

- | | | |
|---|---|---------|
| 1. Les Mérignoux (Lens) | surface | 8.8 ha. |
| 2. Le Landoux (Vissoye) | » | 4.5 » |
| 3. La Sapina (Etat) | » | 10 » |
| 4. Les Patiers (Chermignon) | » | 6 » |
| 5. Torrentalp (Loèche-les-Bains) | » | 6 » |
| projet complémentaire de travaux de production contre les avalanches. | | |
| 6. Les Clarens (Montana) | surface | 4.5 ha. |
| 7. Le Masholder (Gampel) | projet complémentaire de travaux de protection. | |

Deux grands projets sont à l'étude : à *la Zâa* (alpage de Lens) dans la région supérieure et à *Grand Combaz* (St-Luc) reboisement d'une surface dénudée de 5 ha.

ARRONDISSEMENT IV. — Projets ratifiés en exécution :

Loudze-Gaillards (Chamoson). Mis à demeure 15300 plants repiqués. Réparé et consolidé, au moyen de remblayages, quelques murs endommagés par la pression des neiges.

La Garde (Evolène). Mis à demeure 10700 plants. Consolidé et réparé la clôture et les clayonnages.

Les Combes (Ayent). Mis à demeure 15500 plants. Correction des ravines, au moyen de clayonnages vivants (5000 vernes).

Les Mourtis (St-Martin). Mis à demeure 5000 plants. Clayonnages vivants et en bois, sur 617 mètres. Construction d'un bisse d'arrosage. Clôture 310 mètres.

Dutzè et Péru (Nendaz). Mis à demeure 10800 plants. Canaux d'assainissement sur une longueur de 160 mètres.

ARRONDISSEMENT V. — Le projet de *Bas-Combaz* (Bagnes) a subi un certain développement malgré l'été défavorable. Il y a été planté 6000 mélèzes. Toutes les bernés, prévues au projet, ont été construites. Les murs supérieurs sont établis.

A *Saxon*, (couloir d'Avaley) 207 m³, réparés sur 12 murs, ont été construits.

Les bernés sont achevées sur une longueur de 405 mètres.

Le projet *Combe à Métroz* (Bourg St-Pierre), est en bonne voie d'exécution.

A *Charrat*, les travaux de reboisement des deux mayens acquis, sont à peu près terminés. Il y a été planté 11500 sujets de différentes essences.

ARRONDISSEMENT VI. — Le projet de reboisement de *l'Emosson* (Finhaut) est prêt d'être terminé et pourra être reconnu en 1913.

Les reboisements à *Combabertan* et *l'Herse* (Evionnaz), peuvent être considérés comme achevés, ils ont été reconnus par l'inspectorat fédéral.

En ce qui concerne le projet des *Planches* (Collonges), l'inspectorat fédéral est d'avis de pousser activement les travaux de reboisement, en laissant, pour le moment, de côté les travaux de défense.

Le grand projet de *Trétien* (Salvan), a subi un temps d'arrêt, par suite de la séparation des communes de Salvan et de Vernayaz ; celui de *Cognon* sera terminé en 1913.

Plusieurs projets sont à l'étude et seront présentés à la ratification en 1913. Entre autre

les versants ravinés du Val du *Mauvoisin* (consortage de Sautaneyre), le projet de reboisement du *Rosel* (Borenaz) et des *Ecossis* Vouvry.

10. Construction de chemins forestiers

Nous constatons avec plaisir que la majeure partie des communes ont compris la grande importance des chemins forestiers pour l'exploitation rationnelle de leurs forêts et ont de leur propre initiative décidé l'établissement de ces voies de transports des bois.

Dans le *1er arrondissement* il convient de mentionner spécialement 1. l'achèvement du beau chemin de *Glurigen* d'une longueur de 1484 m. et d'un coût de Fr. 3395.—. 2. du câble de Schalberg construit par la Commune de Ried et le consortage de Ganter d'un coût de Fr.-13,247.—. Ce câble rendra de grands services pour l'exploitation des forêts de cette région.

Plusieurs projets sont à l'étude et pourront être mis en chantier en 1913.

Dans le *2me arrondissement*, plusieurs projets de chemins forestiers subventionnés ont été terminés ou approchent de leur achèvement. A signaler le nouveau chemin de *Tatz* (Nieder-

gesteln), de *Kippel*, dont une première section a été reconnue par l'Inspectorat fédéral ; du *Bitschthal*, projet difficile et coûteux, qui ouvrira à l'exploitation, cette vallée jusqu'à présent presque inaccessible.

La commune de *Eischol* a fait mettre à l'étude, un réseau de chemins forestiers, qui rendra de grands services.

Deux communes, *Eiholz et Rarogne*, ont installé des câbles pour le transport des bois d'affouage.

Dans le *3me arrondissement* le chemin forestier du Vernys (St-Jean) d'une longueur de 800 mètres, est terminé et a déjà servi au transport des bois.

D'autres projets spécialement pour les communes d'Ayer et Inden ont été élaborés par le forestier d'arrondissement et seront exécutés dans le courant de l'année.

Dans le *4me arrondissement* les travaux de l'important chemin de *Brac* (Savièse), devis Fr. 9000.—, ont été reconnus en 1912 par l'Inspectorat fédéral. A cette occasion on a constaté l'urgence de travaux complémentaires. Un

nouveau projet d'un devis de Fr. 4000 a été approuvé.

Les Communes de Nendaz, Chamoson. Bramois ont construit de nouveaux chemins ou corrigé et prolongé ceux déjà existants.

La commune de St-Martin a fait élaborer un projet de chemin forestier sur les 2 rives de la Borgne.

D'autres projets sont à l'étude dans les communes de *Ayent, Arbaz, Hérémenche et Vex.*

Dans le 5^{me} arrondissement le projet de la route forestière de la *Caffe* (Martigny-Combe) d'un devis de Fr. 30,000.—, a été adjugé à de bonnes conditions. La longueur du tracé est de 2300 mètre. Les travaux commenceront ce printemps et doivent être terminés fin 1913.

La route forestière des *Planards* (Martigny-Ville et Bourg) a été prolongée jusqu'à la limite de la propriété bourgeoise.

Deux grands projets sont à l'étude, dont l'un pour la commune de *Bagnes* à Arbaray, devis Fr. 30,000 et l'autre pour la commune *d'Orsières* à *Botza rouge* devis Fr. 40,000.—.

Une quantité d'améliorations de chemins fores-

tiers et de leur prolongation sont survenues en cours d'exercice.

Dans le *6me arrondissement* nous avons à mentionner la constuction de chemins forestiers à *Finhaut*, à *Salvan* (Faillaz) et a Val d'Illiez

Le projet de chemin *du Mont* (Collonges), approuvé par l'inspectorat fédéral, n'a pas encore été mis en chantier.

La Bourgeoisie de *Monthey* est disposée à faire mettre à l'étude un certain nombre d'améliorations concernant le transport des bois, entre autre le projet de cable à Châble-Croix. De même la commune de St-Gingolph prévoit un très intéressant projet de chemin sur le versant droit de la Morge.

11. Délimitation des forêts

ARRONDISSEMENT I. — Le limitage sur le terrain est terminé dans toutes les communes de l'arrondissement ; mais dans 10 communes les protocoles prescrits par l'art. 11 de l'ordonnance font encore défaut.

Des ordres ont été donnés pour remédier à cet état de choses.

ARRONDISSEMENT II. — Plusieurs communes n'ont pas encore terminé le limitage.

ARRONDISSEMENT III. — Toutes les forêts communales sont délimitées. L'entretien de l'abornement laisse à désirer dans certaines communes, notamment dans les 4 communes de Lens (anciennes forêts de section).

ARRONDISSEMENT IV. — La commune de *Chamoson* a soumis à une révision totale l'abornement de ses forêts. Un nouveau procès-verbal a été rédigé.

Il en est de même de Nendaz. Pour les communes d'Evolène, Conthey et les Agettes, le limitage est très incomplet et les protocoles font défaut.

ARRONDISSEMENT V. — D'une façon générale, l'abornement entre communes et particuliers est achevé. A Bagnes et Orsières, les commissions proposées à l'abornement ont procédé à des révisions.

ARRONDISSEMENT VI. — La délimitation est complète. Comme les années précédentes, il a été procédé à des vérifications d'abornements.

12. Plans d'aménagement

Toutes les communes sont pourvues de plans d'aménagement provisoire, à l'exception toutefois de trois, dans le 2^{me} arrondissement.

Ce travail n'est pas encore fait, pour les forêts de consortages où l'existence de nombreuses servitudes, rendent la chose plus difficile que partout ailleurs.

13. Rachat de servitudes forestières

Un état complet des servitudes grévant les forêts, a pu être établi par le mode des consignes prévu par la loi forestière (art. 118 à 124) et rendu notoire par publication au *Bulletin officiel*.

Selon la procédure fixée par la législation les dossiers seront transmis au Département forestier une fois les délais expirés et les commissions, nommées à cet effet, pourront, sans retard, procéder au rachat.

14. Accidents et dégâts dans les forêts

Les dégâts de beaucoup les plus importants ont été causés par l'ouragan de *Janvier*. La grande partie des communes ont enregistré des dommages.

Par contre, le feu nous a épargné.

Les vers blancs ont causé de sérieux dommages dans les pépinières.

Dans la région du centre, les taillis de fayards ont souffert de l'invasion d'un insecte plutôt rare — *Orchestes (curculio) Fagi* — qui a dépouillé, en Juin, les arbres de leurs feuilles. Mais l'atteinte ne paraît pas compromettre l'existence du massif et dès l'automne les forêts de hêtre avaient repris leur aspect normal.

15. Rapports trimestriels des gardes forestiers de triage.

Ces rapports ont été transmis assez régulièrement. Ils fournissent un moyen efficace et suffisant de contrôle pour le service des gardes

de triage, tant à l'inspecteur forestier de l'arrondissement, qu'aux administrations communales.

16. Procès-verbaux dressés et amendes prononcées

Arron- dissements	Nombre des procès-verbaux	Amendes prononcées
I.	18	91.60
II.	80	385.80
III.	129	808.—
IV.	285	2001.70
V.	327	5478.15
VI.	84	932.35
	923	9697.60

Ce tableau démontre, que soit l'article 95 de la loi forestière, soit l'art. 41 du règlement d'administration, paraissent être lettre morte dans les 1er et II^{me} arrondissements.

En général les tribunaux de police font toujours preuve d'indulgence outrée dans la répression des délits. Dans bien des cas, on se contente du minimum légal et le montant de l'amende dépasse rarement la valeur du détournement.

Résumé des observations sur l'état

Arrondissement forestier	Commune	Glacier	Observateur
I	Fiesch	Fiesch	Uttinger, insp. for., E
»	Naters	Aletsch	» »
»	Ried-Brig	Kaltwasser	» -
»	Simplon	Rossboden	» »
II	Saas-Almagel	Allalin	Lorétan R., insp. for., E
»	Zermatt	Gorner	» »
»	Blatten	Lötschgletscher	» »
III	Ayer	Zinal	de Werra, insp. for., E
»	Tourtemagns	Tourtemagne	» »
IV	Evolène	Arollaz	Evéquo, insp. for., S
»	»	Zigiornove	» »
»	»	Ferpècle	» »
»	Nendaz	Grand-Désert	» »
»	»	Mont-Fort	» »
»	Savièse	Zanfleuron	» »
V	Bourg-St-Pierre	Valsorey	Darbella, insp. for., E
»	Orsières	Saleinaz*)	» »

*)Le glacier de Saleinaz est en recul marqué sur son front et il en a été vendu 220 wagons exploités sur le front.

des glaciers du Valais en 1912

	Date des observations	Changements du front du glacier		Observations
		Allongement	Raccourcis- sement	
	23 Septembre	—	— m.60	Glacier très crevassé Diminution de volume
	27 »	—	2 m.70	
	10 »	7 m.10	--	
	11 »	4 m.—	—	
	21 Octobre	—	2 m.50	
	28 »	—	7 m.07	
	14 Septembre	—	5 m.—	
	23 Octobre	—	10 m.20	
	23 »	—	5 m.50	
	30 Août	—	22 m.—	
	31 »	—	3 m.—	
	7 Septembre	—	11 m.—	
	9 »	—	10 m.—	
	10 »	—	—	
	1-2 Septembre	9 m.—	—	
	7 »	—	1 m.20	
	26 »	—	31 m.—	

des flancs. L'exploitation de la glace a recommencé cette année-ci

Il est aussi à remarquer que l'art. 47 du nouveau règlement d'administration donne le contrôle sur les jugements au préfet et non à l'inspecteur forestier.

Celui-ci n'en a connaissance que si le Préfet les lui communique, ce qui n'est pas toujours le cas.

17 Recours en matière forestière

Il a été adressé au Département forestier 9 recours contre des jugements de tribunaux de police.

Un seul recours a été reconnu comme étant fondé, tous les autres ont été écartés comme non fondés.

18 Contraventions forestières

Les contraventions dont la répression rentre dans la compétence du Département forestier se réduisent au nombre de deux. Les contrevenants ont été punis.

19. Mansuration des glaciers

Voir tableau annexé.

Balance générale

des allocations budgétaires et des dépenses effectuées en 1912

Le Compte sommaire des dépenses du Département pour l'exercice de 1912 se présente comme suit :

	Budget et crédits supplémentaires	Dépenses
I. Personnel	Fr. 54,990.—	Fr. 54,664.78
II. Routes et ponts	» 383,985.—	» 359,021.65
III. Endiguement et dessèchement	» 192,200.—	» 201,494.47
IV. Bâtiments	» 20,300.—	» 15,579.80
V. Travaux extraordinaires	» 194,296.40	» 170,230.10
VI. Télégraphes et téléphones	» 2,450.—	» 1,223.75
VII. Etudes, piquetage, surveillance et imprévus	» 12,500.—	» 12,288.38
VIII. Forêts	» 48,700.—	» 49,740.51
	Fr. 909,421.40	Fr. 864,242.44
Balance, soit différence en moins		» 45,177.96
	Fr. 909,421.40	Fr. 909,421.40



Département des Finances

Le rapport concernant la gestion de ce Département est imprimé séparément sous le titre de *Compte rendu financier*.

En terminant notre rapport sur la gestion de l'année 1912, nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération respectueuse et vous recommander, avec nous, à la Protection divine.

Sion, le 7 Mai 1913.

Le Président du Conseil d'Etat :

A. COUCHEPIN.

Le Chancelier d'Etat :

Ch. ROTEN.



LE DÉPARTEMENT

DES

FINANCES

* I.

Postulats

*volés par le Grand Conseil en 1912 et dont l'étude a été
confiée au Département des Finances*

1° « Le Conseil d'Etat est invité à étudier la question de savoir si, ensuite de l'entrée en vigueur du Code civil suisse, les tarifs concernant l'enregistrement, la transcription et l'inscription des actes authentiques ne devraient pas être réduits. »

Nous avons immédiatement entrepris l'étude de cette importante question, mais comme ces droits procurent à l'Etat une bonne part de sa recette et vu notre situation

financière qui ne supporterait pas une importante diminution de recette, nous croyons que la solution de cette question doit être combinée avec la réforme de nos lois des Finances.

Nous avons du reste déjà fait droit, en partie, à l'idée de ce postulat en ce sens que nous n'exigeons plus le timbre fixe pour les formulaires d'inscription et de transcription destinés aux bureaux des hypothèques. Comme nous avons l'honneur de vous le dire dans notre message accompagnant le projet de budget, cette décision aura pour effet une diminution sur les droits de timbre de Fr. 4000 à 5000 par année.

2° « Le Conseil d'Etat est invité à étudier comment l'assurance maladie et accident pourra être organisée dans notre Canton pour que nos contrées montagneuses et nos stations industrielles puissent profiter dans la plus large mesure des avantages prévus par la loi des assurances acceptée par le peuple suisse le 4 Février 1912. »

Cette question aura toute l'attention du Conseil d'Etat pendant l'année 1913, la loi entrera, d'après les informations du Conseil fédéral, en vigueur au plus tôt pour le 1^{er} Janvier 1914. L'office fédéral des assurances, créé par décision du Conseil fédéral du 19 Décembre 1912, facilitera le travail préparatoire incombant aux cantons.

3° « La Commission rapportant sur la pétition des

employés de l'Etat qui demandent une augmentation de leur traitement propose de prendre la pétition en considération et d'inviter le Conseil d'Etat de faire à ce sujet des propositions dans la prochaine session de Mai en tenant compte de l'offre faite par les pétitionnaires d'augmenter leurs heures de travail. » — L'Assemblée adhère à ce préavis.

Le Conseil d'Etat aura l'honneur de soumettre dans la session actuelle les propositions demandées.

4^o « Le Conseil d'Etat est invité à présenter un rapport sur l'opportunité d'introduire dans le Canton l'assurance obligatoire immobilière contre l'incendie. »

L'étude à laquelle le Département des Finances s'est livrée pour préparer le rapport demandé s'est étendue sur les points suivants.

« I. L'assurance obligatoire immobilière est-elle pour le Canton du Valais nécessaire ou utile?

II. Dans l'affirmative, faut-il y procéder par l'intermédiaire des Sociétés d'assurance privées ou y a-t-il lieu de créer un établissement cantonal?

III. Quels seront éventuellement les charges et les risques que comportera pour le Canton l'assurance obligatoire immobilière si celle-ci est effectuée par un établissement cantonal. »

Le Conseil d'Etat s'occupera prochainement de cette question afin de pouvoir présenter son préavis au Grand Conseil.

II.

Législation

1^o Décret du Grand Conseil du 29 Mars 1912 concernant l'agrandissement et le rachat de l'Asile des aliénés de Malévoz.

Dans la session de Mars 1912, nous avons eu l'honneur de vous soumettre une nouvelle convention passée entre l'Etat du Valais et M. le D^r Repond concernant l'agrandissement et le rachat de l'Asile des aliénés à Malévoz, convention qui a été approuvée par la Haute Assemblée. — Les crédits nécessaires nous ont été alloués pour le double but de cette convention par le décret ci-haut, qui a été adopté en votation populaire du 5 Mai 1912.

Les nouvelles constructions ont été commencées au printemps 1913.

2^o Concordat concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale de prestations du droit public.

Par décision du 19 Novembre 1912 le Grand Conseil a adhéré à ce concordat, décision qui a été confirmée par le peuple en date du 12 Janvier 1913.

Jusqu'au 12 Avril 1913, les cantons suivants ont fait parvenir au Conseil fédéral leurs déclarations d'adhésion:

Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwalden, Unterwalden, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell R.-E., Appenzell R.-I., St-Gall, Argovie, Tessin, Vaud, Valais et Neuchâtel.

III.

Personnel

Le Conseil d'Etat a procédé pendant l'exercice 1913 aux nominations ci-après concernant le Département des Finances.

1. Chef comptable de l'Etat: M. André de Rivaz, à Sion.
 2. Chef du Service technique du registre foncier: M. A. Gapany, géomètre breveté, à Bulle.
 3. Géomètre adjoint de ce service: M. F. Cardis, de Collombey.
-

IV.

Service technique du Registre foncier

L'ordonnance du Conseil fédéral du 15 décembre 1910, sur les mensurations cadastrales ainsi que l'art. 255 de notre loi d'application du Code civil suisse nous imposaient un Service technique du registre foncier. Sur notre proposition et dans votre session de Novembre, vous avez bien voulu nous autoriser à créer et à organiser ce service et à l'attacher au Département des Finances.

1. Personnel et Organisation

Ensuite d'une soumission publique, nous avons donc, d'entente avec l'Autorité fédérale, mis à la tête de ce service, Monsieur A. Gapany, de Bulle, géomètre, porteur d'un diplôme fédéral. Son entrée en fonctions a eu lieu le 1^{er} janvier 1912.

Conformément à la compétence que vous nous avez donnée, nous lui avons adjoint pendant le courant de cette même année, Monsieur F. Cardis, de Collombey, géomètre, porteur d'une patente fédérale.

Un règlement d'organisation fixe les attributions de ce service auquel incombe notamment:

1. La direction de la triangulation de IV^e ordre.
2. La conservation de la triangulation du 1^{er} au IV^{m^e} ordre.
3. Le contrôle de l'abornement des limites.
4. La surveillance et la vérification des mensurations parcellaires.
5. La conservation des documents de cadastration.
6. L'établissement du compte de chaque entreprise, pour l'obtention des subsides fédéraux prévus dans l'arrêté fédéral, du 13 Avril 1910, relatif à la participation de la Confédération aux frais de mensurations cadastrales.
7. La surveillance des bureaux des géomètres conservateurs.
8. La préparation des prescriptions cantonales concernant:
 - a) l'exécution de la triangulation de IV^{m^e} ordre et la conservation de la triangulation du 1^{er} au IV^{m^e} ordre,
 - b) les mensurations parcellaires.

Ce règlement que nous avons adopté en notre séance de Conseil d'Etat le 17 Septembre 1912 a été approuvé par le Conseil fédéral le 18 Octobre de cette même année. Il est entré en vigueur le 1^{er} Janvier 1913.

2. Etat actuel des mensurations dans notre canton

L'art. 9 de la loi du 24 Novembre 1891, concernant l'établissement et la revision des registres de l'impôt sur le capital et le revenu, ordonne que la contenance d'un immeuble indiquée au registre de l'impôt, doit être donnée en mètres carrés et fixée d'après un plan horizontal. Cette déclaration doit être faite par un arpenteur ou par un expert autorisé par le Conseil d'Etat.

La teneur de cet article a mis les communes dans l'obligation d'établir des plans cadastraux devant servir de base à l'évaluation des contenances des immeubles.

A cette époque, plusieurs communes possédaient déjà des plans cadastraux: Sion, St-Maurice, Monthey, Collombey, Vouvry, Vionnaz, Port-Valais, St-Gingolph, etc. Actuellement, sur 170 communes, il y en a cent cinquante-huit qui possèdent des registres de l'impôt basés sur des relevés cadastraux. Douze communes, soit: Zermatt, Saas-Fée, Naters, Rarogne, Mage, Loèche, Conthey, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Gründén et Außerberg, ne possèdent pas encore de plans cadastraux.

Les systèmes employés pour le levé de ces plans ont été les suivants:

1. Le levé à la planchette par rayonnements ou par intersections;
2. Le levé à la planchette avec emploi de la stadia ou méthode tachéométrique;
3. Le levé indépendant et à l'équerre de chaque propriété et formation d'un plan d'ensemble par juxtaposition des différentes parcelles adjacentes;
4. Le levé de chaque feuille du plan par abscisses et ordonnées à l'aide de grandes bases d'opérations traversant la feuille.

Le premier est le meilleur de ces systèmes, spécialement lorsqu'il est appliqué à la plaine et dans un terrain découvert. Il devient moindre lorsque le terrain levé est fortement incliné ou couvert d'arbres et de bâtiments.

Il a été utilisé dans quelques communes, à Brigue, Sion, St-Maurice, Port-Valais, St-Gingolph, etc.

Le deuxième système est presque équivalant au premier; il donne toutefois de plus fortes différences aux vérifications et ne peut être employé que par des personnes très expérimentées. Il a été employé à Saas-Grund, Saas-Balen, etc.

Les systèmes 3 et 4, qui ont été les plus employés dans le canton, sont rudimentaires.

Le premier, passable pour le levé partiel de la

parcelle, ne vaut absolument rien dans le plan d'ensemble.

Le deuxième, passable pour l'ensemble d'une feuille de plan, est défectueux lorsqu'on entre dans le levé de détail, ceci pour les raisons suivantes :

Comme il n'existe pas de points fixes répartis sur la feuille, la première base choisie est nécessairement arbitraire et les suivantes dépendent de la première par des mesurages plus ou moins exacts. Ces combinaisons de bases servant au levé du détail deviennent baroques et bizarres et occasionnent des tiraillements et des erreurs. De plus, les ordonnées sont en général trop longues.

Ce procédé, qui peut donner un certain résultat en plaine, est complètement défectueux en terrain fortement incliné.

Les différents procédés indiqués si-dessus ne peuvent servir qu'à établir des plans et cadastres destinés à former une base équitable à l'*Impôt foncier*. Ce fut assurément bien là la pensée du législateur qui n'a pas voulu leur donner un caractère d'authenticité par l'ordonnance d'un dépôt public, une reconnaissance par les propriétaires et une acceptation par les autorités compétentes de l'Etat. Cette intention du législateur est également indiquée par l'abornement des propriétés, des routes, etc., abornement qui n'a pas été fait d'une manière sérieuse, soit par la plantation de bornes so-

lides, par des croix profondément entaillées sur les rochers ou blocs isolés ou autres repères offrant une garantie de durabilité. Dans la plupart des communes, cet abornement ne consiste qu'en piquets, poteaux, haies mortes, haies vives, murs secs, etc.

Les plans ne peuvent donc garantir la jouissance paisible de la propriété au point de vue de la délimitation; il n'y a que présomption. L'on ne peut ainsi donner aux extraits de cadastre le caractère de titres publics.

Il est également à remarquer que, seul, le domaine privé a été cadastré. Les propriétés communales et bourgeoises, les forêts publiques en général et les consortages ne sont pas mesurés.

Cependant, ces dernières années, la discussion relative à l'élaboration du Code civil suisse ayant fait prévoir la participation de la Confédération aux frais de la mensuration du sol suisse, quelques communes avaient rédigé en conséquence leurs cahiers des charges et contrat de mensuration. Il y fut réservé que la mensuration devait s'exécuter suivant les Instructions des géomètres du Concordat suisse. Ce fut là une heureuse innovation, ainsi que nous le verrons plus loin.

3. Activité du service technique pendant l'exercice de 1912

L'arrêté du 13 Avril 1910 sur la participation de la Confédération aux frais des mensurations cadastrales, ainsi que l'Ordonnance fédérale du 15 Décembre 1910 déterminèrent le Département des Finances à ouvrir une enquête aux fins de savoir quelles étaient les mensurations des communes qui pourraient être mises au bénéfice des subventions fédérales prévues. Cette information, prise par la voie du *Bulletin officiel*, provoqua quantité de demandes des communes intéressées.

Le premier travail du Service technique, lors de son entrée en fonctions, consista dans l'examen des demandes de subvention déposées par les communes.

Or, l'art. 19 de l'Ordonnance fédérale a la teneur suivante :

« Le Conseil fédéral approuve les mensurations
» existantes :

» a) lorsque les mensurations parcellaires s'appuient sur une triangulation de IV^m ordre ;

» b) lorsque les mensurations ont été précédées d'un abornement définitif et solidement exécuté ;

» c) lorsque les mensurations cadastrales ont été exécutées en conformité de l'Instruction pour les géomètres concordataires, des Instructions can-

» tonales ou communales équivalentes ou des instructions fédérales pour le levé de détail des fo-
» rêts;

» d) lorsque les documents cadastraux ont été
» déposés publiquement et reconnus par les auto-
» rités cantonales compétentes;

» e) lorsque les travaux de conservation sont à
» jour. »

Lorsqu'une mensuration existante n'est pas approuvée par le Conseil fédéral, elle peut néanmoins être utilisée à titre provisoire pour les besoins du registre foncier.

La plupart des demandes durent donc être écartées du fait (litt. a) qu'aucune triangulation préalable n'avait précédé la mensuration proprement dite. Restaient les demandes des communes de Brigue, Viège, Chamoson, Martigny-Combe, Champéry.

Les dossiers concernant les triangulations des territoires de Brigue et de Chamoson furent soumis à l'examen du Service topographique fédéral qui les refusa, ces travaux n'ayant pas été exécutés d'après des règles techniques assurant une exactitude suffisante.

Il ne put donc être fait droit aux demandes de subvention formulées par ces communes.

Il reste à examiner les travaux de mensuration

des communes de Viège, Martigny-Combe et Champéry.

COMMUNE DE VIEGE. — Les travaux de mensuration de cette commune avaient d'abord commencé d'après un cahier des charges dont les dispositions n'étaient pas très claires. Il est heureux que M. Reber, ingénieur au service topographique fédéral, s'en soit aperçu lors de la vérification de la triangulation du IV^me ordre de cette commune. Un nouveau cahier des charges élaboré par lui à cette occasion fut accepté par les autorités municipales, par le géomètre entrepreneur et approuvé par le Département fédéral de Justice et Police.

Le dossier de cette mensuration fut vérifié dans le courant de ces années passées par M. Zwygart, géomètre du Concordat suisse, à Meikirch. Après examen de cette expertise, le Service technique soumit au Département des Finances un rapport qui reçut l'approbation du Département fédéral de Justice et Police. Il en résulte que :

Le plan du bourg, dressé conformément à l'ancien cahier des charges, ne peut être accepté et il sera procédé à un nouveau levé de cette localité. La mensuration du reste du territoire de cette commune a été exécutée d'après le nouveau cahier des charges. Cette mensuration est en partie terminée; elle a donné, à la vérification, des résultats satis-

faisants. On peut dores et déjà compter sur le versement à cette commune de la subvention fédérale. Ainsi Viège sera bientôt la première commune du Valais possédant une mensuration sur laquelle peut être établi le nouveau registre foncier fédéral.

COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE. —

Le cahier des charges porte que la triangulation doit être vérifiée par le Service topographique fédéral, le plan des forêts dressé conformément aux instructions fédérales du 14 Septembre 1903, le levé de détail des forêts et du reste du territoire effectué conformément aux Instructions du Concordat suisse du 20 Mai / 2 Juillet 1891. Le levé du vignoble n'est pas compris dans cette adjudication.

La triangulation du IV^{me} ordre de cette commune a été vérifiée et acceptée par le Service topographique fédéral et le subside prévu de 25 francs par point, versé à la bourse communale. Le levé de cette commune était en partie achevé lors de l'entrée en fonctions du Service technique cantonal. Ce service en examina les documents et rapport sur les travaux complémentaires à exécuter fut communiqué au Département des Finances. Ce rapport, soumis à l'approbation du Département fédéral de Justice et Police, fut approuvé par cette autorité, après une vision locale par l'Inspecteur fédéral du registre foncier.

Le bornage exécuté dans cette commune n'offre pas la garantie d'un bornage définitif et il devra

être complètement revu; c'est alors seulement qu'une vérification des plans pourra être faite par le Service cantonal.

Si cette vérification prouve que la mensuration satisfait aux prescriptions du cahier des charges, il n'y a pas de doute que cette commune n'obtienne la subvention fédérale. Cependant, la mensuration devra aussi comprendre le vignoble de la commune. La Municipalité préfère abandonner cette subvention plutôt que de recourir à ces mesures qu'elle estime onéreuses. Malgré de nombreuses instances faites auprès d'elle soit par le Département des Finances, soit par le Service technique cantonal, cette question n'a pu encore trouver sa solution.

COMMUNE DE CHAMPERY. — Le cahier des charges de cette commune est rédigé dans le genre de celui de Martigny-Combe. La triangulation de IV^me ordre est vérifiée et approuvée par le Service topographique fédéral. La mensuration terminée avait été vérifiée et approuvée par deux experts-géomètres valaisans; mais cette vérification ne fut pas acceptée par le Département fédéral de Justice et Police; l'Inspecteur fédéral fit procéder à une nouvelle vérification par les soins de M. Zwygart, géomètre du Concordat suisse à Meikirch. Les résultats de cette expertise ont été communiqués au Service technique cantonal lors de son entrée en fonctions et rapport en fut adressé

au Département des Finances. Le rapport soumis à l'approbation du Département fédéral de Justice et Police engagea à venir sur les lieux M. Rötli-berger, Inspecteur fédéral du registre foncier, qui approuva les conclusions de ce rapport. Il en résulte que le village ainsi que les forêts devront être relevés. Quantité de travaux supplémentaires concernant spécialement l'abornement et la polygonométrie devront de même être exécutés.

Cela représentera nécessairement de gros frais; mais ce travail permettra d'obtenir une mensuration conforme aux prescriptions fédérales et pourra servir de base au nouveau registre foncier. Par- tant, ce travail deviendra définitif et obtiendra la subvention fédérale prévue.

COMMUNE DE NATERS. — La commune avait commencé la mensuration de son territoire. Une partie des points de la triangulation et de la polygonométrie avaient été placés et bornés. Ce travail a été arrêté par le Conseil d'Etat sur le conseil du Département fédéral de Justice et Po- lice. Le Service technique cantonal, après exper- tise, a fixé le dédommagement à payer au géomè- tre adjudicataire. Ce travail sera repris plus tard, après la revision de la triangulation des premiers ordres.

COMMUNE DE VOUVRY. — La mensura- tion de la commune est en travail. La triangulation

de IV^{me} ordre sera vérifiée dans le courant de 1913. Le contrat de mensuration sera révisé dans le courant de l'hiver 1912-1913 et rendu conforme aux nouvelles prescriptions fédérales. Les travaux ont été exécutés jusqu'à présent en conformité de ces prescriptions et avancent normalement.

Le Code civil suisse oblige les cantons à introduire le registre foncier et, partant, à procéder à la mensuration. Comme notre canton ne possède encore aucune commune mesurée d'après les Instructions fédérales et que tout est à faire, nous avons intérêt à ce que cette nouvelle mensuration se fasse d'après une règle bien déterminée à l'avance. Nous avons ainsi élaboré un plan d'exécution des mensurations cadastrales en Valais, que nous avons remis au Département fédéral de Justice et Police sur sa demande. Ce plan (prévu par l'art. 38 du Titre final du C. C. S.), qui sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral, porte que les triangulations de IV^{me} ordre seront exécutées au fur et à mesure des besoins de la mensuration et que les mensurations du sol commenceront par les communes du Bas-Valais et se poursuivront successivement en remontant la vallée du Rhône; cependant les communes qui ne possèdent pas encore de cadastre établi sur des plans existants seront autant que possible mesurées en tout premier lieu.

Il est intéressant de noter que la circulaire, du 5 Juin 1912, du Département fédéral de Justice et Police, dit à ce sujet que « l'exécution de la mensuration n'est plus subordonnée au bon vouloir d'une commune ou d'une corporation; les communes et les cantons n'ont plus la faculté de déterminer à leur gré l'époque de la mensuration, sans se soucier des autres parties du pays. En raison du but assigné aux mensurations cadastrales et de la participation de la Confédération aux frais occasionnés par ces travaux, il était indispensable de limiter le pouvoir discrétionnaire des cantons et des communes. Cette restriction ressort d'ailleurs clairement des articles 39 et 42 du Titre final du C. C. S. »

Sur l'autorisation du Conseil d'Etat, le Service technique a entrepris deux triangulations du IV^me ordre de quatre communes du Bas-Valais, soit: St-Gingolph, Port-Valais, Vionnaz, Collombey.

Cette triangulation compte 180 points dont l'emplacement est déterminé et borné. Le projet d'exécution du travail est approuvé par le Service topographique fédéral et, si l'année 1913 réserve de bonnes conditions atmosphériques, ces triangulations seront terminées au printemps 1914. La subvention fédérale qui sera accordée pour ce travail s'élèvera approximativement de 10,000 à 11,000 francs. Sur la demande du géomètre cantonal, le

Département des Finances lui a adjoint un géomètre qui s'occupe spécialement de cette tâche.

Il a été placé, par le Service technique, plusieurs points de repères sur la route cantonale entre la Porte du Scex et le village de Collombey. Ces repères de nivellement serviront pour les mensurations situées sur ce parcours.

Il a été élaboré, pour les mensurations, un contrat-type qui a été agréé par le Département fédéral de Justice et Police.

4. Programme pour 1913

Le programme pour 1913 des travaux du Service technique du registre foncier est établi comme suit :

1. Vérification et surveillance des travaux en cours de Viège, Martigny-Combe, Champéry et Vouvry.
2. Continuation des travaux de triangulation de IV^{me} ordre des groupes 1 et 3 cités ci-dessus.
3. Commencement des travaux de triangulation de IV^{me} ordre des communes de Vald'Illicz, Troistorrents, Vérossaz, Monthey, Massongex et partie de Collombey.
4. Mise en travail, si possible, des travaux de

mesuration des communes de St-Gingolph et Port-Valais.

5. Vérification des travaux de cadastration de la voie ferrée du Loetschberg.
6. Elaboration d'un décret sur les mensurations parcellaires et d'un règlement de service pour géomètres.

5. Considérations générales

Le canton ne dispose pas encore du personnel nécessaire pour exécuter normalement les mensurations prévues par le Code civil suisse. La mensuration de tout le canton devant être terminée dans l'espace de cinquante ans, chaque année exigera le travail de vingt géomètres s'occupant chacun d'une mensuration. Ce chiffre ne sera atteint que dans une dizaine d'années; cependant, étant donné le nombre de jeunes gens qui étudient actuellement cette branche, on peut prévoir que le nombre des géomètres s'élèvera à une dizaine dans trois ou quatre ans.

Or, outre ce qui se passe dans d'autres cantons, qui possèdent déjà des géomètres expérimentés par une longue pratique, il faudra guider ce jeune personnel dans son travail, compléter son instruction et exercer sur lui une surveillance d'autant plus

étroite. Ce sera là une tâche lourde de responsabilité pour le service technique cantonal.

Il est, au surplus, préférable de faire exécuter les mensurations du sol du canton par des géomètres valaisans, l'expérience ayant prouvé un sérieux avantage d'adjuger un semblable travail à un géomètre indigène. L'accoutumance au sol, la connaissance des us et coutumes du pays jouent un rôle important dans ces genres de travaux. le contact avec les habitants étant plus intime et plus parfait.

D'un autre côté, ces mensurations étant obligatoires, il est équitable d'en réserver autant que possible l'exécution aux jeunes gens du pays.

Vu sa grande étendue et le morcellement de son territoire, le canton du Valais est un de ceux dont la mensuration exigera le plus de temps. Or, lorsque les autres cantons auront rempli cette obligation légale, il est évident que la Confédération fera activer les opérations dans ce canton pour parachever l'œuvre de la mensuration suisse.

Cela nous obligera à recourir aux géomètres d'autres cantons, dès que ceux qui seront établis en Valais ne pourront suffire à cette tâche.

Il est donc urgent d'aller résolument de l'avant, en employant autant que possible les géomètres que nous donnera le pays, au fur et à mesure de leur formation.

Le message accompagnant le compte-rendu financier renseignera en même temps sur la gestion générale du Département des Finances.



